This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 28.4.2

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
82
RUE BONAPARTE
PARIS VIe ARRond^t
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FRANÇAIS
ETRANGERS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XV

—

1889-1890

—

BREST
IMPRIMERIE SOCIÉTÉ L'*Océan*, RUE KLÉBER, 11.

—

1890

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE BREST

Reconnue d'utilité publique — (Août 1880)

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XV

—

1889-1890

—

BREST
IMPRIMERIE SOCIÉTÉ L'*Océan*, RUE KLÉBER, 11.

1890

Fr. 2 3.4.2

Harvard College Library
NOV 20 1911
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

DE
TOULON A TOURANE

(SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE VOYAGE)
(Suite)

SUEZ. — LE *Du Chayla*.

En 1859, Suez prévoyait sans doute l'importance et le bien être qu'allaient lui donner bientôt le chemin de fer, le canal maritime et le canal d'eau douce, mais ce n'était encore qu'une petite ville mal bâtie, d'aspect misérable, sans caractère et sans aucune végétation tout autour. Les habitants allaient chercher très loin, aux *fontaines de Moïse*, une eau saumâtre qu'ils conservaient dans des jarres.

Cet état s'est bien amélioré depuis. Le canal, dérivé du Nil, fournit abondamment l'eau douce qui lui manquait ; le canal maritime amène les navires de toutes les nations ; les compagnies de navigation y ont construit des ateliers et des bassins de réparation ; des quartiers nouveaux ont été édifiés ; de nombreux voyageurs circulent dans les rues, sur les quais, inondent ses hôtels ; c'est le mouvement, la richesse, la vie.

La gare de Suez n'étant pas encore construite et son emplacement n'étant peut être pas même décidé, la voie s'arrêtait à deux kilomètres environ de la ville, et à ce *terminus* provisoire on avait élevé avec quelques planches une gare, provisoire aussi.

Après avoir déjeuné à son buffet, nous embarquions sur le *Du Chayla*.

Suez et ses environs n'offrant rien de curieux à visiter, nous quittâmes peu le bord pendant les quatre jours employés à embarquer le matériel qui nous suivait ; nous y souffrions moins de la chaleur qu'à terre et nous faisions connaissance avec l'état-major de la corvette, avec qui nous allions vivre d'une vie intime pendant deux mois.

Le *Du Chayla* était commandé par M. Tricault, capitaine de frégate, nommé capitaine de vaisseau pendant la campagne, et enlevé prématurément à la marine. C'était un officier distingué, très affable, toujours plein d'égards envers les officiers placés sous ses ordres, à quelque titre que ce fut. Il ne manquait pas chaque dimanche d'inviter à la fois un officier de l'état-major et un officier passager à déjeuner avec lui. Le second était M. Amet, lieutenant de vaisseau, aujourd'hui vice-amiral, remplissant fort bien ses difficiles fonctions, tout en vivant familièrement avec ses camarades.

Parmi les autres officiers, je citerai M. Aubaret, lieutenant de vaisseau, qui avait reçu, non pas le don des langues, mais le don de les apprendre avec facilité. En outre des langues européennes, il connaissait l'arabe et le turc. Dès qu'il avait su que le *Du Chayla* irait en Indo Chine, il avait fait venir de France des grammaires et des dictionnaires chinois et annamites et travaillait actuellement à apprendre ces langues. Il y réussit si bien que, l'année suivante, des pourparlers en vue d'un traité de paix s'étant ouverts à Saïgon, l'amiral Page ne voulut pas d'autre interprète que lui. Il passa peu après dans les consulats.

Sur un navire de guerre tout est disposé, et uniquement disposé, en vue du combat. Il y a une place pour chacune des personnes et des choses qui doivent concourir à cette fin et seulement pour elles ; aucune ne reste disponible. Si donc, il doit prendre des passagers, même en petit nombre, surtout en cours de campagne, ce sera pour lui une difficulté sérieuse de les loger et une impossibilité de les loger confortablement, comme ils le seraient sur un transport. Le commandement doit faire pour le mieux et les passagers ne peuvent se plaindre si le possible a été fait.

C'est ce qui fut parfaitement compris des deux côtés sur le *Du Chayla* ; aussi les officiers passagers n'eurent qu'à se louer de l'état-major et réciproquement, je pense. Nos hommes reçurent un hamac pour deux et, en rapprochant autant que possible ceux de l'équipage, ils purent les accrocher vers l'avant de la batterie. Ils faisaient le quart et aidaient aux manœuvres sur le pont.

On put trouver une cabine pour le plus ancien capitaine M. Corréard. Pour les autres officiers passagers on déplaça un canon de la batterie, et devant son sabord il fut établi un poste en toile dans lequel nous passions les heures les plus chaudes de la journée. Assis sur des pliants ou allongés sur des bonnettes, nous étions bien plus à l'aise pour lire ou causer que dans le carré, notre sabord nous donnant beaucoup d'air et autant de fraîcheur que possible ; pour cette raison entre autres, nous étions constamment visités par les officiers du bord. Le matin et le soir nous restions sur le pont. Trois cadres seulement pouvaient trouver place dans ce poste ; deux d'entre nous, Chevrillon et moi, faisaient

accrocher le leur dans le carré. Chevrillon ne couchait pas toujours dans le sien ; bien souvent il s'allongeait tout habillé sur le lit de l'officier de service ; au changement de quart, à minuit, il changeait de lit.

A l'arrivée, nos bagages avaient été descendus dans une cale et deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, on montait dans le faux-pont les malles que nous désirions avoir. Il en est de même sur les transports. Pour plus de commodité, j'avais mis dans une petite malle le linge dont j'avais le plus souvent besoin et l'avais gardée dans le faux-pont, l'amarrant sous la dernière marche de l'escalier arrière qu'elle débordait à peine. J'espérais, non pas qu'elle resterait inaperçue, mais qu'on lui pardonnerait en faveur de son humilité, car elle semblait se faire encore plus petite qu'elle n'était. C'est ce qui arriva. Chaque fois que M. Amet passait par là, il ne manquait pas de dire pour l'acquit de sa conscience de commandant en second : « Ah ! cette malle ; elle ne devrait pas être là. » Et il continuait son chemin.

La corvette acceptait donc de bonne grâce sa déchéance momentanée, son rôle de quasi-transport. Le dimanche matin seulement, pendant l'inspection du commandant, elle redevenait navire de combat, c'est-à-dire elle-même. Notre poste en toile était enlevé, et le canon remis à son sabord ; nos hommes restaient dans la batterie durant l'inspection de l'équipage sur le pont et montaient sur celui ci, par l'échelle de devant, pendant que le commandant descendait par l'échelle arrière. Ils ne devaient pas être vus, c'est-à-dire que, selon la belle expression de Racine, modifiée légèrement pour la circonstance, ils devaient, en ce moment, être à bord comme s'ils n'y étaient pas.

Voilà de bien menus détails, mais il m'a semblé qu'ils n'étaient pas inutiles pour faire connaître aux personnes étrangères à la marine la situation et la vie des passagers sur un navire de guerre.

Le 2 mars, vers le soir, nous levions l'ancre, et bientôt Suez, les *fontaines de Moïse* et le *tombeau du Pharaon* disparaissaient dans le lointain. On donne ce dernier nom à un écueil du golfe, rendant le passage quelque peu dangereux. C'est là que d'après les Arabes, l'armée du Pharaon et le Pharaon lui-même auraient été engloutis, alors qu'ils poursuivaient les Hébreux.

Le lendemain, dans la matinée, nous étions en face des célèbres monts Horeb et Sinaï dont nous passions assez près, et dans l'après-midi nous rangions le cap Mohammed, sortant ainsi du golfe de Suez.

La navigation dans ce golfe est assez difficile à cause de son étroitesse et des nombreux écueils qui s'y trouvent. Heureusement le *Du Chayla* possédait un excellent pilote pris en passant à Aden. C'était un Arabe du pays des Somalis, nommé Ismaïl, exerçant depuis longtemps son métier dans la mer Rouge, qu'il connaissait parfaitement. Il savait assez de mots français et anglais pour arriver à se faire comprendre, et c'était heureux pour lui, car il aimait à causer, disposition d'esprit bien rare chez un Arabe ; c'était heureux pour nous aussi, ses récits étant souvent intéressants, surtout lorsqu'il parlait des mœurs de son pays.

Il avait épousé deux femmes, dont l'une était actuellement à Aden, et l'autre à Suez, aux limites de ses parcours ordinaires. La première était une bourgeoise, elle vivait presque exclusivement d'aubergines ; la

seconde était une paysanne, elle ne mangeait pas d'aubergines. Il paraît que chez les Somalis, l'aubergine est le trait de séparation entre les deux classes.

Les Somalis sont excessivement jaloux de la fidélité de leurs femmes et de la virginité de leurs filles. Ils assurent cette dernière par une obstruction chirurgicale efficace pratiquée dès l'enfance du sujet. Le mari doit trouver les choses en l'état, sinon il a le droit de rompre le mariage ; par contre, la jeune fille peut en faire autant si celui-ci ne donne pas la preuve d'une virilité suffisante.

Ismaïl nous apprenait, en outre, que nous trouverions près d'Aden un village nouvellement et temporairement établi, afin d'abriter les familles Somalis venues là pour travailler à la reconstruction des citernes, et il ajoutait charitablement que nous devions nous garder d'y aller faire la cour au beau sexe pour éviter des coups de gourdin ou de poignard.

DJEDDAH

En descendant la mer Rouge, le *Du Chayla* devait relâcher à Djeddah pour y déposer et installer un consul, M. Rousseau, nommé en remplacement de M. Eveillard qui avait péri dans le massacre des chrétiens accompli dans cette ville quelques mois avant. C'était ce même évènement qui avait nécessité l'envoi de la corvette à Djeddah pour faire une enquête sur les faits, obtenir la punition des coupables et réparation de l'insulte faite à notre pavillon. Cette mission terminée, le commandant Tricault était venu à Suez pour communiquer avec le ministre de la marine, et en avait reçu l'ordre d'aller rejoindre l'amiral Rigault de Genouilly en Indo-Chine, en lui

apportant la 10e batterie de l'Artillerie de marine et un détachement du Génie qui allaient lui arriver. Il devait en outre, comme je viens de le dire, installer notre nouveau consul à Djeddah.

Nous étions enchantés de cette relâche que ne font jamais ni les paquebots ni les transports de l'Etat. Visiter une ville essentiellement arabe, une ville sainte, voir de purs Arabes chez eux ; c'était pour nous un bonheur inespéré. Et puis, le drame sanglant dont elle venait d'être le théâtre augmentait encore notre curiosité. Les officiers du *Du Chayla* ayant assisté tout récemment à l'enquête et à la répression qui l'avait suivie, étaient parfaitement au courant de ses causes et de tous ses détails, et nous les racontaient à peu près comme je vais le faire.

Pendant de longues années les Hadramautes, qui habitent l'extrémité méridionale de la presqu'île arabique, avaient été en possession exclusive et incontestée du commerce maritime du golfe Persique, de la côte sud de cette presqu'île et de la mer Rouge. Ce commerce consistant surtout dans le transport des pèlerins qui, de tous les points de l'Afrique et de tout le sud de l'Asie, vont débarquer à Djeddah, port de la Mecque, un grand nombre d'entre eux s'étaient établis dans cette ville. Ils y reconnaissaient pour chef ou syndic un des leurs, Séid-Amoudi, homme très riche, ayant su prendre sur ses compatriotes une énorme influence.

Dans ces derniers temps cependant quelques navires français et anglais étaient venus dans la mer Rouge leur faire une concurrence d'abord timide, puis sérieuse; des négociants de ces deux nations s'étaient fixés à

Djeddah, et enfin leurs gouvernements y avaient installé des consuls.

La jalousie commerciale des Hadramautes, jointe au fanatisme religieux musulman, qui voyait avec horreur la ville sainte souillée par la présence de chrétiens, avait fini par engendrer contre ceux-ci une haine violente devant à la première occasion se traduire par une catastrophe.

Cette occasion se présenta le 15 juin 1858. Quelques jours avant, un Hadramaute, naviguant sous pavillon anglais, avait demandé au gouverneur général Namick-Pacha l'autorisation d'arborer le pavillon turc et l'avait obtenue. Il avait fait le remplacement des couleurs dans la matinée du 15. Le consul anglais en ayant été informé, avait, sans succès, réclamé contre cette autorisation, auprès du *Caïmacan*, remplaçant le gouverneur absent pour le moment. Il s'était alors rendu à bord de la frégate anglaise *Cyclope*, mouillée en rade, y avait pris un détachement de marins, et par son aide, mais sans coup férir, avait rétabli le pavillon anglais sur le bâtiment en question.

Dans l'état des esprits, et de quelque côté que fût le droit, un tel acte devait produire et produisit en effet chez les musulmans une violente irritation, assez dissimulée cependant jusqu'au soir, puisque les consuls ne prirent aucune mesure de sûreté.

A la première heure de la nuit, une bande de forcenés se rue sur le consulat anglais qu'elle envahit sans résistance ; massacre le consul, son drogman et un commis dans leur lit, les jette par les fenêtres dans la rue et les déchire en morceaux. Elle se rend ensuite au consulat de France.

Les *cavas* ferment la porte et se placent devant pour en défendre l'approche, mais bientôt ils sont enveloppés, la porte est brisée et le rez-de-chaussée envahi.

Le consul M. Eveillard, sa femme, sa fille et M Emerat, chancelier, venaient de rentrer et n'étaient pas encore couchés. Ce dernier, armé d'un poignard, se porte au palier du premier étage et arrête la foule. Il y est bientôt rejoint par un algérien depuis longtemps attaché à sa personne, Hadji-Méhémet. Tous deux luttaient depuis un quart d'heure, se dissimulant parfois dans l'enfoncement d'une porte pour éviter les coups de feu tirés sur eux, et s'avançant quand on voulait monter, lorsqu'on entendit ce cri : « Voici le *Caïmacan !* » Les émeutiers reculent un peu, aucun d'eux ne voulant être vu à la tête du mouvement, et M. Emerat, laissant là Méhémet, profite de ce répit pour se lancer à la recherche du consul et de sa famille. Au deuxième étage, il trouve d'abord Mme Eveillard, étendue sur le parquet et morte ; puis M. Eveillard, blessé mortellement, mais respirant encore ; leur fille avait reçu un coup de sabre à la figure en voulant les défendre.

Tout d'un coup, il voit deux Arabes se dirigeant vers lui, nonchalamment, les mains derrière le dos, comme s'ils avaient des intentions pacifiques ; Mlle Eveillard qui, par sa position peut constater qu'ils tiennent un poignard à la main, lui crie : « Prenez garde ! ils vont vous assassiner ». La lutte s'engage, une lutte à mort. Le chancelier, blessé grièvement en différents endroits, allait succomber, lorsque la courageuse jeune fille intervint résolument, opérant ainsi une diversion qui dégagea M. Emerat, et lui permit de tuer ses deux assaillants.

Mlle Eveillard, épuisée par la fatigue, l'émotion et la perte du sang qui coulait de sa blessure, s'affaissa sur le parquet. Il paraît que les assassins étaient arrivés aux étages supérieurs par la terrasse et en passant par une maison voisine.

Cependant l'escalier était de nouveau assiégé et Méhémet appelait à son aide. Aucun secours n'arrivait, c'était une fausse alerte. Le chancelier reprit son premier poste.

Enfin, le *Caïmacan*, lieutenant du gouverneur, arrive mais avec deux *cavas* seulement et en disant que le commandant des troupes avait refusé de les faire marcher, sous prétexte qu'il n'avait pas d'ordres et que le gouverneur seul pouvait lui en donner, et ce dernier était absent.

Les émeutiers, voyant ce fonctionnaire si peu accompagné, reprirent immédiatement toute leur audace, méprisèrent son autorité, et bientôt même l'un d'eux lui asséna sur la tête un coup de massue qui l'étendit à terre sans connaissance. Peu après, M. Emerat eut le même sort et la foule envahit le consulat. M. Eveillard fut achevé, son corps et celui de sa femme jetés par une fenêtre dans une cour intérieure ; tout fut saccagé et brisé avec une rage qui s'accrût encore à la vue des deux Arabes tués au 2e étage.

Un instant auparavant, Mlle Eveillard avait été emmenée, par les terrasses, dans la maison d'un Hadramaute, obligé du consul, qui avait envoyé deux de ses esclaves lui offrir un asile ainsi qu'à sa famille ; arrivés trop tard, ils n'avaient pu sauver que sa fille.

Pendant ce temps, le fidèle Méhémet s'emparant du

burnous du *Caïmacan* en avait enveloppé son maître et, grâce à ce déguisement, avait pu le conduire à l'hôpital militaire.

Après le sac du consulat français, les émeutiers se répandirent en ville, massacrant les chrétiens qu'ils pouvaient trouver et saccageant leurs maisons ; en totalité le nombre de leurs victimes fut de vingt-trois. Irrités surtout contre M. Emerat, et ayant appris qu'il avait été conduit à l'hôpital, ils s'y portèrent menaçants. On leur dit qu'il n'y était plus, qu'on l'avait aussitôt envoyé à bord de la frégate anglaise. Quoique peu persuadés, ils n'osèrent forcer les portes de l'établissement et restèrent autour pendant les jours suivants, surveillant sa sortie.

Dès le lendemain du massacre, le commandant du *Cyclope*, informé de la situation, avait fait demander secrètement au chancelier ce qu'il pouvait faire pour le sauver, sans toutefois tenter un débarquement qu'il ne croyait pas possible.

Enfin quatre jours après, le 19, Namick-Pacha arriva de la Mecque ; il promit à M. Emerat la punition des coupables et le fit conduire, ainsi que Mlle Eveillard, à bord de la frégate anglaise qui partit aussitôt pour Suez.

A l'annonce de ces faits, les gouvernements français et anglais donnèrent pleins pouvoirs à leurs consuls généraux en Egypte, de poursuivre la réparation due et, à cette fin, le *Du Chayla* reçut l'ordre de quitter Toulon pour se rendre devant Djeddah. Ils demandèrent en même temps à la Porte et au Kédive, comme mesure de précaution immédiate et temporaire, de vouloir bien remplacer la garnison actuelle de cette ville, à bon droit suspecte, par une garnison égyptienne.

Les consuls généraux et M. Emerat, arrivés devant Djeddah sur le navire anglais, demandèrent aussitôt la punition des coupables, des vrais coupables, et ce dernier, qui les connaissait bien, disait qu'il fallait entendre par là le chef des Hadramautes Séid-Amoudi, et le chef de la police Abdalla-Moutessib ; le commandant des troupes, le *Caïmacan* et d'autres fonctionnaires turcs étaient coupables aussi, sinon comme complices, du moins pour n'avoir pas fait tout leur devoir.

Namick résista. Les deux premiers étaient tellement puissants par leur richesse et leur influence, que leur arrestation susciterait un soulèvement général ; on n'avait aucune preuve de leur culpabilité, disait-il. « Arrêtez-les, répondait M. Emerat, et les preuves abonderont; jusque-là personne n'osera déposer contre eux. »

Les Français n'avaient aucune force à l'appui de leur demande ; les Anglais n'insistèrent pas, se déclarant satisfaits de l'exécution d'une douzaine de misérables, coupables seulement d'avoir accompli les assassinats prémédités par d'autres.

A l'arrivée du *Du Chayla*, qui avait dû faire le tour de l'Afrique, les rôles changèrent. Notre consul général M. Sabatier et M. Emerat montèrent sur la corvette et purent parler haut et ferme. A la menace d'un bombardement, Namick céda ; les personnages désignés furent incarcérés, et aussitôt cent témoins vinrent déposer contre eux. Les deux chefs de la police et des Hadramautes, condamnés à mort, à l'unanimité, par le conseil de guerre réuni à bord, furent décapités sur la place de la Douane, en présence d'une population frémissante de rage, mais contenue par les compagnies de débarquement et par

la garnison égyptienne. Le *Caïmacan* et plusieurs autres fonctionnaires turcs ne pouvant être jugés qu'à Constantinople, y furent envoyés. A la demande des deux puissances, le gouverneur général lui même fut remplacé pour avoir tout au moins manqué de surveillance, et nous le vîmes s'embarquer sur un navire turc pendant notre relâche à Djeddah.

Quatre ans après, à mon retour, je trouvais Mlle Eveillard, devenue Mme Emerat, à Suez, où son mari était consul ; elle avait une longue cicatrice sur la joue droite. Le gouvernement français lui avait alloué, à titre de récompense nationale, une pension viagère de six mille francs.

Le 9 mars nous étions en vue de Djeddah. L'arrivée au mouillage est rendue difficile par la présence de plusieurs bancs de madrépores, couverts de 30 à 60 centimètres d'eau seulement, et courant parallèlement à la côte qui est elle-même madréporique. Il faut passer par des brèches étroites qu'on distingue assez bien par la différence de teinte de l'eau quand la mer est très calme, mais que rien n'indique dès qu'elle est un peu moutonneuse ; le pilote n'a alors pour se guider que des relèvements dont il doit être bien sûr. Nous avions pleine confiance en Ismaïl et elle ne fut pas trompée.

Avant de nous laisser débarquer, le commandant Tricault nous fit les plus expresses recommandations : nous ne devions circuler en ville que par groupes d'officiers, être toujours sur nos gardes et la main sur le revolver, ne pas nous égarer dans des endroits écartés, rentrer de bonne heure, défense absolue de coucher à terre ; nous comprenions trop leur à-propos pour y man-

quer en quoi que ce fût. Les embarcations qui nous emmenaient du bord étaient armées en guerre et restaient accostées au quai de débarquement pour nous recevoir en cas de besoin.

Djeddah est une ville de 15 à 18,000 habitants, entourée d'une fortification moyen âge, c'est-à-dire d'un fossé et d'un mur très haut avec machicoulis et tours de part en part. Ses portes de Médine, de la Mecque et de l'Yemen, sont entre deux de ces tours. Nous montâmes dans l'une d'elles ; au premier étage le mur est percé d'une embrasure pour recevoir une bouche à feu. Il y avait là, en effet, un canon en fer à moitié rongé par la rouille, gisant sur les débris de son affût pourri, parfaite image de la puissance ottomane.

De la plate-forme supérieure, le regard n'étant gêné par rien, embrasse le plus vaste, mais aussi le plus triste horizon ; au nord, à l'est, au sud, c'est le désert d'Arabie sans limites, sans un brin d'herbe, sans un pli du sol ; une mer figée à côté d'une mer liquide. Toutefois, à l'est, mais aux dernières limites de la vue, on entrevoit vaguement une chaîne de collines derrière lesquelles est la Mecque. Tout près de nous, immédiatement au delà du fossé, une infinité de tentes établies sur le sable, servent d'abri aux pèlerins ; à côté, des chevaux et des chameaux au piquet. C'est une seconde ville entourant la première. On s'écrase aux portes trop étroites et trop peu nombreuses qui font communiquer de l'une à l'autre. Les yeux brûlés par les rayons d'un soleil ardent réfléchis par le sable blanchâtre, nous descendons de notre observatoire pour pénétrer dans l'intérieur de la ville.

Les principales rues de Djeddah sont droites et larges,

mais l'étalage des marchands, qui de chaque côté empiète d'un tiers, n'y laisse qu'un étroit passage absolument obstrué par la foule des acheteurs et des curieux. Quelle variété dans cette foule ! Tous les costumes, toutes les races humaines de l'Afrique et de l'Asie y sont représentés ; toutes les teintes de la peau s'y trouvent réunies, depuis le blanc jusqu'au noir, en passant par toutes les nuances du jaune et du cuivré. Le Bédouin, ce maître du désert, y domine par le nombre et par sa nature plus active que décèle une vivacité d'allure relative le distinguant des autres Arabes. Il s'en distingue encore par le grand nombre d'armes qu'il porte ostensiblement sur lui : deux longs fusils en bandouillère se croisant derrière son dos ; à la ceinture un ou deux sabres, deux pistolets, autant de poignards ; tout un arsenal.

Nous n'étions pas trop rassurés quand nous nous trouvions au milieu de ces pèlerins dont le fanatisme religieux était encore exalté par leur visite récente ou prochaine à la Caaba. Pressés dans tous les sens, obligés de jouer du coude pour avancer, séparés quelquefois les uns des autres, nous aurions pu être massacrés sans défense possible. Il n'en fut rien, heureusement.

Dans ce grouillement d'hommes divers, le marchand arabe, assis à la turque sur un large escabeau à hauteur de son étalage, reste immobile, muet et impassible comme le dieu *Terme*. Son expression de dignité, sa longue barbe blanche, son profil pur font penser aux patriarches de la Bible ; le chibouque ou le narguilé qu'il fume ramène à des temps plus modernes. Si un client lui demande le prix d'un objet, il le dit en un mot bref, sec, à peine entendu ; inutile de marchander, on

n'en tire plus une syllabe. Quand nous voulions faire un achat, nous mettions de la monnaie à côté de la chose convoitée jusqu'à ce qu'il y en eût assez, ce que nous indiquait un imperceptible signe d'acquiescement. Un ou deux petits garçons servent les acheteurs.

Les marchandises qui se vendent le plus couramment sont les suivantes: dattes, café, pastèques, encens, tabac, corail, cotonnades, burnous, turbans; il s'y fait aussi parfois des ventes d'esclaves. Mais ce sont les dattes qui dominent aux étalages. Amoncelées en gros tas sur des nattes, à l'état de marmelade un peu épaisse, elles y sont garanties de la poussière par une couche de mouches d'un doigt d'épaisseur; lorsqu'il faut servir un client, le garçon avec un long et large couteau, en détache une tranche. Les mouches dérangées, s'envolent comme un essaim, mais sans s'éloigner, et reviennent aussitôt à leur pâture.

Les denrées alimentaires et l'eau, nécessaires à l'existence des habitants et des pèlerins de passage, sont apportées de la Mecque par des chameaux et pendant la nuit, la chaleur du jour sur les sables du désert étant intolérable.

Les maisons de Djeddah sont bien bâties, grandes, à deux étages généralement et couvertes par une terrasse plate; on n'a pas à s'occuper de l'écoulement des eaux puisqu'il n'y pleut jamais. Les murs en sont épais pour préserver, autant que possible, l'intérieur contre l'ardeur du soleil. Ils sont construits avec de gros moëllons extraits des bancs madréporiques de la côte; la chaux est obtenue par leur cuisson et le sable ne manque pas. Le parement de ces moëllons, veiné naturellement, est

laissé à nu, le mortier des joints les affleurant. Leurs assises forment ainsi en travers de la façade des bandes moirées alternant avec les lignes blanches des joints. Les fenêtres sont garnies de moucharabiés dont les corniches en bois sculpté, prolongées suffisamment en festonnant, vont se rejoindre, rayant la façade à chaque étage d'une guirlande ondulée et gracieuse.

Une de nos premières visites avait été naturellement pour la maison où notre consul avait été massacré. Elle est située à l'angle d'une des rues principales et d'une ruelle d'un mètre à peine de largeur, et se trouvait encore dans l'état où l'avaient laissée les assassins. La porte d'entrée, les volets du rez-de-chaussée et tous les meubles avaient été brisés ; dans les salles on marchait sur une épaisse couche de débris de vaisselle et de verre, mêlés aux archives du consulat, déchirées et dispersées, aux papiers particuliers de la famille Eveillard et à des lambeaux de tapisseries ; par-ci par-là, des poignées de cheveux arrachés avec la peau du crâne, sur les murs l'empreinte d'une main sanglante. Dans la cour, une large tache brune, sur les dalles, marquait l'endroit où avaient été jetés les corps de M. et de Mme Eveillard. C'était un spectacle navrant.

Dans le cimetière, à peu de distance de la ville, on visite le tombeau d'Eve ; il occupe un espace rectangulaire d'environ 60 mètres de long sur 15 de large, enclos d'un mur. Comme nous sommes dégénérés ! Vers les extrémités, c'est-à-dire sur la tête et les pieds du corps, on a construit deux élégants kiosques formés par un soubassement circulaire en pierres de taille sur le contour duquel prennent appui de sveltes colonnettes

supportant un dôme. Au milieu est une petite mosquée. Comme dans tous les édifices religieux de ce genre, on pénètre d'abord dans un grand vestibule où l'on remplace sa chaussure par des sandales que vous offre le gardien du monument, moyennant bakchich toujours. Sur les murs sont inscrites quelques *sourates* du Coran. Dans un coin, sur des tréteaux, était déposé le cercueil d'une sultane validé, morte à Djeddah en revenant de son pèlerinage à la Mecque ; on attendait une occasion pour l'envoyer à Constantinople.

Notre toilette de circonstance étant terminée, la porte de la mosquée proprement dite, nous fut ouverte. Il y régnait une demi-obscurité permettant à peine de voir que les murs sont couverts de passages du Coran. Vers le milieu, une draperie descend cylindriquement depuis le haut jusque sur les dalles. Le gardien en écarta les bords, pénétra le premier dans ce saint des saints et nous y fit entrer successivement. Ici l'obscurité étant presque complète, il me fallut un temps assez long pour distinguer à mes pieds une pierre noire d'environ un mètre de long, creusée primitivement en forme d'auge, mais dont les bords, irrégulièrement usés, comme par un long service, avaient disparu sur certains points. Je dus me mettre à genoux devant elle et la baiser.

Qu'est cette pierre ? Un symbole assurément ; mais le symbole de quoi ? Telles étaient les questions que nous nous adressions en sortant de la mosquée et auxquelles nous ne trouvions aucune réponse plausible.

En rentrant à bord, nous les adressâmes à Ismaïl, qui ne put nous tirer complètement d'incertitude. Quelques personnes à Djeddah pensent, nous dit il, qu'elle est la

représentation de la fameuse pierre noire de la Caaba, à la Mecque, que les musulmans croient être le tombeau d'Abraham, mort dans cette ville selon eux. Pour d'autres, elle est le symbole de l'utérus de notre mère Eve, d'où, pour les mahométans comme pour les chrétiens, est sorti le genre humain. La position de cette pierre milite en faveur de cette dernière croyance ; celle de la Caaba est incrustée dans le mur.

Le pilote profita de la circonstance pour nous conter à peu près ainsi, la légende arabe concernant Adam et Eve :

Nos premiers parents, chassés du paradis terrestre, marchèrent comme le soleil, c'est-à-dire vers l'ouest, jusqu'à ce qu'ils fussent arrêtés par la mer, à l'endroit où est aujourd'hui Djeddah. Ils s'y établirent sous des abris de branches d'arbres, et y vécurent longtemps, eux, leurs enfants et leurs petits-enfants. Djeddah est ainsi la plus ancienne ville de la terre. Eve étant devenue vieille, Adam la délaissait pour ses deux plus jeunes filles, et finit même par partir avec elles pour Ceylan. Cet abandon causa à Eve un profond chagrin dont elle mourut... trois cents ans après. L'infidèle était revenu plus tard et avait fait élever à sa compagne le tombeau que l'on voit aujourd'hui encore.

Comme preuve de cette fugue d'Adam, les musulmans font remarquer que l'isthme qui, autrefois, réunissait Ceylan à la terre ferme, et qui n'est détruit qu'en partie, porte encore le nom de *pont d'Adam*, et ils montrent l'empreinte de son pied dans le roc, au sommet du pic de son nom. Les habitants de l'île, qui sont bouddhistes, voient dans cette dépression la trace du pied de Bouddha ;

ils en ont revêtu le contour d'une lame d'or incrustée de pierreries et l'ont enfermée dans un petit temple ; c'est pour eux un lieu de pèlerinage.

Comme nous blâmions la conduite ou plutôt l'inconduite de notre premier père, ce mécréant d'Ismaïl, qui y voyait la justification de la polygamie, entreprit sa défense par ces mauvais arguments : Adam n'avait pas demandé à être marié, il n'avait pas choisi sa femme et ne lui avait fait aucun serment de fidélité ; elle avait causé son malheur en lui faisant manger du fruit défendu, et enfin, à neuf cents ans, elle avait bien pu mourir de vieillesse et non pas d'une douleur qui, lui ayant permis de vivre encore trois cents ans, n'avait pas dû être bien violente.

M. Rousseau, notre nouveau consul à Djeddah, ayant fait choix d'une nouvelle maison pour le consulat, le drapeau français y fut hissé solennellement le 13 mars, aux détonations de l'artillerie de la place et de la corvette comme réparation de l'insulte qu'il avait subie.

Le lendemain nous levions l'ancre, et le 18 nous arrivions au détroit de Bab el Mandeb.

Ici se présentait une difficulté. On avait su tout récemment par les journaux que l'Angleterre avait occupé l'île de Périm. Devions-nous, si nous y rencontrions son pavillon, hisser le nôtre ? C'eût été reconnaître et accepter une usurpation violemment discutée en Europe au moment même ; en ne le hissant pas, nous manquions aux usages traditionnels. Dans l'un et l'autre cas le commandant pouvait être blâmé. Il était fort perplexe. L'île possédant une jolie baie à l'ouest, et nulle autre ailleurs, il était probable que les Anglais avaient fait de

ce côté leur premier établissement, s'ils en avaient fait un, et qu'on avait moins de chance de rencontrer leur pavillon en prenant la passe est ; c'est ce que fit le commandant Tricault, bien qu'elle fut quelque peu dangereuse par son peu de fond. Nous n'aperçûmes ni les couleurs britanniques, ni trace d'occupation.

On nous dit le lendemain à Aden que les Anglais occupaient réellement l'île, mais que leur établissement était, comme nous l'avions présumé, sur le versant opposé. Ils disaient avoir acheté l'île à un petit sultan des environs, pour y construire un phare ; mais son suzerain, le sultan de Constantinople et lui-même, paraît-il, réclamaient énergiquement. L'Angleterre connaît trop bien le pouvoir du fait accompli vis-à-vis de l'empire turc pour s'émouvoir de ces réclamations, et elle resta à Périm, comme depuis elle est restée en Chypre et en Egypte. Quant au phare promis aux navigateurs, il est encore à construire. En passant d'autres fois, beaucoup plus tard, à l'ouest de l'île, je pus voir une caserne et des canons pour couler les navires, mais point de fanal pour les guider.

Dans un de ces passages, je fus témoin d'un fait insignifiant en lui-même, mais qui met bien dans tout son jour le sans-gêne britannique.

Je sortais de la mer Rouge sur un navire des Messageries maritimes. Arrivés près de l'île, nous aperçûmes sur la caserne le signal de détresse, en même temps qu'un sémaphore nous télégraphiait : « Nous manquons de vivres ». On stoppe ; un canot est mis à la mer dans lequel on embarque du biscuit, des conserves, de l'eau, du vin, de la bière, etc., puis il pousse. Arrivé à terre, des officiers anglais s'approchent, font prendre la bière,

et renvoient le reste. Ils ne manquaient que de *pale ale !* Et c'est pour un aussi futile motif qu'ils avaient arrêté pendant deux heures un paquebot, ayant un intérêt moral et matériel considérable à faire sa traversée dans le moins de temps possible.

La côte qu'on retrouve près du détroit et jusqu'à Aden est plus haute et plus accidentée, mais tout aussi stérile qu'aux environs de Djeddah ; toujours même absence complète de végétation.

ADEN

Le 19 au matin, le *Du Chayla* mouillait en rade d'Aden, et, peu après, nous descendions à *Steamer-Point*. C'est là, sur le bord de la mer, que sont établis les divers consulats, quelques boutiques de marchands (peu nombreuses alors), les dépôts de charbon et une machine distillatoire fournissant l'eau douce nécessaire aux navires et à terre.

Les moyens de locomotion qui s'offraient à nous pour aller à la ville, distante de cinq kilomètres, étaient divers : voitures, chevaux, ânes, chameaux. Nous voulûmes dès le premier jour les essayer tous pour nous en tenir, par la suite, à celui qui aurait été trouvé le meilleur. Quelques uns prirent une voiture ; Chevrillon enfourcha un âne qui se coucha à mi-chemin refusant carrément d'aller plus loin ; son saïs, sachant sans doute par expérience qu'il n'en obtiendrait pas un plus long trajet, ne le pressait pas trop de se relever, et mon camarade impatienté acheva la route à pied, laissant en tête à tête le conducteur et sa bête. Un jeune aspirant s'était décidé pour le chameau, mais bientôt les mouvements de balancement

et de cisaillement de sa monture avaient produit sur lui des effets étranges et inattendus, disait-il, et entre autres le mal de mer. Il fut forcé de descendre. Quand à moi j'avait pris un petit cheval qui put me porter jusqu'au bout, non sans quelque appréhension de le sentir s'affaisser sous mon poids. La voiture l'emportait décidément et fut désormais préférée.

Le chemin, d'abord vaguement tracé sur le sable du rivage, s'écarte ensuite du bord de la mer, laissant à droite le village Somali dont nous avait parlé Ismaïl, monte un peu, traverse un court tunnel et débouche dans le cirque au milieu duquel est bâtie la petite ville d'Aden. Les sommets des collines qui l'entourent de toute part, déchiquetés comme une dentelle, projettent sur le ciel les formes les plus bizarres. Par-ci par-là, sur ce pourtour, un petit ouvrage de fortification pour tenir en respect les Arabes du voisinage.

Les rayons du soleil, réfléchis par un sol blanchâtre et nu, brûlent les yeux et produisent dans cet entonnoir, abrité de tous les vents, une chaleur intolérable.

Au nord, une étroite échancrure indique le débouché d'un ravin. C'est là que sont les fameuses citernes construites, dit-on, par les empereurs romains, ou peut-être par les Arabes au temps de leur splendeur. On sait, en effet, qu'à ces deux époques, la ville d'Aden avait une très grande importance comme entrepôt du commerce de l'Asie orientale avec les nations riveraines de la Méditerranée. Cette importance, que lui avait fait perdre la découverte du Cap de Bonne-Espérance, le percement de l'isthme de Suez la lui rend aujourd'hui.

Ces citernes consistent en huit ou dix grands bas-

sins ou écluses en maçonnerie, à ciel ouvert, groupés au débouché du ravin ; un puits creusé en aval ramasse les eaux qui s'en échappent par infiltration. En ce moment les Anglais les faisaient reconstruire en entier et, ainsi que nous l'avait dit le pilote, ils employaient à ce gros travail toute une population de Somalis venus exprès. Elles étaient du reste parfaitement à sec, comme je les ai toujours trouvées dans les quatre visites que je leur ai faites, bien que ces visites aient eu lieu dans des saisons différentes et à des époques éloignées les unes des autres. Une seule fois le saïs qui me conduisait put trouver au fond du puits un peu d'eau pour abreuver son cheval ; vu la rareté du fait, je dus donner un fort bakchich.

Il paraît que plus au nord, aux lieux où le ravin commence à se creuser, il pleut de temps en temps, en moyenne une fois tous les trois ans, nous disait-on ; un torrent vient alors remplir les citernes et quelquefois inonder les rues de la ville. Très rarement la pluie descend jusqu'à Aden.

Dans nos allées et venues entre la rade et la ville nous traversâmes plusieurs fois le village Somali qui était à côté de notre route, mais, nous rappelant les recommandations d'Ismaïl, ce fut toujours avec la plus grande prudence, et je ne crois pas qu'aucun de nous ait eu l'occasion de vérifier ses dires.

A Aden nous descendions chez Edelji Ménedji, le fournisseur attitré de la corvette, notre *comprador*, comme on dit dans la marine, en empruntant ce mot à la langue espagnole. C'était un de ces Parsis, sectateurs de la vieille religion de Zoroastre, dispersés en Asie

comme les Juifs en Europe et y pratiquant surtout, comme ceux-ci, la banque et le commerce. On les distingue au costume persan qu'ils ont conservé : longue robe noire croisant devant et bonnet tronconique en astrakan.

Leur réputation de probité n'est peut être pas inattaquable, témoin le fait suivant : le *Du Chayla* avait demandé à Edelji une certaine quantité de farine qu'il apporta à bord seulement quelques instants avant le départ et pendant la nuit ; il espérait sans doute qu'à cette heure, et au moment de l'appareillage, on ne visiterait pas sa livraison ; mais notre jeune et excellent commissaire, M. Prétot, veillait ; il examina la farine envoyée et la trouvant avariée la renvoya à terre. Le besoin n'était pas urgent, on en achèterait de meilleure à Pointe de Galle.

Le 23, dès la pointe du jour, nous quittions sans regret la terre, ou plutôt le rocher nu et brûlé d'Aden, pour notre prochaine relâche que nous savions devoir être plus agréable.

CEYLAN. — POINTE DE GALLE.

Après dix jours de navigation par beau temps, nous arrivions en vue de Ceylan.

Quel contraste avec les pays désolés que nous visitions depuis plus d'un mois ! Au lieu des sables arides et des mornes dénudés qui bordent la mer Rouge, nous avions devant nous, au premier plan, une côte s'élevant en pente douce à une moyenne hauteur, couverte d'une riche et épaisse végétation cachant absolument le sol ; au deuxième plan, dans le lointain, le sommet du Pic

d'Adam, également couvert d'arbres et de plantes. Et pour rendre ce contraste aussi tranché que possible, un orage, un orage des tropiques, éclatait sur la portion de l'île dont nous étions tout près. Le tonnerre et les éclairs se succédaient sans relâche avec un bruit assourdissant, et bientôt une pluie diluvienne nous masqua la terre. Elle reparut quelque temps après plus verte et comme rajeunie; des ruisseaux courant sous bois se montraient de part en part, quelquefois tombant en cascades. Nous ne pouvions nous lasser d'admirer cette nature si vivante et si belle succédant aux tristes et stériles déserts de l'Arabie.

Vers le soir, le *Du Chayla* jetait l'ancre sur la rade de Pointe de Galle. A peine était-elle au fond que nous étions abordés par une vingtaine d'embarcations du pays se pressant aux échelles pour nous offrir des fruits et quelques menus produits de l'industrie cyngalaise.

On sait combien sont bizarres ces embarcations dites *pirogues à balancier*. Creusées dans un tronc d'arbre et exhaussées par une planche de chaque côté, elles sont longues et excessivement étroites. Deux espars, de deux à trois mètres de longueur, sont fixés horizontalement par un bout sur le bord supérieur de ces espèces de fargues, l'un vers l'avant, l'autre vers l'arrière, et vont s'attacher par l'autre bout à une pièce de bois en forme de navette, flottant sur l'eau parallèlement au bateau. Elles portent un ou deux matereaux, une ou deux voiles d'étai, et sont conduites par deux jeunes indigènes, dont l'un gouverne avec une pagaie pendant que l'autre, debout sur l'un des espars, s'éloigne plus ou moins du bord, selon la force du vent, pour empêcher l'embarcation de chavirer, mais sans y réussir toujours.

Tous ces bateliers, vêtus d'un simple *langouti*, se jettent volontiers à l'eau pour attraper la pièce de monnaie qu'on y lance, la saisissent avant qu'elle soit au fond et la rapportent entre leurs dents blanches ; quelquefois ils passent sous le navire.

J'eus la curiosité de naviguer en pirogue, et le lendemain j'empruntai l'une d'elles pour aller à terre. Assis sur les deux bords à la fois et les dépassant pas mal, il me fut impossible de loger mes deux jambes dans l'intérieur; je dus allonger l'une d'elles sur le plat-bord, à moins de la laisser traîner à l'eau, comme faisait le patron. Le plat-bord n'ayant que la largeur d'une planche très mince, j'étais fort peu à mon aise et n'eus plus envie de faire le même trajet dans ces conditions.

En mettant le pied sur le quai on est assailli par des marchands vous présentant divers objets : bracelets et autres bijoux en argent, dents d'éléphants, presse-papiers en ébène sous forme d'éléphants et surtout des gemmes étalées sur des éventaires que de jeunes garçons portent suspendus au cou. Notre comprador nous avait déjà prévenus que les pierres précieuses qu'on nous offrirait ainsi avaient peu de valeur, et qu'en payant de huit à dix pence celles dont on nous demanderait douze ou quinze schellings, nous serions encore volés.

Au début d'une campagne qui pouvait être longue, nous ne pouvions pas nous embarrasser d'objets inutiles, aussi nos emplettes furent-elles peu importantes. Pour mon compte, je n'achetai qu'un coffret en bois noir, formant pupitre. Le marchand m'en avait demandé d'abord cinq livres sterling, j'en avais offert une ; chaque jour, en descendant à terre, je le rencontrais au débarcadère,

son coffret sous le bras, et chaque fois il diminuait son prix d'une livre : je maintenais le mien ; au moment où le canot allait pousser pour la dernière fois, il me laissa l'objet pour le prix offert primitivement.

La petite ville de Pointe de Galle a été bâtie et entourée d'un mur par les Portugais, premiers Européens ayant occupé l'île, et tire son nom du promontoire sur lequel elle est située, qu'ils avaient appelé *Punta de las gallinas* (Pointe des poules). Elle n'offre rien de remarquable, mais la campagne dans laquelle on se trouve immédiatement au sortir des portes, est certainement une des plus belles qu'on puisse rêver.

Le chemin que l'on suit est presque partout ombragé par les branches des grands arbres voisins ; il serpente entre des parcs, des vergers, des jardins, au milieu desquels, sous une épaisse frondaison, on aperçoit de riches villas, d'agréables cottages. L'air est embaumé par les senteurs qui se dégagent de toute cette végétation en fleurs, et toujours rafraîchi par l'une ou l'autre mousson.

Dans une de ces promenades que je faisais avec Chevrillon, mon compagnon habituel, nous eûmes une surprise assez singulière. Nous avions été arrêtés par la vue d'un tableau charmant : une haie de cactus, bordant le chemin, est coupée vers le milieu, par une petite grille en fer ouvrant sur l'allée sablée d'un jardin ; quelques hauts palmiers près de la haie, puis des arbustes, des corbeilles de fleurs émaillent le parterre ; au fond, une jolie maisonnette, entièrement abritée sous des badamiers et des tamarins ; une véranda qui règne sur toute la longueur de la façade, est couverte par une liane dont les grappes de fleurs pendent tout autour comme des festons Sous

ce frais abri sont rangés, autour d'une longue table, une douzaine de jeunes garçons, à la figure douce et intelligente ; derrière eux, un livre à la main, circule un Hindou, qui semble leur faire la classe. C'est un homme encore dans la force de l'âge, de belle prestance, portant le vêtement des classes aisées ; ses longs cheveux noirs tombent librement sur son dos, au lieu d'être relevés comme à l'ordinaire en un chignon sur le derrière de la tête, et retenus par un peigne d'écaille. Parmi ces enfants au teint cuivré et aux cheveux d'un noir de jais, l'un d'eux se distinguait par une peau blanche et des cheveux blonds. Charmés et intrigués à la fois, nous nous attardions devant ce spectacle, lorsque nous vîmes l'Hindou descendre lentement les quelques marches de la véranda, et se diriger de notre côté. Après avoir ouvert la grille : « Messieurs, veuillez entrer dans ma demeure », nous dit il en bon français. Notre étonnement augmenta naturellement. Tout s'expliqua bien vite. Il avait servi longtemps dans les troupes anglaises à Maurice, et y avait appris notre langue, la population restée française de cœur n'en parlant pas d'autre ; tous les garçons que nous voyions auprès de lui, étaient ses petits fils ou ses petits-neveux ; l'enfant blond était le fils d'un ancien consul de France à Colombo et d'une Cyngalaise. Il arrive quelquefois que le produit d'un croisement a exclusivement les caractères de l'un de ses auteurs.

A la nuit, les lucioles s'emparent de l'air. Depuis le sol jusqu'à trois mètres de hauteur c'est un fourmillement serré d'étincelles montant, descendant, se croisant dans tous les sens. Les pas du promeneur en sont éclairés ; c'est une voie lactée liliputienne dont il écarte les étoiles pour passer.

S'il monte jusqu'au sommet de la côte en traversant un bois de cannelliers, il est bien payé de ses fatigues, fort modérées d'ailleurs. Sa vue domine alors une riche et large vallée que les Anglais appelent *black valley* (vallée noire), je ne sais pourquoi ; l'épithète de verte lui conviendrait bien mieux, à cause de la luxuriante végétation qui couvre ses deux versants. Au milieu coule lentement une rivière navigable, le Ghindéri. Des centaines de Cyngalaises, peu vêtues, s'y baignent en jouant ; ayant de l'eau jusqu'aux épaules, elles se poursuivent, s'attrapent, plongent et reparaissent longtemps après ; on dirait des Naïades en fête.

Le 7 avril nous quittions Ceylan, emportant de cette île le plus agréable souvenir.

SINGAPOUR.

Vers le milieu du golfe de Bengale, je remarquai un phénomène encore inexpliqué pour moi. Pendant tout un jour, la surface de la mer étant unie, le *Du Chayla* rencontrait, à peu près régulièrement espacés, des zones de 3 à 400 mètres de largeur dans lesquelles la mer était très clapoteuse ; on eût dit des fleuves parallèles dont le cours dans une eau tranquille est contrarié par un fort vent de sens opposé.

Le 11 nous reconnaissions les Nicobar en les laissant au nord et le lendemain nous arrivions en vue du cap Achem. Ces îles et la terre de Sumatra sont très boisées ainsi que les nombreuses petites îles qu'on voit le long des côtes dans le détroit de Malacca ; ces dernières se présentent comme des corbeilles de verdure, les arbres qui les couvrent entièrement poussant jusque dans l'eau.

Le 14, le *Du Chayla* entrait en rade de Singapour et le soir de ce même jour plusieurs d'entre nous dînaient à la table d'hôte de l'*Espérance*, alors seul hôtel fréquenté par les voyageurs.

Elle était bien curieuse à voir cette table. Les 60 personnes qui l'entouraient offraient certainement des spécimens de tous les peuples, de tous les costumes et de toutes les langues de l'Europe et de l'Asie. C'est que la rade de Singapour n'est pas seulement le point de relâche des paquebots et de tous les navires qui vont d'Europe en Chine et au Japon, ou en reviennent, elle est encore le point de convergence des lignes secondaires qui desservent l'archipel malais, les Philippines, Siam et, à cette époque, la Cochinchine française, c'est-à-dire un des principaux carrefours du monde.

J'avais à côté de moi un Hollandais, capitaine du paquebot de Batavia, parlant très bien français, heureusement pour moi ; il attendait pour lui, et par la prochaine malle d'Europe, une femme qu'il avait demandée à son armateur à Amsterdam, comme il lui aurait demandé une caisse de savon ou un baril de harengs. Les habitués du lieu, au courant de ses affaires les plus intimes qu'il racontait volontiers, le plaisantaient à ce sujet : — sera-t-elle blonde ou brune ? grande ou petite ? jeune ou vieille ? — Il n'en savait rien, mais il avait confiance dans son fournisseur ; il lui enverrait certainement un *premier choix*.

On voit qu'en cela les Hollandais de Batavia imitent les Anglais de l'Inde à moins qu'ils ne les aient précédés dans cet usage. Il arrive rarement qu'une femme ainsi expédiée soit refusée, mais cela arrive. On nous montrait justement à table, et nous regardions avec intérêt, une

jeune *miss* non acceptée par un négociant anglais, et qui attendait à l'hôtel le départ du courrier pour rentrer en Angleterre. Elle s'arrêterait à Calcutta et à Bombay pour tâcher de se placer.

Cet hôtel de l'Espérance, que trois ans après j'habitai pendant six mois, était monté sur un très grand pied. Il comprenait trois corps de bâtiments largement espacés : l'hôtel proprement dit, *Family hotel*, et le restaurant. On circulait de l'un à l'autre sous les grands arbres d'un ancien parc. Le maître de l'établissement possédait en outre, à la campagne, une ferme où étaient élevés des troupeaux de bœufs, vaches et moutons, et des volailles de toute sorte pour les besoins de la consommation en viande, lait, beurre et œufs.

Les chambres de *Family hotel* étaient principalement réservées aux personnes devant y faire un séjour de quelque durée. Il ne s'y trouvait alors que des Français ; notre consul avec sa famille et son chancelier ; un sous-commissaire, un commis de marine et deux agents des postes, installés à Singapour pendant la guerre de Chine pour faciliter les services de trésorerie et de correspondance du corps expéditionnaire. Le bâtiment comprenait, en outre des chambres, un salon commun et une salle de billards. Avec la clef de sa chambre chaque locataire recevait celle d'une cabine de bains située dans le bâtiment du restaurant.

Pour être mieux servis, nos compatriotes avaient pris chacun un domestique, un Malais, qui faisait leur chambre, préparait leur bain et les servait à table, le personnel de l'hôtel étant presque toujours insuffisant. Il était payé trois piastres par mois. Dans tout l'Orient, la

piastre mexicaine, la seule que l'on y connaisse, est considérée comme marchandise, et sa valeur flottait alors, à Singapour, entre 5 fr. 50 et 6 fr. 10, selon son plus ou moins d'abondance.

Un peu à cause de la chaleur, un peu par orgueil, les Européens ne vont jamais à pied. Si, à la fraîcheur du soir, on désire faire quelques pas sur une promenade, la voiture doit suivre à vide. Pour se conformer à cet usage ou satisfaire à cette nécessité, chaque habitant de *Family hotel* avait loué une espèce de fiacre qu'un *saïs* malais amenait dès le matin sous le porche, et y gardait jusqu'au soir à la disposition du locataire ; coût : une piastre par jour. L'ouvrier chinois lui-même, pour faire une course quelconque, saute dans une de ces innombrables voitures légères qui sillonnent les rues et les places entraînées rapidement par un gracieux poney des Célèbes.

L'hôtel de l'Espérance était tenu par la femme d'un Français, le baron de Thunes, cadet de famille, ayant mené la vie d'aventures, fait et perdu plusieurs fois sa fortune ; vieux et perclus de rhumatismes, il ne bougeait plus guère de son fauteuil établi sous une véranda. Mme de Thunes était une fort belle Andalouse, jeune encore, que son mari avait rencontrée et épousée à Cadix. Intelligente, instruite, parlant correctement cinq ou six langues, elle était très capable de diriger l'établissement auquel elle avait donné son nom, *Espéranza,* et la prospérité dont il jouissait actuellement en était une preuve incontestable. Les prix étaient de cinq piastres par jour, et de trois seulement pour les personnes y séjournant plus de trois semaines.

Les Chinois qui forment à peu près les trois quarts de la population de la ville, n'y viennent que pour un temps limité et avec l'intention de retourner au Céleste Empire après avoir, par leur travail et leur sobriété, amassé un petit pécule ; c'est ce qui explique l'absence complète de Chinoises. On dit que quelques gros négociants de cette nation ont leurs femmes dans leurs maisons de campagne, mais on n'en voit aucune, même quand on visite ces maisons dans toutes leurs parties.

A cause de leur grand nombre, de leur union et de l'intérêt qu'a l'Angleterre à les attirer, les Chinois sont très puissants et font pour ainsi dire la loi à Singapour, l'autorité les ménageant beaucoup par une politique bien entendue, et peut-être un peu par crainte. Un fait récent, insignifiant par lui-même, venait de le démontrer une fois de plus. Le premier commis d'une grande maison anglaise de banque et de commerce, un Français, M. de la Feuillade, *descendu* des maréchaux de France de ce nom, avait été condamné à cent piastres de dommages-intérêts envers un ouvrier chinois qu'il avait poussé un peu fort pour dégager la porte de son magasin.

Pour se comprendre entre eux, les gens des diverses langues qui forment la population sédentaire de la ville ont adopté l'une d'elles, le malais. Elle est facile à apprendre et à prononcer, employant surtout les voyelles, et elle est autochtone.

En outre de l'énorme transit qui s'effectue à Singapour, cette ville a un commerce propre d'exportation assez considérable : celui des bois de construction J'ai déjà dit que les îles du détroit ainsi que les côtes étaient très boisées. Les rajahs qui les possèdent à la fois comme souve-

rains et comme propriétaires, traitent aves les négociants à raison, ordinairement, d'une piastre par pied d'arbre à choisir dans la forêt. Le débit a lieu sur place, et les madriers et planches qui en proviennent, emmagasinés à Singapour, sont ensuite expédiés selon les demandes.

En fermant leurs magasins le soir, les gros négociants chinois, anglais, portugais et autres, se rendent à leur habitation de campagne aux environs de la ville. Simple *bungalow* ou villa splendide, ces demeures avec leurs dépendances sont défendues contre les tigres dont l'île est infestée, par un mur élevé. Les habitants de la campagne, peu nombreux d'ailleurs, se logent dans des espèces de huttes élevées sur pilotis à trois ou quatre mètres au dessus du sol ; on y monte par une échelle qu'on retire après.

La villa du riche négociant chinois Vam-Poa est très curieuse à visiter. La porte, percée dans le mur d'enceinte, ouvre sur une large et longue allée bordée de chaque côté par des monstres horribles et gigantesques, tigres, dragons, éléphants, crocodiles, etc., entre lesquels il faut passer. Heureusement ils ne bougent pas. Ce sont de grands arbres enveloppés d'une carcasse en fil de fer ayant la forme de la bête, et dont on coupe tous les rameaux la dépassant. Des plates-bandes de gazon et de fleurs représentent des animaux domestiques.

On affirme que les tigres dévorent de trois à quatre cents personnes par an dans l'île ; il doit y avoir là beaucoup d'exagération, car elle n'est pas grande et en dehors de la ville la population y est clair-semée. Ils traversent, dit-on, le détroit de trois cents mètres qui la sépare du

continent et c'est pour cela que leur nombre ne diminue pas, malgré la chasse qu'on leur fait.

Il se rencontrait précisément que sous le nom de chasse au tigre, deux de nos compatriotes de *Family hotel*, le commissaire et l'un des employés de la poste, associés à trois jeunes gens de la ville, La Feuillade, dont j'ai déjà dit un mot, un Suisse et un Belge, avaient organisé pour le lendemain de notre arrivée une partie de plaisir vers l'autre extrémité de l'île. On devait partir de manière à arriver le soir, souper dans un *bungalow* non habité et loué pour la circonstance, puis se poster à l'affût pour le reste de la nuit, et rentrer après. Sollicité de me joindre à eux, je n'eus garde de manquer cette occasion de voir l'intérieur de l'île, et obtins facilement la permission dont j'avais besoin.

Armés chacun d'un bon fusil, de quelques cartouches, et largement approvisionnés de munitions de bouche, nous sortions de la ville à une heure de l'après-midi dans un grand break.

La route, après avoir dépassé la zone des maisons de campagne, traverse des champs de muscadiers et d'ananas, puis entre dans la forêt vierge qui couvre encore tout le centre et le nord de l'île, l'exploitation des bois ne s'opérant qu'aux environs de la ville et sur quelques points du littoral. Vers quatre heures nous arrivions à un *arroyo* et prenions place dans un bateau conduit par deux Malabars, renvoyant notre voiture en lui donnant l'ordre de se trouver en ce même lieu le lendemain matin.

L'arroyo, vers l'embouchure duquel nous nous dirigions, serpentait dans la forêt, presque partout couvert par les branches des grands arbres et quelque peu envahi par

les palétuviers. Favorisés par un faible courant de jusant, nous voguions doucement, au bruit cadencé de nos deux avirons, sous un berceau de verdure nous abritant du soleil, en dérangeant quelquefois un rameau ou une racine pour passer ; c'était on ne peut plus agréable.

De temps en temps nous rencontrions un nid suspendu à l'extrémité d'une ramille déliée et flexible, balancé par la brise à peu de distance au-dessus de l'eau. C'était probablement celui du Toucnam courvi de Buffon, ainsi disposé par l'oiseau pour mettre ses œufs et ses petits à l'abri des singes, des serpents et autres ennemis.

Un peu avant d'arriver à la mer, nos bateliers nous proposèrent de faire le reste du trajet à pied pendant qu'ils doubleraient un promontoire nous séparant du *bungalow* ; nous serions plus-tôt rendus qu'eux, disaient-ils, en suivant un sentier dont ils nous montraient l'amorce. Le commissaire, La Feuillade et moi, nous suivîmes ce conseil, nos trois autres compagnons préférèrent rester dans le bateau ; il eut été imprudent d'ailleurs de laisser nos vivres à l'entière disposition de ces inconnus.

Après un quart d'heure de marche dans le sentier indiqué nous rencontrâmes en pleine forêt, dans l'embranchement d'un manguier où il s'était construit un gourbi, un américain vivant là depuis plus de deux ans du produit des tigres tués par lui : vente de la peau et prime allouée par l'autorité locale. Il nous indiqua dans le voisinage du *bungalow* une clairière où nous avions quelque chance de voir des tigres au point du jour.

Plus loin, le sentier suivi est si peu tracé, que nous le quittons sans nous en douter et qu'il nous est impossible de le retrouver. Nous marchons alors à travers bois dans

la direction crue la bonne ; mais arrêtés tantôt par l'épaisseur des broussailles, tantôt par des lianes qui, grimpées aux arbres et retombant des branches jusqu'au sol, forment ainsi un réseau infranchissable, il nous faut obliquer à droite ou à gauche ou même revenir sur nos pas, et bientôt nous sommes complètement désorientés. Pour comble d'ennui, notre phare, le soleil, qui pouvait nous guider à peu près, venait de disparaître à l'horizon et la nuit se faisait vite sous l'épaisse voûte des grands arbres.

Elle était tout à fait venue, et nous commencions à avoir sérieusement quelque inquiétude en songeant que la forêt était pleine de tigres et que nous pouvions mettre le pied sur un serpent, lorsque l'un de nous eut l'idée de tirer un coup de fusil dans l'espoir d'être entendu de nos camarades arrivés depuis longtemps à destination. Ceux-ci ne ripostant pas, nous nous concertâmes pour tirer tous les trois ensemble, et cette fois un coup de fusil vaguement entendu nous répondit. Nous prîmes la direction ainsi indiquée, continuant à tirer de temps en temps et nous dirigeant d'après la riposte des nôtres que nous rejoignîmes enfin, à neuf heures, accablés de fatigue et mourants de faim.

Après avoir longuement et bien soupé nous allâmes, vers minuit, nous mettre à l'affût sur le bord de la clairière indiquée. A un certain moment on croit entendre un rugissement, on apprête les fusils, mais le fauve ne parait pas. J'avoue que je n'avais rien entendu ; peut-être bien que je sommeillais en ce moment.

Au jour, nous rentrâmes bredouille au *bungalow* où le déjeuner nous attendait, puis à Singapour.

En arrivant à l'hôtel, Mme de Thunes nous raconta, à propos de tigres, l'aventure curieuse et funeste arrivée à un Père des Missions étrangères, il y avait peu de temps.

Il revenait de l'intérieur de l'île et approchait de la ville lorsqu'il vit, à son grand effroi, un tigre marchant à peu de distance dans la jungle et se rapprochant insensiblement. Il n'avait pour toute arme qu'un parapluie. Il l'ouvrit brusquement quand il vit son terrible ennemi prêt à s'élancer sur lui. L'animal épouvanté fit un bond prodigieux de côté, resta quelque temps immobile, puis reprit son allure précédente. Le missionnaire dut refaire quatre ou cinq fois la manœuvre dont le succès avait été si complet ; elle lui réussit encore, mais plus faiblement ; le tigre s'y habituant s'écartait de moins en moins, et il n'était que temps pour l'homme d'arriver à une maison de campagne où il se réfugia. Rentré chez lui, il se mit au lit avec une fièvre intense qui l'emporta en quelques jours.

Les fenêtres de l'hôtel ouvraient sur une grande place s'étendant jusqu'à la mer, et bordée de ce côté par une large allée ombreuse, où, le soir, après avoir fermé leurs bureaux et leurs magasins, les riches négociants venaient faire quelques tours dans leurs équipages, avant de se rendre à leurs maisons de campagne. Le matin, avant la forte chaleur, les jeunes officiers anglais se réunissaient sur cette même place pour faire leur partie de criquet, jeu éminemment propre à développer la force et la souplesse du corps.

Après dîner nous rencontrions ces mêmes officiers au *bowling*, grand établissement où étaient luxueusement installés quatre jeux de quilles parallèles et conti-

gus. Nous en prenions un, les Anglais un autre, et la rivalité qui a toujours existé entre les deux nations se retrouvait là tout entière ; chaque groupe, j'allais dire chaque camp, applaudissant aux coups heureux des siens.

On aimerait à voir nos jeunes officiers imiter en cela leurs collègues d'outre-Manche, et consacrer à ces jeux hygiéniques, une partie du temps qu'ils passent au café, temps moindre qu'autrefois, il faut le reconnaître, mais encore trop long.

Ne voulant pas quitter Singapour sans avoir vu les fumeurs d'opium, je priai le commissaire, la veille de notre départ, de me conduire à un *opium shop*, ce qu'il fit très volontiers.

C'était un pauvre et assez sale taudis où se trouvaient une vingtaine de Chinois, allongés sur un lit de camp, les uns dormant déjà et faisant peut-être les rêves les plus enchanteurs, mais sans qu'il y parut, loin de là ; les autres fumant l'opium pour s'endormir. C'étaient des habitués du lieu, tous jeunes d'âge, mais vieillis et usés déjà par leur funeste passion à laquelle ils ne peuvent plus s'arracher. A les voir ainsi, maigres, décharnés plutôt, les mains tremblantes, l'œil terne ; en pensant que fatalement ils mourront bientôt, et qu'il en est ainsi par toute la Chine, on est saisi de pitié pour ces malheureux et d'indignation contre ceux qui, dans une mesquine pensée de lucre, ont fait la guerre à ce pays pour le forcer à recevoir le poison qui tue ses habitants.

Voulant avoir par moi-même une idée de l'effet produit par la fumée de l'opium, je demandai une pipe. Un garçon prit aussitôt une natte à peu près propre, l'étendit sur un bout du lit de camp et m'indiqua de faire

comme les autres fumeurs. Je m'y couchai sur le côté, la tête relevée sur le coude. Il vint s'accroupir en face de moi, apportant une veilleuse à l'huile de coco, de l'opium à l'état de pâte épaisse, noire ou peut-être verdâtre, sur une soucoupe, et une pipe formée d'un tuyau en bambou et d'une grosse tête en terre cuite, mais sans fourneau, cette tête étant traversée seulement par un trou capillaire.

Le garçon avec l'extrémité d'un fil d'acier semblable à une aiguille à tricoter, enleva une parcelle de pâte de la grosseur d'un petit pois, la porta à l'orifice du trou, l'y fit adhérer, et la perça en son milieu pour permettre la circulation de l'air. Il me remit ensuite la pipe et l'alluma pendant que j'aspirais. Cette pâte brûle assez difficilement ; il fallait quelquefois la rallumer, quelquefois dégager l'orifice. Quand la charge d'opium était consumée, le garçon en remettait une autre. Il est certain que les habitués s'en tirent mieux, ils peuvent même se passer d'aide, sauf au moment où ils vont s'endormir.

La fumée de l'opium laisse dans la bouche une espèce d'âcreté et répand une odeur fade, presque nauséabonde ; sans doute, comme pour le tabac, il faut avoir l'habitude de le fumer pour y trouver quelque plaisir, en obtenir d'abord le sommeil, et ensuite l'extase délicieuse que l'on dit. Pour moi, fatigué d'une position assez incommode, agacé par la difficulté de faire marcher ma pipe, n'ayant éprouvé jusque-là que des sensations désagréables et ne sentant aucunement le sommeil approcher, je cessai au bout d'un quart d'heure l'expérience entreprise, persuadé qu'en ceci, comme en toute chose, il faut un apprentissage que je n'avais ni le temps, ni la volonté de faire.

En arrivant à Singapour, notre consul nous avait annoncé la prise de Saïgon par l'amiral Rigault de Genouilly et, pensait-il, nous devions l'y trouver, du moins il n'avait pas appris son départ de cette ville. Le commandant Tricault se décida à y toucher, et le 21 avril au soir nous laissions tomber l'ancre au cap St-Jacques. Le lendemain matin, nous remontions le Donnaï.

SAIGON

Cette première navigation sur ce fleuve nous intéressait tous beaucoup à bord, et nous faisait épouver à peu près le sentiment d'un propriétaire qui visite pour la première fois le domaine dont il a hérité. Et puis ce magnifique cours d'eau offre par lui-même bien des sujets d'étonnement : sa grande profondeur au milieu d'un terrain vaseux, ses rives perdues dans les palétuviers, son courant tantôt dans un sens, tantôt dans le sens contraire selon la marée, le grand nombre d'arroyos qui s'en détachent ou qui y arrivent, comme on voudra. On sait qu'en Cochinchine on a appelé du mot espagnol *arroyo*, qui veut dire ruisseau, tout bras d'une rivière la faisant communiquer ou non avec une autre rivière, et dans lequel la marée se fait sentir. Le mot est, comme on le voit, quelque peu détourné de sa signification propre.

A tout cela vint se joindre, cette fois, un élément de distraction bien inattendu et fort goûté : sur chaque rive une troupe de trente ou quarante singes nous faisait escorte. Sautant de branche en branche sur les palétuviers les plus rapprochés, ils nous devançaient un peu, s'arrêtaient pour nous attendre et repartaient ensuite.

Evidemment nous étions pour eux, comme eux pour nous, un objet de curiosité, et la preuve c'est que plus tard, quand ils furent familiarisés avec la vue de nos grands bateaux à vapeur, on ne les revit plus. Des incidents comiques se produisaient de temps en temps : l'un d'eux, ayant mal calculé la distance, manquait la branche qu'il voulait atteindre et tombait dans l'eau ou dans la vase ; tous s'arrêtaient pour le voir se dépétrer, ce qui n'était pas long ; il rattrapait bien vite une racine ou une branche, remontait en se secouant et la bande se remettait en route. Quelquefois une querelle surgissait ; on échangeait quelques coups de patte, une grimace et c'était fini.

Vers quatre heures de l'après-midi, le *Du Chayla* mouillait à Saïgon, vis-à-vis le fort du Sud, par 16 mètres de fond.

Au mois de février précédent, l'amiral Rigault, partant de Tourane avec les navires *Phlégéton*, *Primauguet*, *Avalanche*, *Dragonne*, *Alarme*, *Saône*, *Meurthe*, *Durance* et l'aviso à vapeur espagnol *El Cano*, portant quelques troupes de débarquement, était venu faire une pointe sur Saïgon, avait remonté la rivière en détruisant par le canon quelques ouvrages de défense sur les rives, et le 17 de ce mois s'était emparé, après une courte canonnade, de la citadelle construite par Ming-manh. N'ayant pas eu d'autre intention que celle d'opérer une diversion, l'amiral voulait retourner au plus vite à Tourane en ne laissant ici que 400 hommes de troupe et quelques navires. Il s'agissait de savoir si avec ces forces on occuperait la citadelle ou seulement ce qu'on appelait le fort du Sud, qui n'était guère qu'une redoute

en terre, bastionnée, située en aval de la ville et de l'arroyo chinois, sur la rive gauche.

Un conseil de guerre fut tenu à ce sujet. Le chef de bataillon Martin des Paillères, commandant l'Infanterie de marine, le même qui, en 1870, étant général de division, commanda l'armée de la Loire, dit qu'il fallait garder cette magnifique citadelle et que si on voulait lui en donner le commandement, il se chargeait de la défendre contre les Annamites avec les 400 hommes que l'amiral voulait laisser à terre. Le capitaine Lacour, commandant l'Artillerie de marine, fut du même avis. Le chef de bataillon Déroulède, du Génie, dit que pour défendre une place il faut au moins un homme par mètre courant de ligne de feu, que cette ligne ayant ici 2200 mètres de développement, il n'était pas prudent d'en confier la défense à une troupe inférieure à 2000 hommes. Cet officier, récemment arrivé de France, parlait comme si nos ennemis eussent été des Européens ; il n'avait pas idée de ce que l'on peut oser en présence des armées asiatiques, mal armées et mal commandées, au moins à cette époque. L'amiral fut heureux de cet avis qui semblait justifier une résolution déjà arrêtée chez lui et connue de ceux qui l'entouraient. Il donna aussitôt l'ordre de commencer l'œuvre de destruction.

Trente deux fourneaux de mine creusés sous l'escarpe y produisirent autant de larges brèches ; le feu détruisit les constructions intérieures. Le riz, dont quatre immenses magasins de 160 mètres de long étaient remplis, brûlait encore trois ans après. Enfoui sous une couche de cendres de deux mètres d'épaisseur, ce qui en restait se maintenait alors à l'état incandescent, ne

se consumant qu'avec une excessive lenteur. De temps en temps la tension des gaz, accumulés en certains endroits, arrivant à vaincre la résistance qui lui était opposée, il y avait une vive projection de cendres suivie d'un jet de flammes ; les cendres retombaient et bouchaient pour un temps le cratère, car c'était bien un vrai petit volcan.

Des négociants chinois de Cho-len avaient offert deux ou trois millions de ces riz et des bois de construction emmagasinés dans la citadelle, demandant six mois pour les enlever ; l'amiral avait refusé en disant qu'il ne pouvait attendre si longtemps.

Il était du reste possédé à cette époque de la manie de la destruction. Après s'être emparé de la rade de Tourane et de la petite ville de ce nom, il s'était empressé de démolir celle-ci, n'y laissant pas une maison debout. Nos croiseurs avaient l'ordre de détruire les jonques annamites capturées par eux, avec la défense la plus formelle d'en rien retirer sinon le personnel. Ils les brûlaient ainsi par centaines avec leur cargaison, de riz ordinairement, alors que bien souvent il leur eut été facile de les convoyer à Tourane ou à Saïgon.

Ce parti pris de tout détruire était d'autant plus incompréhensible que notre intérêt au double point de vue moral et matériel en souffrait beaucoup. Il faisait logiquement dire aux mandarins (nous l'avons su après) : « Les Français n'ont pas l'intention de rester ici puisqu'ils brûlent nos villes et nos citadelles ; prolongeons la résistance, amusons-les par des pourparlers insidieux et ils finiront par s'en aller sans avoir obtenu les satisfactions qu'ils demandent. »

D'un autre côté, les millions qu'on nous offrait n'étaient pas à dédaigner ; mais ce qui valait encore mieux, parce que la santé des hommes y était intéressée, nous aurions trouvé dans l'intérieur de la citadelle des logements et des magasins bien supérieurs aux baraques que nous faisions venir de Manille à grands frais. Les cinq grands magasins surtout, disposés pour la conservation du riz, réunissaient au plus haut degré toutes les conditions d'un bon casernement dans ce pays. Ils étaient entièrement construits en madriers très épais ; l'élévation du plancher à deux mètres au-dessus du sol permettait à l'air de circuler librement au-dessus, et leur toiture, prolongée suffisamment, préservait leurs parois latérales des rayons du soleil, abritant en même temps une galerie ou véranda, de trois mètres de largeur, régnant tout autour.

La perte des bois brûlés fut bien sentie un peu plus tard, lorsque, sous un autre commandant en chef, cessant enfin de détruire,on voulut édifier les premières constructions de notre établissement. Je fus moi-même l'un des officiers envoyés à Singapour avec mission d'acheter des bois que nous ne payions pas moins de sept francs le pied cube, bien qu'ils ne valussent pas ceux qu'on avait détruits.

Je joins à ce récit le plan de la citadelle avec ses dispositions intérieures telles qu'elles existaient avant la prise ; il m'a été facile de les dessiner, plus tard, d'après les ruines ; les affectations que j'indique, à part celles des grands magasins aux riz et aux bois, ne sont pas très certaines bien qu'elles m'aient été données par des Annamites.

J'y joins également, et à titre de curiosité, le plan de la

forte citadelle qu'avait fait construire le colonel Olivier et dont l'empereur Ming-manh avait ordonné la destruction après la révolte des Tay-son. Ses ruines étaient alors très apparentes, à sept ou huit cents mètres de la précédente citadelle, et à la même distance de la rivière à peu près. Je l'ai fidèlement calqué sur un tracé annamite qui m'est tombé entre les mains ; la légende a été traduite par le Père Marc.

En rentrant à Tourane, l'amiral Rigault avait laissé à Saïgon, en qualité de commandant supérieur, le capitaine de frégate Jauréguiberry avec quelques navires, et entre autres le *Primauguet* qu'il commandait et la canonnière l'*Avalanche* qui donna son nom à l'arroyo dans lequel elle était mouillée. Il avait aussi sous ses ordres quatre compagnies d'infanterie logées au fort du Sud sous les ordres immédiats du commandant Marchal, de l'Artillerie de marine.

Les troupes annamites délogées de la citadelle, s'étaient retirées au delà de la plaine des Tombeaux, à Kio-ha, distant d'environ quatre kilomètres, et y avaient commencé aussitôt l'établissement de leur fameux camp retranché par la construction de trois redoutes disposées en tenaille. Les habitants de la ville avaient fui ou avaient été emmenés par les mandarins, soit pour servir dans l'armée, soit pour travailler aux mouvements de terre, en sorte qu'à notre arrivée elle était absolument déserte.

Les Chinois de Cho-len avaient promis de garder la neutralité, et tinrent scrupuleusement leur promesse jusqu'à la fin des hostilités.

Malgré les menaces de mort des mandarins, beaucoup d'Annamites, de ceux surtout qui vivent à demeure

dans leurs pirogues sur la rivière dont nous étions les maîtres, apportaient au fort et aux navires des vivres excellents et variés : poisson vivant dans un casier remorqué ou dans un vivier au fond de l'embarcation, cochons, poules, canards, sarcelles, œufs, bananes, mangues, ananas, oranges, mangoustans, etc. ; on pouvait aussi avoir de temps en temps un buffle ou un bœuf. Et tout cela à très bas prix : on achetait pour une piastre, deux cochons, vingt sarcelles ou douze poules. On nageait donc ici dans l'abondance pendant qu'à Tourane, à cause de l'absence complète d'indigènes, il fallait se contenter des salaisons de la marine.

Les habitants de la Basse-Cochinchine sont en général de petite taille, peu corpulents et point beaux, les femmes encore moins que les hommes ; et pourtant elles sont réputées belles dans le reste de l'empire ! Ces malheureuses s'enlaidissent encore comme à plaisir par leur sotte habitude de chiquer le bétel, ainsi que les hommes du reste, et cela sans exception aucune. Ce masticatoire qui se compose ordinairement d'un morceau de noix d'arec, et d'un peu de chaux vive colorée en rouge, roulés en forme de cigarette dans une feuille de bétel (espèce de poivrier), est introduit entre la lèvre inférieure et la gencive. Son usage rend les dents noires comme du jais et les lèvres du rouge le plus vif, en sorte que la bouche apparaît comme une large plaie fraîchement faite par un coup de sabre, comparaison d'autant pus exacte que de la commissure des lèvres s'échappe souvent une salive sanguinolente.

Le Cochinchinois rachète cette disgrâce du corps par une certaine dignité d'allure indiquant chez lui une

grande fierté, fierté qui d'ailleurs ne se dément dans aucune circonstance. Condamné justement ou injustement à recevoir dix coups de *cadouille* (verge de rotin), il se couche à plat ventre sur le sol sans dire un mot, abaisse son pantalon, reçoit sa correction de la main du *mata* et se relève sans avoir proféré une plainte. On pourra obtenir beaucoup de ces hommes bien compris et gouvernés sagement.

Peu de jours avant nous, le transport la *Marne*, qui apportait un renfort d'Infanterie de marine au corps expéditionnaire, était monté à Saïgon croyant, lui aussi, y rencontrer l'amiral. Le commandant Jauréguiberry, voulant profiter de cette circonstance pour repousser plus au loin les troupes ennemies, avait décidé pour le 21 avril, veille de notre arrivée qu'il ne soupçonnait pas, l'attaque des redoutes en construction à Kio-ha. Ce coup de main mal préparé avait échoué et malheureusement nos pertes avaient été sensibles. On était allé là sans échelles, sans outils pour détruire les obstacles ; deux canons de montagne amenés par les marins du *Primauguet* avaient été laissés à la pagode de Caï-maï, à moitié route, leur transport ayant été trouvé trop pénible ; soit que l'on fût parti trop tard, soit que l'on eût mis trop longtemps à faire le trajet, on était arrivé devant les positions ennemies lorsque le soleil était déjà haut sur l'horizon et par suite la chaleur très forte.

La colonne de gauche s'était emparée, mais non sans peine de l'une des redoutes. Celle de droite, malgré l'acharnement qu'elle y mit, ne put déloger l'ennemi de l'ouvrage qu'elle avait pour objectif. On voyait ces braves soldats roder tout autour, cherchant l'endroit le

plus facile pour l'escalade, essayant de briser la porte à coups de crosse et n'y parvenant pas. Un canon ou simplement une hache et le succès était assuré ! Quelques-uns ayant réussi à pénétrer dans l'intérieur y avaient été tués. Parmi ces intrépides était le sergent des Paillères, jeune frère du chef de bataillon de ce nom cité précédemment. Il fallut se retirer. Nos pertes étaient de 14 tués et une trentaine de blessés.

Au nombre des premiers on est étonné de trouver M. de Beaulieu, sous-commissaire de la marine. Une inspiration malheureuse lui avait fait solliciter l'autorisation d'accompagner le commandant Jauréguiberry. — A quelle titre pourriez-vous venir ? — Comme interprète, je connais quelques mots d'espagnol. — Soit, venez. — Un des premiers projectiles ennemis l'avait tué raide. Il est à remarquer que la raison invoqué n'était qu'un prétexte, les officiers espagnols parlant presque tous le français.

Le commandant Jauréguiberry était certainement un officier d'une grande valeur, il l'a bien prouvé dans les hautes positions qu'il a occupées depuis, et surtout en 1870 comme commandant du 16e corps à la 2e armée de la Loire. Haute intelligence, volonté inflexible et persévérante, travail facile, on ne lui reprochait qu'une trop grande raideur de caractère provenant précisément de l'exagération de sa qualité dominante, la fermeté. Excellent pour la réalisation d'une opération décidée, il l'était moins pour sa préparation. Son tempérament ne lui permettant guère de faire appel aux lumières d'autrui, et encore moins d'en profiter, il était impossible, à moins d'une infaillibilité qui ne s'est pas encore rencontrée chez

les hommes, qu'il ne fit pas quelque faute dans l'exercice du commandement dont il était investi. Il en fit plusieurs.

Le coup de main dont je viens de parler eut certainement réussi si les dispositions avaient été bien prises, à cause du nombre et surtout de la valeur des hommes dont il disposait.

A l'arrivée du *Du Chayla*, il avait le commandement supérieur depuis un mois à peine, et déjà il avait rompu toutes relations avec Mgr Lefèvre, évêque à Saïgon, et résidant depuis 22 ans dans la Basse-Cochinchine. Par ses missionnaires, sinon par lui-même, nous pouvions obtenir sur l'Annam des renseignements utiles, indispensables même ; c'était donc une autorité à ménager.

Un peu plus tard, alors que j'étais revenu à Saïgon, il s'éleva entre lui et le commandant des troupes espagnoles, au sujet d'un ordre donné, une altercation des plus vives et des plus regrettables, dans laquelle il s'oublia jusqu'à proférer des menaces. L'Espagnol avait raison, il tint bon, et finalement l'ordre malencontreux dut être retiré; la faute était lourde, surtout en présence de l'extrême, mais juste, susceptibilité de nos alliés.

Je ne puis du reste mieux faire connaître la raideur de ce caractère qu'en rapportant fidèlement les quelques phrases ci-dessous, entendues par moi.

Le commandant supérieur descendait tous les matins du *Primauguet* pour aller voir au fort du Sud les travaux qu'on y exécutait, recevoir le rapport du commandant Marchal et lui donner ses ordres. J'avais connu ce dernier officier en France, il était de mon arme, et me trouvais auprès de lui en visite le lendemain de notre arrivée, lorsque le commandant Jauréguiberry entra. Après avoir reçu le

rapport : — Commandant, demain matin à six heures, vous enverrez en reconnaissance un de vos capitaines avec 50 hommes. Il fouillera la ville, la citadelle et ses environs, longera l'arroyo de l'*Avalanche*, passera aussi près que possible des lignes ennemies sans engager le combat, et rentrera en traversant la ville chinoise. — Ne croyez vous pas, commandant, qu'il vaudrait mieux le faire partir à cinq heures ; il lui faudra au moins quatre heures pour accomplir la tournée que vous indiquez et il fera déjà bien chaud vers...— Je reprends : commandant, demain matin, à six heures, vous enverrez en reconnaissance un de vos capitaines, etc.

Evidemment il lui était bien égal que le départ eut lieu à cinq ou à six heures, mais il avait dit six une fois et, par principe, il n'admettait pas une objection à un ordre donné. Et notez bien que ces deux hommes étaient très bien ensemble, qu'ils avaient été camarades à l'Ecole navale et qu'ils se tutoyaient en dehors du service.

Il était défendu et il eut été dangereux d'aller isolément à Saïgon ; aussi pour voir cette ville demandai-je l'autorisation d'accompagner la reconnaissance dont il vient d'être question.

La ville annamite occupait l'emplacement de la ville actuelle au confluent de la rivière de Saïgon et de l'arroyo chinois, en partie sur des alluvions au bord de ces cours d'eau, en partie sur un terrain ancien, solide et plus élevé. Les deux citadelles dont j'ai déjà parlé avaient été édifiées sur ce dernier terrain à sept ou huit cents mètres de la rivière. Entre les deux, longé au nord par une large rue perpendiculaire à la rivière, était le *camp des lettrés*, vaste rectangle enclos d'un mur et divisé

intérieurement en deux parties inégales. Aucune construction dans la plus grande ; c'était une aire sur laquelle les candidats de toute la province et même, je crois, de toute la Basse-Cochinchine venaient établir leur tente ou leur paillote au moment des examens. L'autre partie était couverte de maisons diverses pour le logement des examinateurs, les salles d'examen, etc.

Les habitations de la Basse-Cochinchine, et celles de l'ancienne Saïgon n'en différaient pas, n'ont qu'un rez-de-chaussée et sont construites ainsi : un soubassement en pierres de Bien-hoa de 50 à 60 centimètres de hauteur ; par-dessus, d'épaisses semelles en bois sur lesquelles prennent appui les fermes, composées de deux colonnes rondes ou carrées, deux arbalétriers et un tirant ; toutes ces pièces en bois, et assemblées sans clous ni chevilles, en sorte que leur démontage et remontage sont des plus faciles, faculté dont nous avons bien souvent tiré parti dans les premières années de l'occupation. Ces fermes sont toujours sculptées plus ou moins. L'intervalle entre les colonnes est fermé par des planches ou une maçonnerie en brique. La toiture est en tuiles creuses ou en feuilles de palmier ; briques et tuiles sont fabriquées au pays.

La ville n'avait point de quais. Sur le bord de la rivière et de l'arroyo régnait une rangée de maisons ouvrant sur une large rue et se prolongeant en arrière sur l'eau, soutenues par un pilotis. Les pirogues (tous les transports se font par eau), arrivaient sous ces maisons, et les denrées étaient montées ou descendues par une trappe et un escalier.

Depuis la prise la ville était restée absolument

déserte, les habitants étant sans doute empêchés d'y revenir par les mandarins. Nous l'avions parcourue presque en entier sans rencontrer un être vivant et nous allions en sortir, péniblement impressionnés par ce silence, cette absence de mouvement, qu'on n'est pas habitué à rencontrer au milieu d'une grande ville, lorsque, au détour d'une rue, nous nous trouvâmes en face et non loin d'un beau tigre. A notre vue il s'arrêta un instant, fit demi-tour et disparut avant que nous fussions revenus de notre surprise. La reconnaissance s'acheva sans autre incident.

Il était dit que nous devions faire une connaissance beaucoup plus intime avec le carnassier qui, si brusquement, nous avait faussé compagnie, ou tout au moins avec l'un des siens. Le soir de ce même jour, le commandant Marchal nous invita à nous trouver le lendemain matin sur les parapets du fort, pour assister à une chasse au tigre. Depuis quelques jours les sentinelles entendant des rugissements dans la nuit, un lieutenant d'Infanterie de marine avait demandé et obtenu l'autorisation d'organiser la chasse en question.

Sorti du fort avec une quarantaine d'hommes de bonne volonté, l'arme chargée à balle et la baïonnette au canon, il les développa en tirailleurs et marcha ainsi perpendiculairement à la rivière. Pour fouiller les touffes d'herbes et les épais buissons de bambous et de rotins dont le terrain était semé, il avait muni quelques hommes de lances annamites longuement emmanchées. Bientôt le tigre fut levé et reçut plusieurs balles en traversant une clairière ; débusqué trois ou quatre fois de ses remises et atteint de nombreux coups,

il finit par tomber. Le premier soldat qui l'approcha, voyant qu'il n'était pas mort, lui plongea sa baïonnette dans le corps ; l'animal, saisissant l'arme avec ses griffes la tordit, puis expira. C'était un individu de la plus belle espèce, le vrai tigre royal, le seul, je crois, que l'on rencontre en Cochinchine.

Il fut dépecé et distribué à toutes les gamelles ; j'en mangeai comme tous les officiers, sans le trouver ni très bon comme les uns, ni très mauvais comme les autres.

On dit que pour exalter leur courage, les Annamites mangent le cœur d'un tigre la veille du combat.

Ne voulant pas quitter Saïgon sans avoir vu Mgr Lefèvre, nous lui fîmes une visite ce jour même, quelques-uns de mes compagnons de voyage et moi. Nous étions jeunes alors et regardions presque comme un phénomène un homme habitant la Cochinchine depuis 22 ans. Il y a 30 ans de cela, et aujourd'hui je trouve tout naturel que tels et tels de mes amis y séjournent depuis ce temps.

Que de choses intéressantes nous allions apprendre sur le gouvernement et l'armée de ce pays ! Une foule de questions se pressaient sur nos lèvres, mais dès les premières réponses de l'évêque, il nous fut démontré que nous n'apprendrions rien par lui. — Il ne savait pas, ne se rappelait pas. — Etait-ce réelle ignorance, ou bien, pensant comme les Annamites que nous ne resterions pas à Saïgon et qu'il se retrouverait bientôt seul en présence des mandarins, voulut-il ne rien dire qui put les indisposer contre lui ? Je ne sais. Il nous apprit toutefois qu'il n'avait jamais été inquiété, qu'il était bien avec l'autorité locale, et dînait souvent chez le vice-roi. En somme sa réception fut très polie, mais sans cet abandon

que nous avions espéré ; évidemment il se tenait sur la réserve.

L'impression définitive qui nous resta de cette visite, et nous fûmes unanimes à l'exprimer en sortant, fut que Mgr Lefèvre, homme simple, timide, peu entreprenant, ne s'était guère occupé que des choses de son sacerdoce, ce dont il n'y avait qu'à le louer, et nous comprenions très bien que, dans ces conditions, il n'eût porté aucun ombrage au gouvernement annamite.

Il nous parut aussi qu'il n'était pas enchanté de nous voir porter la guerre à Saïgon, dans sa chrétienté. Et cela se comprend. Les mandarins pouvaient, avec quelque raison, considérer les chrétiens indigènes comme nos alliés et leur faire subir de mauvais traitements ainsi qu'aux missionnaires répandus dans le pays ; il n'en fut rien heureusement, mais on pouvait le craindre. D'un autre côté il ne pouvait plus parcourir son diocèse sans s'exposer à être arrêté ou comme espion ou comme otage. Enfin, il nous avait laissé entendre que la licence des soldats européens n'était pas faite pour édifier ses ouailles.

Le 27 avril le *Du Chayla* quittait Saïgon et le 29 il arrivait à Tourane.

TOURANE

Après s'être emparé, comme je l'ai déjà dit, de la plus grande partie des ouvrages défendant la baie de Tourane, et détruit la petite ville de ce nom, l'amiral Rigault de Genouilly avait établi le gros de ses troupes sur son emplacement et sous la tente ; mais, dès le mois d'avril suivant, la chaleur en avait rendu le séjour absolument impossible et il avait fallu les remplacer par des gourbis construits avec des branches d'arbres et des feuilles de

palmiers. On regretta alors la destruction de la ville dont les magasins aux riz, les pagodes et les principales maisons eussent procuré un excellent baraquement.

Appuyé sur deux forts pris aux Annamites, ce camp était encore protégé par les canonnières mouillées devant l'embouchure de la rivière. Les autres bâtiments restaient près de l'ilot de l'Observatoire. Quelques troupes occupaient, sur la presqu'île, le fort du Nord et ce que nous appelions encore l'avant-garde, bien que l'armée eût été portée au-delà. Entre ces deux points, près des batteries de l'Aiguade, étaient l'ambulance, les magasins aux vivres, les ateliers.

Sur la rivière circulaient nos chaloupes et canots armés. On y échangeait de temps en temps quelques coups de canon avec l'ennemi.

Celui-ci, établi sur la rive gauche, en face de nos troupes avait d'abord construit, assez loin, un fort retranchement abritant ses magasins et ses ambulances, puis, à quelques centaines de mètres en avant, une ligne parallèle, et dès qu'elle avait été suffisamment armée, une autre, encore plus en avant dont les canons portaient jusque dans notre camp.

Telle était la situation à Tourane au moment de l'arrivée du *Du Chayla*.

La 10e batterie débarquée aussitôt, fut partagée en trois groupes dont le premier et le plus fort, avec les capitaines Corréard et Chevrillon, fut envoyé à l'avant-garde ; le deuxième avec Robin au fort du Nord, et le troisième, formé des ouvriers à bois et à fer et des artificiers, au poste de l'Aiguade sous mon commandement ; bientôt on leur adjoignit les ouvriers de la 3e batterie.

L'ennemi devenant trop gênant, on marcha contre lui le 8 mai à la première heure du jour, dans le but de le déloger de ses positions les plus avancées, résultat que l'on obtint sans trop de peine. Après une résistance convenable, il abandonna successivement sa première et sa seconde ligne, emportant ses canons légers, ses morts et ses blessés derrière sa troisième ligne de beaucoup la plus forte. Pour lui porter un coup sensible, il aurait fallu enlever cette dernière et détruire ses magasins placés en arrière ; mais il commençait à faire très chaud, et l'amiral craignant de perdre du monde par insolation, peut-être aussi trouvant les troupes engagées trop fatiguées et trop peu nombreuses pour attaquer l'ennemi dans ses derniers retranchements, fit sonner la retraite vers dix heures. Il fallut sonner longtemps pour arrêter certains bataillons ne voulant pas entendre.

Après cette matinée qui nous avait coûté 8 morts et 80 blessés, nous restâmes dans la plus complète immobilité jusqu'au 15 septembre, ne faisant rien autre chose qu'enterrer nos morts, hélas ! bien nombreux.

Pendant cet été, diverses maladies, et surtout la fièvre pernicieuse, enlevèrent à peu près le quart de notre effectif à terre, je dirais même la moitié, si je m'en rapportais aux pertes subies par ma batterie. A son départ de Tourane en novembre, elle y laissait 39 morts, parmi lesquels son capitaine commandant, comme je l'ai déjà dit ; en outre, une douzaine de malades, évacués sur notre convalescence de Macao, ne reparurent plus. Son effectif au départ de France était de 100 hommes, officiers compris.

Il n'y avait sur la presqu'île de Tien-cha où cette

fièvre sévissait bien plus fortement qu'auprès de la rivière, ni marais ni rizières; la montagne, haute de 5 à 600 mètres, était couverte par un bois de haute futaie sous lequel serpentaient des ruisseaux d'eau claire ; quelques centaines d'hommes, répartis par petits groupes et à diverses hauteurs sur son versant intérieur, ne constituaient pas non plus une agglomération dangereuse pour la santé ; aussi ne puis je m'expliquer son intensité qu'en l'attribuant aux mouvements de terres opérés pour l'établissement de baraques, la création de chemins et de conduites d'eau. Et je suis confirmé dans cette opinion par ce fait remarquable que, pendant ce même temps, je ne perdais pas un seul des 27 hommes de mon détachement de l'Aiguade, tous ouvriers de diverses professions et distraits, comme tels, des travaux de terrassement.

On ne peut donc pas inférer de nos pertes, dues à une cause passagère, que les parages de Tourane soient malsains; tout semble indiquer même qu'en temps ordinaire les Européens s'y porteront mieux que dans d'autres parties de l'Annam.

La chaleur, il est vrai, y est très forte de juin à septembre. Un thermomètre placé sous un auvent, abrité lui-même contre le soleil par les branches d'un arbre, marquait 40, 41 et 42 degrés de 11 heures à 4 heures. Notre chef de gamelle, le lieutenant du Génie Mallet, avait établi ce règlement qu'on ne boirait de la bière (elle coûtait une demi-piastre la bouteille) que lorsque la température serait au-dessus de 40 degrés ; nous en buvions tous les jours. Pourquoi, en été, fait-il beaucoup plus chaud à Tourane par 16° de latitude Nord, qu'à Saïgon par 10°, et même à Singapour par 1° de la même latitude ? Mais

l'hiver y est bien marqué, et moins chaud qu'en Basse-Cochinchine où les deux saisons ne diffèrent guère sous ce rapport.

Avec ces excessives chaleurs nous avions de forts orages avec pluie à la suite. Souvent après une averse, les rayons d'un soleil ardent faisaient naître, tout d'un coup, des quantités innombrables d'éphémères aux longues ailes, voltigeant lourdement et sans s'élever à plus de deux ou trois mètres au-dessus du sol, se fourrant, sans le vouloir, dans le nez, la bouche, les oreilles du malheureux surpris au dehors ; sa seule ressource était de s'envelopper la tête d'un mouchoir en se sauvant dans le premier lieu fermé venu. Lorsque l'irruption survenait pendant le repas, l'ennui était bien plus grand encore : les portes et les fenêtres étant naturellement ouvertes, on se trouvait subitement enveloppé par une nuée de ces insectes, tombant dans les plats, les assiettes, les verres, dont il fallait jeter le contenu. Trois ou quatre heures après, le sol était couvert de leurs cadavres, leur éphémère vie étant terminée.

Cependant l'inaction complète dans laquelle nous laissait le commandant en chef faisait murmurer tout le monde, Espagnols et Français, officiers et soldats. Voilà un an, disait-on, que nous sommes en présence des Annamites, nous contentant, quand ils nous pressent par trop, de les repousser de quelques centaines de mètres, sans leur faire beaucoup de mal ; cela peut durer longtemps. Pourquoi l'amiral ne nous conduit-il pas à Hué où nous dicterions les conditions d'un traité de paix ? En ce moment la France demandait à l'Annam la cession de Tourane et de Saïgon ; l'Espagne un port au Tonkin pour y établir un comptoir.

Il est certain que, tout en continuant à occuper la rade de Tourane, il pouvait diriger sur la capitale une colonne de 2000 hommes qui y serait arrivée en trois jours par la voie de terre, pendant que notre flottille aurait remonté la rivière baignant ses murs. Un ou deux combats nous auraient coûté moins d'hommes que nous n'en perdions chaque semaine par les maladies, et quant au succès, il ne faisait doute pour personne ; on croyait même à un succès facile, non pas que les Annamites manquent de bravoure, ils se battent très bien au contraire et ne craignent nullement de s'exposer au danger, mais leur armement à cette époque était tellement inférieur au nôtre qu'ils ne pouvaient vaincre même en nombre décuple. Cette pointe sur Hué, mieux placée en hiver, était encore possible en été, à la condition de marcher la nuit et de combattre le matin de cinq à neuf heures.

En arrivant à Tourane nous avions trouvé l'amiral Rigault de Genouilly, triste, abattu, fatigué ; on le voyait aller d'un campement à l'autre lourdement appuyé sur sa canne, le dos voûté, l'œil morne. On ne reconnaissait plus en lui le chef qui avait montré tant de vigueur comme commandant des batteries de la marine à terre devant Sébastopol et, tout dernièrement encore, pendant la guerre de Chine. Cette vigueur cependant, il la retrouvait tout entière les jours de combat : ses dispositions étaient toujours bien prises, ses ordres clairs et précis. Conservant le plus grand sang-froid pendant l'action, il se portait aux lieux d'où il pouvait le mieux voir, sans souci des projectiles ennemis ; sa canne, transformée en bâton de commandement, ne lui servait

plus qu'à montrer le point où il fallait porter le plus grand effort. C'était une transfiguration.

Si nous nous plaignions de l'inaction dans laquelle nous laissait notre chef, nous rendions pleine justice à ses efforts pour donner tout le bien-être possible au corps expéditionnaire. J'ai déjà dit qu'à Tourane nous n'avions ordinairement comme nourriture que les salaisons de la marine, ce qui avait déterminé le scorbut chez un certain nombre d'hommes. Pour remédier à cette fâcheuse situation, l'amiral envoyait, quand il le pouvait, un transport chercher des bœufs à Manille ; un tiers du chargement mourait en route, je ne sais pourquoi, et l'on ne sauvait une partie de ceux qui restaient qu'en se dépêchant de les abattre. Durant quelques jours nous avions de grosses rations d'une assez mauvaise viande fraîche, et pendant des semaines ensuite nous en étions réduits à nos salaisons.

Dans le but aussi de combattre cette affreuse maladie, le médecin des troupes à Tien-cha, M. Cosquer, que nous appelions papa Cosquer, à cause de son dévouement pour nous, et peut-être aussi un peu à cause de sa rotondité, nous cherchait vainement sur les pentes de la montagne des plantes comestibles. En désespoir de cause, il nous présentait une espèce de chardon très dur et très piquant qu'il prétendait excellent en salade ; pour lui faire plaisir nous essayions d'en manger et en recommandions l'usage à nos troupes sans espoir d'être écoutés.

La sollicitude de l'amiral se portait aussi sur le vêtement. A cette époque les troupes de la marine n'avaient pas de tenue coloniale réglementaire ; le chapeau de paille et le pantalon blanc étaient seulement tolérés, la

tenue régulière restant la même en Cochinchine, par 40° de chaleur, qu'en France par 10° de froid. Je me vois encore, trois ans après, avec l'ancien habit de l'artillerie, espèce de camisole de force rembourrée de toute part, allant recevoir sur le Long-ho le grand mandarin Phan-tan-gian, ministre d'Etat, pour le conduire auprès du commandant de la citadelle de Vinh-Long, M. Brière de l'Ile, également en grande tenue. Vêtu d'une riche et légère robe flottante, le mandarin descendait de sa pirogue à l'ombre de quatre grands parasols. S'il y avait là un barbare (au point de vue de l'habillement), ce n'était pas lui. Heureusement il avait pitié de moi et, sous prétexte de s'appuyer sur mon bras, me faisait marcher avec lui à l'abri du soleil. Il paraît que c'était en outre un très grand honneur.

Pauvre Phan-tan-gian ! N'ayant pu sauver par la diplomatie, même au prix d'un voyage en France, les trois provinces qui lui étaient confiées (et nous ne pouvions pas ne pas les prendre) ; jugeant, d'autre part, toute résistance matérielle impossible, il ne vit d'autre issue à sa situation que celle de mettre fin volontairement à son existence. Une fréquentation presque journalière de dix mois m'ayant permis d'apprécier son intelligence, la rectitude de son jugement, son patriotisme et sa bonté, je ne puis me préserver d'un sentiment de tristesse, chaque fois que je pense à la mort tragique de ce généreux ennemi, et aux circonstances qui l'ont fatalement amenée.

L'amiral voulant donc remplacer les vestes étriquées de nos hommes par un vêtement plus ample, avait demandé, en France, dès le début de l'expédition, des

chemises de laine de marins, et il les attendait avec impatience, lorsqu'un jour, en passant sur la plage de l'Aiguade, il vit débarquer, d'un transport récemment arrivé, des centaines de fûts contenant évidemment des effets d'habillement. Passant aussitôt sa canne sous son bras pour donner cours à sa joie par un frottement de mains énergique, il s'écriait en même temps, à l'approche de l'officier chargé des magasins, un de mes amis qui me quittait pour aller au-devant de lui : « Ah ! ah ! voici enfin mes chemises de laine qui arrivent — Amiral, ce sont les schakos des compagnies d'Infanterie de marine venues par la *Marne*. » C'étaient des schakos qui nous arrivaient par une chaleur intolérable ! Si on voulait déterminer immédiatement une congestion ou une insolation, il n'y avait qu'à coiffer un homme de ce lourd, dur et incommode objet, laissant la nuque, le cou, les oreilles à découvert, et qui déjà en Crimée n'avait servi qu'à la culture des fleurs, étant rempli de terre. L'amiral, suffoqué par la colère, put à peine dire : « Qu'on les rembarque ! » et fit acheter à Hong-kong et à Singapour des chemises de laine moins bonnes et coûtant plus cher, procurant ainsi aux Anglais un gros bénéfice ; mais à qui la faute ?

L'amiral était aimé pour ces soins et aussi pour les récompenses qu'il faisait obtenir. Très bien en cour, tout ce qu'il demandait lui était accordé, et il demandait beaucoup. Sa prédilection se portait surtout sur les très jeunes officiers et il avait l'habitude de dire, lorsqu'il demandait un bout de ruban pour un aspirant : « Cela fera plaisir à sa maman. »

Peu de jours après son arrivée à Tourane, le *Du*

Chayla avait été envoyé à Chang-haï à la disposition de notre ambassadeur, M. Bourboulon, arrivant en Chine pour l'échange des ratifications du traité de Tien-tsin de l'année précédente. Le *Norzagaray*, aviso acheté à Manille, avait reçu la même destination. En août ces deux navires étaient de retour.

Les officiers du *Du Chayla*, avec qui nous avions conservé les meilleurs rapports, nous racontaient les évènements survenus à l'embouchure du Peï-ho, auxquels plusieurs d'entre eux avaient pris part, à peu près tels qu'on les connaît, mais avec une appréciation toute différente de celle qui en était faite en France. Au lieu de crier : trahison ! guet apens ! ils nous disaient que tous les torts étaient du côté des ambassadeurs français et anglais qui auraient dû entrer en relations avec les trois hauts mandarins envoyés à Chang-haï pour les recevoir et les conduire à Pékin avec tous les honneurs dus à leur caractère officiel, suivant un cérémonial réglé depuis des miliers d'années et n'ayant rien d'humiliant pour eux. L'ambassadeur américain, M. Ward, qui s'y soumit n'eût qu'à se louer des égards et des prévenances dont il fut l'objet pendant le trajet, ainsi que dans la capitale.

L'ambassadeur anglais, M. Bruce, avait à sa disposition sept navires de flottille, canonnières ou avisos pouvant remonter le Péï-ho et portant, en outre de leurs équipages, un corps de troupes de débarquement de 1500 hommes. Il voulait les conduire aussi près que possible de Pékin et entrer dans cette ville escorté par une armée. Cela flattait son orgueil britannique.

M. Bourboulon semble n'avoir joué là qu'un rôle secondaire bien humiliant pour nous ; en tout et toujours

il emboîtait le pas de son collègue sans regarder si les intérêts de la France n'étaient pas différents de ceux de l'Angleterre. C'était du reste l'usage sous le second empire : nous avions fait avec celle-ci la guerre de Crimée contre notre alliée naturelle continentale et maritime, et malgré nos sympathies pour elle, afin de diminuer sa puissance dans la Méditerranée dont les Anglais prenaient ombrage. En 1857 et 1858 nous avions fait avec eux une première expédition de Chine pour leur permettre d'importer dans ce pays une plus grande quantité d'opium et de cotonnades, sans aucun avantage pour nous, les ports déjà ouverts étant bien suffisants pour notre petit commerce ; et en 1860, toujours entraînés par eux, nous allions en faire une seconde.

Il fut donc décidé qu'on irait à Pékin par le Péï-ho en forçant son entrée, s'il était nécessaire, car remarquons bien que les mandarins, qu'on n'avait pas voulu voir, avaient fait savoir cependant que le fleuve était barré à cause de la guerre des Taï-pings, et que le commandant des forts de Ta-kou, à moins d'un ordre formel, empêcherait les alliés de briser les estacades ; ils demandaient en conséquence qu'on leur donnât le temps d'en référer à leur gouvernement ; peut-être obtiendraient-ils le passage pour un ou deux navires. Ils ne furent pas écoutés et l'on partit pour le Pé-tchi-li.

Le *Du Chayla* calant trop pour remonter le fleuve, sa compagnie de débarquement fut transbordée sur le *Norzagaray* qui reçut en outre notre ambassadeur et le commandant Tricault, et c'est avec ce seul petit navire que les Français se présentèrent devant les forts.

A la demande de laisser passer des ambassadeurs, le

commandant de ces forts répondit qu'il ne pouvait le faire qu'en manquant à sa consigne qui était de défendre l'estacade contre toute attaque. Comme les mandarins à Chang-haï, il demandait le temps d'en référer à Pékin, tout en indiquant, comme n'étant peut-être pas défendue, une autre embouchure du fleuve par où les alliés pourraient le remonter. On ne voulut rien entendre, et l'amiral Hope, commandant en chef des forces réunies, reçut l'ordre de détruire immédiatement le barrage.

Ces détails, donnés par nos camarades, étaient plus tard confirmés de tous points par les rapports des ambassadeurs. Qu'on ne parle donc plus de trahison, de guet-apens ! Et quant au droit qu'avait la Chine d'empêcher nos représentants de pénétrer au cœur de l'empire avec des forces aussi considérables, est-il contestable ? Souffririons-nous cette insulte d'un ambassadeur étranger remontant la Seine du Havre à Paris avec une suite de sept navires portant une armée de débarquement ? évidemment non.

On sait le désastre qui suivit : trois navires coulés, cinq cents hommes mis hors de combat, et parmi les blessés le commandant Tricault et l'amiral Hope ; les troupes de débarquement, dans la vase jusqu'à la ceinture, combattant avec une extrême bravoure jusqu'à la nuit qui seule les sauva d'une entière destruction ; des hommes, en petit nombre, des Français surtout, parvenus au pied des ouvrages chinois, tentant une escalade impossible avec la certitude d'être tués. Quels soldats ! mais aussi quels diplomates !

Pour punir les Chinois de leur prétendue perfidie, nous fîmes la guerre de 1860 qui n'ajouta rien à notre

gloire militaire, au contraire ; le sac du palais impérial de Yuen-ming-yuen fut un acte des plus regrettables au double point de vue de la discipline et de l'honorabilité de l'armée. Toutefois il convient d'en faire peser la responsabilité sur qui de droit : sur le général en chef qui ne sut pas l'empêcher, sur son entourage qui le commença. Dans une visite du général à cet immense palais où des richesses de toutes sortes étaient accumulées depuis des siècles, l'un des officiers de son état major dit : « Je prends cette statuette pour l'impératrice » ; un autre : « Je prends ce collier pour la duchesse de X .. » ; un autre : « Je prends ce bijou pour la marquise de Y.... » ; bientôt on prit des deux mains pour soi même ; le pillage était commencé, il ne s'arrêta plus. Les Anglais, venus après, ne furent pas les moins âpres.

Je me hâte de dire que le corps des marins français débarqués resta pur de cette souillure ; son énergique chef, le commandant Jauréguiberry, ayant donné des ordres en conséquence et ayant su les faire observer. Je suis heureux de le constater ici.

Après le 8 mai, les Annamites s'étaient avancés de nouveau, peu à peu, réoccupant successivement les lignes dont nous les avions délogés, les réparant, les réarmant, et au commencement de septembre ils étaient redevenus fort gênants. Une prise d'armes était nécessaire. Elle eut lieu dans la matinée du 15 septembre et fut la répétition de la précédente ; nous eûmes 10 tués et 50 blessés.

Après cet effort nous *reprîmes* notre inaction et les Annamites leurs travaux d'approche. C'était un vrai travail de Pénélope dont on n'entrevoyait pas davantage la fin, les Franco-Espagnols détruisant en une matinée ce que leurs ennemis avaient fait en quatre mois.

Un tout petit incident dont on s'occupa beaucoup parce qu'on n'avait pas autre chose à faire, vint à cette époque opérer une diversion momentanée à notre ennui.

Une de nos reconnaissances avait trouvé dans un village une affiche qu'elle avait rapportée au quartier général. Elle était de Mgr Pellerin, missionnaire au Tonkin avant la guerre, et actuellement auprès de l'amiral et vivant à sa table. L'évêque y engageait les Annamites, les chrétiens surtout, à se joindre aux Français pour faire la guerre à Tu-duc (jusque-là il n'y avait rien à dire, mais la suite était moins orthodoxe), le détrôner et le remplacer par un jeune prince, ayant reçu le baptême, et alors à Hong-kong dans l'établissement des Pères des Missions étrangères. L'amiral entra dans une belle colère et par la première occasion fit partir Mgr Pellerin pour Hong-kong. « Je ne fais pas la guerre à l'empereur d'Annam pour le détrôner, lui dit-il, et vous le savez bien ; votre proclamation exprime donc vos vues particulières et non celles qui résultent de mes instructions et que je vous ai fait connaître ; ne voulant pas être contrecarré, je vous éloigne de la Cochinchine. »

A partir de ce moment les missionnaires furent quelque peu tenus en suspicion comme interprètes, et l'on commença à employer en cette qualité M. Aubaret dont j'ai déjà dit quelques mots. Je n'ai pas entendu dire pourtant que l'on ait jamais eu à se plaindre de l'interprète attaché officiellement à l'état-major de l'amiral Rigault, le Père Legrand.

Il est malheureusement certain que, trop souvent, les missionnaires en Annam se sont immiscés dans la politique intérieure ou extérieure de ce pays. En

outre du cas que je viens de rappeler, on pourrait en citer bien d'autres. Et d'abord nous avons vu Mgr de Béhaigne prendre parti pour Gia-long. Il doit être excusé puisque ce prince se montra digne de régner et meilleur roi que n'aurait été probablement son compétiteur, mais cet évêque n'avait pas moins manqué à ses devoirs de prêtre et d'étranger en se mêlant à une querelle intestine.

Un missionnaire, récemment venu du Tonkin à Tourane, à qui je demandais des nouvelles de la contrée qu'il évangélisait, me répondit que les chrétiens y étaient assez nombreux, surtout dans le village qu'il habitait, près d'une rivière, où se trouvant en grande majorité ils faisaient la loi ; qu'il les avait armés de lances pour résister aux pirates et aussi aux mandarins venant lever l'impôt. « Il fallait voir comme ils étaient éconduits. » Comme je me récriais, le missionnaire ajouta qu'il taxait lui-même chaque habitant d'après sa récolte et faisait tenir sa cueillette au mandarin. C'était peut-être plus équitable, mais moins légal, et mis en prison il n'eut pas pu dire qu'il souffrait pour la foi.

Enfin il résulte des rapports de nos consuls que pendant nos guerres récentes au Tonkin les missionnaires espagnols nous ont été constamment hostiles ; l'un d'eux reçut une récompense de Tu-duc après la catastrophe de Francis Garnier.

Les populations de l'extrême-Orient ne sont point fanatiques, et ce qui le prouve péremptoirement c'est qu'on ne voit chez elles aucune guerre de religion, alors qu'elles sont fort nombreuses en Europe. En Annam le peuple professe un boudhisme altéré dont il n'a guère conservé qu'une grande vénération pour les ancêtres. Il n'a donc aucune

répugnance à adopter le christianisme qui ne contrarie pas ce sentiment éminemment respectable ; d'un autre côté le merveilleux de ses dogmes, la pompe de ses cérémonies doit nécessairement attirer des hommes simples, doux et ignorants ; aussi se font-ils baptiser en assez grand nombre, mais, la plupart, sans attacher à cet acte beaucoup d'importance, paraît-il. Un missionnaire, le P. Marc, me disait : « Quand je fais publier que tel jour il sera fait *un baptême*, les cathécumènes arrivent par centaines ; ils savent qu'ils recevront une robe blanche et une pinte de riz ; si, trois mois après, j'en fais publier un autre, les mêmes individus se représenteront pour avoir une seconde robe et une seconde pinte de riz. »

Les lettrés, les mandarins par conséquent, toujours pris parmi eux, se font gloire de pratiquer la morale élevée de Confucius qui doit les porter à l'indulgence et à la tolérance pour les idées religieuses qu'ils ne partagent pas. On doit donc croire que les vexations et les persécutions subies par les missionnaires en Annam furent suscitées par la raison politique, comme nous l'avons vu sous Ming-man, par leur immixtion indiscrète dans les affaires de l'Etat ou leur inobservance des lois. Nous avons remarqué que Mgr Lefèvre, évêque à Saïgon, qui paraît s'être renfermé dans l'exercice de son apostolat, n'avait pas été inquiété dans le moment même où quelques-uns de ses collègues de la Haute-Cochinchine et du Tonkin étaient emprisonnés et même condamnés à mort.

Cependant l'amiral Rigault de Genouilly, arrivé au terme de son commandement, était remplacé le premier novembre par le contre-amiral Page.

Nos critiques sur la temporisation et les ordres de des-

truction du chef qui nous quittait ne nous empêchaient pas de l'aimer beaucoup pour les raisons que j'ai dites, et encore pour son affabilité et sa bieuveillance. Aussi ne fut-ce pas sans émotion ni tristesse que nous vîmes son pavillon s'éloigner de la rade.

Tout changea aussitôt dans la conduite de la guerre ; nos croiseurs reçurent ordre de ramener leurs prises à Tourane ou à Saïgon ; défense de démolir une maison, de couper un arbre ; lorsque dans un tracé de route, nous rencontrions un de ces derniers, il fallait dévier ce tracé.

Des reconnaissances furent immédiatement dirigées sur la route de Hué. En sortant de Tourane, cette route suit le bord de la mer jusqu'au village de Kien-chan où elle tourne brusquement à gauche pour pénétrer dans l'intérieur. On la voit s'élever au flanc d'une chaîne de montagnes qu'elle franchit à 500 mètres d'altitude, en un col étroit, et en traversant là un ouvrage permanent considérable, nommé par nous les Portes de fer.

Le village de Kien chan est situé à l'entrée de la baie, à droite, et au fond d'une anse abritée par un promontoire élevé, au sommet duquel est construit un fort en maçonnerie. La position était encore défendue par deux fortes batteries établies près du village, l'une au ras de l'eau, l'autre à une trentaine de mètres de hauteur.

Il fallait se rendre maître de ce point afin de pouvoir continuer la reconnaissance de la route, et cela était facile, les plus gros navires pouvant mouiller à portée de fusil des ouvrages de défense. L'attaque eut lieu dans la matinée du 18 novembre par la *Némésis*, le *Prégent* qui l'avait remorquée, le *Phlégéton*, deux canonnières et la

corvette espagnole *Jorge-Juan*, dont les obus eurent bientôt éteint le feu des deux batteries ; nous ne pouvions tirer sur le fort à cause de sa hauteur (150 mètres environ), et de notre proximité. Les troupes jetées à terre, occupèrent sans peine les ouvrages ennemis, le fort lui-même, bien que resté intact, n'opposa qu'une médiocre résistance aux Espagnols chargés de s'en emparer. Ils lui donnèrent le nom de leur reine Isabèlle, nom qu'il a conservé.

Quoique les Annamites eussent tiré sur nous un assez grand nombre de coups de canon, cette affaire ne nous coûtait que deux hommes tués, le chef de bataillon du Génie Déroulède, coupé en deux par un boulet sur la dunette de la *Némésis* à côté de l'amiral Page, et un timonier qui eût la tête emportée sur la même dunette.

Entre autres bouches à feu, nous avions trouvé dans la batterie rasante quatre beaux canons en bronze du calibre de 135 millimètres, semblables pour la forme générale, les anses, le cul de-lampe et les moulures au canon de place français du système Gribeauval, mais avec plus d'épaisseur des parois et par suite un poids plus considérable. On y remarquait en plus, sur le renfort, un cartouche portant une inscription relative à la fabrication du canon, le tout en niellure d'argent parfaitement exécutée. Je donne ici la copie de l'un de ces cartouches avec la traduction de l'inscription. Nous avions du reste trouvé des canons pareils dans le fort du Nord.

Le lendemain, le courrier d'Europe apportait ma nomination, au choix, au grade de capitaine. Les canonniers sous mes ordres, ignorant qu'elle venait de France, disaient que j'étais nommé pour ma belle conduite de la veille ; j'espère qu'il n'y mettaient pas d'ironie.

Deux compagnies d'Infanterie de marine, une compagnie d'Espagnols et ma batterie, réduite, hélas! à une quarantaine d'hommes, furent laissées à Kien-chan, sous les ordres du commandant Martin des Paillères qui ordonna aussitôt à l'artillerie d'étudier et de préparer l'attaque des Portes de fer.

Dans le travail qui incombait à mon arme, je devais, pour ma part, rechercher l'emplacement d'une batterie de canons de petit calibre, à droite ou à gauche du fort à enlever, sur une hauteur le dominant, et tracer, sur les pentes boisées de la montagne, un sentier y conduisant. Pour cela, le maire du village avait ordre de m'amener matin et soir cinquante hommes auxquels mes sous-officiers distribuaient des outils. Ont vint me prévenir, dès le premier jour, qu'un de ces Annamites refusait de prendre la pioche qu'on lui présentait. C'était grave s'il y avait intention de résistance, la moindre velléité de ce genre devant être sévèrement réprimée pour bien établir aux yeux de cette population notre droit, droit rigoureux du vainqueur, de la frapper d'une contribution. J'ordonnai que le récalcitrant fut amené devant moi, et en même temps je faisais prier un missionnaire interprète de venir me trouver. L'Annamite se présenta avec une dignité qui disposait déjà en sa faveur ; les bras croisés sur sa poitrine, calme, muet et la tête haute, mais sans arrogance, il semblait dire : je suis dans mon droit, donc je n'ai rien à craindre. C'était un homme d'une cinquantaine d'années et mieux vêtu que la plupart de ses compatriotes. Après l'avoir questionné, l'interprète me dit que cet Annamite avait cinq fils de vingt à trente ans, cultivant ses terres, semant et récoltant son riz, qu'il n'était dès lors plus tenu à aucun travail

manuel, la coutume du pays étant que les enfants doivent subvenir aux besoins de leurs parents dès qu'ils le peuvent; ce serait une grande humiliation pour lui que de manier un outil.

La raison invoquée me paraissant bonne, je dispensai mon homme de la pioche et l'instituai surveillant en lui donnant une cadouille pour insigne de son autorité. Il s'acquittait très bien de ses fonctions dont il paraissait fier, n'hésitant pas à appliquer son rotin sur le dos des paresseux.

J'avais ainsi donné à mes sous-officiers un excellent adjoint au lieu d'un ouvrier sans doute médiocre, ce qui me confirma dans cette opinoin, déjà exprimée, qu'il faut respecter les usages du pays où l'on se trouve, quand ils sont respectables.

Depuis l'arrivée de l'amiral Page tout nous faisait croire à une marche prochaine sur Hué : l'exploration de la route qui y conduit ; l'occupation de Kien-chan, tout à fait inutile autrement ; l'ordre de préparer l'attaque des Portes de fer ; et cependant des bruits d'évacuation circulaient parmi nous et bientôt même devinrent une certitude. L'amiral avait-il reçu l'ordre d'évacuer Tourane par le dernier courrier ou bien l'avait-il apporté avec lui ? Dans ce dernier cas l'attaque des ouvrages de Kien-chan ne s'expliquait pas. Quoiqu'il en soit, ma batterie était expédiée à Saïgon dans les derniers jours de novembre et le 23 mars 1860 les dernières troupes quittaient Tourane.

Dans le corps expéditionnaire on critiquait cette mesure ; il semblait qu'on aurait dû profiter de notre proximité de la capitale pour aller y dicter un traité de paix qui ne fut signé que trois ans après.

Peut-être ne faut-il pas se plaindre de ce retard ; la prolongation de la guerre nous autorisa à demander la cession d'un territoire bien plus étendu : trois provinces d'abord, puis trois autres, formant la totalité de la Basse-Cochinchine ; belle et riche colonie dont le chef-lieu, Saïgon, doit devenir un des plus importants centres de commerce de l'extrême Orient.

A cette conquête, la France a ajouté depuis celle du Tonkin, et étendu son protectorat sur le reste de l'Annam et sur le royaume du Cambodge. Cet ensemble de possession dans l'Indo-Chine constitue pour elle un magnifique empire colonial compensant celui qu'elle a perdu dans l'Inde par la faiblesse de son gouvernement sous Louis XV et la relevant du reproche d'impuissance à coloniser que lui adressent même des Français. Mais n'oublions pas que ces diverses parties se soutiennent mutuellement, et que le honteux et coupable abandon de l'une d'elles entraînerait bientôt la perte des autres, au profit de voisins en quête de colonies dont toutes les nations de l'Europe sentent aujourd'hui l'impérieux besoin.

Les populations de ces contrées, heureuses d'être délivrées de l'arbitraire des mandarins et de la piraterie s'exerçant sur les fleuves, ont accepté immédiatement notre domination ; il ne nous reste donc plus qu'à la faire aimer et à la justifier de plus en plus en nous efforçant, par une administration sage, économe, bienveillante, soucieuse de leurs intérêts divers, d'augmenter leur bien-être et élever leur niveau moral et intellectuel.

Novembre 1888.

P. AUDOUARD.

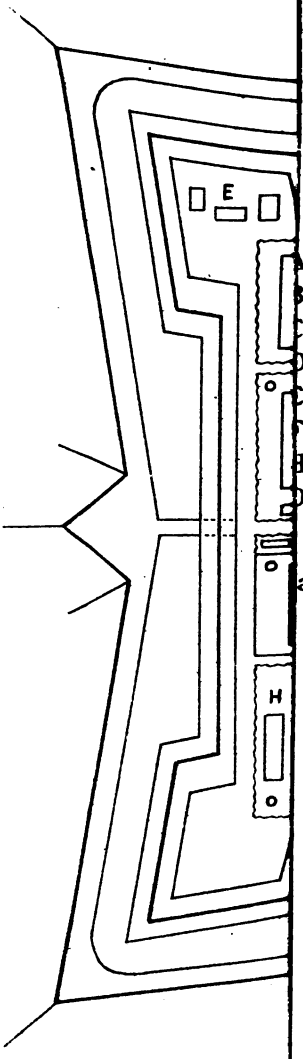

LÉGENDE

—

A. Magasins au riz.
B. » au bois.
C. Palais du Vice-Roi.
D. » de la Vice-Reine.
E. Magasins à poudre.
F. Ecurie des éléphants.
H. Hôpital.
O. Puits.

Les autres bâtiments sont des casernes ou des magasins divers.

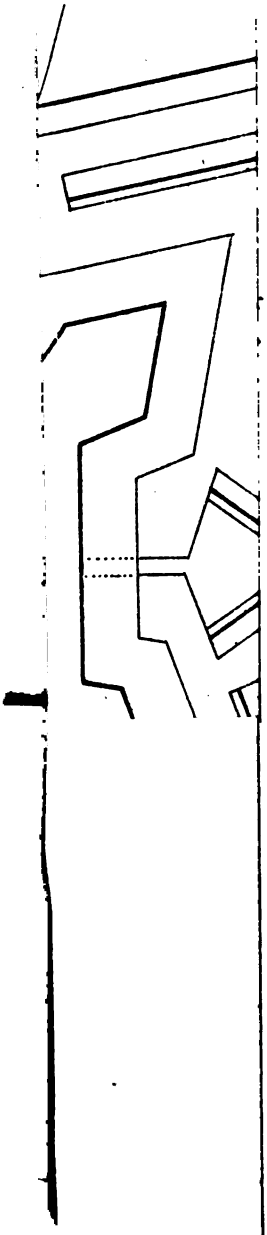

tout Gia-dinh (Saïgon).

es de diamètre

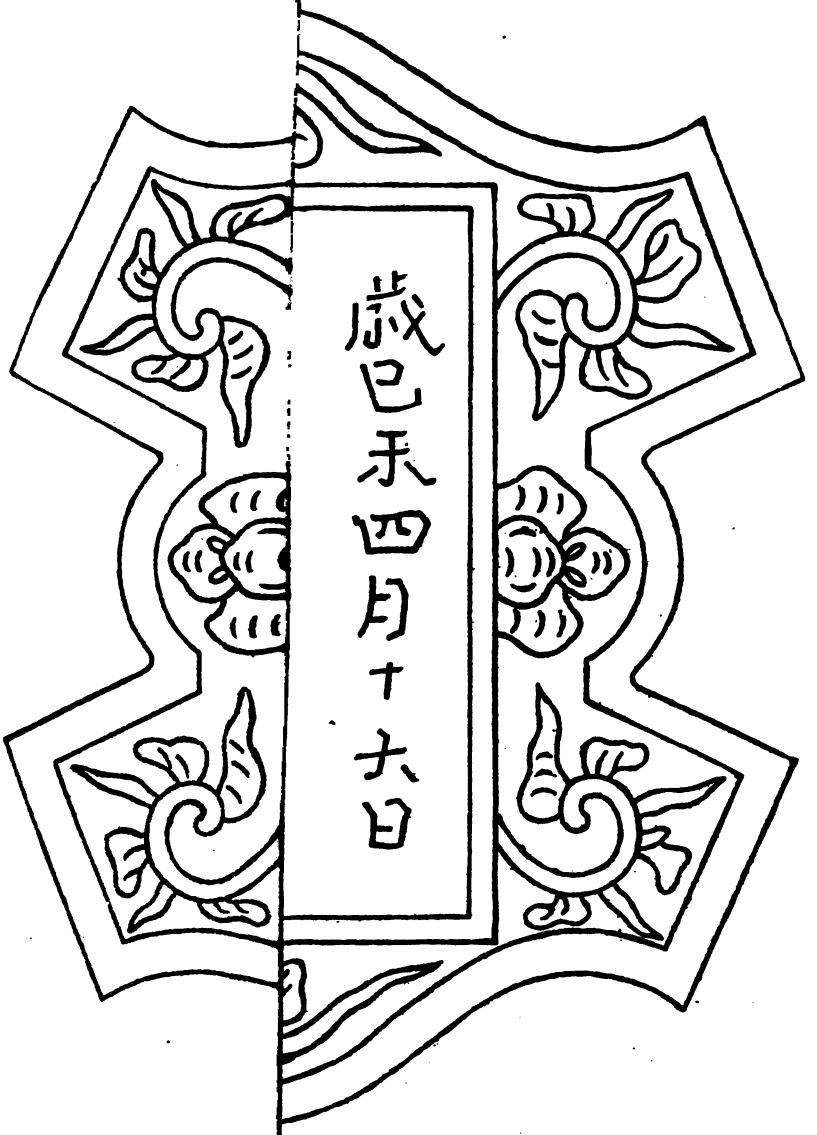

marche pour aller
com Qui-nhon et a pris
tout Gia-dinh (Saïgon).

Mme Auguste PENQUER

LECTURE

FAITE

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

PAR M. ÉDOUARD LANGERON

Professeur d'Histoire au Lycée de Brest

Séance du 6 Janvier 1890

MESSIEURS,

La femme éminente qui vient de disparaître laisse dans la société brestoise une place difficile à prendre et dans la littérature contemporaine un vide qui n'est pas près d'être comblé. Car la renommée de l'auteur de *Velléda* avait depuis longtemps franchi les limites de notre cité et tous ceux qu'intéressent encore les destinées de la poésie connaissaient ces strophes étincelantes où se reflète, comme dans une admirable synthèse, le robuste génie de la Bretagne. En cela on peut dire que Mme Penquer a été la rivale bien souvent victorieuse du grand poète Brizeux. Non seulement elle a, comme lui, chanté les sites agrestes, les splendides paysages maritimes, les mœurs à la fois rudes et naïves du pays qui l'avait vue naître, mais encore elle a su, dans une évo-

cation grandiose, faire revivre à nos yeux ces fortes générations armoricaines dont l'épée de César avait brisé l'indépendance, mais non pas abattu la fierté. Voilà surtout ce qui donne à l'œuvre poétique de Mme Penquer un cachet de puissante originalité et ce qui assure à son auteur un rang distingué parmi les écrivains de ce temps-ci.

Léocadie Auguste Salaün-Penquer était née en 1817 au château de Kérouartz, près de Lannilis. C'est là que s'écoula son enfance et que s'épanouit sa jeunesse. Au sein d'une nature à demi civilisée et à moitié sauvage, remplie de vallées verdoyantes et de steppes arides, de sentiers fleuris et de rochers abrupts, de délicieux rivages et de sombres taillis, elle grandit, libre et rêveuse, dans la contemplation de cette belle campagne bretonne dont les contrastes parfois étranges produisent toujours une harmonie sévère. L'esprit de la jeune fille en reçut une empreinte ineffaçable. Tant il est vrai que le vieux sol celtique exerce sur les âmes un pouvoir vraiment fascinateur ! et que nul écrivain, s'il y a vécu ou s'il y est né, ne peut se soustraire à l'influence de la mystérieuse contrée !

C'est ainsi que, dans les loisirs d'une vie heureuse, la jeune fille a pu jouir de tous les dons de sa belle intelligence et développer ce remarquable talent d'écrivain qui nous a valu tant d'œuvres admirées. Ajoutez à cela les lectures enivrantes, les livres furtivement dévorés dans les tourelles du vieux manoir ou à l'ombre des futaies, *Atala,* les *Martyrs*, le *Lac*, les *Orientales*, les *Voix intérieures,* c'est-à-dire tout ce que le siècle a produit de plus grand, de plus beau, de plus fort en fait d'art, de poésie et d'éloquence.

De ce contact avec la nature bretonne, de ce commerce avec les grands écrivains du temps, des réflexions que suggéraient à la jeune fille ses méditations ou ses lectures, se formèrent bientôt ce cœur ardent et sensible, cet esprit brillant et ailé, cette imagination féconde qui ont fait de Mme Penquer un penseur et un poète.

Aussi, à peine au sortir de l'enfance, et dans la fiévreuse admiration qu'elle ressentait pour le génie de Chateaubriand, conçut-elle tout d'abord le projet de donner à l'expression de sa pensée la forme poétique. Mais ses premiers vers, fruits d'une inspiration soudaine, ne trouvèrent d'écho que sur les plages de l'Océan où, seule en face de la nature, elle aimait à les réciter à haute voix. Timide et réservée, Mme Penquer redoutait l'éclat et le bruit. C'est à peine si elle osait confier à quelques amis fidèles le secret de son ambition et de ses espérances. Et ce n'est que plus tard, bien au delà de la jeunessse, sur les vives et affectueuses instances de Lamartine, son ami et son maître, qu'elle se risqua enfin à demander au grand public le baptême de la renommée. Son premier ouvrage date de 1862 : ce sont les *Chants du Foyer*.

De tous les écrits qui sont sortis de sa plume, celui-là n'est peut-être pas le plus achevé, mais c'est incontestablement le plus personnel et le plus pénétrant. Ce recueil se divise en trois parties et pourrait se résumer en trois idées : la jeune fille, la jeune femme, la jeune mère. Ce sont, en effet, toutes les impressions de sa jeunesse que Mme Penquer a traduites en vers tour à tour gracieux et tendres, éloquents ou passionnés. On y sent les premiers tressaillements de sa pensée, les premiers

battements de son cœur, les premières douleurs de son âme. Tantôt se déroulent des souvenirs d'enfance, pleins d'un charme exquis, plus loin une fraîche et délicieuse idylle, quelquefois ce sont les accents emportés d'une élégie déchirante, souvent un chant d'amour pur et radieux, ou bien, sur un mode plus élevé, un hymne à la divinité. On peut dire que, dans ce volume, Mme Penquer a fait vibrer les fibres les plus délicates du cœur humain. Prenant chaque incident de sa vie mouvementée, elle a exprimé tour à tour avec une intensité poignante la joie, la tristesse, la passion, l'enthousiasme et l'amour, selon qu'elle a été heureuse ou malheureuse, mélancolique ou gaie, inquiète ou aimée. En feuilletant les *Chants du Foyer*, on pourrait presque à chaque strophe et, à coup sûr, dans chaque pièce, retrouver toutes les émotions évanouies, tous les beaux rêves envolés. Ce livre n'est pas seulement un recueil de vers, c'est la biographie d'une âme.

Ecoutez plutôt ce chant mélancolique et tendre, les *Adieux à la jeunesse :*

Vous fuyez, ailes d'or, jeunesse, brises folles !
Arc-en-ciel lumineux aux brillantes couleurs !
Doux parfums, doux concerts, doux jeux, douces paroles,
Vous fuyez loin de moi sans écouter mes pleurs !

Et ces strophes à Mme E. L..., empreintes à la fois de tant de sensibilité et d'espérance :

Nous avons du malheur subi la loi sévère ;
Mais n'abandonnons pas l'espoir des jours meilleurs.
Levons les yeux aux ciel ; regardons sur la terre :
Le ciel a la lumière et la terre a les fleurs.

Soyons fortes, madame, et soyons bienveillantes ;
Evitons les heureux ; prions pour le méchant.
La charité soutient les âmes défaillantes ;
Ici c'est une larme et là-haut c'est un chant !

Mais je n'aurai garde d'oublier une pièce bien autrement touchante et justement admirée, parce qu'elle est inspirée par le sentiment le plus profond qu'il y ait dans le cœur d'une femme, le sentiment maternel. La pièce est longue : bornons-nous à en donner un extrait :

A dix ans sa taille était fine ;
Ses cheveux noirs étaient flottants ;
Sa joue était une églantine
Rougie au feu de son printemps.

Elle était légère et folâtre ;
Elle était bonne et sans souci,
Et pour montrer ses dents d'albâtre,
Elle riait..... et nous aussi !

O temps où nulle larme amère
Des yeux ne tombe sur le cœur !
Temps heureux où la jeune mère
De sa fille semble la sœur !

O temps des plaisirs sans mélange
Où tout désir est un espoir !
Où tout enfant semble être un ange !
Où tout bonheur semble un devoir !

De quel nom te nommer ? — Je n'ose !
Le mot humain est sans valeur,
Puisque le chardon est la rose,
Hélas ! tous deux s'appellent fleur !

Pourquoi donc passez-vous si vite,
Fraîches aubes, beaux jours naissants ?
Oh ! pourquoi donc, pauvre petite,
As-tu sitôt atteint quinze ans ?

L'heureux succès de son premier recueil était bien fait pour encourager l'auteur. Aussi, deux ans plus tard parut un nouveau volume, les *Révélations poétiques*.

C'est un livre d'une inspiration plus haute et d'une note plus grave. Il y a moins de sentiments et plus d'idées. On

voit bien que l'auteur a enfin connu le bonheur et qu'il en a joui. Voilà pourquoi il s'occupe d'avantage du monde extérieur. Et si les *Chants du Foyer* font mieux connaître la femme, on peut dire que les *Révélations* font mieux paraître le poète. La langue, toujours ferme et sonore, devient plus souple et plus imagée. La strophe a quelque chose de plus libre et de plus spontané ; elle se déroule, tantôt majestueuse et tantôt emportée, sans cesser d'être harmonieuse, brillante. On y sent les progrès d'un esprit curieux, toujours inquiet de se perfectionner dans son art et de faire bonne figure parmi ses pairs. Vous trouverez dans ce volume un grand nombre de pièces d'une allure vraiment superbe. Il n'y a qu'à se baisser pour ramasser des paillettes d'or. En voulez-vous des preuves ? Prenons au hasard. Tenez, en voici une ; c'est la pièce des *Fleurs :*

Le lis est refleuri. Viens le voir, ô ma fille !
Viens !... Vous avez tous deux une égale blancheur ;
Mais quand je vois ta main passer sous ta mantille,
Moi, je trouve la main plus blanche que la fleur.

La rose s'est rouverte. Oh ! viens la voir, ma belle !
Vous avez toutes deux une égale fraîcheur ;
Mais quand je vois ta joue où ton âme étincelle,
Moi, je trouve le teint plus rose que la fleur.

La violette embaume. Oh ! viens voir, mon étoile !
Vous avez toutes deux une égale pudeur ;
Mais quand ton souffle pur passe à travers ton voile,
Son parfum est plus doux que celui de la fleur.

L'oranger est éclos. Viens le voir, ma mignonne !
Viens ! vous avez tous deux une égale candeur ;
Mais quand la fleur d'hymen formera ta couronne,
Ton front sera plus chaste encore que la fleur.

Certes, ce sont là de beaux vers ; mais combien d'autres non moins remarquables ne pourrions-nous pas citer avec éloge ? Par exemple, dans les pièces intitulées le *16 septembre 1851*, qui est un ravissant soupir d'amour ; la *Pologne*, cette énergique imprécation d'une âme indignée ; *Yvonne*, une douce et mélancolique ballade ; le *Muguet*, petite pièce bien gracieuse et pleine d'harmonie ; le *Rêve*, qui est une ode accomplie ; et surtout l'admirable morceau *Autrefois et Maintenant*, qui devrait faire partie des *Chants du Foyer*, tant il résume d'une manière saisissante, quoique discrète et voilée, toute la vie morale de l'auteur.

Les *Révélations poétiques* avaient produit dans le monde littéraire un vif sentiment d'admiration. Mais la sensation fut plus profonde encore lorsqu'en 1868 parut enfin le poème de *Velléda*.

L'idée de doter la France d'une épopée n'était venue à aucun grand poète de cette époque. Ni Lamartine ni Victor Hugo n'avaient songé à l'entreprendre et quel autre écrivain aurait voulu, à côté d'eux, tenter une pareille aventure ? Mme Penquer l'osa pourtant, et la publication de *Velléda* est précisément le point éblouissant de sa carrière.

En composant ce poème, Mme Penquer avait un double but : glorifier l'idée chrétienne et chanter la Bretagne ; car elle a toujours eu ces deux passions au cœur, sa religion, et sa patrie. C'est ce qui fait la grande unité de sa vie. Sous les traits de la prophétesse Velléda, elle a voulu représenter l'antique Armorique ; dans le proconsul Eudore s'incarnent, au contraire, les croyances nouvelles. Le poète s'est plu ainsi à mettre en présence deux civilisations différentes, l'une sur son déclin et

l'autre à son aurore, afin de nous bien montrer ce que peut produire à travers les âges l'inflexible loi du progrès. Et l'amour d'Eudore et de Velléda n'est-il pas le lien symbolique qui, dans la pensée de l'auteur, devrait unir tous les hommes, trop souvent séparés par les préjugés, les croyances, les idées, les institutions et les mœurs ? La philosophie du poème est donc profondément pénétrante. Elle entraîne le lecteur vers des sommets lumineux d'où l'on peut contempler notre pauvre humanité qui se débat perpétuellement entre les entraînements du cœur et les inspirations de la raison. Elle nous console de bien des défaillances en nous donnant l'enthousiasme des vertus sublimes ; et elle nous préserve des chutes mortelles à force de nous vanter l'âpre jouissance du devoir accompli, et la volupté du sacrifice.

Au point de vue purement littéraire, l'épopée de *Velléda* renferme des beautés de premier ordre, que la critique a mises depuis longtemps en évidence et qui se résument en trois qualités maîtresses, la chaleur, le mouvement, l'éclat. Pas un instant on ne sent l'intérêt languir, la pensée s'égarer ou l'inspiration faiblir. Et dans les détails, quel magique emploi de la peinture et de l'harmonie, ces éternels ressorts de la poésie ! Qui donc a jamais mieux dépeint les horreurs de la tempête, les ivresses de l'amour, les remords de la conscience ? Qui pourrait rester insensible devant ces tableaux et ces portraits, tracés d'une main tellement sûre, qu'on croirait que l'auteur a eu comme une vision du passé ?

Le poème de *Velléda* est sans contredit l'œuvre capitale de Mme Penquer. En effet, ce qui domine dans les *Chants du Foyer*, c'est le sentiment ; ce qui distingue les *Révé-*

lations, ce sont les idées; mais ce qui fait la supériorité de *Velléda*, ce sont en même temps les sentiments, les les idées et l'imagination.

Depuis la publication de ce grand ouvrage dont elle avait donné quatre éditions successives, Mme Penquer semblait s'être retirée de la vie littéraire ; elle se contentait d'insérer de fois à autres quelques pièces de vers dans le recueil de la société académique ou dans la presse locale (1). Ne croyez point pourtant que la source de son inspiration fût tarie. Car dans les heures sombres de son veuvage, alors qu'elle pleurait celui qu'elle avait tant aimé, l'auteur des *Révélations*, toujours éprise de son art, préparait un nouveau recueil qui, dans sa pensée, devait être le dernier. Elle en lisait quelquefois des extraits à ses amis intimes, à ceux qui l'entouraient de leurs respects affectueux et de leur admiration. Ce livre posthume, que la famille publiera peut-être un jour, a pour titre : *Mes Nuits*. C'est une œuvre d'un genre nouveau, mais digne en tous points de ses aînées. On y trouvera la même ardeur de sentiment et le même élan vers l'idéal, avec cette nuance de mélancolie qui faisait, depuis quelques années, le fond de son caractère, et qui donne tant de charme à ses derniers écrits. C'est en quelque sorte le testament de son cœur qu'elle a voulu laisser à ses enfants.

Considérée comme poète et comme écrivain, Mme Pen-

(1) Parmi les pièces de cette époque, nous citerons : *Désespoir* (1871), *Espérance* (1872), l'*Œillet rose*, comédie, *Syndorix* ou le barde de Penmarc'h (1877), l'*Appel aux riches*, l'*Hiver*, la *Neige* (1880), *Anniversaire*, à Victor Hugo (1880), la *Belle Yvonne* (1882), le *Réalisme* (1886), la *Payse* (1888). — C'est dans cette dernière pièce que Mme Penquer a idéalisé l'histoire romanesque de la personne connue à Brest sous le nom de Princesse russe.

quer était douée de deux qualités éminentes qui, au premier abord, semblent s'exclure, mais qui, au contraire, se complètent l'une par l'autre, je veux dire la sensibilité et l'enthousiasme. C'est par là qu'elle saisit fortement l'esprit de ses lecteurs, qu'elle nous donne, à travers l'idéal, l'entière illusion du réel et qu'elle produit en nous des sensations vraiment délicieuses. Elle excelle surtout à peindre les sentiments délicats et les situations émouvantes. Soit qu'elle retrace les impressions de sa jeunesse ou les passions de son héroïne, soit qu'elle chante les sombres forêts de l'ancienne Armorique ou les paysages plus riants de la Bretagne contemporaine, toujours on reconnaît la main d'un peintre qui broie ses couleurs sur la palette des grands maîtres, et la voix d'un artiste qui emprunte ses accords aux sons les plus mélodieux.

Et quand un écrivain réussit à ce point à transfigurer la nature, quand il sait nous intéresser aux incidents les plus intimes et, en apparence, les plus insignifiants de sa vie, dites-moi s'il ne possède pas un peu de cette flamme immortelle qu'on voit briller dans les œuvres de quelques hommes privilégiés et qui est la marque certaine du talent et du génie.

Mme Penquer était donc, dans la plus complète acception du mot, un poète de race. Elle s'était fait de la vie littéraire un idéal élevé, et la poésie lui apparaissait, non comme un moyen de conquérir la fortune ou la gloire, mais comme un art divin, destiné à exprimer les hautes pensées et surtout à peindre les fortes passions.

« Sans la poésie, s'écrie-t-elle dans une de ses préfaces, « je défie Chimène de savoir aimer, je défie Camille de « savoir maudire, je défie Marion Delorme de savoir

« pleurer, je défie dona Sol de savoir mourir. La poésie,
« c'est l'essor de la passion, c'est l'élan de la vengeance,
« c'est le courage du repentir, c'est l'enthousiasme du
« sacrifice; c'est tout ce qui est noble, c'est tout ce qui
« est grand, c'est tout ce qui est bien, c'est tout ce qui
« est beau ; c'est à la fois l'œil qui contemple et la main
« qui cueille, le souffle qui aspire et le feu qui embrase,
« l'aigle qui plane et le vol qui parcourt tous les espaces
« et tous les mondes ; c'est la vibration du son divin dans
« la voix humaine ; c'est la suprême harmonie ; c'est
« l'art incréé et éternel. »

Que pourrions-nous ajouter à cette page éloquente qui donne exactement la mesure du poète et la définition de la poésie ? Qui ne reconnaîtrait dans ce portrait d'un contour si ferme et d'une couleur si vive l'auteur inspiré des *Révélations* et de *Velléda ?* Qui ne voudrait comme lui oublier parfois les faiblesses de l'humanité et les misères de l'existence pour vivre, ne fût-ce qu'un jour, dans ce monde enchanté de la poésie, où les passions sont plus nobles, les caractères mieux trempés, les idées plus belles, les sentiments plus doux, les sensations plus pures? C'est justement parce qu'elle a su nous en ouvrir l'accès que Mme Penquer a conquis du premier coup dans la littérature une place à part et une célébrité incontestée. Voilà pourquoi elle a mérité d'être surnommée la Sapho de la Bretagne.

Et maintenant que tout est fini, puisque la mort est venue briser cette plume d'or qui nous avait si souvent et si délicieusement charmés, c'est à nous, les amis du poète, c'est à ses admirateurs qu'il appartient d'entretenir le laurier qui fleurira sur sa tombe. Nous relirons ses

poésies pour y trouver comme un écho de son âme ; nous louerons sa vie, consacrée tout entière au culte du Beau ; et c'est ainsi que nous acquitterons notre dette envers cette femme supérieure qui laissera longtemps après elle une trace lumineuse, et dont la ville de Brest conservera avec fierté l'ineffaçable souvenir.

LES INTENDANS

DE LA MARINE

AU PORT DE BREST

A Monsieur le Président de la Société académique de Brest.

Brest, 15 janvier 1889.

Monsieur et cher Président,

Un de nos jeunes amis, du Commissariat de la marine, ayant exprimé le désir de connaître l'origine et la succession des anciens Intendans en ce port, il me sera facile de le satisfaire ; car ils n'ont pas été bien nombreux ; et déjà, en ce qui concerne plusieurs d'entr'eux, mes notes ont été utilisées par Levot, dans son *Histoire de la ville et du Port*, où l'auteur a mentionné consciencieusement tenir de moi ces mêmes indications. Je n'aurai donc qu'à les reproduire, corrigées et augmentées, ci-après. — Mais ceci renouvelle mon chagrin de n'avoir pu, malgré mes recherches et une longue étude, les faire aboutir à une histoire raisonnée de l'administration maritime depuis son origine jusqu'à nos jours (1). Non seulement le temps

(1) Les matériaux surabondent, tant imprimés que manuscrits. — Le premier que je consultai, parmi ces derniers, fut le Répertoire de Laffilard, commissaire de la marine, et premier commis (directeur) du dépôt des archives de 1740 à 1754, concernant les Intendans des ports, des armées navales, des classes, des colonies, etc. Malheureusement, le travail est présenté dans l'ordre alphabétique des noms, au lieu de l'ordre

m'a manqué ; mais après avoir entassé bien des documents, discuté dans mon esprit bien des considérations et des systèmes, éclairci nombre de faits douteux, j'ai dû m'avouer mon insuffisance. Pour une pareille tâche, dont le projet ne m'avait que trop séduit, j'ai eu, comme on dit vulgairement, plus grands yeux que grand ventre. C'est ce qui me fit dire au ministre Théodore Ducos, dans une Epitre que je lui adressai de Rochefort, le 18 mars 1855, *sur l'administration générale des ports :*

Ombres des intendans, mémoires vénérées,
Amis et confidens des Vauban, des d'Estrées,
De Terron, Desclouzeaux, Robert, Vauvré, Bégons,
Qui fera votre histoire, illustres parangons ?
Vos noms qui les dira ? qui les fera revivre ?
Pour nous, c'est de bien loin que nous devons vous suivre,
Et toujours obéir, et toujours seconder
En tout ce qu'on vous vit diriger et fonder,
Seuls héritiers pourtant de vos plumes fidèles,
En dépit du destin nous restons dignes d'elles,
Pratiquant vos vertus avec sincérité,
Sans trop nous affliger de cette humilité.

Toujours attelage, jamais cocher ! s'écriait, toutefois, dans son impatience, l'excellent commissaire général Gaultier de la Ferrière, lorsqu'il lui fallait exécuter un ordre qu'il jugeait inopportun ou défectueux.

J'ajoutais, à cette invocation, l'éloge de la plume, en ces termes :

---

chronologique des faits, sur lesquels il ne donne que fort peu de lumières. — Les livres imprimés donnent, avec le texte des lois, ordonnances, décrets et instructions, les motifs qui les ont dictés. D'autres exposent et discutent les systèmes. Quelques-uns ont abordé le côté historique, mais toujours au point de vue des institutions. Tels sont, par

L'aile comme la serre a de vailants ébats ;
La plume soutient l'aigle au dessus des combats.
Tout vit, agit, prospère et grandit par son zèle ;
Nuls moyens, nuls succès et nul ordre sans elle ;
Aussi, la destinant au bonheur des humains,
Dieu mit souvent la plume en de bien nobles mains.

Et j'ai redit encore plus succinctement, je ne sais plus où, ni à quel propos :

Prævalidas aquilæ gestant in prœlia pennas.

Dans cette même épitre, je définissais ainsi l'Administration :

Administrer n'est pas commander, ni conduire,
Encor moins consommer, et pas même produire ;
C'est donner les moyens d'accomplir tout cela,
Surveiller, constater l'emploi qu'on en fera ;
C'est prendre un soin fervent des hommes et des choses,
Scruter des intérêts et débattre des clauses ;
S'entendre avec chacun, tout voir, ranger partout,
Aux brèches du bon droit être toujours debout ;
Penser en magistrat, régir en ménagère,
Travailler comme un serf, aimer comme une mère,
De ses concitoyens alléger les douleurs,
Et du Trésor public écarter les voleurs.

---

exemple, les écrits de M. Bajot dans les Annales maritimes, les *Recherches historiques sur l'administration de la marine et des colonies*, par Ed. M...t (Didot, 1849,; — les discussions des budgets, les écrits de MM. Tupinier, Lacoudrais et Roussin sur le Contrôle, l'historique des organisations du Commissariat, par M. le commissaire Deschard ; une note bien faite, mais trop brève, de M. H. de Resbecq sur l'ancienne administration centrale, etc... Quant aux faits, le dépouillement laborieux de la correspondance pourrait seul les faire connaître. Et quelle discrétion, quel tact à observer dans leur manifestation ! — Nombre de ces faits, d'ailleurs j'ai pu m'en convaincre — seraient dignes de mémoire et d'un intérêt, constant, soit par eux-mêmes, soit pour le caractère et l'habileté des administrateurs qui les ont conduits et y ont coopéré.

Voici donc, maintenant, les moindres de mes innombrables notes, retouchées sur celles que notre ami et ancien président P. Levot m'a empruntées pour les distribuer dans son ouvrage précité. Son livre des *Gloires navales*, en collaboration avec M. Doneaud, m'en doit aussi quelque-unes sur les Intendans des autres ports. J'engage enfin, à étudier Michel Bégon dans l'*Histoire de Rochefort*, de MM. Viaud et Fleury (2 vol. in-8°, Rochefort, 1845).

LES INTENDANS DE BREST

CÉBÉRET (ANDRÉ).— Laffilard le mentionne comme ayant été Commissaire général en charge dès 1627, mais ayant vendu cette charge pour devenir directeur de la Compagnie des Indes en 1674, (il y a bien loin d'une date à l'autre) puis, conseiller du Roi en ses Conseils, Intentendant de Marine à Dunkerque en 169 , où il mourut en 1702.

P. Levot s'exprime ainsi, pages 117 et 118 du tome 1er de son Histoire de Brest : « Le 29 mars 1631, Louis XIII « organisa la Marine du Ponant par un Règlement « qui ordonna de réunir les Vaisseaux plus particulière- « ment affectés à la navigation de la Manche et de « l'Océan dans les ports de Brouage, Brest et le Hâvre, « dans chacun desquels il y aurait un chef d'escadre, un « commissaire général et un capitaine de port. Une « *Notice historique sur Brest*, publiée par M. Billiard, « ancien préfet du Finistère, dans l'*Histoire des villes* « *de France*, tome 1er, pp. 153-191, nous apprend qu'à « cette époque, André Cébéret, premier intendant, aurait

« fait bâtir un magasin général et des magasins particu-
« liers, pour la somme de dix mille livres. » — Voilà, au début bien peu de renseignements, bien des obscurités et des lacunes.

SEUIL (PIERRE DE CHERTEMPS, chevalier de) baron de Charron, seigneur de Reaux, St-Maurice, St-Christophe, etc., portait écartelé aux 1er et 4 d'azur, à la fasce d'or, écartelée en chef de trois étoiles, et en pointe d'un croissant, qui est Chertemps ; aux 1 et 3 d'or, à la couleuvre d'azur, qui est Colbert, ce qui semble indiquer une alliance assez étroite entre le Ministre et lui. Il était président et lieutenant-général au présidial de Marennes, lorsqu'il vint à Brest une première fois en 1661. Envoyé Commissaire à La Rochelle, il revint ici en 1666, y fut nommé Commissaire général en 1670, et Intendant le 16 mars 1674, pourvu le 17 août 1680, d'une charge de président à mortier au Parlement de Bretagne, où il ne put faire que de rares apparitions. C'est pendant son long séjour à Brest que le port fut créé ; et c'est à lui que revient le principal mérite d'avoir secondé Colbert dans cette création. Santeuil l'en a loué dans l'inscription suivante, destinée au fronton de la porte de l'arsenal, du côté de Recouvrance :

AD CL. V. D. DE SEUIL, ORÆ BRITANNICÆ PRÆFECTUM.

Auro inscribendos mitto, Sulli optime, versus :
Elige, namque potes, metuendo Principe, dignos.
Ille tuus labor, in te operis stat gloria tanti ;
Terribili cœpto respondeat undique carmen,
Et fugiat trepidus vix lecto carmine prædo.

Aussi, conserva-t-il pendant les dix années de cette œuvre immense, la confiance du Ministre, qu'il perdit toutefois au bout de ce temps, où il reçut, le 27 octobre 1683, l'autorisation d'aller au Parlement de Bretagne, sorte de révocation déguisée ; le mot *révocation* se trouvant en toutes lettres dans une dépêche du 21 août 1684, qui ordonne de passer en écriture des dépenses dont le Trésorier de la marine ne pouvait produire les décharges à cause de cette révocation. — C'est donc par erreur que Laffilard attribue à la mort de de Seuil, la cessation de ses fonctions d'Intendant ; et cette erreur paraît devoir être attribuée à ce qu'il a confondu la date du décès de de Seuil avec celle de son beau-frère Charles-Christophe de Penfeuntenyo, Sénéchal de Brest, y décédé le 21 septembre 1683. — Il appert des archives de la Loire Inférieure — (tome III, p. 211, E, liasse 741), que la succession de Pierre Chertemps de Seuil, chevalier, président au Parlement de Bretagne, aurait été ouverte, au plus tôt, en 1689.

De Seuil, ajoute Laffilard, était fort vif et entêté, ce qui lui attira des lettres peu gracieuses de Colbert et de Seignelay. Il avait un fils encore plus violent que lui, au service de terre (Colonel au régiment de Bigorre) et qui le quitta, pour n'avoir pas été fait officier général.

Le chevalier de Chertemps d'Evry, son frère, qui servait au département de Brest, depuis 1673, étant passé à Toulon, y est mort capitaine de vaisseau, le 31 juillet 1694.

DESCLOUZEAUX (HUBERT DE CHAMPY, seigneur), était embarqué sur le *Glorieux*, de l'escadre de Crevant d'Humières, marquis de Preuilly, revenant de Danemark,

lorsqu'il reçut l'ordre, en date du 22 septembre 1683, de se rendre à Brest, où il remplaça de Seuil, d'abord provisoirement. La correspondance avec la Cour fut entretenue alors simultanément par lui et par de Seuil, même éloigné de Brest (dépêches des 29 octobre, 3, 9, 11, 12, 19 novembre 1683). A cette dernière date, le Ministre écrit à Desclouzeaux : « Le Roy vous a donné la Commission d'Intendant de la Marine à Brest, etc. » Longue lettre contenant des blâmes sur l'administration de de Seuil. Celles des 17 mars, 26 mai et 11 août 1684, parlent aussi des grands désordres et des malversations *sous* cette administration (1).

Desclouzeaux prit définitivement le 12 décembre 1683, le service d'Intendant de justice, police et finance de la Marine, des armées navales, des fortifications et des haras à Brest, et exerça cette charge jusqu'au 6 mai 1701, jour de sa mort à Brest.

Voici ses beaux services antérieurs : — Entré dans la Marine, en 1654, en qualité de Commissaire, il commandait quatre ans plus tard, le vaisseau l'*Elbeuf*, quand il fut nommé commissaire à la suite de l'escadre envoyée en Italie, puis au blocus de Marseille. Il commanda, plus tard, la *Victoire*, pour aller recevoir le Roi à Blaye, et le transporter à Dunkerque, avec une partie de la Cour. — Commissaire à Rochefort en 1670, il seconda puissamment Colbert de Terron dans la création de ce port, et

(1) Notes obligeamment données par M. Kernéis, S.-Commissaire retraité, archiviste de la Société académique de Brest, et bibliothécaire de cet arsenal. Plusieurs articles de M. Kernéis, insérés au bulletin de la Soc. acad. (1889-90) sur cette période de l'histoire de Brest, y portent de nouvelles lumières.

fut nommé commissaire général en 1675, en récompense de son activité dans les armements de 1673, ainsi que de l'énergie et de l'efficacité des mesures prises par lui pour repousser l'attaque de l'amiral Tromp contre l'île de Ré, le 4 juillet 1674. Appelé successivement au Hâvre en 1676, à Dunkerque en 1680, nommé, en 1683, Intendant de l'escadre expédiée en Danemark sous les ordres de M. de Preuilly, il fut ensuite envoyé à Brest comme il a été dit ci-dessus.

Jérôme Philippeaux s'exprime ainsi, sur son compte, dans une lettre datée du Hâvre, 12 août 1694, sur sa visite du port de Brest : « Le mérite et la capacité de M. Desclouzeaux vous sont assez connus pour ne vous en dire rien de particulier. On ne peut trop louer son grand travail et son zèle pour le service : mais il serait à souhaiter qu'il y eut un peu plus d'ordre dans sa manière de travailler, et qu'il pardonnât plus volontiers à ceux contre lesquels il a quelque rancune ; mais il est trop avancé en âge pour qu'on puisse espérer qu'il s'en corrige ». — Il a passé pour aimer la bonne chère ; et ce qui a passé sous mes yeux de sa correspondance intime avec les officiers généraux de l'époque, le prouverait suffisamment. Il était de forte corpulence et Vauban lui écrivait : *Mon gros ami* (1).

---

(1) En même temps, M. Girardin de Vauvré, Intendant de la Marine à Toulon, et d'ailleurs, administrateur distingué, était affilié à des sociétés bachiques qui ont laissé de longs et riants souvenirs. M. de Crozet parle de lui, à ce propos, dans son *Apicius à vindemiis*, inséré au Bulletin de la Société académique de Toulon. — Cet intendant de Vauvré possédait en Poitou, la chatellenie de Saint-Paul-en-Pareds, où se trouve maintenant une partie de ma famille. La terre des Clouzeaux est plus voisine de La Roche-sur-Yon.

LOUVIGNY (PAUL de) chevalier, seigneur d'Orgemont, originaire de Normandie, parent et fort considéré de Seignelay, fut par lui chargé, en 1687, d'aller acheter des esclaves à Venise pour les galères, puis de passer en Italie pour y rétablir le commerce de France. A son retour, il fut nommé Intendant au Hâvre le 1er octobre 1688, puis le 15 mars 1701 à Brest, où il mourut le 24 septembre 1702. — Il était oncle de M. Bigot de la Mothe, dont il sera parlé ci-après.

ROBERT (FRANÇOIS-ROGER), Conseiller d'Etat, Intendant, etc. du 1er janvier 1703 au25 avril 1736, à Brest, où il mourut et fut inhumé le lendemain dans l'église St-Louis. — Commissaire de l'armée navale du comte J. d'Estrées en 1685, il concourut aux négociations qui eurent lieu avec le Dey d'Alger et le Bey de Tunis, après le bombardement de ces deux villes. En décembre de cette même année, il fut envoyé en Angleterre avec mission spéciale d'agir le plus adroitement possible pour déterminer les protestants réfugiés à rentrer en France. Il avait pour instruction de donner à sa mission le caractère ostensible d'une enquête commerciale, en même temps qu'il aurait à visiter les arsenaux et à recueillir tous renseignements propres à en faire connaître les ressources, ainsi que les projets du gouvernement britannique. Attaché en 1687, à l'ambassade de M. de Lavardin à Rome il adressa à Seignelay plusieurs lettres révélant maint incident curieux du conflit entre Louis XIV et le Pape Innocent XI, au sujet des franchises. — En 1690, il fut Commissaire de l'armée navale de M.d'Amfreville. Il était Commissaire général à Toulon, lorsqu'en 1695, il fut nommé Intendant

aux Iles françaises de l'Amérique. Reçu à la Martinique le 2 janvier 1696, il adressa à M. de Pontchartrain, le 21 avril, un mémoire très développé sur cette colonie, publié dans le tome IV de la *Revue Maritime et Coloniale*. Nommé Intendant à Dunkerque en 1702, il n'y fit qu'un court séjour jusqu'à sa destination pour Brest, qu'il administra avec distinction pendant trente trois ans d'une fin de règne et d'une régence difficiles et peu fructueuses. D'intéressants détails sont à étudier dans la correspondance de cette longue époque.

BIGOT DE LA MOTHE (JACQUES). — Du 6 mai ou 1er juin 1736 ; retiré le 1er avril 1749 ; mort à Brest le 15 novembre 1753, à 84 ans, inhumé à l'église St-Louis, chapelle Sainte-Marguerite, où était l'enfeu de sa famille. — Il était neveu de M. de Louvigny d'Orgemont. Celui-ci étant au Hâvre, et voulant empêcher le mariage du sieur Orvilliers, son secrétaire, avec Mlle Godeheu, ouvrière ne dentelles, chargea M. Bigot de la Mothe de l'y aider, ce qu'il fit en l'épousant lui-même. Le frère, M. Godeheu, devint directeur de la Compagnie des Indes. — Le 30 avril 1747, il est nommé Conseiller d'Etat, au rapport très élogieux du ministre ; — En 1749, après 57 ans de services il laisse 36,000 liv. de dettes ; et le Roi lui accorde une pension de 4,000 liv., dont moitié reversible sur ses deux fils, Bigot de Morogues, capitaine de vaisseau d'une grande capacité, et Bigot de Chezelles, major au régiment de Conti. — C'est pendant son administration que fut organisée l'école de médecine navale, et que, malgré la pénurie du Trésor, d'importants travaux furent exécu-

tés par d'habiles ingénieurs, M. Ollivier fils pour les constructions navales, et M. Choquet de Lindu pour les bâtiments civils.

HOCQUART DE CHAMPERNY (GILLES). — Du 1er avril 1749 au juillet 1765. — Conseiller d'Etat le 29 décembre 1753. Il était le troisième de quatorze enfants, et épousa en 1750, Mlle de la Lande Calan, fille du doyen de la noblesse de Bretagne. A l'arrivée des deux époux, M. de Camilly, commandant de la marine, fit tirer 15 coups de canon, et border le quai par 200 soldats de marine. « Les honneurs que l'on rend aux dames sont regar-« dés sans conséquence ; aussi j'espère que vous approu-« verez ceux que j'ai fait rendre à Mme l'Intendante, ne « l'ayant fait que pour témoigner l'union qui règne entre « les deux corps, qui m'a paru être votre intention. » (*Lettre de M. de Camilly au Ministre, 31 août 1750*). — Le Roi lui accorda, ainsi qu'à Mme Hocquart, la concession viagère du poste de Mekalina, dans le fleuve St-Laurent, pour y former des établissements de pêche. En récompense des services qu'il avait rendus depuis 48 ans, et l'indemniser des pertes éprouvées pendant son administration au Canada, où il avait tenu son rang si honorablement, qu'il y avait consommé sa fortune, et que le Roi avait dû payer ses dettes, la charge d'Intendant des classes fut rétablie en sa faveur le 1er octobre 1764. Parvenu à l'âge de 72 ans, il obtint, à la fin de juillet 1765, la permission de cesser ses services à Brest, et se retira avec une pension de 9,000 livres.

CLUGNY (JEAN ETIENNE-BERNARD, CUBLES DE) chevalier baron de Nuis ou Nuys, Conseiller du Roi en

ses conseils, Maître des requêtes ordinaires en son hôtel, Conseiller honoraire au Parlement de Bourgogne, etc, né à Dijon, nommé Intendant à St-Domingue le 23 mai 1759, rappelé en France sur sa demande le 28 octobre 1763, pourvu le 14 septembre 1764 de l'Intendance de Brest, n'en prit possession qu'en juin 1765. Le rôle fâcheux à certains égards, qu'il avait joué dans le procès de l'espion Gordon (dit M. Levot), l'avait rendu l'objet d'une animosité qui eût rendu sa position difficile à Brest. Nommé Intendant général de la Marine et des Colonies le 13 novembre 1770 avec traitement de 50,000 livres, et 30,000 livres d'établissement à Versailles, plus une pension de 6,000 livres sur les Invalides, reversible par moitié sur sa femme, il ne conserva que peu de mois cette position, la charge d'Intendant général ayant été supprimée le 8 avril 1771. Après avoir été successivement Intendant à Perpignan et à Bordeaux, il fut nommé, en mai 1776, contrôleur général, en remplacement de Turgot. Pendant son administration, calquée sur celle de l'abbé Terray, il ne respecta, des mesures de son prédécesseur, que l'établissement d'une Caisse d'escompte, mais attacha son nom à la fusion, sous le titre de *Loterie de France*, de plusieurs loteries instituées ou tolérées sous prétexte de bienfaisance. Il mourut à Versailles le 18 octobre 1776.

RUIS-EMBITO (CHARLES-CLAUDE DE), chevalier, Conseiller d'Etat, chevalier profès des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. — Intendant à Brest, de décembre 1770 au 29 mai 1766, date de son décès à Brest, à l'âge de 71 ans, servait depuis 57 ans, dont 19

en qualité d'Intendant. — C'était un administrateur aussi zélé que capable, connaissant particulièrement, à fond, le service des forges, celui des bois et la législation de la Corse, matières sur lesquelles il avait composé divers mémoires pour l'Académie de marine, dont il était membre. On lui a reproché de vouloir tout voir et tout faire par lui-même, ce qui laissait, forcément, beaucoup d'affaires en souffrance. — En voici deux exemples, de la part du Ministre Berryer, du temps où M. de Ruis servait à Rochefort :

Versailles, 6 juillet 1759. — ... Vous êtes entré sur cela (une expédition projetée) dans des détails, des combinaisons et des explications qui ne vous regardent point, et sur lesquels je ne vous ai donné aucun ordre. Vous tombez, par là, dans le cas de faire beaucoup de travail inutile, et souvent contraire à ce que l'on veut, pendant que vous en avez assez, d'ailleurs, pour vous conformer à mes intentions sur la comptabilité du port qui est fort arriérée et fort en désordre.

Paris, 5 novembre 1759. — Je vois avec peine les difficultés que vous trouvez à rétablir les corsaires et navires destinés pour le Morbihan, à trois mois de vivres pour les officiers, autant pour les équipages, et un mois pour les officiers passagers. Si, dès le commencement que ces bâtiments sont arrivés à la rade de l'île d'Aix, vous eussiez voulu entrer en correspondance avec M. Lebrun et répondre aux lettres qu'il vous a écrites, vous auriez pu, de concert avec lui, prendre dès lors, des arrangements qui eussent rencontré moins de difficultés que ceux que vous êtes obligé de faire actuellement à la

hâte. Je vous ai déjà marqué ce que je pensais de votre négligence à cet égard ; et je vous répète que je ne puis que vous en savoir fort mauvais gré.

LAPORTE (ARNAUD DE), fils d'un Commissaire de la Marine, né à Versailles le 14 octobre 1737, entra dans la Marine, comme petit Commissaire en 1756. Nommé Commissaire ordinaire le 27 janvier 1758, il dirigea à Calais et à Boulogne, en 1760, l'armement d'une flottille destinée à agir contre l'Angleterre. Contrôleur à Brest depuis le 1er septembre 1776, il se retira du service de la Marine avec des témoignages de safisfaction le 1er septembre 1770, pour exercer une charge de Maître des comptes à Paris. Rentré dans la Marine et nommé Commissaire général à Bordeaux le 1er janvier 1771, il devint Intendant à Brest le 9 novembre 1766, et quitta ce poste en novembre 1781, pour prendre, à Paris, avec le titre d'Intendant général de la Marine, la direction des affaires de ce département sous les ordres superieurs de M. de Castries. Intendant de la liste civile de Louis XVI de 1790 au 10 août 1792, il resta près de ce prince dans cette journée, fut arrêté le 13 et traduit le 23 devant le tribunal révolutionnaire institué pour juger ceux que l'on accusait d'avoir conspiré en faveur du Roi. — Après un interrogatoire qui dura le 23, la nuit suivante, et la matinée du lendemain, interrogatoire où la noble franchise de ses réponses embarrassa ses juges, il fut condamné à la peine de mort, qu'il subit avec courage.

J'extrais ce qui suit des mémoires du ministre Bertrand de Molleville, au sujet de la droiture et de l'exactitude de M. de Laporte. (Tome 2, p. 140 et suiv.).

« Il y avait environ 35 observateurs, chargés de faire » savoir au Roi ce qui se passait dans Paris. Ils coûtaient » 8000 liv. par mois ; et l'on était gêné pour les payer ; » ainsi que 100 livres pour la découverte de chaque » séditieux. Le juge de paix Buob proposait de prendre » cette prime sur la liste civile. — Je me garderai bien, » répondis-je, de le proposer. M. de Laporte qui est » d'une exactitude rigoureuse, ne manquerait pas d'ins- » crire cet article sur son registre ; et les suites pourraient » de venir aussi désagréables pour vous que préjudiciables » pour le Roi. »

« Pour obtenir un vote favorable à la nouvelle Constitu- » tion Buob proposa de gagner les tribunes, de manière à » mettre en échec le parti des Jacobins. Cela souriait peu « au Roi, qui trouvait la dépense bien forte, et faibles » les résultats. M. de Laporte consulté, me dit que S. M. » approchait fort de la vérité, car en 8 ou 9 mois, elle » avait dépensé pour cet objet 2.500.000 livres. »

GUILLOT (FRÉDÉRIC-JOSEPH), né à Versailles le 17 juin 1736. Intendant à Brest du 17 novembre 1781 au 8 mai 1785. Retiré alors du service avec une pension de 10,000 livres sur le trésor royal et une de 1.000 livres sur les Invalides, il reçut en même temps une gratification de 6.800 livres. Nommé commissaire civil à Cayenne le 3 juin 1792, il fut fait prisonnier par les Anglais lorsqu'il revenait de cette colonie ; et n'ayant plus d'asile en France, où presque toute sa famille avait péri sur l'échafaud de la Terreur, il se rendit à la Martinique, y résida jusqu'en 1802, revint alors en France, et y mourut le 31 mai 1813.

REDON DE BEAUPRÉAU (JEAN-CLAUDE), fils d'un avocat, né en 1737, était commissaire général à Rochefort l'orsqu'il fut nommé Intendant à Brest en mai 1785, et en exerça les fonctions jusqu'au 23 octobre 1792. Maintenu ordonnateur par l'organisation de ce jour, il fut destitué par arrêté du Comité du Salut public le 23 août 1793. Incarcéré, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor, fut nommé agent maritime par arrêté des représentants du peuple Tréhouart et Faure, et chargé le 30 pluviôse an III, d'une mission que le comité de Salut public confirma le 25 ventôse suivant, et après laquelle il occupa le ministère du 14 messidor an III (2 juillet 1795) an 16 brumaire an IV (4 novembre 1795) sous le titre de Commissaire de la Commission de la Marine et des Colonies. Admis à la retraite le 1er germinal an IV, il reprit du service après le 18 brumaire, et fut successivement Conseiller d'Etat, président du Conseil des prises, Comte, Sénateur, pair de France, Commandeur de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris le 5 février 1815. — Sa lettre du 14 janvier 1793 au ministre Monge, produite et imprimée lors des accusations portées contre lui est un modèle de dignité et de courage civique (1).

---

(1) 14 Janvier 1793.

CITOYEN MINISTRE,

Dans l'incertitude où je suis si vous accueillerez favorablement ou si vous vous offenserez des vérités qu'il est de mon devoir de vous dire, je ne consulte que l'estime que vous m'inspirez, et je parle en homme libre. Ecoutez sans humeur et sans partialité un honnête citoyen qui aime comme vous la patrie que vous mettez en danger en croyant la servir. — Je crains que vous n'ayez pas de plan fixe : vos ordres se contrarient, et leur exécution est souvent si difficile que vous êtes obligé de les changer ou de les retirer, ce qui produit un mauvais effet : vous ne paraissez pas avoir dans les chefs qui pourraient vous aider à porter le fardeau qu

Ici se termine la liste des anciens Intendans de la Marine. Pendant la Révolution, l'administration fut entre les mains de chefs provisoires ou intérimaires portant tour-à-tour, pendant quelques mois chacun, les titres d'ordonnateur, de chef d'administration, d'agent maritime. — Tels furent les citoyens Sané (Jacques-Noël)

---

pèse sur vous, toute la confiance qu'ils méritent ; et ce mépris de leur zèle et de leur expérience les humilie et les décourage. Vous suivez l'impulsion des hommes qui prétendent que le patriotisme dont ils sont animés remplace toutes les connaissances qui leur manquent, et de là l'incertitude et la confusion dans le service que vous dirigez. Ouvrez les yeux, citoyen Ministre, avant que tout se désorganise et croule ; peut-être il en est temps encore. Faites-vous représenter vos lettres et mes réponses, relisez surtout, avec réflexion sur l'avenir, l'ordre par lequel vous avez détruit, dans ce moment si critique et si orageux, l'ancien régime des vivres. pour en surcharger l'Ordonnateur civil, qui déjà ne pouvait pas suffire à la tâche immense qui lui était imposée. Jamais ce monstrueux édifice ne remplacera celui de Colbert. Le vrai moyen qu'un homme ne puisse rien faire de bien, c'est de lui demander plus qu'il ne peut faire ; et je vous prédis que c'est la pierre d'achoppement où se brisera votre ministère. C'est un piège qu'on a tendu à vous seul ; car, quant à moi, je vous ai déclaré que ce nouveau service, mal organisé, était au-dessus de mes forces, et que je ne m'en rendais pas responsable.

J'entrevois qu'il est décidé dans vos bureaux de se raidir contre les observations des ports, quelque justes, quelque nécessaires qu'elles soient, parce qu'on ne veut pas, dit-on, *être mené*. C'est très bien, quand on peut voler de ses propres ailes ; encore ne peut-on pas tout voir. Mais, lorsqu'on débute dans une carrière épineuse, lorsqu'on marche à tâtons sur un terrain mobile et inconnu, c'est sacrifier la chose publique à une vanité digne de l'ancien régime que de rejeter les avis des administrateurs instruits, qui ne prétendent à d'autre gloire qu'à bien servir et obscurément la République. Il doit être moins pénible pour l'amour propre de demander ce qu'on ignore, que d'ordonner des choses qui peuvent être impossibles ou dangereuses.

J'ai répondu, dans les termes les plus réservés, à l'ordre que vous donnez de mettre en rade, et de là tout de suite à la mer, trois vaisseaux et trois frégates dont vous aviez prescrit l'armement la veille, et qu'on

ingénieur en chef resté célèbre, — Esmein (Jean Baptiste) commissaire, Genay (Mathurin Jean-Louis) inspecteur civil, — Najac, Rignac et Rosières.

---

n'a pas encore commencé à délester ; vous savez qu'il n'y a pas de vivres ; vous savez qu'il n'y a pas de matelots ; apprécie maintenant à quelle époque ils pourront être prêts. Quelle opinion pensez-vous que de pareils ordres, connus des gens de l'art, à qui il faut les transmettre, donnent du Ministre et de ceux qui le secondent ?

Vous ordonnez le changement total de la comptabilité des ports. — Je veux croire que celle que vous prescrivez de suivre soit meilleure et plus facile; mais, est-ce le moment pour la mettre à exécution ? Et s'il manquait un moyen pour mettre la confusion partout, celui-là n'est-il pas infaillible? Lorsque les sujets ne font qu'avec beaucoup de peine ce qu'ils savent, comment croyez-vous que dans le mouvement extraordinaire qui existe, dans le port, ils se prêteront, outre le service courant, à apprendre un nouvel ordre de travail ?

Les envois que vous avez ordonnés pour Toulon, contre mon avis, paralysent pour longtemps nos opérations. L'enlèvement que vous avez fait, malgré mes vives instances, des sujets qui pouvaient assurer le service dans ce moment de crise, tels qu'Ozanne entr'autres ; le refus que vous m'avez fait d'un administrateur consommé pour la partie des vivres, en mettant ma responsabilité à couvert, pèsent sur la vôtre ; et le moment peut-être n'est pas éloigné où de grands malheurs dont vous ne vous doutez pas, et que je vois venir, vont attirer sur vous la foudre que vous voudrez peut-être détourner sur moi. Mais vos ordres et mes réponses sont mon égide. Jamais je ne m'en servirai pour vous accuser ; je serais vil à mes propres yeux si j'en avais eu la pensée ; mais vous trouverez juste que je les produise pour ma justification si je suis accusé.

Je sens, citoyen Ministre, qu'après avoir lu cette lettre, je dois paraître à vos yeux le plus vrai de vos amis, ou le plus grand de vos ennemis.

Si vous ne consultez que vos propres lumières et votre cœur honnête, je suis sûr de votre estime, de vos remerciements, de votre confiance et de votre amitié. Mais, à tout évènement j'ai rempli mon devoir en dessillant les yeux d'un bon citoyen ; je me repose sur la pureté de ma conscience, et ne vous ferai pas l'injure de vous craindre.

Signé : Redon.

L'organisation de l'an VIII concentra l'autorité militaire et civile dans les arsenaux, aux mains d'un Préfet maritime. — A Brest, ces hautes fonctions furent confiées, jusqu'à la fin de l'empire, à un ancien officier de marine, M. Caffarelli (Joseph) qui les exerça avec autant de distinction que de dévouement.

A la Restauration, la séparation des pouvoirs fut rétablie, et maintenue jusqu'en 1826. Les fonctions d'Intendant, momentanément occupées par M. de Moydier, maître des requêtes, furent bientôt confiées à M. REDON DE BEAUPRÉAU (PHILIPPE) fils du dernier Intendant de l'ancien régime. Il y déploya beaucoup d'activité, un grand esprit d'ordre, toutes les ressources d'une belle intelligence. Son caractère ardent, peu conciliant, et parfois frondeur ne fut pas, toutefois, sans influence sur la détermination du rétablissement des préfectures maritimes, à la fin de 1826. — Celle de Lorient lui fut alors confiée.

Voilà, Monsieur et cher confrère, de quoi satisfaire, *pour le moment*, le jeune administrateur dont vous m'avez communiqué la demande. Cette liste est, d'ailleurs, suffisante comme suite de jalons sur lesquels doit se diriger un historien de l'Administration maritime. — Mais je crains que les difficultés de l'œuvre ne découragent

ceux qui seraient tentés de l'entreprendre, comme j'ai été tenté et découragé moi-même. — Je fais des vœux, si le défi est relevé, pour qu'il soit combattu victorieusement.

Agréez, je vous prie, mes sentiments de confraternité affectueuse et dévouée.

A. GUICHON DE GRANDPONT,

Ancien Commissaire général de la marine

pendant 18 ans (1854 à 1872.)

DISSERTATION

SUR L'ORIGINE DE LA

FAMILLE DES TANGUY OU TANNEGUY DUCHASTEL-TRÉMAZAN

CHATEAU DE TRÉMAZAN

Parlons d'abord de cette antique demeure, qui fût le berceau de la famille du Chastel.

Voici ce qu'en dit le chevalier de Fréminville dans son guide des voyageurs dans le Finistère, page 183. On en trouverait sans doute une description plus longue et plus détaillée dans ses « antiquités de Bretagne » :

« Mais le monument d'antiquité le plus remarquable de « ce canton littoral, est le château de Trémazan, chef-« lieu de l'illustre famille Tanguy du Chastel, bâti sur « les bords de l'anse de Portsall, près du village de « Kersaint.

« Le château de Trémazan est un édifice carré, « construit en maçonnerie revêtue de pierres de taille. « Ses ruines, malgré l'état de dégradation où elles sont « aujourd'hui, ont un aspect aussi imposant que pitto-« resque. Son portail est au côté de l'Est ; il était jadis « flanqué de deux tours rondes, mais il ne reste plus « maintenant que celle qui est à gauche de l'arcade ogive « de la porte ; cette tour est jointe à une tourelle à pans « coupés. Du côté opposé au portail s'élève, sur une « butte artificielle, le donjon ou *maîtresse tour*. C'est un « édifice carré très élevé, ayant quatre étages, et dont

« l'escalier était pratiqué dans l'épaisseur de la muraille.
« On y pénètre par une porte en ogive, qui donne sur la
« cour intérieure du château.

« Devant le portail, et au-delà du fossé qui environ-
« nait cette forteresse, est un ouvrage avancé très con-
« sidérable. Il consiste en une vaste enceinte carrée,
« construite en pierres de taille, et ayant trois mètres
« vingt-cinq centimètres d'épaisseur ; tout son pourtour
« est garni d'un parapet saillant, et de machicoulis ; à
« chaque angle est une tour ronde.

« Tout ce qu'on voit aujourd'hui du château de Tré-
« mazan par le style de son architecture, par les formes
« ogivales de ses portes et de ses fenêtres, indique une
« construction du treizième siècle. Mais, ce ne fût, bien
« certainement, qu'une *reconstruction* (1), car, il est prouvé
« qu'il existait en ce même lieu, dès une époque très
« reculée, un château de ce même nom de Trémazan.

« La légende de saint Tanguy nous en donne la cer-
« titude. Elle nous apprend qu'en 525 vivait un certain
« Galon ou Wallon, qui était seigneur de Trémazan, et
« d'où est issue, outre le saint en question, l'illustre
« famille des Tanguy du Chastel, qui possédait *la suze-*
« *raineté de tout le Bas-Léon*, et qui a donné à la France
« tant de chevaliers justement célèbres ».

Comme Brest était sous la dépendance des seigneurs de Trémazan, nous extrayons du même livre de M. de Fréminville le passage suivant : (page 153).

---

(1) Si la reconstruction dont nous voyons les ruines date du XIIIe siècle, c'est-à-dire de six siècles ; la première construction pouvait donc bien remonter aussi à six siècles plus haut, c'est-à-dire au VIe siècle, du temps de Saint-Tanguy.

« Sur la rive droite de la rivière de Penfeld, qui forme « le port de Brest, et précisément en face de la ville, « existait, dès le treizième siècle, un petit village appelé « le bourg de Sainte-Catherine. Au-dessus de ce village, « était une butte de terre artificielle, ou *Motte seigneu-* « *riale*, chef-lieu féodal de la seigneurie du Bas-Léon, « appartenant à l'antique et illustre famille des Tanguy « du Chastel ; aussi appelait-on cette butte, *la Motte-* « *Tanguy*.

« Une forte tour ronde fût érigée à son sommet ; les « ruines en existent encore (1).

« En 1346, le duc Jean IV fit bâtir dans ce bourg de « Sainte-Catherine, une chapelle dédiée à N.-D. de « Recouvrance.

« On y consacrait de nombreux *ex-voto*, pour le retour « et le *recouvrement* des navires expédiés de Brest, et « c'est depuis lors que le bourg prît le nom de la cha- « pelle même, et s'appela, comme il s'appelle encore « aujourd'hui, *Recouvrance*.

« La chapelle a été démolie depuis une douzaine « d'années (vers 1832) et remplacée par une neuve, qui « est loin de faire honneur à l'architecte qui l'a construite ; « c'est une véritable grange.

« Comme Recouvrance était par la tour de la Motte- « Tanguy, considéré comme le chef-lieu de la seigneurie « du Bas-Léon, ce qui y attirait nécessairement beau- « coup de monde, il s'accrût et s'augmenta assez promp- « tement, et, en 1600, il était plus considérable que la « ville de Brest.

---

(1) M. de Fréminville écrivait ceci en 1845 ; depuis, cette tour a été rendue habitable, mais bien défigurée par le kiosque qui la surmonte.

« La vieille tour de la Motte-Tanguy, que l'on nom-
« mait aussi Bastille de Quilbignon, parce qu'elle se
« trouvait dans l'enclave de la paroisse de ce nom, tom-
« bait de vétusté à la fin du seizième siècle. On l'aban-
« donna alors, et un hôtel spécial fût bâti au haut de
« l'escalier actuel de l'arsenal (toujours côté de Recou-
« vrance) pour la remplacer et servir de baillage seigneu-
« rial. Cet hôtel, orné d'une petite tourelle, subsiste
« toujours rue de la Tour, n° 20. Les armoiries des
« Tanguy du Chastel sont sculptées au dessus de la
« porte ». (Fascé d'or et de gueule de six pièces).

Ecoutons maintenant ce que dit M. de Kerdanet, qui s'est tant occupé de recherches historiques, sur le château de Trémazan :

« Château fameux, dont on admire encore le magni-
« fique donjon près de Portsall, dans la commune de
« Landunvez. Ce donjon forme un carré parfait de 128
« pieds (43^{m}). Il est assis sur une butte artificielle, d'où il
« s'élève à la hauteur de 90 pieds (30^{m}). Il en avait cent,
« lorsque ses longues cheminées existaient. Il ne présente
« aujourd'hui qu'une vaste ruine, mais une ruine des plus
« curieuses, rappelant dignement la puissance, la majesté
« (1) de ses anciens maîtres, les seigneurs du Chastel.

« On ignore l'époque de sa première construction. Les
« gens du pays veulent la fixer aux premiers âges du
« christianisme, et même peut-être au temps de Jules
« César. L'amiral Thévenard assure y avoir vu des
« statues de divinités gauloises.

(1) C'est sans doute avec intention que M. de Kerdanet emploie ce mot pour marquer, comme nous le verrons dans la suite, que les du Chastel descendaient des anciennes familles souveraines de l'Armorique et de la Grande-Bretagne.

« Ce château appartenait en 1340 à Bernard du Chastel, « mais René de Cahours (1) le lui enleva pour le donner au « Roi Jean en 1351. Le Roi Jean le rendît plus tard aux « sires du Chastel qui en jouissaient en 1467, époque où, « fournissant un aveu à la principauté de Léon, ils recon- « nurent devoir à cette principauté 10 l., 8 s., 6 d., de « chefrente annuelle, et quatre boisseaux de froment « à la mesure de Coatméal. Ils déclarèrent en outre « posséder sous la même principauté, 87 métairies, « 1 garenne, 3 moulins et 124 articles de fiefs, avec « haute, moyenne et basse justice, composée d'un séné- « chal à quinze livres de gages ; d'un lieutenant à six ; « d'un bailli à cinq ; d'un procureur fiscal à dix ; d'un « greffier à grand sceau ; de quatre procureurs et de « deux huissiers, tous exerçans, militans et jugeans en « la chambre d'honneur en la ville de Kersent.

« Le sire du Chastel avait de plus six damoiseaux : « Jean de Chasteaunen ; Guillaume Edy ; Hervé Grall ; « Yvon Gouézou ; Hervé de Kermeno et Jacques Quil- « lien ».

Suivent des détails biographiques sur les membres les plus marquants de la famille, que nous reproduirons à leur place, puis l'auteur termine ainsi :

« Cet antique castel, le berceau de tant de grands « hommes, est devenu le refuge d'innombrables corneilles ; « mais quel qu'il soit, dit le poëte « vous qui souffrez de « vos parents, jetez les yeux sur ce château, et rappelez- « vous les tourments qu'on y a supportés ! (Le poëte fait « allusion aux souffrances de sainte Haude). Le Prince « de Brest portait le titre de Roi ».

(1) René, aliàs Raoul de Cahours, aventurier anglais

« Depuis le martyre d'Haude, des œillets rouges, que « nos bons villageois appellent *chinofl Santez Eodez*, « poussent, disent-ils, dans les fissures du vieux château, « en toutes saisons, même sous les neiges de l'hiver » (1). (D. DE KERDANET).

ORIGINE DE LA FAMILLE

Elle se trouve indiquée dans le vieux chant breton, racontant les malheurs de sainte Haude, et dont les derniers vers ont été cités plus haut. Je ne reproduirai de cette ballade que les passages qui peuvent nous éclairer sur les commencements de la maison du Chastel. Les six premiers vers nous font connaître la haute situation de la famille à cette époque (an 525) :

« A Castel Trémazan, é parrez Landunvez
« Galon, eun digentil euz ar c'haëra lignez,
« A zeuas da eureugi, evit quenta pried,
« Merc'h ar Prinç euz a Vrest, Florence voa hanvet,
« Bugalé o dévoé, mez oll n'hon hanvon quet :
« Unan eo sant Tanguy, eun all santez Eodet.

TRADUCTION LITTÉRALE

« Du château Trémazan, en paroisse Landunvez
« Galon, un gentilhomme de la plus belle lignée
« Vint à se marier, et pour première épouse
« A fille du Prince de Brest, Florence était appelée.
« Des enfants ils avaient, mais tous ne les connaissons pas
« Un était saint Tanguy, une autre sainte Haude. »

(1) « Tandis que le violier, qui y croit également, moins heureux que l'œillet, se cacherait en hiver, mais reparaîtrait en été, pour rappeler par sa couleur de pourpre, le sang de la Vierge Sainte Haude, dont les dernières gouttes durent couler précisément en ce lieu. » (D. DE KERDANET).

Ce chant indique donc que de son premier mariage avec Florence, Galon, Wallon ou Galonus, eût plusieurs enfants.

Albert le Grand le confirme dans sa vie de sainte Haude, « qui, dit-il, a esté par nous tirée d'un vieil légendaire « manuscrit, qui nous fust communiqué par le sacristain « de l'église collégiale de N. D. du Fol-coat en Léon, « l'an 1624, qui s'est trouvé conforme à ce qu'en avait « écrit noble et discret messire Yves Le Grand, aumos- « nier du Duc François II, en ses recherches de l'éves- « ché de Léon de l'an 1472. »

Il nous raconte : « qu'environ l'an de grâce 525, il y « avait en Bretagne un noble seigneur, nommé Galonus, « seigneur de Trémazan, lequel en premières noces, « épousa la fille de Honorius, prince de Brest, nommée « Florence ; duquel mariage, *entre autres enfants*, issirent « ces deux : Haude et Gurguy, lesquels furent par leur « mère élevés soigneusement dans la crainte de Dieu ; et « sitôt que l'âge le lui permît, elle les fit instruire, Gurguy « ès bonnes lettres, et Haude ès exercices séants à son « sexe et à sa qualité. Sur ces entrefaits, la bonne prin- « cesse tomba malade, et mourût les laissant orphelins en « fort bas âge ; et les funérailles et bout de l'an expirés, « Galonus qui était encore jeune, se voulût remarier ; et « ne trouvant parti à son gré de çal à mer, rechercha « en la Grande-Bretagne, une belle dame, riche et de « bonne maison. »

Galonus revient à Trémazan avec sa nouvelle épouse, et la ballade précise encore au 17e et 18e vers, que Tanguy avait d'autres sœurs que Haude :

« E castel Trémazan, pe voant en em rentet
« Pelec'h voa sant Tanguy gant e oll c'hoarézet.

TRADUCTION PRESQUE MOT A MOT

« Au château Trémazan, quand ils furent rentrés
« Où se trouvait *saint Tanguy avec toutes ses sœurs*.

Et ces autres vers de la ballade ne laissent plus aucun doute, quand Tanguy dans un accès de désespoir s'écrie :

« Allas ! Siouas ! Allas ! va c'hoar muya caret
« Gant eun taol clézé a meuz bet dibennet !

TRADUCTION :

« Hélas ! Malheur ! Hélas ! *ma sœur la préférée*
« Par un coup d'épée, je l'ai décapitée.

Ainsi donc Gurguy, que plus tard saint Pol baptisa Tanguy, de *Tan* qui veut dire feu parce qu'il vit sa tête entourée d'une auréole, avait *plusieurs sœurs* (1), mais *point de frères,* d'après le légendaire, comme nous le verrons plus loin. Albert le Grand nous montre la nouvelle châtelaine de Trémazan, comme une marâtre impitoyable pour les premiers enfants de son mari : « Elle les rudoyait et maltraitait de paroles et de faits, « et leur tint ces rigueurs *huit ans durant,* lesquels « expirés, Gurguy déjà grand, et à qui le sang commen- « çait à bouillonner dans les veines, ennuyé d'être si « maltraité par cette femme dans la maison de son père, « se résolut à quitter le pays pour quelque temps ; et « obtint congé de son père, lequel lui donna une bonne « somme d'argent, et *train honorable*.

(1) Si j'insiste à établir ce fait, c'est qu'il doit servir de base à la dissertation que j'entreprends, pour éclaircir un point obscure et contesté de notre histoire, sur l'origine de la princesse Azénor, femme de Judual, appelé aussi Alain, roi de Bretagne-Domnonée. — (J. DE K.)

« Il alla à Brest prendre congé de son aïeul Honorius, « et puis se rendit à la cour du roi Childebert, où il « séjourna *l'espace de douze ans* sans se donner à connaî- « tre, paraissant sur les rangs ès tournois et courses, et « se faisant signaler entre les plus vaillants et courageux « qui se trouvaient à cette cour.

« Le Roy ayant reconnu les belles perfections qui « estaient en lui, le retira près de soy, et luy donna « *honnestes appointements* en son palais. »

Voilà donc le 1er seigneur de Trémazan à la cour de France sous Childebert, et se faisant déjà remarquer par cette vaillance qui allait devenir proverbiale en Bretagne, et comme le signe distinctif de cette famille. « Vaillance « du Chastel, dit un vieux dicton, antiquité des Penhoët ; « Richesse Carman, et chevalerie de Kergournadec'h. »

Pendant l'absence de son frère, la vie de Haude ne fut qu'un continuel martyre, que l'on peut lire en détails dans le légendaire qui continue ainsi : « Cependant Gur- « guy, *son frère unique*, estait à Paris à la Cour, mais « inconnu, et n'avait mandé de ses nouvelles depuis son « départ, de sorte qu'on le croyait mort, ce qui donna « sujet à plusieurs jeunes seigneurs de rechercher Haude « en mariage, tant pour sa rare beauté et ses belles « qualités d'esprit et de corps, *que pour les grands biens* « *dont elle devait jouir*. »

Haude ayant fait vœu de virginité, repoussa tous les partis à la grande joie de sa marâtre, lorsque Gurguy revint sans se faire annoncer, ni reconnaître. Douze années d'absence, et le brillant équipage qui le suivait, le rendait méconnaissable, et sa marâtre ne vit en lui qu'un riche et jeune seigneur, venu pour solliciter la main de

Haude. Pour l'en détourner, elle accabla aussitôt Haude des plus noires infamies, et ajouta que pour débarrasser la maison d'une telle honte, elle avait été obligée de la réléguer aux champs.

Trop prompt à croire la calomnie, Gurguy sortit furieux et se mit à la recherche de sa sœur qu'il rencontra près d'une fontaine, lavant quelques hardes, réduite qu'elle était par sa marâtre aux plus vulgaires emplois. Il l'appela, courût vers elle et, sans aucune explication, la frappa mortellement le 18 novembre 545.

Cette date donnée par Albert le Grand, dont la vérité historique se cache sous un amas d'ornementations et de merveilles, d'où il est difficile de la dégager, doit être évidemment erronée, et voici pourquoi : Levot, historien consciencieux, affirme qu'il est incontestable que Gurguy ou Tanguy vivait au VIe siècle. Il ne repousse pas la date de 525, comme premier mariage de Galonus. Nous pouvons donc placer très vraisemblablement entre 525 et 527, la naissance de Tanguy. Nous avons vu qu'il était encore enfant, quand sa mère mourût, et qu'il supporta, pendant *huit ans*, les mauvais traitements de sa marâtre. Mettons qu'il eût 20 ans quand il sentit son sang bouillonner dans ses veines, et qu'il partit de Trémazan, pour se rendre à la cour de Childebert. Son départ alors avait dû avoir lieu vers 546, et comme il ne revint que *douze ans* après, c'est-à dire vers 558, ce serait évidemment à cette date qu'il faudrait placer la mort de sainte Haude.

Comme on le verra plus loin, ces rectifications de dates ont une grande importance, par la lumière qu'elles peuvent jeter sur l'origine de la famille du Chastel.

Tanguy désabusé trop tard, et navré de douleur d'avoir injustement immolé sa sœur aux rancunes de sa marâtre, et bien que Haude, revenue miraculeusement pour un instant à la vie, lui eût pardonné, se sentît bourrelé de si cuisants remords, qu'il alla à Occismor (ville disparue que les uns placent près de Saint-Pol, et M. de Kerdanet près de Lesneven) trouver saint Paul, évêque de Léon. Il se jeta à ses pieds, et lui confessa son crime. Le saint prélat le reçût *amiablement*, mais lui imposa une sévère pénitence de quarante jours, après lesquels Gurguy revint vers saint Paul : « Mais à peine « était-il entré, que saint Paul vit sa tête environnée d'un « globe de feu, en forme de guirlande ou cercle flam- « boyant, dont il fût bien étonné ; et de là saint Paul « prit occasion de luy changer nom, et voulût qu'au « lieu de Gurguydus, il s'appellast désormais Tanguydus, « du mot breton *Tan,* qui signifie feu ».

A partir de ce moment, la vie de saint Tanguy ne fût plus qu'une suite d'œuvres saintes et de fondations pieuses.

Afin de mieux faire connaître la grande situation qu'occupait déjà sa famille à cette époque dans le pays de Léon, où elle marchait de pair avec les maisons souveraines, citons encore quelques passages de la légende, qui n'est du reste qu'une amplification du vieux chant celtique.

« Tanguy, ayant ouï dire que le seigneur de Trémazan son père, déjà caduc et vieil, estait malade, il le « fût visiter et consoler, le disposant à bien mourir. Le « bon vieillard fût fort réjoui de voir son fils, et lui donna

« plusieurs terres et héritaiges, tant pour son monastère « *de Gerber*, que *pour en fonder d'autres*, s'il le jugeait à « propos.

« Et entre autres, lui donna, *depuis le cap de Pen-ar-* « *Bed*, en Bas-Léon (qu'à présent on nomme St-Mathieu « de fine terre ou du bout du monde) le long de la mer « qui, du Grand Océan occidental entre dans le Goulet « du golphe de Brest, *jusqu'à la rivière de Caprel* (c'est- « à-dire le hâvre de Brest) comprenant partie du bourg « de Recouvrance, au-dessus duquel se voit encore à « présent une ancienne tour ronde à demie ruinée, que « les anciens appelaient la Tour ou Bastille de Quilbi- « gnon, et à présent s'appelle la Motte-Tanguy, sous « laquelle il y a quelques maisons qui appartiennent aux « seigneurs du Chastel-Trémazan ».

Ce passage prouve que saint Tanguy, quoique voué à l'état monastique, hérita d'une grande partie des biens de Galonus qui, par sa femme Florence, évidemment fille unique, avait dû lui-même hériter d'Honorius dans la principauté ou royauté de Brest, comme le dit M. de Kerdanet, puisque nous le voyons donner à son fils Tanguy, *partie du bourg de Recouvrance*, jusqu'à la pointe de Saint-Mathieu.

Ainsi donc, Galon, laissait en mourant, à ses enfants, tout le territoire compris entre Brest, Saint-Mathieu et Landunvez (1). Ce vaste héritage était pour le moins aussi important que les royaumes d'Aginense, de Léon ou d'Illy, qui occupaient alors le nord de notre Finistère actuel.

(1) Galon du chef de sa femme était devenu : *Prince de Brest*. Cette remarque a son importance comme on le verra.

On peut donc avancer sans témérité que Galon, seigneur de Trémazan et de Brest, marchait de pair avec Withur ou Guythur, prince de Léon en 520, et père d'Even « dont la fille Azénor, dit l'abbé Gallet (mémoires sur l'origine des Bretons) épousa Judual, qui devint roi de l'Armorique en 558 ».

D'accord sur le mariage de Judual et d'Azénor, nous contestons absolument à l'abbé Gallet la paternité qu'il donne à cette princesse, comme on le verra par la suite; mais avant, il est utile que nous fassions un peu connaître l'Etat de l'Armorique à cette date reculée.

Les rois d'Aginense avaient pour capitale la fameuse Tolente (1) ville dont il ne reste plus de traces, et que les antiquaires placent les uns à l'entrée de l'Aber-Wrach; et M. de Kerdanet entre le château de Penmarch et le bourg de Guicquelleau, à environ 3 lieues de Trémazan. Les deux principautés, comme on le voit, se touchaient; et même, pour quelques érudits, le royaume d'Aginense devait s'étendre jusqu'à Brest, et comprendre ainsi tout le Bas Léon, puisque Bristok ou Bristokus, chef celte du pays d'Aginense, est considéré comme le fondateur de Brest dans le Ve siècle ou vers la fin du IVe, c'est-à-dire moins de cent ans avant qu'Honorius ne gouvernât cette contrée. Dès lors, rien d'impossible que celui-ci ait succédé dans la principauté de Brest à Bristok, à titre de petit fils ou de petit neveu. Les preuves manquant pour ces temps nébuleux, on ne peut quelquefois s'appuyer que sur des déductions, qui n'ont ici rien d'invraisemblable.

---

(1) Suivant le P. Albert de Morlaix, et le P. Apollinaire de Brest, Tolente et Occismor auraient été réduites en cendres, au printemps de l'an 875. — DE KERDANET.

Les seigneurs de Trémazan et de Brest tenaient donc un rang souverain dans le Bas-Léon, à côté du petit royaume d'Aginense, dont l'histoire se confond tellement avec la leur, qu'on peut les considérer comme les chefs suprêmes de toute cette région. Un peu plus au nord, le pays d'Aginense, appelé aussi d'Ack (ou d'Arc'h) par les vieux auteurs, était borné un peu à l'Est, et au delà de Lesneven par le royaume minuscule d'Illy, qui le séparait du comté ou royaume de Léon, ou des Ossismiens, dont la capitale était Occismor, ville située près de St-Méen, où M. de Kerdanet en a retrouvé les vestiges. D'après cet érudit, les souverains de ces petits Etats se qualifiaient *Rois,* et Galon lui-même, seigneur de Trémazan, en aurait porté la couronne.

Du reste, ainsi que nous l'avons vu, cette suzeraineté des Trémazan est établie par Fréminville, quand, parlant de la légende de saint Tanguy, il dit : « Elle nous « apprend qu'en 525 vivait un certain Galon ou Wallon, « qui était seigneur de Trémazan, et d'où est issue, outre « le saint en question, l'illustre famille des Tanguy du « Chastel, qui *possédait la suzeraineté de tout le Bas-Léon*, « et qui a donné à la France tant de chevaliers justement « célèbres ».

L'Armorique, à cette époque, présentait donc trois divisions principales :

1° Le Bas-Léon, sous l'autorité de Galon ou Wallon, vers 525.

2° Le comté de Léon, gouverné de 520 à 550 par Withur ou Guythur, père d'Even ou Neven, dit le Grand, fondateur présumé de Lesneven. Guythur résidait à Saint-Pol ; d'autres disent à Occismor. C'est très proba-

blement à tort, comme nous essaierons de le démontrer, que certains historiens placent ici Azénor comme fille d'Even.

3° Le comté de Cornouailles, gouverné de 513 à 545 par Hoël premier, surnommé le Grand, que les auteurs bretons appellent aussi Reith et Riowal. Il eût pour fils Hoël II, né vers 500, nommé tantôt Riowal ou Riguald, tantôt Jean, fils de Reith.

Il devait être presque du *même âge que Galonus*, et fût tué vers 546 par son frère Canao. Il avait épousé, probablement vers 525 ou 530, *une anglaise*, Rimo, fille de Malgo ou Malgoclunus, l'un des Rois de l'île de Bretagne. (Serait-il donc impossible qu'elle fût sœur de la seconde femme de Galonus ?) De ce mariage il eût un fils (né comme Tanguy vers 525 à 530). Ce fils appelé *Judual*, Vidimacle ou Alain Ier, comte de Cornouailles, s'était réfugié après le meurtre de son père (en 546, c'est-à-dire à la même époque que Tanguy), à la cour de Childebert ; où comme Tanguy également, il resta *douze ans* pour ne revenir prendre possession de ses Etats qu'en 558.

Après être devenu chef suprême ou Roi de toute l'Armorique, il mourût en 594, *la même année* que saint Tanguy, dont il avait dû être, sinon le parent, du moins *le plus intime* compagnon, tant à la cour de Childebert que dans la suite.

Le parallélisme de leur existence, avec des dates si concordantes, ferait presque soupçonner le même personnage sous des noms différents. Cependant, ils ne peuvent être confondus ; l'un se voua à la vie religieuse, l'autre à la carrière des armes.

Judual avait donc épousé la princesse Azénor, que des

historiens font fille du prince Even ; mais d'autres auteurs que je crois plus véridique la font : « Fille unique du seigneur de Brest (1) ». Dans ce cas, elle ne pouvait être que la fille de Galon qui régnait alors à Brest, et par conséquent la *dernière sœur survivante* de Tanguy.

Cela semble confirmé par la savante « dissertation sur « l'origine des Bretons et sur leurs premiers rois (p. 323) « qui dit que : Juthaël, fils de Judual, fût toute sa vie « souverain des pays de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieux, « Tréguier, qu'il possédait à titre de succession du côté « de son père (Judual). — Du chef de sa mère (Azénor), « *fille unique du seigneur de Brest*, et du chef de son « épouse (Pritelle ou Pratelle, fille unique du roi « Ausochus, souverain d'Illy et d'Aginense, mariée en « 590), il jouit de nouvelles terres, et fit de nouvelles « acquisitions dans le pays de Léon et aux environs ».

Ainsi, presque tout le pays de Léon lui venait par ces deux princesses : Pritelle lui avait apporté partie du comté de Léon et le pays d'Aginense ; et, il achevait de s'arrondir, en englobant la suzeraineté des seigneurs de Trémazan et de Brest (2) qui lui venait du chef de sa mère Azénor, *fille unique du seigneur de Brest*, qui à ce moment était Galon, père de Tanguy. Au surplus, l'auteur de la dissertation, indécis sur l'origine de cette Princesse, après avoir fait d'Azénor la fille d'un Budic, comte de Léon, semble abandonner sa thèse, en ajoutant : « Au reste, sans me mêler de décider sur cet « article, je me contente de dire que l'histoire ne

(1) Histoire des Ducs de Bretagne, par G. Desfontaines.

(2) Ils ne faisaient qu'un. N'avons nous pas vu plus haut Galon, seigneur de Trémazan, devenir, du chef de sa femme : Prince de Brest.

« présente dans ce temps, personne à qui le titre de « comte de Léon puisse mieux convenir que le Conomer « de Grégoire de Tours, dont les légendaires ont fait « Comor (1).... Si ce n'est peut-être Honorius qui vivait, « du temps de Judual, et qu'on appelle *prince de Brest*, « fils de Théfriau, dit Roi de la petite Bretagne, et père « de Florence, épouse de Galon. » (Diss. t. I, p. 169). — Cette conclusion nous amène forcément à rattacher Azénor à la famille d'Honorius, et non de Withur ; et à en faire sa petite fille, et non sa fille, si nous voulons tenir compte des dates.

L'abbé Gallet, en faisant Azénor fille d'Even et petite fille de Withur ou Guythur, n'a pas assez tenu compte, ce me semble, de l'ordre chronologique.

Withur, en effet, était le contemporain de Galonus ; de même qu'Even, son fils, devait être à peu près du même âge que Tanguy et Judual, car, quand ceux-ci partirent en 546, pour la cour de Childebert, plusieurs années après, Withur gouvernait encore à St-Paul, en même temps que Galon à Brest. Or, Judual n'a dû épouser Azénor que vers 560, après son retour de la cour de Childebert. Car, (dit « Pitre Chev. Bret ancienne p. 121) « ce qu'il y a de sûr, c'est que Judual ne revînt dans son « pays qu'avec Clotaire ; lorsque seul maître du royaume « des Franks, par la mort de ses frères et de ses neveux,

---

[1] Comor et Honorius, sous des noms différents, pourraient donc bien n'être qu'un même personnage ; car en effet, on ne trouve à cette époque dans le pays de Léon qu'un seigneur aussi puissant qu'Honorius : c'est Withur, qui paraît même n'avoir reconnu que le Roi Childebert au-dessus de lui. Il est donc impossible de placer Comor dans le Léon, comme chef souverain, à moins de le confondre avec Honorius.

« ce prince accourût punir son fils Chramm, recueilli par « Canao (oncle de Judual) et lança deux armées à la fois « sur la Bretagne en 558 ».

Or, en 560, Even, né de 520 à 530, devait être trop jeune pour avoir une fille à marier. En outre, l'Histoire donne à Even (1) plusieurs filles, entre autres *Morone* et *Honore* qui, toutes les deux, étaient bien vivantes postérieurement au mariage de Judual, et qu'ainsi celui-ci n'aurait pu épouser la *fille unique* d'Even; tandis qu'il est très vraisemblable, au contraire, que pendant ses douze ans d'absence, Tanguy ait pu perdre quelques-unes de ses sœurs; et qu'après la mort d'Haude (558), il ne lui en resta qu'une : Azénor, devenue alors *fille unique du Seigneur* de Brest, et *future héritière* des grands biens de Trémazan, par suite de l'entrée de son frère Tanguy dans la vie monastique.

Il est même présumable que la part déjà si considérable qu'il reçut, comme nous l'avons vu, de son père, Galon à son lit de mort, fît, en dehors de ses fondations pieuses, retour à sa sœur Azénor, en 594, lorsqu'il trépassa; et qu'elle devint alors réellement fille unique et héritière des seigneurs de Brest.

Rien donc n'empêche d'admettre que Judual qui, pendant douze ans, avait dû être le compagnon de Tanguy à la cour de Childebert, et qui dès lors, devait lui être si intimement lié, n'ait incliné à resserrer davantage cette amitié, en épousant sa sœur Azénor, qui en outre, lui apportait un si riche héritage; presque tout le Bas-Léon.

N'oublions pas que la légende nous a dit que Tanguy,

(1) Even, qu'il ne faut pas confondre avec celui du xe siècle.

ne donnant pas de ses nouvelles et passant pour mort, sa sœur Haude était très recherchée, pour les grands biens qu'elle devait avoir ; et qu'ainsi, au décès de Haude, il dût en être de même de sa sœur Azénor.

Juthaël ou Hoël III, né vers 560, date qui indique bien l'époque du mariage de sa mère Azénor avec Judual, fût Roi de Bretagne de 595 à 627, où il mourût. Nous pouvons donc le considérer par sa mère, comme propre neveu de Tanguy, et il peut être regardé, avec toutes les raisons que nous avons données, et les faits qui les font valoir, comme la nouvelle souche des seigneurs de Trémazan. Il laissa, dit l'histoire, vingt-deux enfants, dont plusieurs se firent moines. Il avait épousé Pritelle, fille d'Aussochus, roi d'Illy.

Judicaël, son fils aîné, prit le titre de Roi ; et il est probable que dans le partage de sa succession, l'un des nombreux enfants de Juthaël, dont on ignore le nom, hérita de la seigneurie de Trémazan, où il fît souche ; et qu'alors, en mémoire de saint Tanguy et de sainte Haude, frère et sœur de son aïeule Azénor, on maintînt dans sa famille, la pieuse tradition de perpétuer leur nom jusqu'à nos jours.

D'après D. Morice, Judual, ou Alain Ier, avait laissé six fils de son épouse Azénor : 1° Juthaël ou Hoël III ; 2° Hailon ; (1) 3° Deroch ou Budoch, évêque de Dol ; 4° Doethual ou Theodual, qui fût comte de Nantes ; 5° Archaël ; 6° Grallon, qui fût comte de Cornouaille, du vivant de son père, et qui pourrait bien être celui qui assista à la translation du chef de St-Mathieu, qui eût lieu dans les dernières années de St-Tanguy.

(1) Hailon, ou Hailonus, diffèrent de celui qui persécuta Saint-Malo.

Je viens de citer les fils d'Azénor, parce que si l'aîné, Juthaël, n'a pas été la tige des Trémazan, de ses cinq frères il ne reste que Hailon ou Archaël, à qui elle puisse être attribuée ; puisque Grallon fut comte de Cornouaille ; Deroch, évêque de Dol ; et Doethual, comte de Nantes. Il faut donc choisir entre Hailon et *Archaël* ; et vraisemblablement ne devons-nous pas nous arrêter à ce dernier nom, qui nous est peut-être parvenu dénaturé, et qui se rapproche si bien de *Archastel*, *Ar-Chastel*, (en français le Chastel) ? Le prestige et la puissance du château de Trémazan dominaient tellement toute la contrée, que pour en désigner les nobles habitants, il suffisait de les appeler les *Seigneurs du Chastel*, d'où a dû leur rester le nom ; comme de nos jours les paysans, au lieu de citer le nom du locataire, disent « autrou ar maneur », (le monsieur du manoir) ; parce que cette habitation étant la plus considérable de leur terroir ou quartier, on ne peut se tromper sur la personne qu'ils désignent ainsi.

Si *Arc'hastel* n'est pas venu d'une altération de Archaël, nous pourrions présenter cette autre explication qui ne ferait que corroborer la première. La terminaison *aël* semble impliquer une idée de possession, de puissance : ainsi Juth-aël, Arch-aël, Judic-aël.

Or, d'après M. de Kerdanet, le royaume d'Aginense était aussi appelé *Ack*. Ne serait-ce pas pour l'avoir eu dans son lot, que le fils de Judual fut appelé : Ack-aël, ou Arch-aël ? (1) c'est-à-dire seigneur d'Aginense ou du

(1) *Aël*, en breton, se traduit par essieu, axe, pivot. Ne dit-on pas pivôt de l'Etat ; axe du gouvernement, pour indiquer une autorité, vers laquelle tout converge ? Le fils de Judual, n'aurait-il pas été appelé : Ack-aël ou Arch-aël pour marquer sa suzeraineté, sur le pays d'Ack ou d'Aginense ?

Bas-Léon? Mais alors il n'y aurait plus à douter qu'il devint seigneur de Trémazan.

En tout cas, à ceux qui pourraient trouver nos étymologies par trop fantaisistes, nous répondrons que notre conviction n'en subsiste pas moins qu'Azénor était la fille de Galonus et la sœur de Tanguy, et que dès lors, les du Chastel descendent bien de Judual ou d'Alain Ier, et par lui des premiers Rois d'Armorique, et des plus anciens Rois de l'isle de Bretagne ou Angleterre, par sa mère, fille de Malgo ou Malgoclunus.

Pendant les trois ou quatre siècles qui suivent, l'Armorique se débat, par suite des compétitions de ces petits souverains, et des convoitises de ses puissants voisins, dans des luttes si confuses, et un chaos si grand, qu'il est impossible de suivre les filiations.

« Et en effet, dit un historien, avant la fin du dixième « siècle, on ignorait en Bretagne, et partout ailleurs, « l'usage des surnoms, *tirés des terres qu'on possédait*, « ou pris de quelques sobriquets, tels qu'ils ont été usités « dans la suite. Pour distinguer des personnes du *même* « *nom*, on se contentait de marquer celui de leur père ; « comme Raoul, fils de Judicaël, suivant l'usage des « Grecs, des Hébreux, et de presque toutes les nations. « Nous ne connaissons que les Romains, chez qui les « sobriquets fussent en usage, et passèrent du père aux « enfants, pour distinguer les familles.

« On trouve dans les titres des IXe et Xe siècles, que « c'était un usage assez commun, *que les petits fils por-* « *tassent* le nom de leurs grands pères. Il est à remarquer

« encore que lorsque quelqu'un n'était pas né d'un « légitime mariage, il portait le mom de bâtard *qui ne « le dès-honorait point.*

« On commença dans l'*Onzième siècle* à se donner des « surnoms, *tirés des terres qu'on possédait* ou de quelque « sobriquet. (Hist. de Bretagne, p. 54, publiée à Paris « en 1739, G. Desfontaines).

D'après cette coutume (1), il est donc admissible que l'on eût donné à l'un des petits-fils de Galonus le nom de Archaël ou Archastel (en français le Chastel) par lequel on devait plus tard désigner les châtelains de Trémazan, qu'il suffisait, pour les reconnaître, de désigner ainsi : du Chastel (c'est-à-dire, seigneurs ou maîtres du château de Trémazan).

« Ce n'est donc que vers le onzième siècle seulement « qu'on trouve dans les titres de Bretagne de ce temps-« là l'origine des meilleures maisons de cette province, « et surtout celle de l'illustre maison de Rohan, issue des « vicomtes de Porhoët. Guethenoc, qui est le premier « vicomte de Porhoët que l'on connaisse, bâtit Josselin « vers 1026. Son fils, nommé Josselin, fut père du vi-« comte Eude, dont un des fils bâtit sur la fin du XIIe « siècle le château de Rohan : tous les descendants de « cette maison en ont depuis porté le nom. Les seigneurs « de Rieux tenaient aussi alors un état considérable, « ainsi que les seigneurs de Dol, de Dinan, de Vitré, « d'Acigné, d'Ancenis, de Château-Brient, de la Garna-« che, de Beauvoir, de Rougé, de la Chapelle, de la

(1) Cette coutume que nous ne retrouvons qu'au onzième siècle, faute de titres, n'avait-elle pu, s'appliquer quelquefois, par exception, à une date plus reculée ?

« Roche-Bernard, de Château-Giron, de Mont-Bourcher, « de Gouyon, de Sérent, de Loc-Maria, de Lohéac, de « Clisson, etc., et plusieurs autres ». (2) (Même auteur).

J'ai cité tous ces plus vieux noms de la Bretagne, parce que nous en retrouverons la plupart, dans les alliances des du Chastel, quand nous en ferons la généalogie.

Déjà en 1185, à la fameuse assise tenue par Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne, nous voyons figurer deux du Chastel ; dès l'origine, comme on le voit de la vieille aristocratie bretonne ; mais pour les du Chastel, ce n'était qu'une réapparition, puisque nous les avons laissés, six siècles auparavant, tenant état souverain.

Depuis, la Bretagne s'était modifiée, « et au XIe siècle, « elle ne comptait que :

« 4 Comtes : de Penthièvre, de Rennes, de Nantes et « de Cornouailles.

« 5 Vicomtes : de Poher, de Porhoët, de Léon, de Dol, de Dinan.

« Les maisons de Fougères, de Vitré, de Château- « brient, d'Ancenis, de Rais, de Montfort, de Tenteniac, « de Lohéac, de Donges, de Rochefort, de Malestroit, « de la Roche-Bernard, de Pont-Château, de la Guer- « che, de Château-Giron, de Hennebont, et *plusieurs* « *autres*, sans être décorées du titre de vicomte, tenaient « néanmoins un grand rang dans la province ». Les du Chastel devaient en être, puisque dès leur réapparition, nous trouvons un du Chastel marié à une fille de la maison de Léon.

---

(1) Parmi lesquels on peut compter certainement les du Chastel.

« Le titre de *Baron* appartenait aux gentishommes « qui avaient des fiefs relevant des premiers seigneurs. « Ces premiers seigneurs s'appelèrent *Hauts Barons*.

« Le troisième degré était celui de la simple noblesse, « inégale entre elle, selon le nombre de leurs vasseaux ». (Même hist.).

Ainsi donc, dès la plus haute antiquité, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, les seigneurs de Trémazan tenaient un rang souverain parmi les chefs, comtes ou Rois, comme on les appelait de l'Armorique, et la preuve qu'ils durent conserver longtemps une situation considérable dans leur pays, c'est qu'au XIIIe siècle nous les retrouvons alliés à la maison princière de Léon, et que depuis cette époque leur juridiction se maintint sur le Bas-Léon.

Dans l'intervalle, ils ont dû nécessairement produire des personnalités marquantes ; mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, comment les reconnaître ? puisque les noms de famille n'existaient pas et que les chroniqueurs désignent parfois la même personne par tant de noms différents ?

« Ainsi, Conan Mériadek est appelé : Conan, Cono, « Conis, Coun, Caon, Cun, Caradok, Cononaglus, Cono- « machus, Coton, Cothon, Caton, Canao, etc.

« Salomon : Withol, Quicquel, Vitric, etc. (Pitre-Chev.) De même Hoël II, Rioval, Riguald, et son fils Judual, Alain ou Vidimacle ; comme Galonus est appelé Galon, Gallon ou Wallon (1), et son fils Gurguy, Tanguy.

---

(1) Il n'y aurait rien d'impossible qu'il fût le même que le Salomon, sur lequel les historiens ne peuvent s'entendre, et qui assista à la fin du XIe siècle à la translation des reliques de saint Mathieu.

Ce n'est qu'en comparant les chroniques et les récits des légendaires, qu'on peut arriver à constituer une individualité ; car, comme l'a dit Guizot dans sa préface de la collection des mémoires, « il y a souvent plus de « vérités historiques à recueillir dans ces récits, où se « déploie l'imagination populaire, que dans beaucoup « de savantes dissertations. »

C'est cette étude par comparaison, qui m'a fait trouver de grandes ressemblances entre Honorius et Comor qui sauva Macliau ; de même qu'en rapprochant le récit de la translation du corps de saint Mathieu, par Albert le Grand, de celui de Paulin, évêque de Léon, on arrive à identifier Salomon et Galonus.

Quant à Even, fils de Withur, son existence à cette époque a soulevé de grands débats entre les historiens, puisque Dom Morice le rejette à quatre ou cinq siècles plus loin. Cependant, d'accord avec l'abbé Gallet, M. de Kerdanet donne la biographie d'un Even, fils de Withur, au VIe siècle.

Avant de sortir de ces temps reculés, constatons certaines similitudes qui nous ont frappées : Ainsi Hoël II, père de Judual, épouse une anglaise, la fille du roi Malgo. — Galonus, père de Tanguy, va aussi se remarier en Angleterre, parce que, dit un historien, « les femmes brètes « étaient plus *convenables à leur lignage*, car ils refu- « saient user des Gauloises, de *maison trop peu insigne.* »

L'invasion gallo-romaine avait sans doute pour eux altéré la noblesse du vieux sang celte.

Judual, fils d'Hoël, naît vers 525 ; part à la cour de Childebert vers 546 ; en revient en 558 et meurt en 594.

Gurguy ou Tanguy, fils de Galonus, naît aussi vers 525 ;

se retire près de Childebert vers 546 ; en revient également vers 558 et meurt de même en 594 ; et cependant, il est impossible de les confondre, car l'un fût véritablement chef suprême (Pen Tiern) ou Roi de Bretagne, tandis que l'autre devînt moine et fût sanctifié ; mais ces coïncidences rapprochent singulièrement les deux familles et concluent à leur union plus étroite par le mariage d'Azénor, issue de Trémazan. Jusqu'au XIIe siècle, l'obscurité se fait alors, autour de cette demeure seigneuriale. Quoi d'étonnant ? réléguée à l'extrémité occidentale du continent, sur le bord de la mer, elle échappait à tous les conflits qui se dénouaient au cœur de la Bretagne ; et cette situation privilégiée, en facilitant la transmission de l'héritage paternel dans la même famille, donne bien à croire que les du Chastel du XIIe siècle étaient bien les descendants des premiers châtelains de Trémazan.

Dans l'intervalle, nous rencontrons bien quelques personnalités qui pourraient peut-être se rattacher à eux, mais nous n'avançons pas la chose comme une certitude historique.

Ainsi au VIIIe siècle, nous trouvons un descendant de Pritelle et de Juthaël, nommé Argan, qui régnait sur le territoire d'Aginense, et peut-être sorti de Trémazan, qui devait être à cette époque la forteresse dominante de cette région.

« Il accompagna Charlemagne dans ses guerres, où il « fit de merveilleux exploits, et périt à la bataille de « Roncevaux, en 778. Le Tasse l'a célébré dans sa « Jérusalem, et les troubadours bretons ont redit long- « temps ses hauts faits aux châtelains d'Argol, d'Agi- « nense et d'Illy ». — (M. D. DE KERDANET).

Cette vaillance, n'était-elle pas la marque des seigneurs de Trémazan? N'avaient-ils pas le goût des voyages et des aventures? Rappelons-nous que Tanguy se signala à la cour de Childebert, par de si belles prouesses dans les tournois, qu'elles lui valurent les faveurs de ce monarque, « avec honneste appointement en son palais ».

Plus tard, nous retrouverons d'autres du Chastel, tourmentés par ce besoin d'activité et de mouvement, laisser traces de leur passage en Angleterre, en Italie et aux quatre coins de la France.

En allant batailler par delà les monts, Argan n'aurait fait qu'obéir à des instincts de famille ; et puisqu'il descendait de Pritelle, femme de Juthaël, qui était le propre neveu de Tanguy, et qu'il régnait sur le pays d'Aginènse, pourquoi les du Chastel ne le revendiqueraient-ils pas comme un des leurs? Aginense, patrie de ce paladin breton, ne touchait-il pas au château de Trémazan ? Ce pays, comme il avait fait jadis, ne pouvait-il pas dépendre des seigneurs du Bas-Léon, c'est-à-dire des du Chastel.

Il est donc tout vraisemblable qu'Argan devait être au VIIIe siècle un des représentants de cette puissante maison.

J'aperçois encore, à travers les vieilles chroniques, un héros qui pourrait bien avoir des liens de parenté avec les du Chastel : c'est le fameux Lancelot du Lac, un des chevaliers de la Table Ronde. Même esprit d'entreprises aventureuses. Il était fils, disent les vieux auteurs, d'un nommé Bénouhic, qui a donné son nom à la rivière de l'Aber Benoit (Aber Bénouhic), presque au seuil du château de Trémazan. Serait-il donc impossible que ce

Bénouhic fût, en ce temps, un parent du châtelain de cet imposant Castel, qui devint une pépinière si féconde d'hommes illustres.

Evidemment, nous n'avançons pas des certitudes historiques ; nous restons dans le domaine des hypothèses, jusqu'au moment où, en 1185, nous verrons deux du Chastel (ainsi qu'un du Brieux) (1) paraître à la célèbre assise de Geoffroy Plantagenet, duc de Bretagne. Nous avons souvent parlé du royaume d'Illy, nous allons le faire connaître ; M. D. de Kerdanet (2) le place non loin de Trégarantec, près de Lesneven ; il ne comprenait que 17 villages ! ! Mais il paraît que ce qu'il perdait en étendue, il le gagnait en considération, puisque Pritelle, fille d'Ausochus, roi d'Illy, épousa Juthaël, fils de Judual, et de ce fait, la petite Pritelle devint reine de Bretagne. Un de ses fils, Judicaël, qui succéda dans la suite à son père, épousa la princesse Morone, fille d'Even, appelé aussi Candidus, roi d'Aginense. Ce Judicaël mourût vers 658.

Comment alors admettre que Judual, vers 560, ait pu épouser Azénor, *sœur* de Morone, femme de son petit-fils Judicaël, qui, né vers 590, n'avait pu se marier que vers 615 ou 620?

Si Azénor eût été réellement fille d'Even, on arriverait à cette bizarrerie de voir un grand-père Judual, devenir le beau-frère de son petit-fils Judicaël, ce qui est d'une invraisemblance insigne et dont les dates font justice.

De plus, Morone avait encore une sœur ; de sorte qu'Azénor, au lieu d'être *fille unique*, aurait eu deux

(1) Bibliot. nationale. Cabinet des Titres, dossier 11,381, t. 502.
(2) Voir sa notice si intéressante sur le royaume d'Illy.

sœurs, puisque nous trouvons dans la notice de M. D. de Kerdanet sur le royaume d'Illy, que : « Morone avait encore une sœur : « sainte Honore, qui avait suivi son » père dans la Cornouailles, où Even avait fondé une » seconde Léonie, dont Châteaulin était la capitale. Il » y termina ses jours de la manière la plus sainte. Sa » fille Honore, la pieuse Honore, y avait aussi fondé » un monastère de Vierges, douces comme elle, douces » comme des colombes. »

A ceux qui pourraient objecter que de l'an 594, où mourût Tanguy à l'an 1185, époque ou les du Chastel font leur réapparition dans l'histoire, il s'est écoulé six siècles, pendant lesquels l'obscurité se fait sur leur nom et que dans ce long intervalle, Trémazan aurait pu changer de maîtres, je répondrai que les *propriétés nobles* ne passaient pas comme de nos jours de mains en mains; qu'elles se transmettaient de générations en générations dans la même famille; qu'au surplus, la suzeraineté qu'exerçaient les du Chastel, depuis les temps les plus reculés, sur le Bas-Léon, s'était toujours maintenue, et la preuve qu'elle n'avait jamais cessé, c'est qu'au XIIIe siècle, nous allons la retrouver intacte et cette fois établie sur des titres authentiques. Ainsi donc, elle avait traversé les six siècles qui précèdent, sans rien perdre de sa splendeur première, puisque les premiers du Chastel que nous allons retrouver, sont alliés à la maison princière de Léon.

Outre les traditions, l'histoire avait, dans ces anciens temps, la base la plus solide : la Terre. Tout l'ordre social reposait sur la propriété foncière. Il suffit de

suivre les viscissitudes des fiefs ou des Seigneuries, pour connaître aussi celles des familles qui les détenaient.

Or, il est un fait remarquable, incontestable et significatif ; c'est que le Bas-Léon resta toujours l'apanage des du Chastel, sous la suzeraineté du comté de Léon.

De plus, la tradition maintenue jusqu'à ce jour dans la famille de transmettre aux descendants les noms caractéristiques de Tanguy ou Tanneguy et de Haude, indique assez combien elle tenait à ce qu'il n'y eût aucun doute sur son antique origine. Et ce n'est pas, comme l'avance Dom Lobineau, parce qu'il y a eu plusieurs Tanguy dans la famille du Chastel, qu'elle prétend se rattacher au saint de ce nom ; c'est le contraire qui est vrai ; ils ne se sont appelés Tanguy, que pour perpétuer le souvenir de leur ancêtre, issu comme eux de Trémazan ; et c'est une croyance populaire, si universellement admise, que Trémazan et du Chastel se confondent dans la même origine, et que leurs destinées ont toujours été liées et inséparables, jusqu'à notre époque, qu'elle a toute la valeur d'une certitude historique.

APPENDICE

VALEUR HISTORIQUE DE LA TRADITION ORALE

De 594, où mourut saint Tanguy, à 1185, où apparaissent historiquement les du Chastel, il s'est écoulé six siècles.

Est-il possible, par la tradition orale, de rapprocher ces deux dates, de les souder, de manière à obtenir *une certitude*, sur le lien qui rattache les du Chastel, aux premiers seigneurs de Trémazan ?

A moins qu'on ne découvre un jour de vieux documents écrits, il ne nous reste que la tradition orale pour combler cette lacune de six siècles. Il est vrai qu'elle pourrait être réduite au moins à cinq ; car les personnes qui vivaient en l'an 700, étaient trop rapprochées de l'an 594, pour n'avoir pas conservé exactement le souvenir des évènements marquants de la fin du VIe siècle.

Il s'agit donc de savoir si de 700 à 1185, la tradition a pu se perdre ou s'altérer ? Je ne le pense pas, bien que je doute de l'exactitude de certaines généalogies des du Chastel, remontant jusqu'à Galon en 525.

Voici l'opinion d'un dialecticien, sur la valeur de la tradition orale :

« La tradition orale qui a pour objet les faits anciens, « publics et importants, est un *criterium certain*. Met- « tons en évidence la vérité de cette proposition. Les « générations se succèdent sans interruption ; elles *se* « *croisent même*, de sorte que deux ou trois générations

« vivent et conversent ensemble. Tous les faits publics « et importants ont donc pour spectateurs de nombreux « témoins oculaires, qui les transmettent à la génération « qui suit immédiatement ; la deuxième génération les « transmet à la troisième par de nombreuses lignes tradi- « tionnelles (séries de personnes qui se transmettent un « fait d'âge en âge); il en est de même des autres géné- « rations.

« L'erreur involontaire, comme il est clair, ne peut se « glisser dans aucune génération, parce qu'il faudrait « pour cela, que de nombreux témoins oculaires ou auri- « culaires crussent voir ce qu'ils ne verraient point, ou « entendre ce qu'ils n'entendraient pas : ce qui est abso- « lument impossible.

« L'imposture ne peut non plus avoir lieu dans aucune « génération, soit parce que tant de témoins oculaires ou « auriculaires, ne peuvent se concerter pour tromper « les autres hommes ; soit parce que la diversité des « intérêts et des vues, est un obstacle invincible à la « fourberie ; soit parce que dans chaque génération « il se trouve des amis sincères de la vérité, incapables « de participer à l'imposture ou de l'accréditer par leur « silence.

« Chaque génération garantit donc la vérité des faits « publics et importants, à la génération suivante.

« Ainsi, la série des générations est comme un câble « qui, par une de ses extrémités, touche aux faits, et « par l'autre au temps de celui qui veut les connaître. » (Dialectique française par Brionne, impr. J. Valin à Séez, 1838).

L'auteur dit avec raison, que deux, trois générations

se croisent, vivent et conversent ensemble. Ces trois générations qui s'enchaînent si bien, constituent en moyenne la durée d'un siècle, qui devient ainsi, comme une personnalité, possédant exactement la connaissance de tous les faits de son existence, qu'elle peut transmettre à la personnalité suivante ; je veux dire au siècle qui suit, avec autant de vérité, qu'elle tient elle-même la tradition du siècle, c'est-à-dire de la personnalité antérieure.

Il y a donc de fortes raisons d'admettre, par analogie, que ces *trois siècles*, comme les trois générations, se croisent, vivent et conversent ensemble, et doivent se transmettre la tradition vraie.

Pour rendre plus sensible par des exemples, cette valeur de la tradition orale, analysons cette chaîne formée par la série des générations, qui se rattachent les unes aux autres par les lignes traditionnelles, et qui doit relier les deux dates de 700 et 1185 séparées par 5 siècles.

Ainsi, je prends une ligne traditionnelle : ma famille.

Dans mon enfance, ma grand'mère paternelle, née en 1760, m'a souvent raconté que sa grand'mère maternelle, d'origine irlandaise, était venue en France à la suite de Jacques II en 1692 ; et nous sommes en 1890 ! Voilà donc une tradition de *deux siècles* exacte, sur laquelle il est impossible d'élever un doute ; car enfin, mon aïeule avait pu connaître aussi bien ses grands parents, que moi-même j'ai connu les miens.

Autre exemple : encore enfant, j'ai connu un vieillard très âgé, dont le grand-père avait servi sous Duguay-Trouin, et qui se plaisait à raconter les campagnes faites par son aïeul, qui les lui avait racontées. Or,

Duguay-Trouin est mort en 1736. Voilà donc encore une tradition de près de deux siècles, conservé sans documents écrits, et qui ne me permets pas de douter de l'existence de l'illustre marin.

La marquise de Créqui avait été présentée dans son adolescence à Louis XIV ; et, dans sa vieillesse, Napoléon, qui perçait alors sous Bonaparte, comme dit le poëte, lui présenta ses hommages ; de sorte que l'on peut dire que l'Empereur, par les yeux de l'illustre marquise, avait vu le siècle de Louis XIV. Encore une tradition orale de deux siècles.

J'ai même dans ma famille des traditions orales qui nous reportent à environ trois siècles ; telle qu'en 1592, pendant la Ligue, le meurtre d'un du Chastel, porteur d'un message de Kerouzéré à Brest ; et qui fût arrêté par une embuscade, et tué sur la route de Lesneven ; et d'autres encore qui ont un caractère intime.

Ainsi donc, il n'y a aucune témérité à dire, que quand ces traditions concernaient une famille aussi puissante, et aussi en vue que les du Chastel-Trémazan, elles pouvaient avec une certitude incontestable, s'étendre à *trois siècles* ; c'est-à-dire que les du Chastel de 1185, devaient être certains que leurs ascendants avaient toujours habité le château de Trémazan jusqu'en (1185—300)=885.

Or, cette tradition qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, ils la tenaient évidemment de leurs ancêtres de l'an 885, qui eux-mêmes pouvaient affirmer leur filiation pendant les deux, et à la rigueur pendant les trois siècles qui précédaient, c'est-à-dire jusqu'à l'an 700 ou 594, époque où mourut saint Tanguy.

Ce qui facilitait et assurait à Trémazan, la fidélité de la tradition, c'est que cette tradition s'incorporait pour ainsi dire avec le château lui même, qui traversait les siècles, en répétant de générations en générations le nom des châtelains.

Or, jamais on n'a pu appliquer à Trémazan d'autre nom de famille que celui des du Chastel ; et ce nom de Tanguy, transmis aussi intentionnellement d'âge en âge, ne servait qu'à garantir et à confirmer la vérité de la tradition.

H. Le Jannic de Kervizal,
(Comte du Brieux).

LÉGENDE

SUR L'ANCIEN MANOIR

DE TRÉZIGUIDY

En faisant la route de Châteaulin à Pleyben, on arrive à mi-chemin à un coude très prononcé de la rivière de l'Aulne (1) qui coule dans une vallée profonde ; on aperçoit sur la droite et dominant la rivière, un manoir moderne appartenant à M. Marc'hadour, ancien notaire. Cette habitation n'a rien de remarquable, mais elle a été construite sur l'emplacement d'un ancien château dont le nom a été conservé, non seulement au manoir actuel et à une ferme voisine, mais à d'autres lieux environ-

(1) Ce nom, tel qu'il est écrit, est une aberration étymologique, bien qu'on le retrouve dans *Port-Launay* (pour *Port de l'Aulnaie*). Le nom Breton de cette localité est *meil-ar-vern* (moulin des aulnes), mais *ar vern* ou *Le vern* se rencontre dans beaucoup de noms de lieux, et n'a rien de commun avec le nom de la rivière. Celle-ci porte, dans le Breton de la Cornouaille le nom de *Aven*, awen (a-ouenn) et *aonn*, suivant les dialectes ; on le retrouve dans *Poullaouen*, pour *Plou-an-awen*, dans *Pont-Aven*, et l'*Aff* rivière du Morbihan. La forme *aonn* qui est la plus répandue dans la haute Cornouaille a été prise pour le nom de la rivière en français, seulement on a ortographié *Aulne*. Dans la partie supérieure de son cours, entre Carhaix et Callac, elle reprend le nom de *Aven* (voir une carte aux 500.000e publiée récemment par *Bassac* d'après la carte de France du Génie). — Le terme *Aven* a dû signifier rivière ; mais il n'a rien de Celtique. Suivant M. Le Men, le cartulaire de Landévennec, texte du XIe siècle, désigne l'Aulne sous le nom de *Hamn*, évidemment du latin *amnis* qui signifie : *Cours d'eau* ou *courant d'eau*.

Par suite d'une loi de la phonétique Bretonne, survenu postérieurement à cette époque, *Hamn* ou *amn* est devenu : *avn* ou *afn*, *aven*, etc.

nants : ainsi, on trouve sur la rivière : le moulin de *Tréziguidy;* à 2 kilomètres environ au N. E., c'est le hameau de *Quillien-Tréziguidy*. On doit en inférer que ces lieux étaient des dépendances d'un domaine important. Ce nom a eu en effet, et a encore aujourd'hui du retentissement dans le pays. M. Pol de Courcy en donne la raison dans son itinéraire descriptif et historique de Nantes à Brest ; on y lit : page 306 :

« La maison principale de Pleyben était *Tréziguidy*, terre qui a donné son nom à une puissante famille : *Maurice de Tréziguidy*, l'un des écuyers du combat des Trente en 1350 ; capitaine de la ville de Paris en 1380 ; portait la bannière du Connétable *du Guesclin* aux obsèques qui lui furent faites à St-Denis en 1389.

« Au XVIe siècle, la terre de Tréziguidy fut transmise par alliance à *Olivier de la Palue*, dont la fille, Françoise, épousa *Troilus de Montdragon*, mort vers 1543 ; Jeanne fille unique des précédents, épousa un *Montmorency*, et le château de Tréziguidy fut abandonné par ses possesseurs. »

On peut se demander pour quelle raison ? et le *gwèrz* que nous donnons ci-après pourrait-il la faire pressentir ? Il m'a été chanté le 1er septembre 1889, par un jeune laboureur de *Kervilic* près de Châteaulin, nommé *Laurent Pennec*, et à qui elle a été transmise par ses aïeux, sous le titre de : *Markiz Tréziguidi*. (*Le marquis de Tréziguidy*).

De bonjour demad doc'h deut en ti,	Bonjour, bonjour, entrez
Deut da vaner Tréziguidy (*bis*).	Venez au manoir de Tréziguidy
Gaïdic Calvé sao alessé	Marguerite Calvez léve-toi
1) Ma efomp hon daou d'al leur névé.	Que nous allions ensemble à la fête [de l'aire neuve.

(1) Voir note (1) de la page 155.

D'al leur névé ganoc'h né ilnn ket	A l'aire neuve avec vous je n'irai [pas
'n Otrou Markiz a ve fachet	M. le Marquis s'en fâcherait.
Fachet pe facho neb a garo D'al leur névé ni a ielo	S'en fâchera qui voudra A l'aire neuve nous irons
Ma vez sonerien ni a zanso	S'il y a des musiciens nous danse- [rons
Ma ne vez ket ni a gano	S'il n'y en a pas nous chanterons.
An Aotrou Markiz a c'houlenné Gand paotred saoud a dremené :	M. le Marquis demandait A des gardeurs de vaches qui pas- [saient :
Paotred ar zaout d'i-me leveret N'ho peuz ket gwelet eur c'hloarec ?	Gardeurs de vaches, dites-moi N'avez vous pas vu un Clerc ?
Vid oc'h lavaret d'emb a gloarec Ni n'ouzomp ket piou a glasket	Quoique vous nous parliez de Clerc Nous ne savons pas qui vous cher- [chez.
Cloareg Lammour a rêr anezhan (1) 'Peuz ked he weled 'vond aman ?	Il s'appelle le Clerc Lammour Ne l'avez-vous pas vu par ici ?
Iao, et eo du zé d'al leur nevé Gaïdic Calvé èn hen gosté	Si, il est allé là-bas à l'aire neuve En compagnie de Marguerite Cal- [vez.
Dindann he boutou seuliou glaz Vad 'rei d'ho kalonn hi gwelet hoaz	Elle a des talons verts à ses souliers Votre cœur se réjouira de la voir [encore.
Mar d'eo et a zé d'al leur névé Brenaïc mé am bo hé vuhé	S'il est allé à l'aire neuve Tout-à-l'heure j'aurai sa vie.
De bonjour d'och oll barz el leur-man	Bonjour à vous tous en cette aire [neuve
Cloarec Lammour pelec'h eman ?	Le Clerc Lammour où est-il ?
Et ez eo breman d'ar c'hafé Gand hé vestrez Gaïdic Calvé (2)	Il est allé maintenant au café Avec sa maîtresse Gaïdic Calvé

(1) Lammour est un nom assez répandu dans la Basse-Bretagne ; je ne pense donc pas qu'il soit ici pour l'*amour* bien qu'on l'écrive quelquefois *Lamour*.

(2) Il faut prendre ici en bonne part le terme de maîtresse et par la dénonciation générale de Clerc (*Cloarec*) il ne faut pas entendre seulement un étudiant ecclésiastique, mais un jeune paysan qui a fait ses études dans un Collége, et susceptible d'occuper un emploi d'écrivain quelconque.

Cloarec Lammour mé da c'houlèn Da zond ganimé da bourmèn	Clerc Lammour je te demande De venir te promener avec moi.
Da bourmèn ganoc'h mé né din ket C'houi zo Markiz ha me n'on ket	Je n'irai pas me promener avec vous Vous êtes marquis et je ne le suis [pas.
Kamardet pé vemp pé né vemp ket Da c'hourinn é ranki donet.	Que nous soyons camarades ou non Tu devras venir lutter avec moi.
A boan ma'z int bet èn em groget Cloarec Lammour zo bet lazet	A peine furent-ils aux prises, Que le Clerc Lammour fut tué.
Gaïdic Calvé deuz alessé Té dei da goania ganimé	Gaïdic Calvé viens-t'en de là Tu viendras souper avec moi.
Da goania ganoc'h mé né iinn ket Va muia karet ho peuz lazet	Je n'irai pas souper avec vous Car vous avez tué mon bien aimé.
Oa ked he ger peur lavaret War he hloarec paour oé lazet.	Elle avait à peine achevé son mot Qu'elle fut tuée sur son pauvre Clerc

Le dernier des possesseurs de l'ancien Manoir l'aurait-il abandonné pour échapper aux poursuites d'un crime ? la légende peut le faire supposer, mais elle ne s'explique pas à cet égard, et ne constitue aucune preuve. En tout cas, il paraît être question d'un marquis débauché qui, d'après ce qu'on nous a dit, était un des derniers propriétaires de l'ancien manoir. C'est tout ce que nous a laissé la tradition, aussi ai-je cru devoir reproduire cette complainte qui est fort ancienne, mais sans qu'on puisse lui assigner aucune date. La version donnée plus haut n'est peut-être pas complète, et a dû subir des modifications apportées par le temps, quant au langage.

Je crois devoir faire remarquer que dans son recueil des chants populaires de la Basse-Bretagne (tome II, p. 467), M. Luzel a publié un *gwerz* qui a quelque analogie avec celui-ci, bien qu'il ne soit nullement question du manoir de Tréziguidy. Il est intitulé *Le Clerc Lammour*. Il s'agit également d'un drame de jalousie à

une fête d'aire neuve, au sujet d'une jeune paysanne Fiecca Calvez. Le marquis de *Tréziguidy* est remplacé par le *Marquis de Guerrand* bien connu par sa vie dissolue. La situation au début paraît la même, mais le dénouement est tout différent : le Clerc *Lammour*, suivant une fable reproduite dans d'autres *gwerz*, lutte seul avec son *pen-baz* contre dix-huit gentilshommes armés de leur épée, et il ne succombe que par suite d'une trahison. Quant à la jeune fille, elle meurt de chagrin. Dans un autre *gwerz* (1) un seigneur est obligé d'abandonner son château après un crime.

Malgré cet exemple, il n'est nullement probable que le même fait puisse s'appliquer à l'ancienne famille de Tréziguidy ; en effet, comme on l'a vu plus haut, à défaut d'héritier mâle, l'ancien manoir fut transmis par alliance à *Olivier de la Palue*, puis à *Troilus de Montdragon*, qui vécurent dans leurs domaines près de Landerneau, c.-à.-d. à la *G^de^ Palue* et à *Beuzit* ; le tombeau du second se voit encore aujourd'hui, dans la chapelle de *Beuzit-Conogan*. Il y a donc tout lieu de croire que ces deux seigneurs n'habitèrent point Tréziguidy, et que le château, faute d'entretien, sera tombé en ruine, surtout après que la fille unique du dernier aura épousé un *Montmorency*.

Il est probable que le personnage incriminé vise quelque hobereau de campagne devenu acquéreur du manoir. Le *gwerz* est néanmoins très ancien, car on n'a plus souvenance dans le pays des individus qu'il met en jeu. Il n'est guère possible de pousser les investigations sur ce sujet ; nous n'ajoutons donc pas d'autres commentaires,

(1) Tome II, page 218 et suiv.

et nous nous contentons de reproduire cette légende, telle que nous l'avons recueillie, et comme curiosité.

L'ancien manoir qui a dû rester longtemps à l'état de ruines, a été complètement démoli. Il ne reste aujourd'hui que quelques pans de murs clôturant les jardins de la nouvelle propriété, et l'entrée d'un souterrain bouché, qui, m'a-t-on dit, devait communiquer avec l'ancien moulin seigneurial, sur la rivière, sans doute pour assurer la défense et le ravitaillement du château. Sur une pierre de la tranche de voûte on lit ces trois lettres : M. C. D. millésime de l'année 1400, date qui se rapporte au temps de l'ancienne famille de Maurice de Tréziguidy.

— Nous donnons ci-après une chanson pastorale également inédite que nous tenons du même individu. C'est une véritable idylle, un vrai tableau de la vie rustique. Elle nous montre que la muse populaire n'est pas encore éteinte aujourd'hui dans nos campagnes Armoricaines : (1)

— Setu ann abardeiz, ann heol o vond da guz
'Tiskenn a dré d'ar roz (2) hag hèn kèn ru kèn ruz !

---

(1) Au sujet des chansons bretonnes populaires que l'on paraît rechercher aujourd'hui, dans les Revues qui ont trait à la Bretagne, nous ferons remarquer que celles qui sont composées par les gens de la campagne, offrent le plus d'intérêt, au point de vue philologique, parce qu'on y trouve encore d'anciens mots qui ont disparu du Breton vulgaire des villes. Les *gwers* et les *sônes* que l'on vend dans les foires sur feuilles volantes imprimées, renferment, pour la plupart, beaucoup de mots français ou simplement bretonnisés que les imprimeurs ou demi lettrés qui les composent, ne se font aucun scrupule d'introduire pour faciliter la rime, lors même que ces mots ont encore leurs correspondants en breton. Ce sont des compositions batardes qui ne sont pas dignes de figurer dans un recueil littéraire.

(2) Roz (pron. Rôss) signifie colline de bruyère couronnée de rochers. Ce terme n'est plus en usage que dans la Cornouaille et en Tréguier. On le retrouve dans la composition de noms de lieux : *Rosscoff*, *Rostrenen*, *Rosporden*, etc.; c'est une forme particulière de *roc'h* (Rocher, roc).

Tamm vo adarré varc'hoaz, krazad a rei ar foëan
Havi a reï ann ed, n'euz ked a goumoulenn (1)
Voici la fin du jour, le soleil va se cacher
Il descend derrière la colline rocheuse, comme il est [rouge !
Il fera encore chaud demain, le foin sèchera,
Le blé murira ; il n'y a point de nuage.
— Ar ier bign war ho c'hlud, ha setu ar vatèz
E walhi ar goter, 'vo ked a batatez.
(2) Da goann, vo iod id du, ar mevel laouèn braz
'Deu du zé war hi geïn, gant-han eur bèrn iaod glaz.
Les poules montent sur leur perchoir, et voilà la [servante
Qui est à laver la marmite, il n'y aura pas de pommes [de terre
A souper il y aura de la bouillie de blé noir, le garçon [de ferme tout joyeux
Arrive par là, portant sur son dos une charge d'herbe [verte.
— It alessé Laoïc, da 'vid ar zaout ractal
Hag ar pot saoud èn hènt, hé skourjèz, ô strakal

(1) Les vers bretons admettent l'hiatus (comme cela avait lieu dans les vers français antérieurement au XVIe siècle) au moins pour deux voyelles différentes. Quand deux voyelles semblables se rencontrent, l'une s'élide généralement à moins qu'il n'y ait une aspiration. Outre l'élision complète ou syncope, on tolère une élision incomplète, telle qu'une voyelle finale se fond quelquefois avec une initiale, ainsi : *vo adarré*, ne compte que pour trois syllabes ; c'est la synerèse que l'on observe comme une règle dans la versification italienne. C'est le chant qui nous l'a fait découvrir dans les vers bretons. On y admet également l'élision complète de certaines particules verbales qui n'ont point de sens par elles-mêmes. Ex : 2e vers. : *tiskenn* pour *é tiskenn* ; 5e vers : *ar ier bign* pour *ar ier a bign* ; 6e vers : *vo ked* pour *ne vo ked*. Nous remplaçons par une apostrophe les voyelles ou particules élidées.

(2) Dans *goann*, l'*a* a le son nasal, mais l'*n* se fait néanmoins sentir dans la prononciation.

'Vel ma strag hé skourjez, diskabel, diarc'hen
O trémèn dré ar c'hoat, é kann eur ganaouèn
Allez-vous-en Guilllaume, pour chercher les vaches de [suite,
Et le pâtre en route, faisant claquer son fouet ;
Pendant qu'il le fait retentir, pieds et tête nus,
En passant par le bois, il entonne une chanson.
— Setu eur vandèn zaout 'tond d'an traon 'neur redet
Ha Laoïc war ho lerc'h, selaouit mé ho pet
'Vel ma strag he skourjez, é c'halvaz peb unân
He zaout dre ho hano, beuc'h du, beuc'h vriz, beuc'h [voan. (1)
Voilà un troupeau de vaches qui descend en courant [dans le vallon.
Et Laoïc à sa suite, écoutez je vous prie,
Comme en claquant son fouet, il appelle chacune
De ses vaches par leurs noms : la noire, la mouchetée, [la fine.
— It oll d'an dour d'al lenn, hag ar zaoud o vléjal
Ha Laoïc war ho lerc'h, hé skourjez o strakal
Hag ar moc'h o c'houlenn ho c'hôan euz ar vatèz
Setu ann trouz a glever, èn dro d'eunn tièghèz
Allez tous à l'abreuvoir, à l'étang, et les vaches de [mugir
Laoïc à leur suite faisant toujours claquer son fouet
Et les porcs demandant leur souper à la servante ;
Voilà le bruit que l'on entend autour d'une ferme.
— Al loened zo 'n ho c'hraou, an dud 'n ho gwéléou
Breman ne glever kèn trouz nemed avechou
D'eun trémèner bennag é harzal mouèz ar c'hi

(1) Pour voân ou voânn même observation que pour goânn ci-dessus.

Pa gann an estig noz èr wéèn dré d'ann ti !
Les bestiaux sont rentrés à l'étable, les gens dans leurs [lits
Maintenant on n'entend plus aucun bruit, si ce n'est [parfois
Le chien qui aboie après quelque passant attardé,
Pendant que le rossignol chante dans l'arbre derrière [la maison.

Brest, le 3 décembre 1889.

ALFRED BOURGEOIS.

TROIS
ANCIENS PLANS
DE BREST

Nous devons la communication de ces plans à l'obligeance de notre ami et ancien collègue de la marine, M. le sous-commissaire Lavise, membre de la Société académique de Brest. Ces documents font partie de ceux laissés à son décès, par son grand père, M. G. Pilven. Il avait réuni sur l'ancien Brest un grand nombre de renseignements qui ne verront probablement pas le jour, au grand détriment de notre histoire locale sur laquelle il y aurait tant à écrire encore, malgré les travaux déjà publiés.

La compétence que possédait l'infatigable travailleur, M. G. Pilven, sur la topographie de l'ancien Brest, avait été utilisée par M. Levot, ainsi qu'il s'est plu à en témoigner, en plusieurs endroits de son *Histoire de la Ville et du Port de Brest*.

M. Guillaume-Marie Pilven, ancien garde principal du génie, né à Brest (Recouvrance), le 31 janvier 1785, décédé à Brest le 1er juillet 1867, fut, avec M. Levot, l'un des fondateurs, en 1858, de la Société académique de Brest. Ce dernier a consacré à M. Pilven un article nécrologique inséré dans le journal local l'*Océan*, année 1870.

En ce qui concerne les plans, deux sont sans date. Pour le premier, nous croyons pouvoir dire, sans être en

mesure de mieux le préciser, que sa date peut se placer entre 1576 et 1595 ; quant au deuxième, il est, à notre avis, de l'année 1652. La date du dernier y est inscrite : c'est celle de 1742.

A. KERNÉIS.

PLAN N° 1

Les points qui doivent fixer notre attention dans le croquis ci-joint sont les suivants :

1° La Corderie ;

2° Les constructions au-dessous ;

3° La grande roche devant lesdites constructions ;

4° La cricque ;

5° La grande maison devant cette cricque ;

6° Les deux magasins sur le bord de la mer ;

7° Une première église (les Sept Saints) ;

8° Une autre église (Saint-Sébastien ou Notre-Dame de Pitié).

1° LA CORDERIE

Dans le mémoire que Louis Nicolas, chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications et réparations des villes de France, fit parvenir à Colbert, sous la date du 14 janvier 1667 (1), il est fait mention de l'existence d'une corderie de 100 brasses. (Levot, vol. 1, p. 130). Où était située cette corderie ? c'est ce que de Clerville ne paraît pas avoir déterminé. Il est probable que c'est celle dont il est question dans l'acte de vente,

(1) Maréchal de camp, le 21 septembre 1652 ; décédé en décembre 1677. Il fut remplacé par Vauban, dans la charge de commissaire général des fortifications.

au profit du Roy, de la terre *noble* de Keravel, le 27me febvrier 1636, par Guillaume de Mesnoallet, sieur de Kéranlan, à Philippe de Longvilliers, sieur de Poincy, chevallier de l'ordre de Saint Ian de Hiérusalem, commandeur d'Oizemont et de Coulours, cheff d'escadre des vaisseaux en Bretaigne, décédé le 11 avril 1660 en l'île de Saint Christophe. Cette dernière corderie fut augmentée, en 1667, de 131 brasses et complétée par cinq pavillons (1) et deux corderies découvertes sur les côtés (mémoire de l'Intendant de Seuil du 24 mai 1676. Levot, vol. 1, p. 144).

Ce que nous en apercevons permet de laisser supposer que nous avons sous les yeux la corderie de 100 brasses.

2° LES CONSTRUCTIONS AU-DESSOUS

Elles paraissent être les magasins reconstruits en 1635, d'après le document suivant :

« Au sieur Le Rouzicq, maistre couvreur d'ardoises, la » somme de six vingts livres pour avoir couvert un basti- » ment construit à nouveau, à la *cricque de Troulan*, au » hâvre de Brest, pour réserver les futailles et servir aux » tonneliers entretenus en la dicte marine, et autres » choses mentionnées au marché faict avecq luy par le

(1) Trois de ces pavillons étaient à l'extrémité de la Corderie, du côté de la rue Saint-Louis..... et le boult de la Corderie qui regarde l'orient, orné de trois pavillons, aboutit audit ancien chemin qui conduisait à Lambézellec ou place qui conduit à la nouvelle église..... qu'on bastit présentement où estait cy-devant l'ancien chemin qui conduisait au bourg de Lambézellec, et qui sépare la terre de Tronjoly, appartenant au sieur La Villeneuve Le Mayer (c'est-à-dire le marché devant l'église) d'avec la terre de Keravel (5 août 1689). (Dénombrement des propriétés de Daniel Bedoy, architecte du Roy, possesseur des établissements, maisons, jardins et cours *devant la vieille corderie*, cy-devant appelés Troulan, *rue de Seuil*, sous le ressort de la juridiction royale de Brest et Saint-Renan).

» sieur de Poincy, cappitaine commandant au dict port
» de Brest, et Mathieu Mallet, commissaire ordinaire de
» la marine, en présence de Sébastien de Saint-Georges,
» commis du controlleur général, passé devant Rolland
» et Roussel, nottaires au dict Brest (3 janvier 1635) ».
(Correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, vol. 3, p. 402).

3° LA GRANDE ROCHE

La grande roche devant les magasins servait, en 1645, de borne au terrain du sieur Jean Hayet (1). Son nom figure dans les dépositions des personnes interrogées, les 12, 13 août 1695, par les sieurs de Lézernan, eschevin, et Bigot, sieur Duverger, syndic et procureur de S. M. à la communauté de Brest ; ils avaient été délégués par délibération de cette assemblée, en date du 27 juillet et d'un arrest du Conseil, pour rechercher l'emplacement des anciennes fortifications de la ville. (Levot, vol. 1, p. 179).

Hayet était décédé à ce moment, et la déposition de sa fille, dame de Mesjoumeur, est reproduite au volume 1, p. 181 ; elle y est désignée, à tort, sous le nom de Hayes.

Quant à l'emploi de cette roche *comme limite de terrain*, il est indiqué dans le document suivant :

« Robert, évesque de Léon (2), a faict contract de

(1) Jean Hayet, sieur de Fayet, conseiller du Roy, Receveur du domaine de S. M. en l'évêché de Léon, 1639

(2) Robert Cupif, nommé évêque de Léon, sacré en 1640 ; il fut en 1648 transféré à Dol ; mais il ne put obtenir se bulles pour ce dernier évêché qu'en 1652 et n'en prit possession que le 16 février 1653. Ce prélat fut souvent en querelle avec le chapitre de Dol, et mourut à Rennes plaidant contre lui (21 septembre 1659). Son corps fut inhumé dans cette ville. (Abbé Guillotin de Corson. Pouillé, hist. de l'archevêché de Rennes. Tome 1, p. 429 et 430).

» Féage à Michel de Roupicquet, sieur du Pin, lieutenant » garde-port à Brest, d'une parcelle et estendue de ter- » rain contenant 70 pieds, à prendre depuis la cotte ou » montaigne nommée Roch an Escop, — prolongement de la hauteur sur laquelle est bâti l'escalier neuf — » jusqu'à une grande roche *servant de borne au sieur* » *Hayet, dans la ditte cotte*, en suivant en longueur le » *grand chemin* (bas de la Grande-Rue) jusqu'à 70 pieds » vers la *fontaine de Troulan* (coin de la Grande Rue et » de celle de la Voûte) et en largeur la ditte propor- » tion jusqu'à la *courtine de la muraille de la ville de* » *Brest* (1), avec ses issues et franchises *par le devant*, » *du costé du bras de mer, dans la cricque de Troulan*, » pour, sur la ditte parcelle de terre, faire et construire » tel édifice que bon luy semblera, laissant le chemin » libre que deux charettes y puissent passer, pour la » comodité du publicq.

« Accordé, pour un denier de chef-rente, foy, hômage, » chambelenage, loods et ventes, etc., fors le rachapt. » (24 juillet 1645).

Nous ne poursuivrons pas l'énumération des féages *répétés* par les successeurs de l'évêque Robert, dans la montaigne de *Troulan*, d'où le nom donné au bassin et à ses environs. Nous renfermant dans ce qui est spécial à notre travail, nous dirons que le terrain Hayet était, en 1715, la propriété, pour un tiers, de Barthélémy Raby, bourgeois et marchand de drap et de soye, et pour les

(1) Il conviendrait de fermer de murailles tous les environs du port, en commençant du costé de Recouvrance sur la rive de la mer, pour les finir à Brest *joignant les murs de la ville*. (Mémoire de de Seuil à Seignelay, 6 octobre 1670. Histoire de la ville et du port de Brest, Levot, vol. 1, p. 132).

deux autres tiers, de Guillaume Camarec (1), marchand imprimeur ordinaire du roi et de la marine demeurant, disent des documents sortant de ses presses, *au proche du bassin.*

En 1741, le sieur Betbédat, autre propriétaire, fit élever *deux* maisons sur cet emplacement ; elles portaient les numéros 106 et 108 dans la Grande-Rue, au moment de leur démolition, en 1866, pour la construction du boulevard dit de la Marine, qu'il eût été plus rationnel d'appeler de Tourville, puisqu'il borde l'ancien quai de ce nom, Coggnebec (1644), rue de la Rive de la mer (1687), quai Marat (Messidor an 2), quai Tourville (1811).

La maison numérotée 108 était située vis-à-vis l'ancienne porte du bassin, élevée en 1768, démolie en 1864 et rétablie au bas de la Grande-Rue.

Michel de Roupicquet, dont nous venons de parler, n'utilisa pas le contrat souscrit le 24 juillet 1645 avec l'évêque Robert, et en voici le motif: le 12 juillet même année, il avait fait un autre *afféagement* pour un emplacement en face, *mais sur le terrain du Roy*. A cette date du 21 juillet 1645, M. de Gouvello, commissaire député pour la réformation du domaine de S. M., lui avait concédé un *aplacement sur la cricque de Troulan,* à prendre depuis la mer jusqu'au *Grand Chemin* du dit Brest à la *Fontaine de Troulan* (plus clairement de la forme ou bassin, *non encore commencée*, jusqu'à la Grande-Rue), contenant 16 toises de longueur. Il y éleva sa maison et prit, *au delà des 16 toises,* ce qui lui était nécessaire pour cette construction, se trouvant sans doute suffisamment autorisé à agir ainsi par le contrat du 24 juillet.

(1) Fils de Antoine, imprimeur de la Compagnie des Indes (1724).

Michel de Roupicquet, sieur du Pin, lieutenant-garde-de-port (1645), maire de la *noble bourgeoisie de Brest* (1), de 1655-1656, mourut le 16 août 1672.

Sa maison passa à son gendre, l'ingénieur Denys de Lavoye (2), et de celui-ci, le 11 mai 1702, au sieur Questier, sieur de Villedavid. Les héritiers de ce dernier la vendirent à la marine, le 14 juillet 1737. Sur partie de son emplacement, s'éleva le prolongement du mur destiné à séparer la forme des maisons voisines et qui a précédé la clôture définitive établie sur la Grande-Rue le 24 juin 1780. Précédemment, le 15 février 1690, 72 toises carrées de ce terrain avaient été prises pour augmenter la *Forme pour le radoubage des vaisseaux*. La démolition de cette maison permit d'élargir la Grande-Rue, qui en avait un réel besoin. Ainsi que le rappelle M. P. Margry, dans son travail : *Une Famille dans la marine* au XVIIe siècle (Les Beaussier). *Rveue Maritime et Coloniale*, 4e trimestre 1880, p 321, — la maison Lavoye Questier et celles qui l'avoisinaient « rétrécissaient si fort le bas » de la Grande-Rue, qui était l'issue du port, que dans » les temps d'armement on avait de la peine à y passer ; » . . . . . et la rue en cet endroit est assez large, » écrivait l'Intendant, le 3 février 1698, il n'y a que la maison du sieur Lavoye qui en dépasse et qu'il faudrait » abattre pour rendre la rue plus commode. »

---

(1) Édit de Henri IV du dernier décembre 1593 (Levot, *Histoire de Brest*, vol. 1, p. 84 et 85) ; on obtenait la qualité de Bourgeois, en payant 40 écus d'entrée, qui étaient versés au receveur des deniers communs de la ville. (Levot. *Le Passage et divers droits ou coutumes de Brest avant* 1789. Société académique de Brest, 1861-62, p. 268.)

(2) Né à Rouen, fils de Nicolas et de Anne Julliot, marié à Brest, le 21 mai 1672 avec Marie-Suzanne de Roupicquet.

4° LA CRICQUE

L'anse que l'on voit sur le plan ne fut pas utilisée; c'est ce que nous apprend un mémoire présenté à l'Intendant de la marine à Brest (1), le 24 avril 1737, par le sieur Lestobec, dans le but d'obtenir le maintien de quatre cabanes élevées autrefois par l'un de ses parents, le sieur Duplessis-Lestobec, et dont un arrêt du Conseil avait prononcé la disparition.

« Ces quatre cabanes, y est-il dit, et trois autres qui y » étaient contiguës, que *les propriétaires ont fait abattre* » *sans difficulté*, ont été bâties sur *le sol de la cricque de* » *Troulan, après que cette cricque a été comblée.* »

Ce fut donc un peu plus loin que l'on creusa la *Forme pour le radoubage des vaisseaux* et qui a précédé le bassin.

La Forme était une grande construction couverte, fermée par une porte à deux battants, dont les gonds étaient fixés à deux piliers en maçonnerie. Pour la facilité de la mise dans la Forme, on rasait les *hauts* du bâtiment, et la manœuvre du hâlage devait être conduite avec assez de célérité pour que le *Seuil* put être franchi pendant le temps de la marée.

Dès les commencements de la construction de cet ouvrage, les environs perdirent le nom sous lesquels ils étaient désignés : *la cricque de Troulan.* On dit alors la *Forme*; le nom de *Troulan* resta à l'espace qui s'étend du fond de la Forme ou bassin à la rue de la Voûte En

(1) Jacques Bigot, chevalier seigneur de la Mothe, intendant de la marine à Brest du 6 mai 1736 au 1er avril 1749, conseiller d'Etat, 21 juillet 1747, décédé à Brest le 16 novembre 1753, 84 ans et 5 mois.

1789, cette partie de la ville était encore appelée *Troulan*, *le quartier de Troulan* et aussi *la Fabrette*, corruption du nom de Etienne La Fabrègue, lieutenant de la prévôté de la marine, décédé le 29 décembre 1741, et propriétaire d'une maison élevée sur un terrain ayant fait partie des *six maisons de Troulan*. C'étaient les *Ansiens Fours de la ville* que l'on avait dû convertir en logements particuliers pour divers officiers du port; c'est ce qu'explique la lettre suivante de l'Intendant :

« Les Ansiens Fours de la ville ayant été abandonnés, » il fut permis aux sieurs de Favancourt, Courtin (1), » d'Orinville (2), Sainte Colombe (3), Olivier (4), médecin, » et Poquelin (5), commis du trésorier, de s'y établir. Ils » y ont fait quelques augmentations et dépenses. Ce qui » estait occupé par le dit sieur de Favancourt l'est pré-

(1) Louis Courtin, écuyer, seigneur de la Grande-Rouge, commissaire de la marine, le 4 novembre 1677.

Un sieur Courtin, conseiller d'Etat, probablement le même, figure pour une pension de 6,000 l., à la page 198 du Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1883, reproduisant *l'État auquel M. de Chamillart a trouvé les finances du Roy, le 6 septembre* 1699.

(2) François d'Orinville, commissaire de la marine du 11 juillet 1678, *estant incompatible et peu appliqué à ses fonctions, S. M. luy a donné congé et ne se servira plus de luy* (17 juin 1684).

(3) Pierre de Massiac, sieur de Sainte Colombe, époux de Louise de Martins, gouverneur de Fouras, 1673, ingénieur entretenu du Roy, chevalier des ordres du Roy de Portugal, décédé à Brest, le 15 novembre 1682.

(4) Claude Olivier, médecin du maréchal d'Estrées sur la *Reine*, 25 août 1673, médecin de l'hôpital à 200 livres par mois, 25 janvier 1675, et commissaire de la marine et des galères, décédé à Brest le 13 février 1722, 77 ans.

(5) Claude Poquelin, *qui fait icy pour la compagnie du Sénégal*. (Lettre de l'Intendant, 13 novembre 1684); commis du trésorier général, révoqué en 1685 par le titulaire M. de Lubert.

Le 29 décembre 1691, deux trésoreries furent établies pour estre exercées par les titulaires un an chacun alternativement. M. de Lubert fut maintenu; le second fut Pierre Neiret de la Ravoye, sieur de Lisle et de Beaurepaire, grand audiencier de France, époux de N. de Valière.

» sentement par M. de Béthune (1); ce qui l'était par le
» sieur Courtin, l'est par le sieur Latouche (2) et celui du
» dit sieur de Sainte Colombe, par le sieur de Massiac (3).
» Dans cet endroit, il y a un petit jardin qui joint la
» maison, ainsi que Mgr verra par le plan ci-joint; de
» tout cela *il n'y a aucun don* » (24 mars 1684).

Les environs ne tardèrent pas à présenter une certaine animation.

Sur le devant de la Forme, on établit un pont tournant pour communiquer d'un côté à l'autre et deux cales au bout des quais d'évasement (4 mars 1686).

A l'extrémité, du côté gauche, on se trouvait à Coignebec. Là étaient *l'Intendance ou maison du Roy*, ornée d'une galerie sur le port (4) et sa chapelle, devant,

---

(1) François Annibal, chef d'escadre, époux de René Le Borgne de Lesquifiou, veuve de Robert du Louet, marquis de Coëtjunval, doyen du parlement de Bretagne.

Le sieur de Favancourt qu'il remplaçait était sans doute un commissaire de la marine. On lit dans une dépêche du 21 octobre 1684 : De Gastines, commissaire de la marine, passe à Nantes en remplacement de de Favancour.

(2) Doit s'occuper uniquement des soldats (1er mai 1690). En service à la Cour au 23 octobre 1690; nommé 1er commis de la marine, le 1er janvier 1691.

(3) Barthélémy de Massiac, sieur de Kerebest, chevalier du Roy de Portugal, époux de Julienne Dumaz. Père de Claude Louis, né à Brest le 21 novembre 1686, lieutenant général des armées navales le 1er octobre 1756, ministre de la marine du 1er juin au 1er novembre 1758, décédé à Paris le 15 août 1770. Ce dernier avait épousé la fille d'un 1er commis de la marine, appelé Gourdan. A son décès en 1778, cette millionnaire ne laissa à ses parents que 20 sous de rente à chacun et institua son légataire universel un garde de la marine, parent de M. de Massiac. (Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des lettres, tome XI, p. 89).

(4) Je vous envoie un mémoire que les demoiselles Guyot m'adressent, par lequel elles demandent le paiement d'une somme de 1,200 l. qui leur est due depuis 34 ans, pour la galerie de la maison de l'Intendance à Brest. Je me remets à vous de voir quel égard on peut avoir à la représentation qu'elles font à ce sujet. Lettre du Ministre du 23 avril 1754.

une petite place. En remontant, et devant la Forme, se voyaient quelques maisons bâties avec l'autorisation de l'Intendant *de la part du Roy*; un peu plus haut, c'est-à-dire près l'entrée actuelle de la bibliothèque de la marine (1), il y existait une autre place, celle du marché de la ville.

Le passage entre la Forme et les maisons se nomma *rue de Seuil*; cette rue se continuait devant quelques-unes des maisons de Troulan; plus tard elle longea la Corderie jusqu'à la place de la Médisance, endroit où se *terminait* cet établissement qui prenait son *origine* à l'horloge du Parc (2).

Partie des maisons de la Forme étaient occupées par des *Arméniens, vendeurs de caffé, tenant Billards ouverts jusqu'à des heures indues;* sur les deux places, les *Baladins, opérateurs, comédiens* dressaient leurs trétaux.

Le bureau des *classes* et celui des *soldats* se trouvaient sur le côté gauche de la Forme, à partir de l'horloge. Le champ de bataille des troupes de la marine était voisin de l'emplacement de la bibliothèque actuelle.

On fait généralement remonter les premiers travaux de la Forme à l'année 1670. En 1688 ils étaient terminés, et vraisemblablement depuis *peu* (3) nous trouvons en effet

(1) Le *deuxième*, à partir de 1683. Le premier était établi, en 1677, dans la rampe des Sept-Saints, aujourd'hui disparue. Voir le mémoire du 3 mai 1677 de Sainte Colombe, intitulé : Avis sur les réparations et travaux à faire au chasteau, ville et Arsenal de Brest et bourg de Recouvrance, et sur les mesures que l'on doit prendre pour leur défense. Levot, vol. 1, p. 152, ligne 4.

(2) 187 toises de longueur, 21 pieds de largeur de dedans en dedans. (Dénombrement des propriétés Bedoy devant le commissaire de la Réformation du domaine, 1689).

(3) On travaille au seuil de la porte, puisque S. M. veut faire un fonds de 20,000 l. pour continuer au delà des fonds faits, 22 février 1685.....

dans la correspondance de l'intendant Desclouzeaux, à la date du 10 septembre, le renseignement suivant :

« Le nommé Horslaville, maistre charpentier (1), que » j'ai chargé du soin d'ouvrir et de fermer les portes de » la Forme, est celui qui les a construites ; c'est très » seurement le plus habile et le plus intelligent qu'il y ait » en tout ce païs. Il est entrepreneur de la charpente » de l'église (2) et des hangards aux chaloupes et affûts, » et comme il quittera ses affaires pour donner ses soins » à ce port, Mgr aura la bonté de luy donner à la fin de » l'année quelque petite gratification. »

Seignelay ne partagea cette manière de voir. (3)

Les dépenses de construction de la Forme dépassèrent de beaucoup les prévisions. Seignelay en témoigna, à plusieurs reprises (4), son très vif mécontentement à l'intendant ; et se plaignit de l'incapacité de tous ceux qui

---

25 maçons, 14 tailleurs de pierres, 8 charpentiers et 228 manœuvres pour la Forme, 30 mars 1685.

12 décembre 1687, *jour de la réception de la Forme*. Levot, vol. 2, p. 8.

(1) Décédé à Brest, 21 février 1713, 69 ans.

(2) ..... Sous l'invocation de Saint-Louis, *au bout de la rue Kéravel, donnant sur la mer*. Pose de la 1re pierre, 25 août 1687. Paroisse des Sept-Saints.

Par devant les nottaires royaux à Brest, le 2 juin 1687, a esté passé le marché qui en suit ; scavoir que le sieur Perrot a promis et s'est obligé de faire les ouvrages pour la construction de l'église paroissiale de cette ville, *sur la hauteur et veue du port et de la rade*, dans le lieu appelé Quéravel, conformément aux devis, etc.

Le premier emplacement était donc à l'extrémité de la montagne, dans une partie *excavée* depuis longtemps pour obtenir la cour du Magasin général.

(3) Je vous ay desjà marqué que S. M. ne voulait rien donner au nommé Horslaville, y aïant à Brest assez d'autres gents capables de prendre soin des portes de la *Forme*, sans faire de nouvelles dépenses pour cela (17 septembre 1688).

(4) J'ay veu ce que vous m'avez escrit sur la *Forme* ; je vous advoue qu'il

avaient pris part à ce travail (1). Il rejeta sa mauvaise humeur particulièrement sur l'ingénieur Lavoye, chargé de la direction des travaux de la *Forme* depuis 1683 (2). Il le fit détenir au château de Brest, du 1er février au 25 mai 1687 (3). *Le mois précédent*, Lavoye avait refusé de partir pour Siam (4); il n'avait pas justifié des avances de fonds mis à sa disposition pendant le cours de l'entreprise, et enfin des infiltrations considérables s'étaient produites du *côté de la Grande-Rue;* de là de nouvelles dépenses en perspective.

Des chevaux furent réquisitionnés (14 juin 1686) pour remplacer les hommes dans la manœuvre des appareils à

---

n'y a rien de sy ridiculement conduit que cet ouvrage, et je ne puis assez m'estonner que depuis *trois ans* qu'il y a qu'il dure, on n'ait pas encore trouvé le moyen de la rendre estanche, 23 juin 1686.

(1) J'ay veu, par votre lettre du 28 du mois passé, la continuation de la mauvaise conduitte qu'on a tenu dans ce qui regarde la *Forme*, et tous ceux qui se sont meslez devraient avoir honte du peu de succès de leur application à cet égard. Il faut absolument trouver le moyen de rendre la *Forme* estanche et, sy le sieur Delavoye est à bout de toutes sortes d'expédients, comme il y paroist par le long temps qu'il y a qu'il se mesle de ce travail, sans réussir, j'envoyeray le sieur de Combes à Brest pour le finir. (7 juillet 1686).

(2) On paye bien cher l'ignorance du sieur de Lavoye (5 août 1682).

(3) Sa Majesté a esté informée de la mauvaise conduitte que le sieur Lavoye a tenu et de son peu de fidélité dans la direction de la *Forme*, et je vous envoye les ordres nécessaires pour le faire arrester, après quoy S. M. le chassera de son service (1er février 1687).
Vous trouverez cy-joint l'ordre nécessaire pour faire mettre en liberté le sieur Lavoye (25 mai 1687).

(4) J'ay veu ce que vous m'escrivez au sujet du sieur Lavoye; comme S. M. n'est en aucune manière contente de sa conduitte et qu'il adjoute à cela de s'excuser d'un voyage auquel il est destiné pour le service, vous pouvez luy dire de se disposer à se retirer, l'intention du Roy n'estant pas de se servir de luy davantage (janvier 1687).

épuisement (1). L'ingénieur de Combes (2) et Vauban furent envoyés à Brest ; leurs connaissances ne parvinrent qu'à atténuer l'état de choses (3). Plus tard, Isaac

---

(1) J'ai veu le mémoire des espreuves de la *Forme* et je vous advoue que c'est une sujétion bien terrible que d'avoir toujours besoin de machines et d'entretenir des chevaux pour maintenir cette *Forme* à sec. Cependant, en attendant qu'on trouve, dans la suite, le moyen d'esviter cet inconvénient, je consens que vous ayez les chevaux que vous proposez ; mais je m'estonne que vous prétendiez qu'il faille entretenir 3 hommes pour faire travailler deux chevaux et cette économie m'a paru ridicule ; ainsy il faut que vous vous contentiez de prendre des gardiens ou des estropiés pour avoir soin de ces chevaux et de les faire travailler moyennant quoy, n'y aïant sur votre mémoire que 2 chevaux entretenus, il n'en coustera tout au plus que 40 sols par jour, ce qui fait 60 l. par mois, au lieu de 495 que vous demandez (25 mars 1687).

(Au 16 septembre 1686, on employait 24 chevaux à 15 sols par jour et 10 *à l'homme, au vallet qui les conduit*).

(2) Benjamin servit en 1669 comme officier de marine au siège de Candie, ingénieur en chef 1671 ; il fut 4 années après capitaine au régiment de Navarre ; il dirigea à cette époque les fortifications de diverses places et fut envoyé comme ingénieur au Canada en 1677. De Combes conduisit les travaux de Dunkerque et ceux du Havre. Il visita avec Seignelay les ports de Provence, prit part aux expéditions de Gênes et d'Alger et devint, en 1696, directeur général des fortifications en Normandie. En mars 1685, Louis XIV lui accorda ainsi qu'à son frère Pierre de Combes des lettres de noblesse. (Aperçu hist. sur les fortifications par le colonel Augoyat. Tome 2, p. 127. Colbert, Louvois et Vauban à Dunkerque par M. Bouchet. Soc. Dunkerquoise 1874-75, p. 363).

Benjamin de Combes mourut en 1710 ; son fils fut nommé aide d'artillerie, au département de la marine, en remplacement de Dumesnil de Chamblage, décédé, et sur la demande de son oncle, Pierre Benjamin, Dubreuil Helion de Combes. (Lettre de l'Intendant de la marine du 23 juillet 1710). Ce dernier était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de vaisseau du 15 janvier 1675 et commissaire général d'artillerie, à son décès à Brest le 26 novembre 1717.

(3) Plus on travaille à la Forme, moins on la raccommode (12 août 1686).

J'ai veu et examiné les mémoires, devis et estimation, que le sieur de Combes m'a envoyé de ce quy est à faire à la Forme pour la corriger, et je ne scay comment vous ne vous reprochez pas à vous-même ce qui s'est passé à l'égard de cette Forme, laquelle par le peu d'application que vous avez donnée au travail, au lieu de couster 73,000 l., suivant le premier projet, reviendra y compris 48,911 l. qu'il y faut encore dépenser et 22,897 l. qu'il a fallu passer aux entrepreneurs et 26 530 l que vous avez fait

Robelin fut chargé de l'entretien de cette Forme et lorsque l'ingénieur Blaise Joseph Ollivier prit la direction de ce service, la situation ne s'était guère améliorée, ainsi que le fait voir la dépêche suivante du 4 juin 1736.

« J'ai reçu le mémoire du sieur Ollivier, constructeur » pour remédier au défaut qui se trouve à la Forme ; » cette opération coûtera environ 2,400 l., mais elle » épargnera un travail qui se renouvelle toutes les fois » qu'on met un vaisseau dans la Forme, où l'on est » obligé d'enlever à bras d'hommes près de 7,000 pieds » cubes d'eau, outre l'épargne de cette dépense qui » monte à plus de 400 livres à chaque fois, c'est qu'elle » conservera les hommes qui, étant obligés de travailler » dans l'eau quelquefois en hiver, leur cause des ma- » ladies ».

Au décès d'Ollivier (1) Antoine Choquet de Lindu (2) qui servait sous ses ordres continua à donner à la Forme un soin tout particulier (3).

Ce fut Antoine Groignard qui, appelé à Brest en 1781, sur la demande pressante du commandant de la marine, le comte d'Hector (4), dota le port de Brest d'un bassin

---

employer depuis que les dits entrepreneurs ont cessé, la somme de 171,338 l. et ce qu'il y a de plus fascheux, c'est qu'avec toute cette dépense on ne parviendra qu'à avoir une *Forme* imparfaite et dont les épuisements d'eau *cousteront beaucoup chaque fois qu'il s'agira d'y mettre des vaisseaux* (19 novembre 1686).

(De Combes avait séjourné à Brest du 29 juin au 15 novembre).

(1) Décédé à Brest le 20 décembre 1746, 45 ans.

(2) Né à Brest le 7 novembre 1712, y décédé le 7 octobre 1790.

(3) M. de Lindu regarde le bassin de Brest comme une partie de son ouvrage. Il ne se prêtera jamais avec activité et le goût à détruire quelque chose qu'il regarde *comme son chef-d'œuvre*.

(4) Octobre 1781. Lettre du comte d'Hector au ministre pour presser l'envoi de Groignard à Brest.

véritablement approprié aux besoins de l'époque (1). Cet ingénieur dut, pour se conformer aux instructions ministérielles du 16 décembre 1781, *mettre le bassin de Brest en état de recevoir tous les jours des vaisseaux de 74 et 80 canons, et à toutes les marées les vaisseaux de 110...*

Cet ouvrage fut terminé en 1783.

« J'ai voulu attendre la fin des travaux de M. Groi-
» gnard pour avoir l'honneur de vous rendre définitive-
» ment compte du succès qu'il a eu.

. . . . . .

« Il me semble, Mgr, que c'est le moment de vous faire
» tous mes remercîments. Les plus incrédules dans le
» principe sont obligés aujourd'hui de se joindre à moi
» et tout le port de Brest se souviendra éternellement
» qu'il vous doit ce *présent* ». (Comte d'Hector, 22 avril 1783).

Afin de disposer du nouveau bassin dans le moindre délai possible, le marché passé le 16 mars 1782 avec l'un des frères Dagorne, de Brest (2), contenait les clauses suivantes :

« Pour engager le dit entrepreneur à accélérer l'ou-
» vrage, à y donner tous ses soins et à le porter à sa
» plus grande perfection, il lui sera accordé une gratifi-
» cation de 6.000 l. dès que l'ouvrage sera reçu, s'il est
» terminé au mois de mai 1783, en outre des 6,000 qui lui
» sont allouées pour son travail de la première année et

(1) Il y a dans le fond de Pontaniou de quoy faire la plus belle Forme du monde dans laquelle on ferait entrer *deux vaisseaux et des plus grands;* c'est ce qu'il faut absoluement avoir si Mgr veut conserver et entretenir les vaisseaux de premier rang ; celle qui est du costé de Brest servira pour ceux de 2e rang. (Desclouzeaux, 31 juillet 1699).

(2) Jacques et Laurent Dagorne, le dernier était l'aîné.

» outre 1,000 l. par chaque mois qui précédera le » 1er mai 1784 ; laquelle gratification décroîtra de 500 l. » par chaque mois au delà du terme de l'année prescrite, » au delà du 1er mai 1783, s'il est toutefois reconnu que le » dit entrepreneur, ait par négligence ou faute d'activité, » fait traîner l'ouvrage en longueur. Au contraire, s'il était » reconnu que quelques cas imprévus comme *épuisement* » *extraordinaire* ou toute autre cause eut contrarié et » retardé son travail, alors la gratification lui sera accor- » dée en entier ainsi qu'il est statué au présent article et » payée le jour que le bassin sera entièrement fini. »

Ce bassin a été refait en entier en 1864, et l'on se souvient des travaux particuliers qu'il a fallu entreprendre pour arrêter les *infiltrations qui s'étaient produites à nouveau*. Le marché passé le 18 février avec M. Maublanc pour avoir une durée de 18 mois, fut prorogé le 8 septembre 1865, et le 15 juin 1870 l'entrepreneur obtenait la main-levée du cautionnement déposé comme garantie de l'exécution des travaux.

5° LA GRANDE MAISON

La grande maison devant la cricque paraît être celle désignée dans le contrat de partage du 20 febvrier 1576, entre Nicolas et Isabelle Denion, et qui échut à Isabelle, épouse de Jean Le Diguer ; elle est ainsi décrite :

« La maison où elle demeure et son cellier au-dessous, » jardin, la chaussée en son endroit, issues, franchises et » appartenances sous la réservation, scituée ez-faux- » bourg de Brest, au boult de la rue, *sur la rue de la Mer*, » tenant du fieff du Roy. »

Cette maison fut vendue, par contrat du 16 avril 1644, par demoiselle Marguerite Le Diguer, à Jean Le Chaussec,

sieur de Querguillerme, maire de Brest, 1621-1623 et 1642-1644.

Par contrat du 26 mai 1672, Jacques Le Chaussec, sieur du Froutven ou Froutguen, résidant en son manoir à Guipavas (Finistère), vendit à François Lestobec, sieur Duplessis, la susdite maison et une petite *joignante* la précédente, avec leurs celliers, cuisines, chambres, antichambres, galletas, cours, jardins, issues et dépendances, sans réservation, relevant du proche fieff du Roy.

En 1685, François Lestobec fournit au commissaire de la Réformation du domaine de S. M., une déclaration de ses propriétés ; on y lit, qu'il est propriétaire de la susdite maison ; du jardin étant sur une levée joignant du costé du Nord des dites maisons et jardins ; d'une chaussée portant au bord de la mer, ayant 90 pieds de longueur et 36 de largeur, qu'il avait fait paver et sur icelle fait bastir une petite boutique de planches. En dernier lieu quatre de ces petites constructions s'élevaient sur ce terrain ; elles furent démolies par arrêt du conseil d'Etat du 31 août 1737. La dernière touchait à la chapelle de l'Intendance, élevée en 1676, et contiguë à ce bâtiment du Roy, édifié en 1667.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer auront leur utilité pour permettre de donner la date approximative du plan que nous examinons.

6° LES DEUX MAGASINS SUR LA PENFELD

Les magasins sur le bord de la Penfeld sont le grand et le petit magasin dont parle l'intendant Desclouzeaux dans sa correspondance. Il les signale comme étant *vieux*, dans ses lettres des 31 décembre 1683 et 23 janvier 1684,

Ils se voient sur le plan de Tassin, année 1631, inséré dans l'ouvrage de M. Levot, vol. 1, p. 117, et se reconnaissent, dans le vieux plan de Brest, *mentionné à la page 10 du même ouvrage*; c'est celui qui porte le numéro 2 dans notre travail (1). C'est un calque pris par M. Pilven sur l'original conservé à la Bibliothèque nationale dans la *topographie de la France, atlas du Finistère*, magnifique collection recommandée aux amis de nos antiquités nationales, par M. Chabouillet, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. C'est, dit-il, une mine de renseignements sur notre vieille France, dont la richesse ne peut se comparer qu'à celle du recueil de Gaignères et à la suite d'Estampes historiques que conserve le même établissement (2).

En jetant les yeux sur ces plans, et particulièrement sur celui de Tassin, on voit qu'il existe à la partie bordant la mer, un escalier permettant aux équipages des canots d'accomplir avec facilité leurs opérations de chargement et de déchargement.

Le *grand magasin* servait à MM. de la Justice, à MM. les Gardes de la marine, logés près le jardin du Roy (*Parc an-Roue*, Séminaire des Jésuites), pour faire leurs exercices les jours de *pluye* (Intendant 24 décembre 1683) et le *Hault* devint une succursale du magasin général lorsque l'on eut édifié à la cricque de Troulan, le nouveau magasin « dont un estage était affecté aux » séances du conseil de construction, à celles des adju-

(1) En 1646, le sieur Jean de la Borde avait la garde du grand magasin et Louis Denys de Nicolay était garde des magasins du Roy en 1654.

(2) Revue des Sociétés savantes, 4e série, 1865, 2e sem., section d'Archéologie. — Rapport sur les mémoires de la Soc. Arch. de l'Orléanais. T. VI, 1863, p. 448.

» dications et aux écoles d'hydrographie et de canon-
» nage. Ce bâtiment s'éleva de 1667 à 1672. » (Mémoire du 13 mai 1681, de Seignelay à son père. Levot, vol. 1, p. 164 et 165).

Le magasin était-il, comme le dit M. Levot, celui « basty du roy François premier », dont parle d'Infreville ? Les termes employés par ce commissaire général de la marine, ancien magasin sur le bord du *canal* de la rivière, « à présent ruisné, ne restant que les quatre murailles » (Levot, vol. 1, p. 115), ne s'appliquent-ils pas plutôt à cette partie du chenal qui va des subsistances à la Pointe ? C'est, croyons-nous, ce que d'Infreville a eu en vue en se servant de ce mot : le *canal*. (Rapport du 23 mars 1629; voir correspondance de Henri d'Escoubleau de Sourdis, vol. 3, p. 176 à 221).

Il existait, en effet, sur la rive droite de la Penfeld, un magasin du Roy vendu en 1684 *comme hors de service* (1). Il était bâti perpendiculairement à la rivière comme le sont les maisons figurées au plan de Tassin et situé devant l'église de Notre-Dame de Recouvrance, *édifice le plus avancé sur le quay vers la mer* (2). Partie de ce bâtiment servit à l'établissement d'une portion de quai ; sur le surplus s'éleva la maison de la rue de N.-Dame

(1) J'ai l'honneur d'envoyer à Mgr le receu du commis du trésorier de la marine de la somme de 1,680 l., pour la vente du vieux magasin qui servait de logement sur le quay, faite au nommé Le Duc, Guillaume. (14 janvier 1684). Intendant de la marine.

(2) Acte de donation et féage en parchemin, du 7 juin 1514, fait par Tanguy, seigneur du Chastel, à Messire Guillaume-Paul, gouverneur de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. *L'on fait remarquer que cette ancienne chapelle est de tous les édifices qui sont sur le quay de Recouvrance, le plus avancé sur le bord du quay vers la mer*. Levot. Annuaire de Brest, 1877, p. 24. Notice Duchâtel.

de l'église de Recouvrance qui portait le numéro 8, au moment de sa réunion à l'arsenal, le 22 août 1866.

Dans ces conditions, les bâtiments du côté de Brest ne seraient ils pas la « *grange qui est à Brest ordonnée pour la retraicte des magasins* » dont il est question dans la convention du 6 avril 1584, entre Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur (1), et Anne, duc de Joyeuse, amiral de France et de Bretaigne depuis le 1er juin 1582, Grange dont la libre disposition fut rendue par arrest du Conseil de 1658 (2) à César de Vendosme et de Beaufort (3), grand maistre, cheft et sur-intendant-général de

(1) Gouverneur de Bretagne par lettres du 5 septembre 1582, sur la démission de Louis de Bourbon, vérifiées l'onze octobre suivant.

Le roi Henri III révoqua le duc de Mercœur, le 24 avril 1589. Le Duc continua de se dire Gouverneur de Bretagne jusqu'en avril 1598, que sous la retenue d'une grosse pension, il se démit en faveur de César Monsieur, duc de Vendosme, fils de Henri IV. Liste des Gouverneurs de Bretagne depuis l'an 1346 jusqu'à l'an 1750. Soc. Archéol. de Nantes, vol. 3, p. 147. (Année 1863).

Chef de la Ligue en Bretagne. Il avait épousé Marie de Luxembourg, fille de Sébastien, née à Lamballe en 1562 ; elle descendait de Charles de Blois et de Jeanne de Lorraine. Au décès de Jehan de Bretagne, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, au château de Lamballe, Sébastien de Luxembourg, son neveu, devint chef de la maison de Penthièvre. Par lettres-patentes données au Plessix-les-Tours, le 7 septembre 1569, Charles IX érigea le comté de Penthièvre en duché-pairie de France en faveur de Sébastien de Luxembourg, gouverneur de Bretagne et de ses successeurs — Quernest, juge de paix à Saint-Brieuc. — Notes historiques et archéol. sur la ville de Lamballe. Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord, 1886, p. 76 et 77.

(2) Levot, histoire de la ville et du port de Brest, vol. 1, p. 57 et 122. Anne de Joyeuse fut tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587.

(3) Fils aîné de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né le 7 juin 1594 à Coucy-le-Château (Picardie), décédé à Paris, le 22 octobre 1655.

Henri IV, avec une nombreuse armée, s'approchait de la Bretagne épuisée d'hommes, d'argent, de vivres. Le duc de Mercœur comprit enfin qu'il fallait céder. Il se rendit à Angers, où se trouvait le Roy, qui lui donna 230,000 écus de dédommagement, avec les villes de Lamballe,

a navigation et du commerce de France depuis le 13 mai 1650 (1).

En 1656, Hugues Beuguert avait la garde de cette grange, aux appointements de 140 livres ; elle était située sur le quay de Brest et existait encore en 1668, puisqu'un acte du 9 septembre, même année, nous apprend que Talarmin Perrot demeurait en la grange-lès la dite ville (2).

Quoiqu'il en soit, ces deux magasins furent démolis et à leur place s'éleva un édifice unique, celui que l'on voit sur le plan numéro 3 annexé à ce travail. Ce magasin fut détruit à son tour, le 21 octobre 1763, et les produits de

---

Guingamp et Montcontour. Il fiança en même temps César, duc de Vendosme, son fils légitimé avec Françoise, fille unique du duc de Mercœur (1596). Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord, 1886, p. 83. La ville de Lamballe par Quernest. Voir pour les lettres de légitimation, 22 octobre 1655. Académie de Nîmes, année 1886, p. 308.

(1) Charge créée par édit du 16 janvier 1626, qui supprima celle d'amiral.

Octobre 1626, S. E. Mgr le Cardinal de Richelieu.

5 décembre 1642, M. le Duc de Maillé-Brezé.

4 juillet 1646, S. M. la Reine-mère, Régente.

13 mai 1650, S. A. S. Mgr le Duc de Vendosme.

Octobre 1665, S. A. S. Mgr le Duc de Beaufort, son fils nommé le même jour (13 mai 1650), en survivance et conjointement. Il a exercé seul depuis le mois d'octobre 1665.

Cette charge a été supprimée par édit de novembre 1669.

(2) Receveurs des granges et munitions de la marine..... 1 à Brest, 140 livres, 1er janvier 1566.

2 Gardes généraux des granges et munitions dont un de Normandie et un pour la Bretagne à 400 l. chacun, 26 juillet 1605.

2 Trésoriers gardes généraux des granges et munitions dont un de Normandie et un en Bretagne à 400 l., 23 décembre 1619.

4 Gardes généraux des magasins à 400 livres.

. . . . . .

1 en Bretagne, 31 décembre 1640.

(Bajot, lettres rétrospectives sur la marine, p. 117, 122, 125 et 138).

sa démolition furent abandonnés à l'hospice civil qui les affecta aux réparations des maisons de Keravel, léguées par divers particuliers. L'architecte du Roy, Daniel Bedoy, entre autres, par contrat du 12 juin 1710, donna à cet établissement huit rangées de maisons : c'était, dit sa veuve, la plus belle portion de sa propriété de Keravel « 2,576 toises quarrées, depuis le jardin des Jésuites » jusqu'à la Voûte » (1).

7° ET 8° LES ÉGLISES

On aperçoit enfin deux églises. La première est celle des Sept-Saints frères Martyrs, aujourd'hui disparue (2) ; la seconde est vraisemblablement celle de Saint Sébastien, dont il ne reste plus de trace (3). Cette église se trouvait le long de la douve, aux environs de la gare du chemin de fer. Elle fut démolie en 1703, et les matériaux en provenant servirent à l'érection d'une chapelle, dans le cimetière ouvert en 1689, à *Parc ar-Vennic* (rue d'Algésiras). Donné exclusivement pour *ensépulturer* les pauvres de l'hôpital, le terrain de *Parc-ar-Vennic* ne tarda pas à devenir commun pour la sépulture de tous les paroissiens, malgré les protestations des administrateurs de l'hospice. Deux chapelles y furent élevées, l'une bâtie des aumônes du peuple, sous l'invocation de la

---

(1) 151 l. 8 deniers pour le *contrôle et l'insinuation* de la donation Bedoy.

(2) Sept enfants de Sainte-Félicité, (10 juillet. Commémoration de Sainte-Félicité et de ses sept enfants).

(3) Rente de 15 livres, par an, payée par la Communauté de ville en 1684, à la chapelle de Saint-Sébastien, versée à *l'hospice civil*, en 1693, en exécution des lettres patentes de mai 1691, constitutives de l'hôpital général des pauvres de Brest. Cette rente s'acquittait encore en 1732.

Sainte-Vierge (acte du 2 novembre 1708), l'autre édifiée avec les matériaux de Saint-Sébastien, reçut le vocable de Notre-Dame de Pitié.

Ce fut vraisemblablement en souvenir de l'ancienne église *paroissiale* de ce nom, comprise dans l'enceinte du château, *antérieurement à l'année 1595*, et dont la fréquentation demeura commune jusqu'en 1790 aux habitants et au personnel du château. . . . . « Il n'est demeuré d'autres marques » de l'ancienne ville que *l'eglise paroissiale* qui sert de » chapelle au chasteau où sont encore les *fonds baptis-* » *maux* », déclare Antoine Bodou, lors de l'enquête ouverte en 1695, afin de connaître le tracé des anciennes fortifications. (Levot, vol. 1, p. 179 et 180).

Plus loin le même bourgeois ajoute, en mentionnant les rues dans lesquelles les habitants ont dû se retirer. . . . . et la rue des Sept Saints avec « la chapelle qui a servi du *depuis de paroisse*, dédiée à » l'honneur des Sept-Saints frères martyrs ».

M. Levot a, par suite, commis une erreur, lorsque dans son premier volume, p. 185, de l'histoire de la ville et du port de Brest, il dit :

« Comme il est facile de le voir, d'après ce procès- » verbal, l'ancienne ville de Brest était le château dont » la chapelle, ainsi que nous l'avons dit, servit de *pa-* » *roisse* aux habitants *jusqu'à la construction de l'église* » *des Sept-Saints*

et ensuite à la page 195 :

« Jusqu'à la *construction* de l'église des Sept-Saints, la » chapelle du château tint lieu de paroisse aux habitants

» et bien que vers la fin du XVIIe siècle, époque où l'en-
» ceinte du château cessa d'être habitée par les bour-
» geois, elle ait été exclusivement affectée au service
» militaire ; ses fonts baptismaux servaient en 1695 à la
» paroisse des Sept-Saints et les gouverneurs en per-
» mettaient le libre accès aux habitants qui venaient en
» 1790 y entendre le service divin ».

Les Sept-Saints et Notre-Dame de Pitié *existaient à la même époque*. On trouve aux archives de la ville de Brest un titre de fondation pieuse à la première de ces églises et portant la date de 1506 ; quant à la seconde, en 1512, on ajoutait une chapelle à l'église de ce nom qui avait remplacé une *précédente*, érigée dès 1342. (Lettre du maréchal d'Asfeld du 30 mars 1741). Elle était la propriété des seigneurs du Chastel. Jusqu'en 1680, l'église des Sept-Saints releva de la paroisse de Lambézellec. Malgré son exiguité, la nécessité obligea à en faire une paroisse ; aussi Colbert et Seignelay se préoccupèrent-ils de bonne heure de la construction de l'église Saint-Louis.

Dès 1608, les gouverneurs du château firent ouvrir des registres spéciaux pour leur chapelle. On y inscrivait les actes relatifs aux personnes de distinction, aux officiers de la garnison et à quelques-uns de leurs serviteurs. En 1664, on cessa la tenue de ces registres particuliers ; de 1727 à 1741 on en reprit l'usage. Les chapelains du château étaient choisis *fréquemment* parmi les vicaires de l'église des Sept-Saints.

Rebâtie en 1740 par Frézier, Notre-Dame de Pitié disparut en 1819. Elle était située derrière le corps de bâtiment appelé la caserne de Plougastel (1).

---

(1) En 1745, le couvent de l'Union chrétienne payait encore une rente

Nous croyons que l'intention du dessinateur a été de représenter l'église de Saint-Sébastien.

L'ancienne ville de Brest était-elle le château? Etait-ce là que se trouvait la demeure *de la plupart* des bourgeois, ainsi que semble le dire M. Levot, dans le texte précédemment cité? N'y a-t-il pas là une erreur?

Voici le témoignage de personnes vivant à des époques rapprochées des temps que nous avons en vue.

François Lestobec, sieur Duplessis, et Thomas Le Mayer, sieur de la Villeneuve, dans une requête présentée à l'intendant de la marine Desclouzeaux, le 19 mars 1689, disent :

« Qu'enciennement leurs autheurs avaient fait bastir » et faisaient leur demeure au dedans du chasteau et » forteresse de Brest ». (Levot, vol. 2, p. 27).

Dans une délibération de la Communauté de Brest du 7 avril 1693, on lit :

« La ville de Brest estait autrefois où est maintenant » part du chasteau ; il n'en est resté aucun vestige, les » *maisons ayant este desmollyes*, etc. ».

Antoine Bodou, témoin interrogé dans l'enquête de 1695 (Levot, vol. 1, p. 179), s'exprime ainsi :

« Qu'enciennement la ville de Brest est maintenant le » chasteau et qu'il y avait plusieurs rues qui ont esté » démolies pour faire les fossés, demi-lunes, bastions, » chemin couvert et glacis d'iceluy, etc. ».

Ces documents semblent se rapporter à un *même fait*, c'est-à-dire au tracé des fortifications ayant obligé de

---

de 3 l. 2 sols à la chapelle de Notre-Dame de Pitié au château de Brest. (Fleury. Notes historiques sur le Petit-Couvent. Soc. Acad. de Brest 1861-62, p. 317).

comprendre dans l'enceinte du château l'église *paroissiale de Notre-Dame de Pitié;* il eut lieu un peu *avant 1595*, ainsi qu'il est démontré par l'acte de vente du 10 avril, même année, entre Jean Le Bornic, prieur des Sept-Saints, Paul Jaffrezou, son vicaire, d'une part, et Allain Lestobec de l'autre, du champ appelé *Parc-ar-Cornou, situe ès faulxbourg de Brest, mys à present en ville close* (1).

Selon de vieux plans, ne portant pas de date, les maisons prenaient du quai, garnissaient la rampe des Sept-Saints, une autre rue appelée *alors rue du Château* (2) et se prolongeaient *devant la forteresse jusqu'à la mer.* Il est donc bien vraisemblable qu'un mur fut jeté derrière quelques-unes d'entre elles. Le manque d'argent pour indemniser les propriétaires conduisit à leur laisser la jouissance de leurs maisons. Par suite, quelques bourgeois, *en petit nombre*, demeurèrent dans l'intérieur de la citadelle. De 1672 à 1683, on trouve sur les registres des paroisses, les noms de quelques artisans vivant dans l'enceinte du château, y exerçant leur industrie, un faiseur de creubles (cribles), par exemple, le sieur Paul Manach; mais leur nombre ne paraît pas avoir été considérable. Ils durent disparaître en 1689, puisqu'à cette époque Seignelay faisait abattre les maisons du glacis du château.

« Je ferai sçavoir aux habitants qu'il fallait se résoudre » à démolir les maisons qui sont proches du chemin cou-

(1) Levot, vol. 1, p. 73.

(2) 20 décembre 1671. Bénédiction du cimetière qui est dans la *rue du Château*, vis-à-vis la grande porte de la dicte église des Sept-Saints. Levot, vol. 1, p. 190.

» vert du chasteau jusqu'à 60 toises ce qui leur donne, » beaucoup de chagrin. Cependant, ils espèrent que » Mgr aura agréable de faire estimer leurs maisons et » de pourvoir à leur dédommagement ». Intendant Desclouzeaux, 3 janvier 1689.

Ce dédommagement fut sans doute compris dans le chiffre de l'indemnité votée par les Etats de Bretagne, suivant délibération de la Communauté de Brest, en date du 8 mars 1706.

« Le sieur Maire déclare avoir sollicité (aux Etats tenus » à Vitré) le remboursement des héritages prinses, com- » prinses dans le glacy du château et enceinte et fortifi- » cation de cette ville, Portzic et Mingant, dans lesquels » plusieurs habitants de cette ville ont intérêt montant à » 324.993 l. 2 s. 4 d *liquidés jusqu'à ce jour* au 4 jan- » vier 1706, lesquels seigneurs des Etats ont délibéré être » remboursés en contrat et constitud et en argent ».

Quelle est, se demandera t-on, la date approximative de ce plan ? C'est la question à laquelle nous allons nous efforcer de répondre. Pour atteindre ce but, nous nous appuierons sur le document de 1576, celui relatif à la *grande maison* devant la cricque ; nous négligerons les indications du rapport de d'Infreville (1629), bien que d'une époque très voisine de la première. En voici les motifs : Il nous paraît certain que l'année 1629 n'est pas la date de ce plan. Si l'on compare, en effet, l'état des lieux qu'il accuse avec celui présenté par le plan Tassin (1), année 1631, on constate une tranformation

(1) Plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables en France, ensemble les cartes, par le sieur Tassin, géographe de S. M. (1638).

qui n'a pas été accomplie en un aussi court espace que celui existant entre les deux dates. Le plan est donc de beaucoup antérieur à 1629 et force nous est de nous retourner vers le document de 1576.

En se reportant à ce que nous avons dit relativement à la *grande maison*, on voit que la transmission de la propriété s'est opérée sans modifications *saillantes* jusqu'en 1672; mais, à cette époque, il est question *d'une petite maison joignant la précédente;* or, le plan sous les yeux ne présente que la *grande maison*.

La date du plan pourrait, dès lors, être placée entre 1576 et 1672, plus près, croyons-nous, de la première date que de la seconde, et voici ce qui nous conduit à émettre cette opinion : on n'y aperçoit pas la *porte de ville* qui figure au plan numéro 2. Cette porte n'aurait-elle pas été élevée à la même époque que le *Boulouart* ou *Boulevert*, représenté sur ce même plan numéro 2, et dont l'existence est attestée dès 1632, par un acte du 29 juillet? Ces deux ouvrages ne faisaient-ils pas partie du système de fortifications, dont la date ne peut être précisée, mais qui existait dès 1595, comme nous le fait connaître l'acte de vente, souscrit le 10 avril, même année, par Jean Le Bornic, prieur des Sept Saints, en faveur de Allain Lestobec (1).

S'il en est ainsi, ce qui nous paraît très vraisemblable, la date du plan pourrait se placer entre 1576 et 1595.

(1) Levot. Histoire de la ville et du port de Brest, vol. 1, p. 74.

PLAN NUMÉRO 2

L'examen de ce plan permet de distinguer sur le bord de la Penfeld :

1° Une croix ;

2° Deux maisons sur le bord du quai ;

3° En suivant la rue tracée à partir de la croix, sur la gauche, une église ;

4° A droite, une maison surmontée de girouettes ;

5° En pénétrant dans la rue qui se présente à droite, on aperçoit sur la gauche, une autre église dont la porte principale ouvre sur la rue encore désignée par le même nom, *la rue Saint-Yves ;* puis un jardin et deux maisons et un autre jardin faisant face à la rue *Monge* de nos jours ;

6° Derrière les maisonnettes, un grand espace vide avec *issue* ou *franchise* permettant d'accéder à une croix située auprès d'un bastion ;

7° On voit encore une tour au milieu d'une place entourée de maisons ;

8° Un bastion à peu de distance d'une porte de ville ;

9° Enfin une porte de ville.

Nous allons nous arrêter devant ces divers points aussi brièvement que possible.

1° LA CROIX

La croix sur le bord de la Penfeld se nommait la *Croix-Blanche* ; c'est, du moins, le nom que portait une auberge *où pendait pour enseigne* une croix de cette couleur. Cette maison disparut le 7 juillet 1788, lorsque la marine élargit la communication entre l'ancien quai du

Port marchand et le quai neuf, édifié en 1787 (1) et conduisant à la batterie de la Rose. Cette maison porte le numéro 33, dans le plan 3 que nous examinons dans le présent travail. Elle était, à cette époque, la propriété du sieur Navarre (2) et paraît avoir occupé l'emplacement de la croix.

Cette croix dut être transportée sur le placître qui se distingue sur le plan, objet de notre examen, et existe encore sous le nom de *Place des Sept Saints* à l'ouvert des rues du *Petit-Moulin* et *Haute des Sept-Saints*. Sur cette place, à laquelle l'arrêté de Messidor an 2 avait donné le nom de *Place du 31 Mai*, se dressait, jusqu'en 1793, une croix que l'on appelait la croix des Sept Saints, nom que nous trouvons en usage depuis 1728 (3).

2° LES DEUX MAISONS OU MAGASINS

Les deux maisons, sur le bord de la mer, sont les deux magasins dont nous avons parlé dans nos explications sur le plan précédent. Le dessinateur a donné à la première de ces constructions une plus grande dimension qu'à l'autre, ce qui est contraire à la réalité, ainsi qu'on le remarque en se reportant aux plans numéro 1 et à celui de Tassin (Levot, vol. 1, p. 117).

---

(1) Construit par le maître appareilleur de pierres Dagorne, le cadet.

(2) Chirurgien-major des ville et château de Brest.

(3) Au moment où nous terminons ce travail, la dénomination de la place et de la rue Haute des Sept-Saints est remplacée par celle d'Amiral-Linois. Charles-Alexandre-Léon, comte Durand Linois, vice-amiral honoraire, né à Brest, 27 janvier 1761, mort à Versailles, 3 décembre 1848. Combat dans la baie d'Algésiras, juillet 1801.

3° L'ÉGLISE

L'église à main gauche, dans la rue en remontant du quai, est celle des *Sept Saints frères martyrs*, dont l'existence est attestée dès 1506 (Levot, vol. 1, p. 219); elle relevait, à l'origine, de l'abbaye de Saint Mahé de Fineterre ou de Saint-Mathieu et plus tard de la paroisse de Lambézellec. Vendue en 1793, elle fut convertie en maison particulière ; elle a disparu lors de la construction du terre-plein avoisinant le pont suspendu. L'hôtel de la Banque est très rapproché de son emplacement. Devant l'église, et se continuant en diagonale, passait une rue qui prenait son origine au quai et aboutissait à l'église des Carmes. Elle avait été prolongée en 1762 jusqu'à cette église et devait recevoir le nom de rue d'Aiguillon. En Messidor an II, on lui donna celui de J.-Jacques Rousseau que porte encore le tronçon qui en reste.

4° LA MAISON AVEC GIROUETTES

La maison surmontée de girouettes pouvait être l'Auditoire ou Maison de Justice ou encore la demeure de Renée-Louise de Penancoet, dame de Kerouazle (1), duchesse de Portsmouth, comtesse d'Aubigny, de Farnham,

---

(1) Donation de décembre 1673 de la terre d'Aubigny-sur-Nerre ou Nière dans notre province de Berry. — Duchesse de Portsmouth, 1er février 1684, née au château de Kerouazle, paroisse de Guilers (Finistère), décédé à Paris le 14 novembre 1734.

Son fils Charles de Lennox, duc de Richemont, de Lennox et d'Aubigny, pair d'Angleterre, d'Ecosse et de France, chevalier du très noble ordre de la Jarretière. (Fondation d'Edouard III d'Angleterre, 23 avril 1349), né le 2 août 1672, naturalisé en France, (janvier 1685), décédé le 7 juin 1723.

La sœur de Renée-Louise, Henriette Mauricette, veuve de Herbert, comte de Pembrock, épousa ensuite Timoléon Gouffier, marquis de Thois.

baronne de Petersfield, propriétaire de la baronnie, terre, seigneurie du Chastel, Kerouazle, Mesnoallet et autres lieux. C'est cette maison que semble désigner M. Levot à la page 186 de son premier volume.

5° AUTRE EGLISE — 6° L'ESPACE VIDE

L'église que l'on rencontre en passant dans la rue à droite, c'est-à-dire à l'extrémité de la rue Monge de nos jours, est celle de Monsieur Sainct-Yves. Elle fut rebâtie en 1718 par l'ingénieur Isaac Robelin et appelée Notre-Dame des Carmes. Au moment de sa reconstruction, elle comptait *500* années d'existence, suivant lettre des RR. PP. Carmes, lettre sans indication de mois, mais de l'année 1718 et adressée au conseil de marine pour solliciter son assistance dans les travaux de réédification, assistance qui ne paraît pas leur avoir été accordée.

Appelés à Brest par Jacques de Castelnau (1), seigneur de la Mauvissière, maréchal de camp des armées du Roy, gouverneur des ville et chasteau de Brest, capitaine général de la garde-côte de la Basse Bretagne, les Carmes Des-chaussés (2) s'établirent dans la ville à la suite d'une convention passée le 17 août 1651 avec les principaux habitants, en présence de Charles Bonnin, seigneur de Courpoy, lieutenant pour le Roy au commandement des ville et chasteau de Brest, isles d'Oixant et de Molènes.

---

(1) Gouverneur des ville et chasteau de Brest de 1648 à 1658 ; nommé maréchal de France en 1658 ; né en 1620 au château de la Mauvissière près Tours ; mort à Calais le 15 juillet 1658 à la suite de plusieurs blessures reçues à la bataille des Dunes, le 14 juin même année.

(2) Réformés par Jean de la Croix, né en 1542 à Ontiveros, bourg de la vieille Castille dans le diocèse d'Avila, décédé à Ubeda, le 14 décembre 1591.

Le 12 décembre 1652, ils prirent possession de l'Hostel-Dieu ou Hospital des pauvres et de son annexe l'église Saint-Yves, c'est-à-dire des deux maisonnettes qui se voient sur le plan et, probablement, du jardin qui les sépare de l'église.

L'année 1658 vit commencer la série des acquisitions, et, à ce moment, nous nous reportons aux indications fournies par M. Levot, dans son histoire de Brest. A la page 331 de son 1er volume, on lit :

« Devenus propriétaires, en 1658, *d'un jardin attenant* » *à leur maison*, les Carmes étendirent successivement » ce couvent au moyen d'acquisitions parmi lesquelles » nous voyons figurer la vente que M. Isaac Monod, » sieur Duchesne (1) leur fit le 15 juillet 1676 d'un ter- » rain borné au nord par la franchise ou issue vers la » Croix, *vulgairement appelée la Croix Colleau où est à* » *présent un des bastions de la ville* ».

Dans l'hypothèse bien probable où les Carmes entrèrent en possession du jardin *sur la rue Saint Yves* en même temps que de l'Hôtel-Dieu, l'acquisition de 1658 concernerait « le petit jardin despendant des revenus de l'hos- » pital de cette ville scitué sur la rue mesnant de la rue » du Four (2) aux Carmes » dont il est question dans un acte du 17 août 1673.

Le terrain acheté au sieur Monod est celui qui se voit sur le plan derrière les deux maisonnettes ; on y aperçoit l'ancien grand jardin des Carmes, ainsi appelé par opposition à un second, celui du *prieur du Couvent*, situé

(1) Maire de Brest (1685-1687).

(2) La rue Monge.

sur la rue Monge, à l'emplacement qu'occupe la maison n° 5 de cette rue. Devenu la propriété de l'hospice civil, 20 prairial an XI (9 juin 1803), il fut cédé à la ville moyennant 50,000 francs (24 février 1821). Le 4 novembre 1828, le vice-amiral baron Duperré, préfet maritime, procédait à la pose de la première pierre de l'édifice (1).

La Croix Colleau fut transportée dans le cimetière ouvert à *Parc-ar-Vennic* (rue d'Algésiras) le 21 mai 1689 ; elle fut placée au milieu de l'enclos, et les noms de M. et Mme de Penfentenyo y furent gravés pour perpétuer le souvenir de leur libéralité. (Registre des remontrances de l'hospital des pauvres de Brest, 13 décembre 1691).

Dès 1655, Marie Pochard, veuve Jacollot, faisait donation à la Communauté des Carmes (2 octobre) de deux petites maisonnettes, scituées au devant du Boulevert (Levot, vol. 1, p. 321); nous y reviendrons ultérieurement.

Enfin, au nombre des acquisitions que mentionne M. Levot, était celle dont nous allons nous occuper.

Le 11 août 1659, Marie Pochard, *veuve de défunt* François Jacolot, passait contract avec les sieurs Saint-Joseph, prieur, Isidore de la Résurrection, sous-prieur de la maison et couvent de Notre-Dame des Carmes Des-

(1) M. Levot (vol. 1, p. 237 et 238), entre dans quelques détails sur cette cérémonie et sur les bals offerts dans cet édifice, par la ville, en 1842, au duc et à la duchesse de Nemours, et le 10 août 1858, à l'empereur Napoléon III et à l'impératrice Eugénie.

Le Bulletin de la Soc. académique de Brest, vol. 2, p. 559, contient le fac-simile de la médaille d'argent, frappée à 8 exemplaires, à l'occasion des 10 projets présentés pour l'érection de la Halle. La dépense totale des médailles avait été *approximée* à 800 fr. (Délibération du Conseil municipal du 1er décembre 1826).

chaux de cette ville, Joachim de Sainte-Marie et Jean de la Croix, frères religieux du dit Couvent, faisant pour les autres frères et leur abandonnait :

« Une maison couverte en ardoises avec une petite mai-
» sonnette y joignant et séparée en deux par le pignon de
» pierre y construit entre les deux, consistant en cuisine,
» boutique et chambre et les deux petites, en cuisine et
» galletas avec leurs jardins derrière, estant les *trois*
» *maisons* et jardins scitués devers le Nord, aux maisons ;
» par *une autre au sieur Berthoulous*, sculpteur et devers
» septentrion, le jardin appartenant à Olivier Pincemin,
» joignant le dit jardin d'un bout, sur le jardin des dits
» RR. PP. Carmes, et de l'autre sur les dites *trois mai-*
» *sons donnantes et ouvrantes sur la rue du Four* (1) et
» finalement avec leurs autres appartenances et conte-
» nances, ainsi que le tout se contient et s'estend ».

Les *trois maisons* vendues aux Carmes et la quatrième, *celle de Berthoulous*, sont figurées au plan, à l'angle de la rue Haute des Sept-Saints (Amiral-Linois) et de la place de la Halle. Cette longue rue du plan, encore sans nom en 1642, « rue qui conduist de dessus le quay à l'église » des Sept-Saints » (2), reçut vers 1650, le nom de rue du Four, désignée par erreur, par M. Levot, sous celui de du Bourg (3) ; ce nom fut modifié en celui de Grand Four, lorsque l'on en eut établi un second, dans la rue longeant l'enclos des Carmes. Cette dernière rue porta ensuite la dénomination de *rue Traverse des Carmes* et par abré-

(1) Rue du Four, rue Haute des Sept-Saints, rue Amiral-Linois.

(2) Acte du 11 avril 1642.

(3) Volume 1, p. 186. Directoire et Consulat, p. 394.

viation, rue *Traverse*. Cette façon de s'exprimer était usitée pour désigner diverses rues, situées dans des endroits différents de la ville. Il y avait en effet la rue *Traverse de l'Hôpital*, celle *du vieux escalier*, *de la Tour* à Recouvrance, et plus tard, en parlant de la rue Guyot, on dira : *rue en traversant pour aller à Keravel*. La rue qui nous occupe plus spécialement, était elle-même désignée ainsi : *rue des Carmes en traversant* (1758).

C'est pourquoi cette circonstance nous fait exprimer l'opinion que cette rue est celle figurant dans la déposition de Magdeleine Lestobec, veuve Kerigonnan-Le Mayer, reproduite par M. Levot (1) à l'occasion de l'enquête faite, en 1695, pour déterminer l'emplacement des fortifications antérieures.

A la ligne 14 de sa déposition, Magdeleine Lestobec dit :

« Conduisant en angle du *nouvel escalier* (2) vers la » rue Traverse *nouvellement faite* (3) au nouvel enclos » des P. Carmes » (4).

Plus loin, elle ajoute que ses ancêtres possédaient *Parc-Messou-Leancan*, *autrement Parc-Lestobec*, où il existait, dit elle, une petite douve et partie de *l'ancienne* enceinte qui avait été faite *d'autorité souveraine* (5).

---

(1) Volume 1, p. 181.

(2) *Edifié en* 1687, aliéné le 24 messidor an IV, situé à l'emplacement de la maison 84, Grand'Rue.

(3) *Depuis les* 40 *ans derniers*, déposition de Antoine Bodou, enquête de 1695. Levot, vol. 1, p. 180.

(4) Voir la note de la page 203.

(5) Allusion à l'ordre du Roy du 23 janvier 1655 Levot, vol. 1, p. 178.

Si nous nous reportons à la page 73 du 1er volume Levot, nous y trouvons un extrait de la vente faite le 10 avril 1595 par Jean Le Bornic, prieur des Sept-Saints, et Paul Jaffrézou, son vicaire, d'un Parc à Allain Lestobec, ancêtre de Magdeleine.

Parc-Messou-Leancan est donc une partie de *Parc-ar-Cornou*, et par la lecture d'une déclaration devant le Commissaire de la Réformation du Domaine de S. M., du dénombrement des terres, héritages et rentes fait le 31 juillet 1687, par Jan de Coetlogon (1), Prieur de la paroisse des Sept-Saints, et appartenant à cette église, nous avons la situation approximative du terrain, objet de la vente de 1595. Il était appelé alors *Parc-Lestobec*. Ce terrain, propriété de Duplessis-Lestobec, se dirigeait du côté de la rue du *Grand Four*, plus tard rue *Haute des Sept-Saints*, aujourd'hui *Amiral-Linois*.

Par suite, la rue visée dans la déposition de Magdeleine est la rue *Traverse des Carmes*, le mot *nouvellement* qu'elle a employé ne devant pas être pris dans le sens littéral, puisqu'il constate un fait accompli depuis *longtemps* ainsi que le montre le plan.

Dans cette partie de la ville se trouvait le prolongement de la fortification, s'étendant de la Grande-Rue à l'Hospice civil et de ce point au bastion de Sourdéac. Le développement total peut en être suivi à l'aide d'indications puisées dans les dépositions des diverses personnes interrogées par les commissaires enquêteurs, les 12 et 13 août 1695 (2).

(1) Prieurs de l'église des Sept-Saints : Charles Fleury 1568, Jean Le Bornic 1595, Pierre Le Denmat 1618, Corolleur 1663, Jan de Coetlogon 1687. Un Le Denmat était prieur de Brest et gouverneur de Recouvrance (Notre-Dame) en 1639.

(2) Levot, vol. 1, p. 179-185.

Par suite, voici le tracé :

« De la muraille de 2 pieds 1/2 d'épaisseur sur 9 à 10 » de haut (1) ; »

» sans fosses ni remparts (2) ; »

» depuis le bas du costé du bassin de ce port (3) ; »

» dans lequel bas-bout d'icelle muraille (4) se voit » une démolition où était *anciennement* une des portes » de la ville et faux-bourg du dit Brest et qui est pré- » sentement la Grande-Rue de cette ville (5); »

» passant par le terrain du feu sieur Hayes (6); »

» traversant dans sa construction la montagne jus- » qu'à la petite rue Neuve (7) ; »

---

(1) Antoine Bodou — 2 p. 1/2 d'épaisseur de 9 à 10 de haut, p. 180. Françoise Hayes, dame de Mesjoumeur — 2 p. 4 p. d'épaisseur, p. 181. Jourdain, directeur-administrateur de l'hôpital — butte de 9 à 10 pouces de haut, p. 184.

(2) Françoise Hayes, p. 181.

(3) La même, p. 181. Antoine Bodou, p. 180, dit : depuis la maison du sieur Hayes. *Renseignement qui semble erroné.*

(4) La même, p. 181. Dès lors, comment M. Levot (vol. 2, p. 333) sous la rubrique : Ecole d'hydrographie a-t-il pu écrire : derrière cet édifice, on voyait encore, *il y a quelques années*, les restes de la muraille dont nous avons parlé tome 1, p. 9, 10 et 131. *La porte de ville*, figurée au plan 2 de cette notice était très rapprochée du bassin, *situé en face de la maison Hayet, plus tard* 106 *et* 108 *de la Grande-Rue (jusqu'à la Courtine de la muraille de la ville de Brest.* Contrat de Michel Roupicquet, sieur Dupin avec l'évêque Robert du 24 juillet 1645, mentionné pp. 162 et 163 du présent travail) ; mais derrière les maisons 106 et 108 se trouvait le *Boulouart ou Boulevart* dont nous parlons sous le numéro 8, p. 202, et enfin les maisons 110, 112, 114 et *l'Ecole d'hydrographie.*

(5) C'est-à-dire la portion de terrain longeant le bassin, à cette époque *la Forme* pour le radoubage des vaisseaux. Là, s'ouvrit en 1678, la rue de Seuil, prolongée ultérieurement jusqu'à la place des *Médisants* ou de la *Médisance.* Cette dernière portion de rue fut vendue aux particuliers en 1749. Lors de son ouverture, on la nomma *Grande-Rue autrement de Seuil*, pour la distinguer de la *Grande-Rue actuelle, ouverte en* 1683.

(6) Antoine Bodou, p. 181.

(7) Françoise Hayes, dame de Mesjoumeur, p. 181.

» continuant comme elle paraît encore dans le tra-
» vers de la montagne (1), vers la maison fait bastir par
» le sieur Trenisquin Sauvage (2) »;

» et conduisant en angle (3) du nouvel escalier (4)
» vers la rue Traverse nouvellement faite (5) au nouvel
» enclos des P. Carmes où il y avait une espèce de demi-
» bastion et douves (6) qui régnait jusqu'à *une autre porte*

---

(1) Magdeleine Lestobec, veuve Kérigonnan Le Mayer, p. 181.

(2) Terrain Marie Pochard, dont il est question à la page 203 donné aux P. Carmes (1655), abandonné par ces derniers à la Communauté de Brest (de ville), vendu d'abord à Landrin (1671) et en 1673 à Vincent Sauvage, sieur de Trévisquin, et situé, ainsi que nous l'indiquons, p. 204, en face des maisons 106 et 108 Grande-Rue.

(3) S'en allant joindre en angle le jardin des P. Carmes. Bodou, p. 180, conduisant en angle, etc. Magdeleine Lestobec, p. 181.

(4) Edifié 1687, aliéné en l'an IV, Grande-Rue 84.

(5) Il ne peut être question que des rues Ducouédic, du Petit-Moulin ou de la partie de la rue Monge *prenant à la rue Haute des Sept-Saints, aujourd'hui de l'Amiral-Linois* et passant devant l'église des Carmes. La partie de la rue Monge, de l'Escalier-Neuf à la rue Amiral-Linois, n'a été ouverte qu'en 1747, et inaugurée lors de l'arrivée du duc de Penthièvre, amiral de France, pour lui permettre d'y passer en carosse, s'il le jugeait convenable. A ce moment, on dût faire des excavations considérables qui ont nécessité la construction de l'escalier conduisant à la maison élevée sur le terrain acheté à la veuve du sieur Jean-Baptiste Lempereur, commissaire de la marine, avec le produit des biens légués par le lieutenant de vaisseau Jean-Louis du Hennot (testament des 16, 18 janvier et 10 mars 1740), pour la construction *d'une école dirigée à perpétuité par les frères de la doctrine chrétienne*. La rue Ducouédic s'arrêtait à l'ouverture de la rue Amiral-Linois de nos jours, puisque *la cour de la Caserne et la Halle formaient le grand jardin* du Couvent. La rue du *Petit-Moulin* nous semble bien éloignée pour être celle visée par Magdeleine Lestobec. Par suite, il ne reste plus que la portion de la rue *Monge passant devant les Carmes*.

Ces diverses rues paraissent avoir été ouvertes à la même époque. Magdeleine Lestobec, en parlant de la propriété de ses ancêtres, dit, page 182 : *ces terrains se trouvent pour la meilleure partie composer à présent la rue Traverse et autres rues et le nouvel enclos des P. Carmes*.

(6) Compris dans l'enclos des P. Carmes, avec l'autorisation en date du 14 juillet 1682, du duc de Chaulnes, gouverneur et lieutenant-général du

» qui estait au bout de la rue Saint-Yves, du costé de » la mer (1), qui conduisait au chasteau (2)

» et allant dans son triangle joindre le bastion de » Sourdéac au château dudit Brest. »

L'état de la fortification est ainsi présenté par le sieur Jourdain, directeur et administrateur de l'hôpital général des pauvres :

« Proche l'enclos du jardin du dit hôpital (3), vers le » soleil levant, il y avait une espèce de petite douve et une » butte de 9 à 10 pieds de haut en forme de cavalier ou

---

Païs et duchée de Bretaigne ; possession qui leur fut contestée par du Froutven ou Froutguen, propriétaire du terrain contigu et qui, sous le nom de Parc Jacques, *s'étendait jusqu'à la rue de la Rampe*. Ce bastion était situé vers l'angle de la rue Saint-Yves et de la place de la Halle.

(1) Antoine Bodou, p. 180, *dans la rue Saint-Yves du costé devers la mer* (acte de 1665).

(2) C'est-à-dire la rue du Château actuelle. Joignant d'un costé, vers midy, au chemin du chasteau, *vers la porte de ville*..... D'un bout, par devant, au pavé de la dite rue, regardant le chasteau et d'autre bout, par derrière, vers Orient, *aux vieilles douves de ceste ville*. (Déclaration et dénombrement des maisons et héritages que détient René de Launay. (Actes des 16 juin 1867 et 15 avril 1689). Terrain compris dans l'enceinte de l'hospice civil et sur partie duquel s'élève le bâtiment avec le millésime de 1749, donnant sur la rue du Château.

Cette porte de ville *secondaire* disparut en 1691 ; elle fut reportée alors, au *haut* de la rue Saint-Yves, dans le voisinage de l'hôpital civil : « Que » l'on a poussé (le glacis du château) jusques où était posée la porte de la « dite rue *et ce depuis les quatre ans*. » (Déposition de l'ancien maire René de Launay, devant les commissaires chargés de l'enquête en 1695. Levot, histoire de la ville et du port de Brest, vol. 1, p. 185).

(3) Le jardin de l'hôpital se composait, à l'origine, de celui attenant à la propriété de François Crisméas, achetée le 17 février 1664. La façade de la maison était sur la rue Saint-Yves, à peu près à l'endroit qu'occupe la chapelle. Le jardin était derrière. Le 28 mars 1687, la Communauté de Brest autorisa les administrateurs de l'hospital général à comprendre dans leur établissement, une étendue de 48 pieds de long et de 20 de large, située entre le jardin et la cour de l'hôpital et les *anciens fossés de la ville*. Ce terrain servit à l'augmentation du jardin de l'hôpital qui atteignait ainsi la rue du Château et paraissait même *empiéter de beaucoup sur cette rue*.

» bastion qui avait été faite *anciennement* dans le terrain
» du sieur Lavilleneuve Le Mayer, laquelle butte a été
» rasée pour y faire une place d'armes (1) où plusieurs rues
» y aboutissent ; mesme il s'en trouve une de tracée de la
» dite place d'armes (2) qui passe au travers du terrain

---

(1) La place du Château un peu différente de celle de nos jours.

Cette place, ancienne propriété de l'église des Sept-Saints, faisait suite à *Parc-ar-Cornou* dont la même église était primitivement propriétaire. Elle se nommait *Parc-ar-Meazou*, nom bien voisin de *Messou*, employé par Magdeleine Lestobec, p. 195 de notre travail. Elle bordait l'un des côtés du château et comprenait la portion de la rue du Château, à l'angle de l'hôpital, à partir de la rue Duguay-Trouin. C'est cette partie de rue et une portion de la place actuelle qui constituaient la *place d'armes*. La partie joignant le Cours Dajot était une vaste carrière qui fournit les matériaux pour les fortifications de 1680. *On en tire encore des pierres*, dit l'Intendant de la marine, dans une lettre du 28 mars 1768.

Le trou fut comblé en partie, en 1747, avec les produits des excavations de la rue *de la Charonnière* (Monge) ; le travail fut repris en 1769 ; enfin, en 1791, on aplanit définitivement le terrain pour la célébration de la fête du 14 juillet. (Lettres du commandant de la marine, M. de Marigny, des 11 et 13 juillet).

C'est sur cette place que de temps immémorial se célébraient les fêtes publiques, Plantation du May, Mât de Cocagne, *enchassé dans une pierre de taille au milieu de la place*, feux de joie, du moins *quelques-uns* d'entre eux. Aussi était-ce avec raison que l'arrêté du Conseil général de la commune de Brest du 5 messidor an II, lui avait assigné le nom de *place des Triomphes* que quelques historiens ont transformé en celui de *place du Triomphe du Peuple*.

(2) Partie de la rue du Château, remontant de la rue Duguay-Trouin à celle de Traverse. Tracée par Vauban pour avoir l'étendue qu'elle présente, elle fut ouverte en 5 tronçons :

1o *Hent-ar-Castec* ou *Castex*, du rempart à la ferme des Quilbignon. Terrain du Petit-Couvent, ouverture en 1702 ;

2o Rue de Plœuc, de la ferme des Quilbignon à la rue de Porstrein (Aiguillon), 1712 ;

3o Rue de Plœuc, prolongée de ce dernier point au pied des glacis du château (rue Duguay-Trouin) 1748. (Dans la première étendue de terrain était la propriété de René de Plœuc, capitaine de vaisseau, décédé le 27 novembre 1739).

» à présent servant de jardin au dit hôpital pour aller à » l'angle d'un bastion des *nouvelles murailles* qui joi- » gnent les contre-escarpes du château (1). »

L'emplacement de ces *anciennes* fortifications, passant sur le terrain actuel de l'hospice civil, était devenu d'une part, la propriété de Even Gourmelon, dont le jardin aboutissait *au circuit et muraille fermant ceste ville.* (Acte du 17 mai 1654) et de l'autre, celle de René de Launay, dont le terrain par derrière, vers l'Orient, était contigu aux *vieilles douves de ceste ville* (Actes des 26 juin 1687 et 15 avril 1689). Ce dernier terrain bordait la rue du Château ; le précédent donnait sur la rue St-Yves.

7° LA TOUR

La tour au milieu des maisons nous semble être ce qui subsistait du moulin dont il est question dans la lettre adressée le 9 décembre 1553 par Nicolas Durand de Villegagnon, (2) au duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretaigne (3), relativement à la défense

---

4° et 5° En 1783, le génie militaire, ayant cessé de considérer une portion du bas de la rue du Château comme faisant partie de la zône militaire et une mesure analogue ayant été prise en 1796, des maisons s'élevèrent dans ce bout de rue.

(1) Fortifications de 1691, selon la déclaration de René Delaunay, déjà mentionnée.

(2) Nicolas Durand de Villegagnon ou Villegaignon, vice-amiral de Bretagne, né en 1510 à Provins, neveu de Villiers de Lisle-Adam, grand maître des chevaliers de Rhodes, mort dans sa commanderie de Beauvais, près Nemours, le 9 janvier 1571. (Voir Société d'Arch. Sciences, etc. de Seine-et-Marne, 1865, p. 159. Notice sur le château de Villegagnon).

(3) Jehan de Bretagne, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, résida à Lamballe à partir de 1556. Releva le château de Lamballe sur l'emplacement de l'ancien, *le plus fort qu'on put rencontrer depuis la mer jusqu'à Rennes et qui était démoli depuis* 136 *ans*. Il y

de Brest et insérée à la page 59 du volume 1 de l'ouvrage de M. Levot sur Brest (1).

A la page 60 de ce volume, ligne 6, on lit : « et que » du moullin l'on peut oster le dit donjion, et qu'en toute » cette courtine nous n'avons lieu ou mettre nostre artil- » leric, etc., etc. »

Cette tour est placée dans la direction indiquée par rapport à l'extrémité du bastion de Sourdéac.

Sur son emplacement, ou à peu de distance, s'éleva ultérieurement une maisonnette connue sous le nom du *Petit-Moulin* et qui, tombant en ruines, fut démolie en 1777 (2). De là le nom de la rue. Suivant M. Levot, le *Petit-Moulin* occupait l'emplacement de la *maison 101 rue de Siam* (3).

8° LE BASTION PRÈS LA PORTE DE VILLE

La fortification près la porte de ville est le *boulouart ou boulevert* mentionné dans un acte de 1632;

» maison scituée au boult, vers Orient, de la rue » Neuve, *au devant du boulevert* (acte du 29 juillet)

» et cet autre du 20 août 1660 ; maison size en la

---

employa 1,600 prisonniers de guerre, Anglais et Flamands, sous la direction de Pierre Guichard, maître maçon pour le Roy au pays de Bretagne, résidant à Saint-Malo.

Jehan de Bretagne mourut au château de Lamballe (1565) et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans le couvent des Cordeliers de Guingamp. — Quernest. La ville de Lamballe. Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord, 1886, p. 73, 74, 75, 77.

(1) D. Morice Preuves, tome 3, col. 1088-1089.

(2) Délibération de la Communauté de Brest du 11 octobre 1777.

(3) *Cette fraction de la rue du Petit-Moulin* a été comprise dans la rue de Siam, lors de l'établissement de la voie d'accès au pont suspendu, inauguré le dimanche 23 juin 1861.

» ville de Brest, au boult oriental de la rue Neuve, *vis-à-*
» *vis du Boulevert*, proche un arbre de chesne donnant
» sur la fontaine de Troulan ».

De là le nom de rue de l'Arbre sec donné à la rue Neuve des Sept-Saints, *passant derrière l'église de ce nom* (années 1708, 14, 67 et même 1786).

En face de ce boulevert étaient les deux maisons de la dame Jacolot, données en 1655 aux P. Carmes ; elles furent abandonnées, par ces religieux, à la Communauté de ville, « pour partye de récompense et remplacement
» de la maison de l'hospital où est à présent (1) le couvent
» des dits P. Carmes, estant les dites mazières, jardins
» en despendant, scitués au hault de la rue Neuve, vis-
» à-vis *la plate-forme au devant et vulgarizée boulevert*,
» 8 mars 1671 ».

Le 8 octobre 1671, la Communauté de ville fit avertir « ceux quy voudraient, *soit achepter ou censser* » les dites mazières et dépendances, de présenter leurs offres.

En conséquence, le chapelier Landrin en devint adjudicataire, pour la somme de 24 livres de *cens et rente*, pour chacun an ; mais, « comme Louis Landrin et Roger
» le Boury sa femme, s'estaient retirés de ce dict Brest,
» au non sceu des sieurs Maire et habitants et avaient
» emporté le peu de meubles qu'ils pouvaient avoir, sans
» avoir payé la dicte rente du tems qu'ils avaient joui de
» ces mazières, où ils n'avaient faict qu'une logette de

(1) Ce texte éclaire la déposition faite par Magdeleine Lestobec en 1695. Le nouvel enclos des P. Carmes avait été fait *peu avant* 1671 et à la même époque avait eu lieu l'ouverture de la rue *passant devant*, c'est-à-dire la rue Monge. Il justifie enfin notre assertion relativement à l'expression : *nouvellement*, adoptée par cette dame, et qui, disions-nous, p. 196, ne devait pas être pris dans le sens littéral.

» planches », ils durent être recherchés et ayant été découverts au Port-Louis (Lorient), ils furent invités à s'exécuter. Sur leur refus, les mazières furent mises de nouveau en vente, et le 9 juin 1673, Vincent Sauvage, sieur de Trévisquin, commissaire de la marine et controlleur au hâvre et port de Brest, en fut déclaré adjudicataire; il mourut à Brest le 8 décembre 1675 (1).

De cet exposé, il ressort que le terrain Jacolot-Trévisquin (1655-1673), était situé sur la hauteur dans les environs de la *vannelle* qui reçut ultérieurement le nom de rue *de la Charonnière* (2), aujourd'hui *Monge*, (3) et devant le terrain Hayet, devenu les maisons 106 et 108 de la Grande-Rue (1645-1866).

C'est ce que vient corroborer la lecture des procès-verbaux des 12 et 13 août 1695. En quittant le domicile de Françoise Hayet, dame de Mesjoumeur, (106 et 108 de la Grande-rue) les commissaires enquêteurs désirant se rendre dans la rue Neuve (à l'ouverture de la rue Monge), prennent le seul chemin de communication à leur disposition, l'*Escalier Neuf*. Construit en 1687, il occupait, dans la Grande-Rue, l'emplacement de la maison numérotée 84. Parvenus au haut du dit escalier, ils interrogent Magde-

---

(1) Commissaire du Roy des côtes et ville de Brest, 1667, controlleur général de la marine, 1672.

(2) *De la Charonnière*. On a fait dériver l'étymologie du nom de cette rue de celui d'un Commissaire de la marine ou de cette circonstance que les charrons de la ville y étaient rassemblés. L'étymologie probable est qu'en cet endroit, dès 1595, il existait un dépôt provenant des tueries ou boucheries, ce qui occasionnait une véritable *infection*.

(3) Gaspard Monge, comte de Péluze, né le 10 mai 1746 à Beaumes-sur-la-Salette (Vaucluse), décédé le 28 juillet 1818. Ministre de la marine du 12 août 1792 au 10 avril 1793.

leine Lestobec qui leur fait entendre qu'en dirigeant leurs pas vers la maison Trévisquin, située un peu plus loin, ils pourront-être renseignés sur le but de leur mission, c'est-à-dire la constatation de la continuation de l'ancienne muraille, d'après les détails qu'elle leur fournit et qui sont relatés à la page 181 du volume 1 de M. Levot.

9° LA PORTE DE VILLE

Cette porte était située, comme le montre le plan, là où est actuellement le bassin, ainsi que l'explique d'ailleurs Françoise Hayet, dans sa déposition, (p. 181, vol. 1, Levot) quand elle dit :

« Dans lequel bas boult d'icelle muraille se voit une » démolition où était *anciennement* une des portes de la » ville (1) et faux-bourg du dict Brest et qui est présen- » tement la *Grande-Rue* de cette ville ».

Cette Grande-Rue n'est *point* celle de nos jours, et en voici le motif :

Le *grand chemin* mentionné dans l'acte de 1645 (contrat de féage de Roupicquet), s'étendait de l'Escalier-Neuf actuel (2) à la forme ou bassin ; mais ce terrain fut coupé par quelques maisons, édifiées en 1678, avec l'autorisation de l'Intendant de la marine de Seuil, de la part du Roy. Ces maisons s'étendaient de la *pompe de Troulan à l'Intendance* (3). La portion du côté de la Forme reçut le nom de *rue de Seuil*. Quelques années plus tard, on pro-

(1) *Il n'y avait donc plus que des ruines en* 1695. Voir note, p. 197, n° 4.

(2) Edifié en 1709. La petite rue Neuve qui conduit en dévalant jusqu'à la Grande-Rue, vis-à-vis du bassin, 11 mai 1702.

(3) Du coin de la rue de la Voûte à l'extrémité du quai... Ordre d'en sortir pour le commencement de Pasque prochain. Intendant, 27 décembre 1736.

longea cette rue jusqu'à la place de la Médisance. Des maisons s'élevèrent sur ce prolongement (1) auquel on donna le nom de *rue Neuve de Seuil*, et bientôt celui de *Grande-Rue de Seuil*. La seconde portion demeura à l'état de chemin jusqu'en 1682 ou 1683, époque à laquelle Seignelay et Desclouzeaux se préoccupèrent d'ouvrir à travers ce terrain jusqu'à la place Médisance, endroit où aboutissait la Corderie, une rue *nouvelle* qu'ils désignèrent également, dans leur correspondance, sous le nom de *Grande Rue*. Après que l'Ingénieur Barthélemy de Massiac, sieur de Kerebest, eut terminé la porte de ville (1686) (2), on convoqua les milices et les paysans des communautés environnantes, pour travailler au chemin de *l'Avenue et de la principale entrée*, c'est-à-dire à la communication de *l'extérieur de la porte de ville à la place de la Médisance*. Une grande artère se trouvait donc ouverte et on lui conserva le nom qu'elle portait dans la correspondance. Deux rues parallèles avaient la même dénomination. Mais si l'on examine avec attention les documents de l'époque, on remarque que ceux qui s'appliquent aux maisons *le long de la Forme* sont libellés ainsi : Dans la Grande-Rue, *autrement de Seuil*. Quant aux pièces concernant l'autre rue, elles portent la mention suivante : Grande-Rue, *sans addition de mots*.

La déposition de Françoise Hayet, pour être intelligible, doit être lue avec addition des mots : *autrement de Seuil*.

---

(1) Les maisons n'existaient que d'un côté ; de l'autre était la Corderie séparée des propriétés particulières par un mur, élevé en 1727, seulement.

(2) Cette porte et une seconde, construite en 1823, viennent de disparaître pour faire place à une grille.

Une autre déposition, celle de Magdeleine Lestobec, interrogée dans l'enquête de 1695, après Françoise Hayet, renferme, selon nous, une indication inexacte en ce qui concerne l'endroit où *commençait* la fortification.

La muraille de la ville prenait, dit-elle, son *commencement* vers la rue où est à *présent le port*.

Si nous nous reportons au contrat de Féage avec l'évêque Robert, en juillet 1645, nous y trouvons la mention de la *courtine* de la ville aux environs du terrain Hayet. Cette courtine prenait vraisemblablement son origine au *pan de mur* existant encore et qui soutient le terrain sur lequel s'élève la tour de l'horloge, *au même endroit depuis l'établissement de l'arsenal*; elle rejoignait le boulevert de l'autre côté.

Cette porte de ville élevée, selon les probabilités, en même temps que le boulevert, déjà bâti en 1632, semble avoir fait partie du système de la fortification mentionnée dans l'acte du 10 avril 1595, entre le Prieur de l'église des Sept-Saints, Jean le Bornic et Allain Lestobec (Levot, vol. 1, p. 73).

Des explications qui précèdent, il paraît certain que le plan, sous nos yeux, est de l'année 1652 ; qu'il y aurait des probabilités d'en pouvoir faire remonter la date un peu plus en avant, si des documents nouveaux venaient à être produits.

Ce plan présente en effet l'état des lieux, au moment de la prise de possession de l'Hôtel-Dieu et de son annexe l'église Saint-Yves par les P. Carmes (1651) ; il permet de suivre, avec précision les acquisitions faites par ces

religieux en 1655, 1658, 1659 et 1676. On peut se rendre compte de l'emplacement des maisons données par Marie Pochard aux Carmes et abandonnées à la Communauté de Brest, en échange de celle qui servait d'Hôtel-Dieu. Sur ce plan se remarque l'issue ou franchise qui conduit à la croix Colleau, c'est-à-dire, ainsi que nous l'indiquons, page 192, l'ancien grand jardin des Carmes. On y aperçoit, près la porte de ville, le boulevert qui faisait face à ces maisons et comme cet ouvrage de fortification était déjà élevé en 1632, la date du plan pourrait bien être placée entre 1632 et 1652.

PLAN N° 3.

Nous n'avons pas à rechercher la date de ce plan, elle y est indiquée. Nous ne ferons par suite que quelques remarques à son sujet; il est en effet, en quelque sorte, le complément de certaines indications données à l'occasion des deux autres. Il offrira sans doute de l'intérêt aux personnes qui n'ont point connu l'ancien qua-Tourville, alors qu'il était une dépendance de la ville, et rappellera aux autres un état de lieu qui n'avait subi que des modifications légères jusqu'au moment de la réunion à l'arsenal.

Dans ce but, nous allons examiner cette ancienne ligne de maisons du quai en suivant les numéros qui leur sont donnés en 1742,et indiquer celui que portaient, en dernier lieu, quelques-unes d'entre elles. Nous citerons enfin, d'après les documents officiels, quelques particularités à leur égard.

La lecture des titres de propriété fait voir que l'emplacement des maisons numérotées 1, 2, 3 est le terrain sur lequel s'élevaient les maisons 106, 108, 110, 112, 114 et l'ancienne école d'hydrographie formant l'angle de la Grande-Rue et du quai Tourville, ce qui nous ramène à l'acte du 29 juillet 1645, cité dans nos explications du plan numéroté 1, au terrain Hayet en un mot.

Au 25 janvier 1741, partie de la maison 108 était affectée au service du *bureau des classes*.

Les propriétaires des maisons 1, 2, 3 étaient deux négociants associés, Pierre Betbédat et Antoine Raby. Le premier fut maire de Brest de 1748 à 1750, et le second de 1766 à 1769.

La maison numéro 4 (47 au moment de sa disparition) était la propriété en 1742, de Anne Harel, veuve de Joseph Pangalo, sous-constructeur des vaisseaux du Roy, décédé en Moscovie, épouse de François Le Coustre, seigneur du Filleul, lieutenant de vaisseau de la Compagnie de MM. les gardes du Pavillon-Amiral à Brest.

Le numéro 8 était le n° 39. Cette maison appartenait à Mme Lequin, veuve d'un Espagnol, le nommé Aguire et commerçante à Brest. C'est là que se trouvait le bureau des *Armements et Revues de 1746 à 1787*. A cette époque, le bureau des armements fut transporté dans la Grande-Rue, dans la maison qui est affectée de nos jours à ce service. La maison numéro 8 devint le *Trésor* (1). Le loyer était de 1800 livres en temps de paix et de 3,000 en temps de guerre, et par cette expression on entendait la guerre maritime (2).

---

(1) Situé depuis 40 ans (dépêche du 10 février 1749), dans la maison du commissaire de la marine de Luzançay (aujourd'hui 53, Grande-Rue). A ce moment, on vendait le terrain de l'ancienne Corderie, brûlée en 1744, et des 2 rues qui la bordaient. Les propriétaires des maisons voisines se portaient acquéreurs et le Ministre faisait ressortir l'avantage pour le propriétaire de cette maison à s'annexer la partie située derrière, ce que demandait le trésorier Le Bel. « Il y a des papiers de conséquence, disait » le Ministre ; d'ailleurs, cette maison est plus convenable à tous egards » et plus commode pour tous ceux qui ont affaire au port ». C'est probablement de ce point que le trésorier transporta ses bureaux sur le quai.

(2) Dépêche ministérielle du 14 septembre 1792.

En dernier lieu cette maison servait pour la vérification par les agents des douanes des colis venant de la rade (1).

La maison numérotée 9 portait le n° 37. Il y existait un café, appelé le *Restaurant-Américain*, dont la cuisine était fort appréciée par les contemporains. Le soir, on voyait fréquemment se détacher du bâtiment dit l'Amiral, un canot, et le batelier pénétrant dans ce café-restaurant en rapportait les consommations que les jeunes officiers, détenus à cette prison militaire et leurs visiteurs, s'offraient réciproquement.

Les numéros 10, 11, 15, 16, 17 et 18 furent les maisons portant les numéros 35 (10 et 11), 38, 39, 27 et 25 ; c'est l'emplacement de la *Pile du Pont*, de ce côté de la ville.

---

18 est devenu le numéro 25. C'était la demeure, en 1699, du sieur Jean Creussel, chirurgien de la marine, ayant

---

(1) Aujourd'hui ce service s'exécute dans le bâtiment appelé *Salle des Ventes*, construit sur uneportion du terrain des *six maisons*, précédemment les *fours de la ville*, et qui devinrent le logement de divers officiers du port. Le terrain des *vieux fours* fut abandonné le 6 avril 1687, à Jean Guilloteau, premier entrepreneur de la Corderie basse, passa ensuite entre les mains de Daniel Bedoy qui lui fut substitué pour l'exécution du travail. Partie de ces emplacements fut achetée par la marine et le reste constitue les maisons particulières formant l'angle de la Grande-Rue et de celle de la Voûte. L'issue qui conduit à la Salle des Ventes a été acquise par la marine le 1er janvier 1838. Sur cet emplacement s'élevait la maison n° 81, ayant fait partie du terrain de Siméon Garangeau, directeur des ponts et chaussées et ouvrages publics de la province de Bretagne en même temps qu'architecte du Roy (25 mars 1686). Il l'occupa d'abord, à titre gracieux, et en fit ensuite l'acquisition de Daniel Bedoy. Il s'étendait du bâtiment de la serrurerie au coin de la Grande-Rue et de la Voûte.

selon l'expression usitée, plusieurs cordes à son arc. A un moment, il disparut de Brest pour les motifs qu'on va lire :

« Cet homme, disait l'intendant Desclouzeaux au » Ministre, le 29 juin, n'est pas présentement en cette » ville ; on le croit à Paris. Il tenait icy une petite » boutique de vaisselle et de faïence et ayant mal fait » ses affaires, il a esté obligé de s'absenter, sans néan- » moins avoir envie de faire tort à personne. Sa femme » est icy, paye ses dettes petit à petit, et elle espère » qu'il sera bientôt quitte ; il est chirurgien de profes- » sion ; il s'est attaché à discipliner les soldats des com- » pagnies de milices. Si vous avez envie, Mgr, de luy » faire du bien, lorsqu'il sera icy, je pourrai l'employer » dans le radoubage pour y servir de conducteur » d'ouvriers à vingt sols par jour, à moins que vous » ne luy donniez une plus grosse paye. »

Creussel fut plus tard réintégré sur la liste des chirurgiens ; il obtint une demi-solde de retraite, en cette qualité. (10 décembre 1725).

La maison 22 du sieur Tourbihan Monod, devint le numéro 21.

Le 4 décembre 1726, la communauté de Brest louait, pour neuf années, et au prix de 900 l., le premier étage de cette maison « size sur le quai, vis-à-vis la Pompe, » pour y tenir les assemblées de ville, c'est-à-dire une » chambre, un cabinet, une cuisine derrière, une petite » décharge près la cuisine, un petit *cavot* pour y mettre » du bois. »

Les numéros 23 et 24 devinrent le numéro 15. Entre 22 et 23 était un escalier conduisant dès 1691, du quai à la petite rue Neuve des Sept-Saints, dont la mention apparaît dans les actes, dès 1653. Cet escalier disparut en l'an VII ; il fut vendu au propriétaire de la maison 22. On aperçoit au plan 1 la tranchée dans laquelle l'escalier sera ultérieurement établi.

---

28 était le numéro 9. Depuis 1653 jusqu'à sa démolition, cette maison est désignée dans les actes sous le nom de la *Maison Rouge*, sans que rien dans ces documents vienne expliquer cette dénomination.

Là, s'établit en 1691 la Communauté de Brest lorsque, par ordre du Roy en date du 1er janvier, « la chambre » du *vieux magasin* (1) de la marine sur le quay, et qui » servait à tenir les Assemblées de ville, fut rompue » pour mettre dans le dit magasin les malades des » vaisseaux. »

Les maisons 30, 31, 32 portaient les numéros 5, 3, 1.

La maison numérotée 1 touchait à la grille de la mâture, dit l'acte de vente à la marine. C'est ce dont on peut se rendre compte, en examinant le plan. L'intervalle fut élargi en 1788 après la construction, *en grande partie sur pilotis*, du quai de cette portion de l'arsenal dont la dépense suivant lettre de l'Intendant de la marine du 24 février 1787, était évaluée à 185.839 l. 16 s. 17 d. et à cet effet il fut procédé à l'acquisition de la maison n° 33. Sur le complément s'éleva la petite maisonnette

(1) Celui dont il est question aux pages 177 et 189.

que l'on nomme la *Consigne*. C'était avant l'établissement du pont suspendu (1861), le bureau du fermier du Bac de passage entre Brest et Recouvrance, installation dont en 1689, suivant une lettre de l'Intendant de la marine, du 1er avril, on retrouvait la trace depuis 260 années. C'est vraisemblablement à la même cale, que depuis un temps pour ainsi dire immémorial, s'accomplissait ce service exécuté d'une façon fort sommaire par l'un des détenteurs de ce droit, le sieur Olivier, médecin de l'hôpital et commissaire de la marine et des galères. C'est ce que montre la délibération de la Communauté de Brest qui, en 1691, avait à se prononcer sur une réclamation soulevée à l'occasion des procédés du sieur Olivier (1) « et s'il n'y a que deux bateaux, y lit-on, » c'est de quoy l'on se plaint, que faute d'entretenir le » passage de chaloupes et l'on fait périr plusieurs » personnes car il est notoire que l'on ne les calfate » qu'avec du *Fouin*. Cecy est justifié par les procès- » verbaux qu'y ont esté faits. Cecy se dit en passant. » Le monde est obligé de conduire le dict passage et de » se servir d'anspec et bastons au lieu de rame, ce quy » se justifie par les procès-verbaux attachés à la dicte » requeste. »

Cette cale se nommait la *Cale du Rocher au Sel* et cela nous oblige à entrer dans quelques détails.

---

(1) Achat du 7 juin 1687, pour la somme de 2,700 livres, à M. de Poncelin et à Mme de Quelen-Duplessix. Le 15 février suivant, Olivier afferma son droit à Claude Campion pour 127 l. 10 s. par an et n'en continua pas moins à avoir des bateaux pour son propre compte. — Levot : *Le passage et divers droits et coutumes de Brest avant* 1789. Soc. Académique, vol. 2. 1861-62, p. 273.

Les baux des maisons 27, 28, 29 30, 31, contiennent la mention suivante:

Près, vis-à-vis, en face le *Boisseau*. Cet ustensile était destiné au mesurage du sel, mis antérieurement à 1683 dans la cale des bâtiments pour servir de lest. A peu de distance était l'amas de sel que la voix populaire appela promptement le *Rocher de Sel*. De là le nom que portait la cale, encore parfois appelée la *Cale du Rocher* ; le sel ne paraît avoir été placé qu'à bord des bâtiments *désarmés* (1). Cependant une lettre de l'Intendant du 19 juillet 1688 nous montre le vaisseau *le Grand* arrivant de la mer, avec du sel dans sa cale *depuis 6 à 7 ans*. Il est vrai qu'il ne s'agissait, croyons nous, que d'une traversée de *port à port*.

Dans l'acte d'acquisition de la maison 33 par le sieur Navarre, chirurgien des ville et château de Brest, on trouve la mention de l'obligation par le vendeur, perruquier de son état, de faire la barbe du sieur Navarre et d'entretenir ses perruques, *sa vie durante*.

C'est sur cet emplacement que se trouvait l'Auberge de la Croix blanche dont nous avons parlé au plan 2. En comparant les deux plans, on voit que la maison Navarre occupait à peu de chose près l'emplacement de la Croix qui disparut vers 1681.

---

(1) S. M. a vu le résultat du Conseil de construction qui a été tenu à Brest sur la proposition que le sieur marquis de Langeron a faite de *lester les vaisseaux de fer;* elle a décidé que ce lest sera bien meilleur que celui dont on s'est servi jusqu'à présent. Ainsi, il peut employer à cet usage les canons des vaisseaux et les boulets qui sont dans le port, 29 juillet 1684. *Le sel sera vendu*, 21 juillet 1684.

En quittant cette maison on trouvait la fontaine, seul vestige d'une partie si animée de l'ancien Brest. Cette fontaine, mentionnée dès 1676, paraît avoir été primitivement dans l'angle formé par les maisons 28, 29 et 30. Elle fut rebâtie en 1783. Le 30 décembre de la même année, la Communauté de Brest arrêtait « qu'à la fon- » taine du quai les Armes de la ville seraient sculptées » du côté des maisons, et celles de Mgr l'Intendant du côté du port, et des inscriptions des deux côtés »; les inscriptions étaient-elles celles envoyées par Colbert à M. de Seuil (1680), et dues à Santeuil (1). (Levot, vol. 1, p. 157 et 247). La délibération est muette sur leur texte et le nom de leur auteur.

Quant aux sculptures, elles étaient l'œuvre de Lubet, maître-sculpteur de l'arsenal, qui, précédemment, avait orné les frontons du tympan du Bagne et de celui du magasin général (2). Le travail de la fontaine coûta 1124 livres.

Le tout a été martelé en 1791 et la fontaine n'est plus utilisée.

A peu de distance de la fontaine était le *vieux magasin* du roi, de construction récente ainsi que nous l'avons

(1) Jean-Baptiste Santeuil, né à Paris le 12 mai 1630, mort à Dijon le 5 avril 1697.

(2) Lubet, Pierre-Philippe, fils de Jacques et de Marie Mandine, né à Brest (Recouvrance), le 1er mai 1721, décédé à Brest (côté de Brest), le 18 germinal an IV (s'est suicidé). Elève de Bouchardon; 1er maître sculpteur le 4 juin 1766, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, adjoint de l'Académie de marine à Brest 1752.

Le père, chirurgien de la marine, fut licencié le 22 juin 1716, *pour plaintes injustes et calomnieuses avancées contre M. Guimont-Ducoudray, son commandant sur le* « Mercure ». (Campagne des Indes du 1er octobre 1712 au 28 février 1716).

Il devint chirurgien-juré de l'amirauté de Brest et de l'hospice civil.

indiqué ; c'était une locution *d'ancienne date*. Le magasin servait de salles d'études aux gardes du Pavillon-Amiral et de la marine, logés *alors* chez leurs parents ou les particuliers. Il existait sous les *salles d'exercice* des gardes de la marine, un *magasin souterrain* que les commandants de ces compagnies avaient l'habitude de louer aux fermiers généraux de la province, moyennant 300 livres, pour se dédommager des frais de logement qui ne leur étaient pas alloués, comme on le faisait dans d'autres ports.

Le comte du Guay (1), en prenant le commandement de cette compagnie exposa au ministre, l'étrangeté de la situation et lui demanda ses ordres. Sa lettre fut transmise au port, pour explications (8 janvier 1750), et le 4 février suivant, le comte du Guay était autorisé à continuer ce qui se pratiquait de *temps immémorial*.

Les salles servaient en outre pour les bals et festes qui se donnent pendant les derniers jours de carnaval.

Le vieux magasin disparut le 21 octobre 1760, l'hôtel Saint-Pierre (2) ayant été acheté pour y caserner les gardes du Pavillon-Amiral et de la marine.

---

(1) Hilarion Josselin Du Guay, né en 1692, lieutenant-général des armées navales du 17 avril 1757 ; décédé à Brest le 9 septembre 1760, à l'âge de 79 *ans*. M. Doneaud, *Académie de marine*, *Revue maritime*, février 1879, p. 404, ne lui attribue que 69 ans. Son lieu de naissance est vraisemblablement Nantes : le père, Henri Jules, y servait en qualité de commissaire de la marine et de contrôleur, depuis le 14 octobre 1691 et n'en partit que le 1er juillet 1699, époque de sa nomination au grade de commissaire général de la marine à 4,000 livres. Il épousa à Quimper, le 12 février 1708, Marie-Françoise de Visdelou, veuve de l'intendant François Roger Robert, décédé à Brest le 25 avril 1736. Il était académicien honoraire de l'académie de marine à Brest, à sa fondation, en 1752.

(2) Résidence, à partir du 20 décembre 1771 : 1o des commandants de la marine, logés depuis le 5 février 1715 à l'hôtel d'Aché de Serquigny (com-

Les maisons numérotées 12, 13, 14, furent démolies à la même époque.

Pour arriver à ce résultat, la marine abandonna à la Communauté de Brest les produits de la démolition du

---

missariat général, Grande-Rue); 2° des représentants du Peuple en mission à Brest; 3° des commandants de la marine, à leur rétablissement; 4° des préfets maritimes.

Ce terrain faisait partie de Parc Jacques, s'étendant du *Couvent des Carmes à la rue de la Rampe*.

Jacques Le Chaussec, sieur du Froutven, vendit le 13 juillet 1688, 54 pieds de face sur la rue de Siam et 102 de profondeur, à Jeanne Le Gac, épouse de Gabriel de Quervern, capitaine *d'un des vaisseaux du Roy*, aide-de-camp de Vauban, pendant ses séjours à Brest.

En sus du prix d'acquisition, du Froutven stipula le paiement d'une rente de six livres, *non remboursable*.

Jeanne-Françoise de Quervern, ayant épousé à Saint-Louis de Brest, le 29 avril 1688, Charles-Louis-Hyacinthe de Castel, comte de Saint-Pierre, la maison fut dès lors designée sous le nom d'hôtel Saint-Pierre.

Charles-Louis-Hyacinthe de Castel, seigneur de Saint-Pierre, était fils de Charles de Castel, seigneur baron de Saint-Pierre, évêché de Coutances en Normandie, et de Madeleine Gigault de Bellefond, mariés en 1642. Madeleine était la fille de Bernardin Gigault de Bellefond, maréchal de France, né en 1668, mort en 1694. Quant à Jeanne-Françoise de Kervern, elle était fille de Gabriel et de Jeanne Le Gac;

Le 10 août 1752, la marine traita pour l'acquisition de cette maison avec les héritiers du marquis de Crèvecœur.

Savoir :

Catherine-Charlotte Fargès, comtesse de Luzilbourg, veuve de Louis-Sébastien de Castel, chevalier, marquis de Crèvecœur, né le 25 août 1692, filleul de Vauban;

Ses deux filles mineures Aglaé et Henriette;

Françoise, fille aînée, épouse de Charles-Claude de Brosses, comte de Tournay, baron de Montfalcon, seigneur de Preigny, président à mortier au parlement de Bourgogne.

(Consulter pour Fargès et de Brosses. Notice intitulée : *Voltaire et l'Administration de Gex*. Mémoire de l'Acad. de Dijon, 1874, p. 191 et suivantes).

La maison de 1688 avait pris de l'extension. Le grand corps de logis avait 120 pieds de face, 33 de profondeur; devant, une cour de 60 pieds de profondeur sur la rue de Siam, garnie de chaque côté de diverses petites constructions.

vieux magasin, estimés à 4,000 l., afin de l'engager à traiter avec les propriétaires de ces maisons (1).

En dernier lieu venait la maison du Roy, domicile de l'Intendant de la marine, de 1667 à 1787 ; puis la chapelle, élevée en 1676 ; elle touchait à la cale double, établie en 1693. C'est à cette cale que stationnaient les canots de la rade, jusqu'en 1787 (2), époque à laquelle on construisit la portion du quai de l'ancienne mâture à la cale de la Rose et à la batterie de ce nom.

La Rose était un rocher ayant probablement à l'origine, quelque ressemblance avec cette fleur. On la voit émerger de l'eau, suivant le plan de Tassin.

Le 15 août 1742, en réponse à une lettre ministérielle du 6 du même mois, dans laquelle le ministre rappelait que la Rose n'était qu'à 18 pieds sous l'eau et qu'elle était un obstacle pour l'entrée et la sortie des bâtiments (3), l'Intendant disait :

Derrière ce corps de logis un jardin en parterre, terrasse ou bosquet de 286 pieds de longueur sur 120 de largeur, et à côté un jardin potager de 180 pieds de long sur 65 de profondeur.

Le 10 août 1752, la marine cédait à M. de Bergevin 40 pieds de face du terrain du jardin potager sur toute sa profondeur, à partir de la maison de M. Demontreux, à la condition que le dit Bergevin se chargerait de payer et acquitter pour le temps à venir, et à perpétuité, à compter du dit terme de Saint-Michel, la rente foncière de 6 livres qui est due au sieur du Froutven Le Chaussec sur le dit hôtel et dépendances et même toutes autres charges réelles qui pourraient être dues.

Partie de ce potager était prise pour la construction par la marine, en 1766, du théâtre et de la maison d'assemblée pour les officiers (le café Laplanche) et pour la portion de rue du côté de celle de Saint-Yves.

(1) La marine sollicitait la disparition de ces maisons depuis le 4 avril 1741.

(2) A cet endroit, le *Chauffoir* pour les équipages des chaloupes et canots que le mauvais temps retient à terre (13 octobre 1730 et 8 avril 1755).

(3) A la demande du capitaine de port Herpin, une pile en maçonnerie

« Je n'ai pas vu le sieur Pinjo qui vous a écrit sur le
» secret qu'il prétend avoir trouvé de faire jouer la mine
» dans l'eau. Si cet homme se présente, je verrai s'il y a
» lieu de faire attention à ses propositions et, dans ce
» cas-là, je me souviendrai de vos observations par rap-
» port au rocher nommé la Rose, qui se trouve à l'entrée
» du port. »

La science a fait disparaître cet obstacle à la libre circulation des bâtiments dans le chenal. Le travail a été complètement terminé en janvier 1881. M. l'Ingénieur des ponts et chaussées Villotte en a fait l'historique dans une lecture à la Société Académique de Brest (juin 1880) et inséré au bulletin de cettte Société (année 1880 1881, p. 45), sous le titre : *Les appareils à air comprimé et leur emploi au dérasement de la roche la Rose*.

A. KERNÉIS.

---

avait été installée du côté du château, avec des organeaux pour y passer les greslins dont ont besoin les vaisseaux en entrant et en sortant (20 juillet 1690).

8

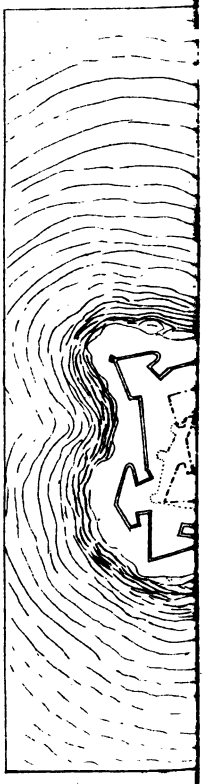

Légende

1 Croix.
2 Maisons sur le bord du quai (N° 6 du Plan 1.)
3 Une Eglise (v. Plan 1, n° 7).
4 Maison surmontée de girouettes.
5 Autre Eglise (Plan 1, n° 8).
6 Grand espace vide.
7 Une Tour.
8 Bastion.
9 Porte de ville.

Cales
Inten
Chap
Gale
Anc
Cal
Mó
Esc
Ra

Cales.

Intendance ou Maison du Roy.

Chapelle.

Galerie.

Ancien Magasin (*v. Plans 1 et 2, nos 6 et 2*).

Cales rebâties en 1690.

Mâture reconstruite en 1768 par l'Ingénieur Petit.

Escalier construit dans la tranchée que l'on voit au Plan 1.

Rampe des Sept-Saints (disparue).

LE
CHEVALIER DE LANGLE

SES COMPAGNONS DE L'*Astrolabe* ET DE LA *Boussole*

EXPÉDITIONS ENVOYÉES A LA RECHERCHE

DES BATIMENTS

De Fleuriot, Paul-Antoine-Marie, chevalier de Langle, fils de Jean Sébastien, seigneur, comte de Langle (1), et de Marie-Jeanne de la Monneraye, naquit le 1er août 1744, au château de Kerlouët, paroisse de Quimper-Guézennec, diocèse de Tréguier.

Inscrit le 20 mai 1758 *sur la liste des gentilshommes destinés pour servir en qualité de gardes de la marine*, il embarquait le 16 novembre suivant, sur le vaisseau le *Diadème*, commandant François Joseph de Rosily-

(1) Son frère, Charlemagne, vicomte de Langle, second fils de Charles Sébastien, né à Quimper-Guézennec le 13 octobre 1716, marié à Dinan le 30 décembre 1738, à Jacqueline-Hiéronisme-Marie-Rose de Varennes, sa cousine germaine (Levot, Biographie bretonne, p. 704) servit comme suit :

Vicomte de Langle, garde, 1730, enseigne de vaisseau, 1735, lieutenant de vaisseau, 1746, chevalier de Saint-Louis, 1750, capitaine de vaisseau le 15 mai 1756, retiré du service le 16 septembre 1764 avec 2,500 livres d'appointements *conservés sur la marine*. C'est un capitaine de vaisseau de mérite qui a fort l'estime du corps et qui se trouve par là dans le cas d'être honorablement traité. (Comte de Roquefeuil au Ministre, 20 juillet 1764). Commandant le *Solitaire*, au combat livré sous Belle-Ile le 20 novembre 1759, par l'armée navale de l'amiral Hawke à celle de Conflans. Fils du vicomte de Langle de Kermorant, garde, 1693, lieutenant de vaisseau, 1712, retiré le 23 septembre 1727, avec une pension de 1,000 livres. (Mazas, vol. 2, p. 125 et 156. — Vol. 3, p. 529 et 532).

Mesros (1). Ce bâtiment faisait partie de la division placée sous le commandement du chef d'escadre Maxime de Bompar (2), à destination de la Martinique. L'escadre partit de Brest le 21 février 1759. En avril, elle se rendait à la Guadeloupe avec François de Beauharnais, marquis de la Ferté-Aurain (juillet 1764), baron de Beauville, seigneur de la Chaussée, capitaine de vaisseau, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi des Iles Françaises du vent de l'Amérique (Lettres du 1er novembre 1756) et promu chef d'escadre en 1759.

Le 2 mai avait lieu la capitulation entre M. Baringtown, major général des troupes de S. M. Britannique, et M. Nadau du Treil, gouverneur de la colonie ; enfin, le 2 novembre, l'escadre effectuait son retour à Brest. (Voir mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, tome 35, p. 10, 320 et 403).

---

(1) Capitaine de vaisseau le 1er février 1747 et inspecteur des troupes de la marine 21 janvier 1758, chef d'escadre le 1er octobre 1764, décédé à Brest le 1er mai 1771, 68 ans. Nommé au commandement du *Diadème* le 9 octobre 1758. *Le lieutenant en pied* de ce bâtiment était Lamotte-Picquet.

(2) Chef d'escadre le 1er janvier 1757, lieutenant-général le 1er octobre 1764, décédé en 1773 étant commandant de la marine à Toulon. Grand-croix de Saint-Louis, 1761.

Prit le commandement de l'escadre le 15 novembre ; elle se composait de *Défenseur*, *Diadème*, *Vaillant*, *Amphion*, *Hector*, *Prothée*, *Courageux*, *Sage*, *Valeur*, *Amethyste*, *Fleur-de-Lys*, escortant 7 navires marchands. Le 11 décembre 1758, le Ministre exprimait le désir de voir de Bompar prendre la mer le plus promptement possible, n'ayant plus rien *à lui marquer que de lui souhaiter une heureuse campagne*. Le mauvais temps le retint sur rade jusqu'au milieu de février. Au même moment, une escadre anglaise se dirigeait sur la Jamaïque et le Ministre faisait des vœux pour qu'il y eut rencontre.

(Jean-Baptiste-François, cousin du précédent, né à Lorient le 12 juillet 1757, chef de division, mort le 6 mars 1842 à Bagnols, département du Gard).

L'année suivante, le 12 mars, le *Diadème* reprenait armement avec le capitaine de vaisseau de Breugnon (1) et le tour de service appela de Langle sur ce bâtiment. Il leva l'ancre *le 15 mai;* le lendemain il se trouvait aux prises avec l'ennemi.

Le chef d'escadre, comte de Blénac (2), commandant de la marine à Brest, écrivait, le 19 mai :

« Nous entendîmes d'ici, depuis 5 heures jusqu'à sept » heures, un grand nombre de coups de canon et tirés » par bordée..... le bruit s'en entendit jusqu'à Quim- » per..... un hollandais venant de Bordeaux et, entré » dans le port, le 17 au matin, m'a déposé avoir reconnu, » le 16 au matin, à 6 heures 1/4, 4 gros vaisseaux en » dehors de Ouessant, à l'entrée de l'Iroise, qui tiraient » la bordée du Sud », etc.

On était, par suite, fort inquiet à Brest sur ce qui avait pu arriver au vaisseau le *Diadème*.

Enfin, le 18 juin, des lettres parvenues de la Corogne firent connaître que ce bâtiment y avait relâché, tant pour réparer les avaries éprouvées dans le combat du 16 mai que pour se soustraire à la poursuite de deux gros vaisseaux (3).

(1) Pierre-Claude Haudenau de Breugnon, chef d'escadre le 18 août 1767, lieutenant-général le 1er mars 1779, vice-amiral le 1er janvier 1792, décédé à Saint-Wast-la-Hougue en 1817, fils de Charles-Joseph, retiré le 28 janvier 1760 avec la commission de chef d'escadre, mort à Brest le 5 février 1760 à l'âge de 83 ans. Un autre de ses fils, le chevalier, lieutenant de vaisseau, mourut sur la *Bizarre*, à Louisbourg, le 19 septembre 1753.

(2) Charles de Courbon, comte de Blénac, seigneur de L'Houmé, chef d'escadre le 1er janvier 1757, né à Chantolant, diocèse de Saintes, décédé à Brest le 23 août 1766, 56 ans.

(3) Lettres du commandant de la marine des 19, 26, 28 mai et 11 juin et du Ministre des 21, 24, 7 juin et 18 du même mois.

M. Troude (Batailles navales de la France, volume 1, p. 422 et 423), indique le *Diadème*, capitaine de Breugnon, au milieu de mai 1760,

Le garde de la marine de Langle était au nombre des blessés.

Le *Diadème,* revenant de Saint-Domingue, désarmait à Brest le 5 février 1761 et de Langle reprenait sa place dans la compagnie des gardes de la marine ; peu après il continuait ses services à la mer, savoir : du 8 juin au 31 avril 1761, sur le *Palmier*, commandé par le capitaine de vaisseau Louis-Armand Constantin, chevalier de Rohan, prince et duc de Montbazon ; du 14 octobre 1761 au 21 novembre 1762, sur le *Diadème*, commandant Paul-Louis-Charles Fouquet, seigneur de la Bouchevolière, capitaine de vaisseau. Au 22 octobre 1763, il se trouvait sur la *Malicieuse* placée sous le commandement de La Motte-Piquet et en croisière sur les côtes de Barbarie. Il était dirigé le 23 avril 1764, sur le port de Rochefort, à l'effet d'embarquer sur la flûte l'*Etoile* (1), commandée

---

au sortir de la Martinique, pour se rendre en France, comme poursuivi par 3 vaisseaux anglais ; *Argo*, *Shrewsburg* et *Pallas* dont le dernier réussit à joindre le vaisseau français et dût l'abandonner sans lui avoir fait subir d'avaries majeures.

Le 19 mars 1757, le *Diadème*, commandant de Rosily-Mesros, escadre de Beauffremont, s'empara en entrant à Saint-Domingue du vaisseau anglais le *Greenwich*, lequel se perdit sur la pointe de Kermorvan (Conquet) lors de l'arrivée à Brest de l'escadre du comte Dubois de la Motte, dans laquelle celle de Beauffremont se trouvait fusionnée (novembre 1757).

(1) M. de Chézac (Paul-Ozé-Bidé, chevalier, seigneur de Chézac), commandant la compagnie des gardes de la marine, m'a exposé que M. de Rays désirerait ardemment d'avoir M. de Langle, son neveu et garde de la marine ici. M. de Chézac m'ayant communiqué la demande de M. de Rays et extrait de la réponse que vous lui avez faite à ce sujet, en la renvoyant, je donne ordre à M. de Langle de se rendre à Rochefort pour s'embarquer avec M. de Rays, dont l'armement ne permet pas d'attendre plus longtemps. (Comte de Roquefeuil au Ministre le 23 avril 1764).

par son oncle le capitaine de vaisseau de Breil de Rays (1).

Le 22 avril il recevait un ordre pour faire les fonctions d'officier à bord de la *Porteuse*, commandée par le lieutenant de vaisseau de Trobriant de Keredern (Jean-François-Denis). Ce bâtiment avait pour mission de protéger les navires chargés de l'approvisionnement du port. Il était nommé garde du Pavillon-Amiral le 25 décembre 1765 (2) et enseigne de vaisseau le 1er février 1770. Il embarquait successivement sur la *Biche*, l'*Ecluse*, et en 1771 sur la *Belle-Poule*, bâtiment sur lequel se trouvait l'enseigne de vaisseau Galaup de La Pérouse.

L'Académie de marine l'admettait le 20 juillet, au nombre de ses membres, dans la classe des *adjoints*.

De Langle exerçait les fonctions de sous-aide-major de la marine à Brest, dans les premiers mois de l'année 1772. Le 20 mai, il embarquait sur la frégate la *Dédaigneuse*, placée sous les ordres du commandeur Des Nos (3), dans l'escadre de d'Orvilliers (4) ; il en

---

(1) Jean-Baptiste-Guillaume-Luc, lieutenant de vaisseau, 11 février 1756, chevalier de Saint-Louis le 26 avril 1760, capitaine de frégate le 1er octobre 1764, de vaisseau le 27 août 1764, chef d'escadre le 18 février 1781, décédé le 13 septembre 1790.

(2) Obtenait une gratification extraordinaire de 200 livres à l'examen, de fin d'année, 25 août 1769.

(3) Nicolas-Charles, *commandeur* (commanderie près Meaux), puis *bailli* de Malte ; chef d'escadre, 9 novembre 1776 (le nombre réglementaire était de 24 ; il avait été dépassé de deux, afin de n'exclure aucun des capitaines de vaisseau sur lesquels le choix était tombé, 2 novembre). Lieutenant-général figure, comme retiré du service, sur l'annuaire de 1787.

(4) Louis Guillouet, comte d'Orvilliers, fils de Claude, capitaine de frégate, gouverneur de la Guyane, décédé en 1728, né à Moulins le

débarquait le 25 décembre pour occuper la place d'enseigne de la compagnie des gardes du Pavillon-Amiral. Le 8 juillet 1784, l'Académie de marine le faisait passer dans la classe des *ordinaires*. Il se rendait le 10 avril suivant au port de Rochefort, avec le détachement de gardes de la marine, destiné à la frégate la *Terpsicore* (1), placée sous le commandement du capitaine de vaisseau du Bouexic de Guichen (2). Il en débarquait le 22 septembre suivant. Promu sous-brigadier des gardes du Pavillon-Amiral le 1er octobre 1775 (3), il continuait ses services

---

26 mars 1710, décédé dans cette même ville le 13 août 1792, chef d'escadre des armées navales le 1er octobre 1764, lieutenant-général le 6 février 1777, commandant l'armée navale à la bataille de Ouessant, 27 juillet 1778, sur la *Bretagne*; y vit mourir son fils *unique*, Orvilliers de Chateauchesnel, le 1er août 1778.

(1) Sur la *Terpsicore* se trouvait Maurville de Langle, garde de la marine de Rochefort, 1764, passé à Brest le 29 septembre 1771, enseigne de vaisseau le 1er octobre 1773, lieutenant de vaisseau, 1778, retiré 25 juillet 1784.

Un de Langle, lieutenant de frégate en pied, commandant l'*Alligator*, employé depuis le commencement de la guerre en qualité d'enseigne de vaisseau pour la campagne, en reçut un nouveau brevet le 26 mai 1781. Il fut nommé lieutenant de frégate le 31 mai 1783, sous-lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786.

(2) Luc-Urbain du Bouexic de Guichen, né à Fougères le 21 juin 1712, chef d'escadre le 9 novembre 1776, lieutenant-général le 1er mars 1779 décédé à Morlaix le 15 janvier 1790.

Les autres enseignes de vaisseau étaient : de Suzannet, de la Prévalaye, Montluc de la Bourdonnaye et Guichen, Luc-Louis-François, aîné de 8 enfants, *tous* nés à Morlaix, décédé à la Martinique le 27 mai 1780, des blessures reçues le 19 mai précédent, dans le combat sous la Dominique. Il était lieutenant de vaisseau depuis 1778 et était entré dans la marine le 1er octobre 1764. Ses frères : Jean-Gabriel-Alexandre (2e enfant), élève de l'école du Havre, 20 décembre 1773 ; Jean-Michel-Joachim (8e enfant), aspirant garde le 10 avril 1777.

(3) De Langle conserva ces fonctions jusqu'à sa promotion au grade de lieutenant de vaisseau (14 février 1778) ; il fut alors remplacé par l'enseigne de vaisseau de Messemé.

du 1er mars au 22 septembre 1776 sur le *Solitaire*, monté par le duc de Chartres (1), chef d'escadre des armées navales. Promu lieutenant de vaisseau le 14 février 1778, il était nommé (21 novembre) chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, pour les services rendus en qualité de chef d'état-major sur le vaisseau le *Saint-Esprit* (2) à la bataille de Ouessant (27 juillet 1778).

---

(1) Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud le 13 août 1747, marié le 5 avril 1769 à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille de M. le duc de Penthièvre.

On lit dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, vol. 8, p. 141, sous la date du 12 août 1775 :

« On sait que M. le duc de Chartres est parti de Rochefort en uni-
» forme de garde de la marine ; en deux jours de temps, il a joint l'es-
» cadre d'observations et il a continué à prendre ses grades dans ce
» service. Il a déjà été avancé à son arrivée à la Corogne et il doit avoir,
» avant la fin de la campagne, tous ceux dont il est susceptible en ce
» moment ».

Chef d'escadre le 6 février 1776, chevalier de Saint-Louis, même année, lieutenant-général des armées navales, 4 janvier 1777, des armées du Roi le 27 juillet 1778, vice-amiral de France le 28 janvier 1792, mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

Le capitaine de pavillon était Toussaint, Guillaume, comte de Piquet de La Motte, né à Rennes en 1720, capitaine de vaisseau le 15 janvier 1762, chef d'escadre *à prendre rang* le 22 mai 1778, *a pris rang* le 1er juin suivant, lieutenant-général *surnuméraire* le 12 janvier 1782, (le nombre des lieutenants-généraux était dépassé de 4 ; il était de 20 à ce moment) ; décédé à Brest le 10 juin 1791, *emportant les regrets du corps (justement mérités) dont il avait fait la gloire et celle du peuple français* (commandant de la marine au Ministre, 13 juin).

Le buste de La Motte-Piquet, exécuté par Charles-Marie Balingant, 2e maître sculpteur, né à Brest le 22 août 1757, et dont cet artiste fit hommage aux officiers du département de Brest, fut, par l'ordre du Ministre, placé dans la salle principale de l'hôtel du commandant de la marine (21 novembre 1791). Par lettre du 8 décembre 1791, M. le commandant de la marine, vicomte Bernard de Marigny, rappela au Ministre la promesse qu'il avait faite de donner le nom de *La Motte-Piquet* au premier vaisseau de 74 canons à construire en 1792.

La Motte-Piquet avait pour *second* de Bougainville (17 février 1776).

(2) Ce bâtiment faisait partie de la 3e escadre de l'armée de D'Orvilliers l'escadre bleue, portant le pavillon du duc de Chartres qui avait pour capitaine La Motte-Picquet.

De Langle était sur ce bâtiment depuis le 9 avril.

Il commanda ensuite les bâtiments dont les noms suivent :

Le *Hussard* (2), cutter de 50 canons, du 5 mai 1779 au 5 juillet 1780 (2), aux ordres de D'Orvilliers et ensuite de Du Chaffault (3) ; l'*Aigrette*, du 21 août au 17 avril 1781, et passa alors sur la frégate la *Résolue* (17 mars) (4). La mission du chevalier de Langle était, aux termes d'une dépêche du 15 mai, de transporter à l'Amérique septentrionale « Jean Laurens, colonel au service des Etats-Unis, » ainsi que des fonds considérables qu'il est important » d'y faire rendre le plus promptement qu'il sera possible. » Cette frégate doit également escorter la flûte la » *Cybèle* qui sera chargée de munitions. »

Il arriva à Boston le 25 avril suivant, et se rangea ensuite sous les ordres du comte de La Pérouse, commandant la frégate l'*Astrée*, en croisière sur les côtes de

---

(1) Le *Hussard* et la *Gloire*, commandant de Bavre (retiré du service le 22 janvier 1785), s'emparèrent de l'*Actif le 8 juin* 1780 (2 juin, près de Ouessant, cutter de 12 canons et 8 pierriers. Ann. mar. 1822, vol. 2, p. 379) ; le 14 du même mois, ces deux bâtiments et la *Sibylle*, commandée par Jacques-François Halna du Fretay, capturaient le *Dauphin*. Enfin, le 5 juillet, le *Hussard*, en calme au nord de Ouessant, dût se rendre au vaisseau anglais le *Non-Such* (le Sans Pareil) de 64 canons, commandé parsir William Walace.

(2) Louis-Charles, comte Du Chaffault de Besné, né à Montaigu (Vendée) le 29 février 1708, chef d'escadre des armées navales le 1er octobre 1764, Grand-croix de Saint-Louis, 1775, lieutenant-général le 6 février 1777, décédé le 29 juin 1794 au château de Luzançais, près Nantes, que les comités révolutionnaires avaient converti en prison.

« *C'était le meilleur général, après M. D'Estaing* ». Espion anglais, vol. 3, p. 847.

(3) La lettre de commandement fut envoyée au port le 17 avril.

l'Amérique du Nord avec La Touche-Tréville (1), commandant l'*Hermione*. Le 21 juillet 1781, ces deux bâtiments, à 6 lieues dans le S.-E. du cap nord de l'île

(1) Louis-René-Madeleine Le Vassor, comte de La Touche-Tréville, né à Rochefort le 3 juin 1745, fils de Louis-Charles (capitaine de vaisseau le 17 mai 1751), chef d'escadre ( ), lieutenant-général le 26 juin 1779) et de Madeleine-Rose de Saint-Légier de la Sausaye.

Garde de la marine à Rochefort le 1er mai 1758. *Fils de M. de La Touche, chef d'escadre*, dit la dépêche du 24 octobre 1772, *retiré en* 1768 *avec brevet d'enseigne de vaisseau à lui accordé*, obtient *le grade de capitaine de brûlot pour servir dans le régiment de Saint-Malo.*

Aide-de-camp de Victor-Thérèse Charpentier d'Ennery, comte du Saint-Empire, marquis d'Ennery, lieutenant-général des armées du Roi, d'abord gouverneur de la Martinique de 1765 à 1767, puis gouverneur-lieutenant-général des Isles Françaises sous le vent de l'Amérique et dépendances, en remplacement de Louis Florent, chevalier de Valière, maréchal des camps et armées du Roi, commandant général aux dites isles (lettres des 16 août et 12 décembre 1771), décédé au Port-au-Prince le 14 avril 1775. D'Ennery, d'après Moreau de St-Méry. *Loix et constitutions des colonies françaises*, vol. 5, p. vi, mourut le 12 décembre 1776. *L'Espion anglais*, vol. 6, p. 40, indique cette mort comme arrivée le 13 octobre 1776, *suite de la foudre tombée dans une salle où il jouait au Wisk : les 4 acteurs ont péri successivement.*

Se rend à sa destination par *Amphitrite*, commandant de Grasse (lettre du commandant de la marine du 16 avril 1775), lieutenant de vaisseau le 17 mai 1777, capitaine de vaisseau et directeur des ports 20 juin 1781, député du baillage de Montargis, 1789, contre-amiral au choix, 1er janvier 1793, destitué le 3 octobre, réintégré le 18 brumaire, vice-amiral 7 nivôse an XII (21 décembre 1803), décédé le 19 août 1804 sur le *Bucentaure*. Buste en marbre, par Danton. *Moniteur universel*, 14 brumaire an XIII (5 novembre 1804). *Bulletin de la Société académique de Brest*, 1869-1870, p. 105. Notice de M. Levot sur MM. de La Touche-Tréville, officiers généraux de la marine française ; savoir : 1° Charles-Auguste, *cadet* de Louis-Charles, désigné plus haut, capitaine de vaisseau le 7 février 1757, chef d'escadre le 9 novembre 1776, lieutenant-général le 16 février 1781, retiré du service le 6 novembre 1786 ; 2° Louis-René-Madeleine, mort sur le *Bucentaure*, et inhumé à l'entrée de la rade de Toulon, sur le sommet du cap Sicié. Le Vassor était inspecteur général des canonniers auxiliaires de la marine et associé de Cincinnatus ; il remplissait en outre, dans la maison de Mgr le duc d'Orléans, les fonctions de chancelier, garde des sceaux, chef du conseil (de la maison et finances) et surintendant des maisons, domaines, finances et bâtiments (1787-1789).

Royale, se trouvèrent en présence d'une flotte escortée par *Allegeance*, de 24 canons, de 9 ; *Vernon*, de 24 ; *Charlestown*, de 28 ; *Jack*, de 24 ; *Vautour*, de 20 ; *Thompson* de 18. L'*Astrée* et l'*Hermione* attaquèrent ces six bâtiments, firent amener le *Charlestown* et le *Jacq* ; mais ce dernier, et les 4 autres, leur échappèrent à la faveur de la nuit. 15 hommes furent blessés sur l'*Astrée*, 12 sur l'Hermione. (Ann. mar. 1822, vol. 2, p. 398).

Dans les derniers jours de l'année suivante, le lieutenant-général comte de Grasse-Tilly (1) se trouvait sur la rade de la Martinique, attendant l'arrivée d'un convoi de vivres et de munitions expédiés de Brest et destinés au ravitaillement de son armée, ainsi qu'au renouvellement des approvisionnements de la colonie. Le convoi composé de 36 voiles (2), escortées par la *Couronne* (3), le *Magnifique*, le *Dauphin-Royal*, commandants Mithon de Genouilly, de Macarthy-Mactaigne et de Montpéroux, des frégates la *Friponne*, le *Clairvoyant*, la

(1) François-Joseph-Paul, chevalier, puis comte de Grasse, des comtes souverains d'Antibes, marquis de Grasse-Tilly, seigneur de Fleur, Mombreville, Sain'-Laurent, etc. Lieutenant-général des armées navales, à prendre rang le 22 mai 1781, a pris rang le 20 janvier 1782, né à Lavalette, près Toulon, en 1723, décédé le 11 janvier 1788 ; marié : 1° à Antoinette-Rosalie Accaron, décédée à Brest le 9 octobre 1773. Le père de Mlle Accaron, 1er commis des colonies, reçut, à titre de gratification extraordinaire, 120,000 pour la dot de sa fille. (De Resbecq, Administration centrale de la marine et des colonies. Revue maritime et coloniale, mars 1886, p. 422) ; 2° à Marie-Catherine Pin, décédée à Brest le 30 décembre 1780.

(2) Dépêche du 25 janvier 1782. Nomenclature de ces bâtiments.

(3) Je joins deux autres ordres pour faire passer M. Mithon, au commandement de la *Couronne* et M. de Macarthy à celui du *Magnifique* (19 janvier 1782).

Sur la *Couronne* était embarqué Aritisde Aubert Dupetit-Thouars. (Ann. maritimes, 1820, p. 743).

Cérès, capitaines de Blachon (1), de Grasse-Briançon et de Parcy, était placé sous le commandement supérieur de Mithon de Genouilly, capitaine de vaisseau du 24 mars 1772.

Le convoi quitta la rade de Brest le 12 février 1783 (2), avec les *huit* vaisseaux ou frégates du lieutenant-général comte de Guichen (3) qui allant à Cadix faire sa jonction avec l'armée espagnole, commandée par D. Luis de Cordova, avait eu mission de protéger, jusqu'à une certaine hauteur en mer (4), les expéditions préparées et rassemblées à Brest pour l'Inde, sous la dénomination 2 A et Lorient et les Antilles, sous celle de N., 13 C. V. D., c'est-à dire les divisions de Mithon de Genouilly et de Peynier : cette dernière à destination de l'île de France.

A la flotte de Guichen furent adjoints trois vaisseaux : le *Robuste*, le *Zodiaque* et l'*Actif*. Le commandement en

---

(1) Camon d'Ade, comte de Blachon, contre-amiral honoraire en retraite, né à Blachon le 11 mars 1744, mort à Tarbes le 22 janvier 1822.

(2) Lettre du commandant de la marine du 12 février 1783.

(3) *Terrible*, *Majestueux*, *Royal-Louis*, *Indien*, *Lyon*, *Amphitrite*, *Crescent*, *Pandour*. Lettre du 25 janvier.

(4) M. le comte de Guichen appareillera de la rade, aussitôt qu'il le pourra, en prenant sous son escorte la totalité des bâtiments de transport qui seront prêts (préparés à Brest et à Lorient et rassemblés dans le premier port) pour les conduire jusqu'au point où, selon ses instructions, il remettra à MM. Mithon et Peynier, chacun en ce qui le concernera, le commandement des bâtiments de guerre de leur division et la conduite des bâtiments de l'Inde et des Antilles, après quoi il renverra à Brest la division qui doit y revenir et il se rendra à Cadix avec celle qui doit être jointe à l'armée espagnole. (Le Ministre au commandant de la marine, 25 janvier. La lettre porte la mention : pour vous seul).

Division de Peynier. *Fendant* de 74 canons, commandant de Peynier ; *Argonaute* de 74, M. le chevalier de Clavières, capitaine de vaisseau ; *Cléopâtre* de 36 canons, G. de Rosily, lieutenant de vaisseau ; *Naïade*, de Costebelle, lieutenant de vaisseau.

était confié à La Motte Piquet et à son défaut au comte de Soulanges (1). Ils devaient faire escorte jusqu'à 20 lieues au Sud du cap Finistère et faire leur retour à Brest.

La division du capitaine de vaisseau Mithon de Genouilly échappa à la vigilance de l'ennemi, remonta saine et sauve au Fort-Royal de la Martinique, après avoir rangé de très, près et sous le vent, les îles de la Guadeloupe et de la Dominique. Dès que l'armée française put reprendre la mer, elle mit à la voile (8 avril). Le comte de Grasse avait projeté une expédition contre la Jamaïque. Dans ce but, il avait rassemblé une flotte de 150 voiles, escortées par les vaisseaux le *Sagittaire* et l'*Experiment* et deux frégates, dont l'une l'*Astrée*, était commandée par de La Pérouse ; de Langle avait le commandement d'un des bâtiments d'escorte.

Le convoi précédait l'armée navale et cette dernière (33 vaisseaux) avait presque entièrement dépassé la Dominique, lorsque le 9 avril, au jour, elle vit sous le vent à elle, celle des Anglais (amiral Rodney), qui profitait des brises pour l'approcher. Le comte de Grasse ordonna alors à son convoi de forcer de voiles et d'aller mouiller à la Guadeloupe, jusqu'à nouvel ordre, et revint, avec l'escadre du marquis de Vaudreuil (2), attaquer les

(1) Je propose à M. de La Motte-Piquet de prendre le commandement du *Robuste* si, comme je le présume, ce vaisseau et le *Zodiaque* et l'*Actif* peuvent être prêts le 5 février, mais toujours dans la supposition où les vents contrariant M. de Guichen, l'escadre ne serait pas sortie avant que ces vaisseaux fussent en état de s'y réunir. Au cas qu'il n'y en ait qu'un seul, je crois que M. de La Motte-Piquet se soucierait peu de le commander. Alors vous nommeriez M à ce vaisseau et vous donneriez ordre à M. de Soulanges de sortir avec M. de Guichen. Le *Pégaze* et l'autre vaisseau navigueront avec l'escadre jusqu'à 20 lieues au sud du cap Finistère, et parvenus à cette hauteur, ils feront leur retour à Brest (25 janvier).

(2) Louis-Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, né à Rochefort le

Anglais sous la Dominique. Après deux heures de combat, ils désemparèrent deux vaisseaux anglais, en endommagèrent plusieurs autres, et les forcèrent *d'arriver*. Le comte de Grasse, prévoyant que la lutte se continuerait, envoya au convoi l'ordre de poursuivre sa route. *Cet ordre donné si à propos fut exécuté avec autant de promptitude que de précision par M. de Langle, lieutenant de vaisseau. Le convoi mit à la voile à 11 heures du soir; et tandis que l'armée anglaise cherchait à empêcher celle des Français de passer au vent des îles, il continua sa route et arriva à sa destination sans être inquiété* (1).

La *Résolue* et l'*Astrée* se trouvant sur rade de Saint-Domingue, le chef d'escadre de Vaudreuil fit passer le chevalier de Langle sur l'*Astrée* (2) et le comte de La Pérouse sur le vaisseau de 74 canons le *Sceptre*. Peu après, le 31 mai, l'*Astrée*, l'*Engageante*, commandée par

18 avril 1784, lieutenant-général des armées navales du 14 août 1782, inspecteur général des classes (ordonnance, 31 octobre 1784), député aux états généraux pour la sénéchaussée de Castelnaudary, vice-amiral, 28 janvier 1792, mort à Paris le 14 octobre 1802.

(1) Abrégé historique et chronologique des principaux événements qui se trouvent consignés dans les différents ouvrages publiés sur les guerres maritimes de la France, depuis 1643 jusqu'à nos jours. (Ann. mar. 1822, 2e partie, vol. 2, p. 581 à 585). Cette notice ne donne pas les noms des commandants des bâtiments d'escorte ni ceux des deux frégates. Dans la notice sur la vie du chevalier de Langle, M. le contre-amiral Fleuriot de Langle, dit que le chevalier commandait à ce moment l'*Experiment*. D'après les Gloires maritimes de la France, p. 285, La Pérouse commandait l'*Astrée* au 9 avril : De Langle avait peut-être le commandement de la seconde.

(2) Le commandement de la *Résolue* fut donné à M. de Saint-Jean qui l'exerça jusqu'au 30 mai 1783.

Pierre-Bruno-Jean de la Monneraye, garde de la marine, qui était second de de Langle, lors de l'expédition à la baie d'Hudson, et dont le journal est reproduit dans l'historique du centenaire de La Pérouse, p. 268, dit : à la date du 15 mai 1782. De Langle reçoit du marquis de Vaudreuil, l'ordre de quitter le vaisseau l'*Experiment* pour prendre le commandement de l'*Astrée*. Nous faisons passer de Langle de la *Résolue*

André Charles, marquis de la Jaille (1), et le *Sceptre*, placés sous le commandement supérieur de La Pérouse, quittaient Saint-Domingue emportant un corps de débarquement de 250 hommes des régiments d'Armagnac et d'Auxerrois et 40 hommes d'artillerie (2). Ces bâtiments se présentaient le 17 juillet à l'île de la Résolution, à l'entrée du détroit d'Hudson, y pénétraient le 23, et enfin y opéraient la destruction des forts élevés par les Anglais (3); savoir : de Wales, le 10 août, de Severn et

---

sur l'*Astrée* parce que cet officier ne nous semble pas avoir exercé ce commandement d'une manière effective. En consultant en effet le procès-verbal Le Bègue que nous mentionnons à la page 235, sous le renvoi 1, et s'arrêtant à la page 10 de ce document, on voit que du 21 août 1780 au 13 août 1783, les commandants de l'*Experiment* ont été de Coatlès, de Martelly, de Chautard et de Médine. De Langle n'a *dû*, par suite, exercer le commandement de cette ancienne prise que durant *peu de jours*. M. Levot (Biographie bretonne. Notice Fleuriot de Langle, p. 703), précise les dates : pourvu du commandement de l'*Experiment* le 26 du même mois (mars 1782), De Langle le quittait le 14 mai pour prendre celui de l'*Astrée*.

(1) Garde, 1er octobre 1764, du pavillon, 16 décembre 1764, enseigne de vaisseau, 1er octobre 1773, lieutenant de vaisseau du 1er octobre 1778, commandant le *Chevreuil* du 5 mars 1779 au 14 décembre 1780, époque à laquelle se rendant de la Martinique en France, il fut fait prisonnier par la frégate le *Monsieur* et les deux vaisseaux le *Foudroyant* et le *Courageux* (Ann. mar. 1822, vol. 2, p. 386..... à la date du 17 décembre qui est erronée,..... De la Jaille, prisonnier sur le *Chevreuil*, vient d'arriver à Brest. (Lettre du commandant de la marine du 25 février 1781).

(2) Parmi les officiers on remarquait : major de Rostaing ; capitaine d'artillerie, Le Certain ; capitaine du génie, de Monneron, de Mansui (Léon Guérin. Hist. mar. de France, vol. 2, p. 527). Le Certain, capitaine en 1er, avec rang de major au corps Royal d'artillerie des colonies à la Martinique. De Monneron, ingénieur du corps Royal du génie, chargé du génie et des fortifications à la Guadeloupe. (Etat de la marine, année 1783). Chevalier de Rostaing, Joseph, major du régiment d'Armagnac, chevalier de Saint-Louis, 1779 (Mazas, vol. 2, p. 274) ; de Rostaing (Juste-Antoine-Marie-Germain), colonel, commandant le régiment de Gâtinais, 1772, brigadier le 5 décembre 1781 pour s'être distingué à la prise d'York, maréchal de camp en 1783 pour prendre rang à la première promotion. Marquis. (Mazas, vol. 1, p. 611).

(3) Récit de l'expédition (Ann. mar. 1822, vol. 2, p. 597. Rapport in-

d'Yorck le 24 du même mois (1), pertes évaluées par de La Pérouse à 11 ou 12 millions. (2)

Aussitôt après ces opérations, le comte de La Pérouse donna l'ordre à de Langle de se rendre à Brest pour faire connaître au Roy l'heureuse issue de l'expédition, et lui-même accompagné de de la Jaille, rentra à Saint-Domingue (3) ; dans les derniers jours d'octobre, l'*Astrée* était rentrée à Brest (4).

---

extenso. Revue du Dauphiné et du Vivarais, novembre et décembre 1879, p. 507 et suivantes).

(1) Le montant net des prises à répartir entre les équipages s'éleva à la somme de 77,295 l. 4 s. 8 d. Un tiers aux états-majors 25,765 l. 1 s. 7 d. Nombre de parts 33 3/8. Valeur de la part de chaque prise 771 l. 19 s. 8 d. Deux tiers aux équipages 51,530 l. 3 s. 1 d. Nombre de parts 1820. Valeur de la part de chaque prise 28 l. 6 s. 3 d. suivant le procès-verbal arrêté à Brest le 21 août 1791, par la commission présidée par l'ancien chef d'escadre, Jean-Antoine Le Bègue, en exécution du décret de l'assemblée nationale des 10 et 11 août 1790, sanctionné par le Roi le 15 du même mois. Il a pour titre : *Procès-verbal de l'examen des comptes relatifs au paiement des campagnes des gens de mer et du produit des prises, à compter du* 1er *janvier* 1778 *jusqu'au* 1er *octobre* 1790. La commission vérifia 1096 rôles dont 225 de vaisseaux, 161 de frégates, 710 de corvettes et autres petits bâtiments et pour les prises, elle examina les comptes de 458,896 hommes de mer ayant participé à 648 prises, dont le paiement a été fait sur 927 copies de rôles d'équipage par 60,189 ordonnances (p. 2, 3, 100). L'indemnité allouée à Le Bègue fut réglée à 4,960 l. malgré la réclamation de la Société populaire de Brest (les amis de la Constitution) qui avait trouvé le chiffre trop élevé.

(2) A bord du *Sceptre*, dans la baie d'Hudson, le 6 septembre 1782. (Centenaire de La Pérouse, p. 357).

(3) D'après une dépêche du 8 mai 1784, au désarmement du *Sceptre*, La Pérouse était redevable au Roi de 12,460 l. 62 pour avances non acquises. Il n'était pas le seul officier dans ce cas. La dépêche visée en donne une liste et mentionne le commandeur de Dampierre qui était redevable de 39,350 l. au titre de la *Bretagne, ce qui est considérable* disait le Ministre. Par contre, Kergariou, commandant la *Sibylle*, se prétendait lésé de 30,000 l. A son décès dans l'Inde, le 9 février 1782, le chef d'escadre Thomas d'Orves, que Suffren remplaça dans son commandement, était en avance de 83,236 l. 16 s. 5 d. (Dépêche du 19 mars 1789).

(4) Le chevalier de Langle par le vicomte de Fleuriot de Langle, contre-amiral. (Revue mar. et col., avril 1889, p. 169).

L'*Astrée* est entrée aujourd'hui. (Commandant de la marine, 16 octobre).

A la suite de cette expédition pénible et dangereuse, le chevalier de Langle fut nommé (14 novembre) capitaine de vaisseau *à prendre rang à la première promotion ;* il prit rang le 14 février 1783 (1).

Il résulte d'une lettre du commandant de la marine en date du 10 mars 1783, qu'à ce moment, de Langle avait offert ses services pour une *tournée* dans laquelle il aurait désiré qu'on lui adjoignit un ingénieur. Elle devait entraîner une certaine dépense. La lettre en question ne nous permet pas de donner de renseignements plus précis.

Le 14 décembre, le commandement de l'*Astrée* était retiré à de Langle (2) pour être confié à de la Prévalaye (3).

---

(1) Le Roi a accordé les grâces ci-après en faveur de l'expédition pénible et dangereuse de la baie d'Hudson, exécutée par le vaisseau le *Sceptre* et les frégates l'*Astrée* et l'*Engageante*, savoir : M. de La Pérouse, commandant en chef l'expédition, 800 l. de pension sur Saint-Louis (chevalier du 8 mai 1777 et titulaire d'une pension de 300 l. sur le trésor Royal) ; chevalier de Langle, lieutenant de vaisseau, commandant l'*Astrée*, le grade de capitaine de vaisseau *à prendre rang à la première promotion, à compter du 14 de ce mois* (23 novembre 1782).

Quant à de la Jaille, commandant de l'*Engageante*, du 8 janvier 1782 au 11 avril 1783, il obtint 400 l. sur l'ordre de Saint-Louis. Nommé capitaine de vaisseau à prendre rang le 1er mai 1786, il prit rang le 16 décembre même année.

(2) Le 16 décembre, le commandant de la marine avait proposé de Langle pour le commandement du *Sagittaire*, vacant par la mort de M. du Rosland, et de la Prévalaye pour celui de l'*Astrée ;* le Ministre répondit :

..... Celui de la frégate (le commandement) qu'avait M. de Langle passera à M. de la Prévalaye. S. M. réserve M. de Langle pour le commandement d'un vaisseau (14 décembre).

..... En disposant du commandement de l'*Astrée* en faveur de M. de la Prévalaye, S. M. en destine un autre à M. de Langle (25 décembre).

(3) Pierre-Dimas Thierry de la Prévalaye, né à Rennes, septembre 1745, lieutenant de vaisseau, 14 février 1778, chevalier de Saint-Louis, 3 novembre 1781, associé de Cincinnatus 16 août 1784, capitaine de vaisseau 1er mai 1786, membre du Conseil de marine, 1788. Ne fut pas compris sur les listes de la marine, lors de la réorganisation, en exécution de la loi

Le chevalier de Langle épousait à l'église Saint-Louis de Brest, le 9 décembre 1783 (1), Georgette-Marie-Françoise de Kerouartz, fille de Jacques, chevalier, seigneur, comte de Kerouartz et de Marie-Charlotte Tous-

---

du 15 mai 1791, contre-amiral honoraire le 31 décembre 1814, adjoint de l'Académie de marine, 8 juillet 1774, ordinaire, 10 novembre 1779, mort à la Prévalaye, près Rennes, 28 juillet 1816. Sa mission était d'aller porter l'avis des préliminaires de la paix qui furent signées le 10 janvier 1783. On lui adjoignit le lougre le *Cerf-Volant*, commandé par le sieur Cloupet. Ils mirent à la voile le 17 février (commandant de la marine, 27 janvier et 17 février).

(Cloupet, sous-lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786; Cloupet, Dominique-Jean-Pierre, lieutenant de vaisseau, 11 mai 1808; Cloupet, Dominique-François-Toussaint, capitaine de frégate retraité, 29 brumaire an IX).

(1) J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous voulez bien me faire part du mariage projeté de Mlle votre nièce avec M. le vicomte de Langle; je vous prie de croire que j'ai pris toute la part possible à ce qui peut vous intéresser, et que c'est avec le plus grand plaisir que je donne mon approbation à un établissement qui vous est agréable et sur lequel je prie Mme d'Hector de recevoir mes compliments. Ministre de Castries à Hector, commandant de la marine, (4 décembre 1783).

..... Une autre de mes dépêches de ce jour contient l'approbation que le Roi a donnée au mariage très bien assorti de M de Langle avec Mlle de Kerouartz, votre nièce, et je vous en fais mon compliment (13 décembre).

Jean-Charles, comte d'Hector, commandant de la marine à Brest du 1er février 1781, par la démission qu'avait donné le comte de Guichen de ces fonctions; lieutenant-général du 14 février 1782, vice-amiral, 28 janvier 1792, avait épousé, à Brest, le 24 février 1772, Marie-Jacquette de Kerouartz, veuve de Alain-François Le Borgne, chevalier, seigneur de Kerusoret, chef d'escadre du 1er octobre 1764, décédé à Brest le 12 mai 1771, dont le mariage remontait au 24 juillet 1757.

La sœur de Jacquette, Amédée-Françoise, avait épousée le 18 avril 1768, Claude-René de Paris, comte de Soulanges, nommé chef d'escadre des armées navales *à prendre rang*, le 14 janvier 1785, en même temps que directeur des ports et arsenaux à Toulon. Il prit rang le 1er novembre 1786. Le 28 janvier 1792, il fut nommé contre-amiral.

En mars 1769, une autre sœur avait épousé Paul-Jules de la Porte-Vezins, seigneur de La Garde, Allone, etc., né à Saint-Laurent, 3 décembre 1727, chef d'escadre des armées navales le 25 août 1784, contre-amiral le 28 janvier 1792.

saint de Kerouartz (1), de la paroisse de Saint-Martin de Morlaix.

Le 27 novembre, l'Académie de marine choisissait le chevalier de Langle pour remplir les fonctions de directeur, pendant le cours de l'année 1784.

Au mois de septembre, de Langle avait été admis dans l'Association de Cincinnatus (2).

---

(1) Cette famille habita l'hôtel, situé rue de la Rampe, sur l'emplacement de la maison portant le numéro 38. Il fut connu ensuite sous le nom de l'hôtel de Vienne, famille de marins :

Antoine-Gabriel, marquis de Vienne, capitaine de vaisseau, époux (31 août 1712) de Renée-Jeanne de Kerouartz, décédé au Fort Dauphin, le 4 février 1732 ; elle mourut à Brest le 14 mars 1752 ;

Marquis de Vienne, capitaine de vaisseau, retiré du service le 6 novembre 1764 avec les provisions de chef d'escadre et la conservation de ses appointements de capitaine de vaisseau de 3,000 l. sur la marine ;

De Vienne, capitaine de vaisseau de la 2e classe d'appointements (28 janvier 1792).

L'hôtel de Vienne fut incendié le 11 février 1789. Parmi les locataires se trouvait la dame Thomase Traverse, veuve de L. Augustin Guérin d'Essonville, capitaine de vaisseau, décédé le 26 juillet 1758, à l'âge de 46 ans. Mme d'Essonville, titulaire d'une pension de 500 l., était âgée de 80 ans. Le comte d'Hector s'y intéressait particulièrement. (Voir lettre du 29 janvier 1787). Il saisit en conséquence l'occasion de ce malheureux événement pour appeler de nouveau la bienveillance du Ministre et dans sa lettre se trouve le passage suivant :

« Je vis Mme d'Essonville dans la meslée, étant dans un déshabillé fort » léger qui allait mal à son grand âge dont le poids deviendra d'autant » plus pesant et que si vous n'aviez pas la bonté de venir à son secours, » elle pourrait éprouver bien des privations. »

(2) Société établie à Philadelphie, avec l'autorisation du Congrès, et présidée par le général Washington.

L'assemblée générale arrêta *d'y associer les officiers généraux tant de l'armée que des escadres de France qui ont coopéré aux succès des armées américaines, ainsi que ceux des officiers qui ont été employés et qui avaient alors ou ont acquis depuis un grade correspondant à celui de colonel et même quelques lieutenants de vaisseau qui ont commandé des bâtiments stationnés sur les côtes de l'Amérique septentrionale*. L'assemblée choisit le comte d'Estaing *pour chef de cette association en France*.

Le signe distinctif consistait en *une aigle éployée d'or mat suspendue à*

Dans les intervalles de ses embarquements, il remplissait son service à la cour auprès de M. le duc de Chartres (1).

---

un ruban bleu moiré et liséré de blanc attachée à la même boutonnière que la croix de Saint-Louis. (Ministre, 26 septembre 1784).

(Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France, vol. 25, p. 71. Cotisation faite en France pour les veuves et enfants de leurs camarades).

(1) De Langle, congés : 20 novembre 1775, 3 mois ; 7 septembre 1776, 6 mois..... pour qu'il puisse venir remplir son service à la cour, près de M. le duc de Chartres qui le demande (8 décembre 1777).

Voici comment la situation que de Langle occupait près de M. le duc de Chartres est expliquée : dans la *correspondance secrète, politique et littéraire ou mémoires pour servir à l'histoire des cours, des Sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*. Suite à l'observateur anglais. On y lit, à la page 210, sous la date du 11 novembre 1775 :

« M. le duc de Chartres a fait cette campagne sur l'escadre d'évolu-
» tions : ce prince s'est fort occupé de ce qui concerne la navigation.
» M. le chevalier de Langle, enseigne de vaisseau, était son maître de
» manœuvre à bord ; M. le duc de Chartres l'a pris en amitié, et lui a
» proposé, en partant pour Paris, de l'y suivre. Le chevalier a pris cette
» proposition sur le ton de la plaisanterie, et lui a dit qu'un marin, gros
» bas-breton, qui n'avait jamais pu apprendre la révérence, paraîtrait bien
» ridicule à la cour. Le prince lui répondit qu'après l'avoir entretenu un
» quart-d'heure, on connaîtrait tout ce qu'il valait ; le chevalier s'excusa
» encore sur la médiocrité de sa fortune. Le prince l'a fait gentilhomme
» de sa chambre aux appointements de 2,000 l. et lui a offert de l'argent
» pour sa route, en l'assurant que rendu au Palais-Royal rien ne lui man-
» querait. Alors le chevalier pria le duc de Chartres de trouver bon qu'il
» eût l'agrément de son corps. Le prince dit que cela était juste et qu'il
» s'en chargeait. Le lendemain, étant chez le commandant où était tout le
» corps de la marine, il exposa le désir qu'il avait de s'attacher M. le che-
» valier de Langle, mais que cet officier ne voulait prendre aucun parti
» sans l'agrément de ses camarades. Tous d'une voix répondirent qu'ils
» étaient flattés que Son Altesse voulut s'attacher un sujet de la marine et
» que si elle les avait consultés sur le choix, ils lui auraient indiqué M. le
» chevalier de Langle. Le prince a exigé de lui qu'il le suivrait toujours
» à la mer. Cette anecdote sert à prouver que M. le duc de Chartres suit
» son projet de remplacer M. le duc de Penthièvre dans la charge de
» grand amiral. »

(Ce fut D'Estaing qui remplaça le duc de Penthièvre ayant abandonné toutes ses fonctions, au moment de la Révolution, pour vivre dans ses terres à Vernon. Il y mourut le 4 mars 1793. Son corps fut déposé à Dreux, dans un caveau de l'église Saint-Etienne, où reposaient les restes de sa

Bientôt le Roi prescrivit l'armement de deux bâtiments pour l'*expédition secrette* (1), organisée à ses frais (2).

Il s'agissait d'un voyage d'exploration entrepris pour

---

famille. On peut lire dans le dictionnaire critique de biographie et d'histoire de Jal, p. 953, le procès-verbal en date du 18 mars 1793, rédigé par le Conseil général de la commune de Sceaux, le jour de l'inhumation à Dreux et qui, comme le dit M. Jal, est un *témoignage de l'affection que portait à cet excellent prince une population au milieu de laquelle il avait longtemps vécu*). Il a laissé dans la Guyenne, les souvenirs les plus honorables. (Notice sur l'amirauté de Guyenne par M. L. Bordenave. Actes de l'Acad. nationale des Sc., B. Lettres et Arts de Bordeaux, 3e série, 41e année, 1879, p. 48).

Emprunt de 100 marcs que M. le duc de Penthièvre a fait faire en son nom pour payer aux ouvriers la moitié de mars (marine, 10 septembre 1747).

L'*Espion anglais*, vol. 3, Lettre XXVI. Paris, 4 mars 1776, p. 43, s'exprime ainsi relativement au duc de Chartres :

« Le duc de Chartres continue d'avoir tous les matins un comité d'offi-
» ciers de la marine avec lesquels il confère sur cet art, s'instruit et se
» met en état de développer dans la pratique les connaissances qu'il
» acquiert avec eux en théorie. »

A l'occasion d'une pareille situation des officiers de marine à la cour, voici l'opinion de Seignelay :

« Le sieur Riolan de la Burelle, enseigne de marine, m'écrit que
» Mme la duchesse d'Orléans lui a donné l'ordre d'aller servir son quartier
» d'escuyer près d'elle ; comme il est impossible qu'un service qu'on est
» obligé de rendre à la cour puisse compatir avec celui de la marine, il
» est nécessaire que vous expliquiez à cet officier que l'intention du Roy
» est qu'il opte, et si le service qu'il est obligé de rendre à la cour lui
» convient mieux que l'autre, je luy envoyeray son congé absolu ». (Lettre à l'intendant Desclouzeaux, 17 octobre 1689).

(1) Note de La Pérouse à M. de Fleurieu au sujet de l'entretien qu'il eut avec M. le comte d'Artois qui cherchait à savoir le secret de la campagne projetée, 1785, Paris. (Centenaire de La Pérouse, p. 321).

(2) ..... Quant aux frais d'armement, c'est-à-dire l'artillerie, les rechanges et les autres effets de toute espèce, les vivres, les appointements et les gages des officiers et matelots, ils seront payés séparément *et ne devront entrer dans aucun compte de la marine*. En conséquence, le Roi a assigné des fonds particuliers pour les acquitter. Vous ferez tenir, Monsieur, des comptes particuliers et, lorsqu'ils pourront être faits, vous me les adres-

continuer les découvertes de Cook (1), de Clerke (2), de Bougainville (3).

serez, en timbrant votre lettre : *opération secrette*. (Ministre à Prévost de Langristin, commissaire général de la marine, ordonnateur en Bretagne, 20 août 1785).

Aux termes d'une dépêche du 31 mars 1786 (Inv. Prises et compt. des classes) signé : Du Fresne ; ces dépenses furent ainsi liquidées : *armement* 229,848 l. » s. 2 d. indépendamment des fournitures de la Régie des vivres. Quant aux *rechanges*..... M. Nouette a eu ordre de remettre pour cet objet à M. de Saint-James 311,790 l. 11 s. 6 d. au moyen de quoi toutes les dépenses concernant l'expédition secrette se trouveront liquidées. Une dépêche du 22 décembre 1786 fait connaître que le chiffre de 229,846 l. mentionné ci-dessus doit être porté à 251,260 l. 12 s. 2 d.

(Antoine-Michel Nouette, trésorier général des invalides, commission du 15 janvier 1768. Du Fresne, Bertrand, conseiller d'Etat et directeur général du Trésor public, né à Navarreins, 1736, décédé le 22 février 1801).

(1) Cook, James, né à Marton (comté de Durham) le 27 octobre 1728, massacré le 14 février 1779 à la baie de Karaka-Koa, îles Sandwich. Il était né en 1741.

(2) Charles Clerke prit le commandement de *Résolution* et donna à Gore, celui de *Découverte*, après la mort de Cook. A l'occasion de cette mutation, le Ministre de la marine, Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, marquis de Castries, renouvela, sous la date du 9 juin 1780, les instructions données le 27 février 1779 par son prédécesseur, Anne-Robert-Jacques Turgot, baron de l'Aulne, aux commandants des bâtiments de guerre et autres d'avoir, le cas échéant, à considérer ceux de Clerke comme s'ils appartenaient à une nation amie.

Le 15 pluviôse an IV, le vice-amiral Laurent-Jean-François, comte Truguet, ministre de la marine, fit donner des ordres semblables aux armateurs, capitaines, officiers et équipages des bâtiments armés en course, à l'égard des collections du voyageur anglais Spillard, parti d'Angleterre depuis 12 ans, fait deux fois prisonnier, dans les parages de Charlestown, par des corsaires français. Sa personne avait été relâchée ; mais on avait retenu ses collections. Cette circulaire rappelait en ces termes, les ordres donnés sous la Monarchie.

..... « Vous vous rappelez, citoyens, que dans la dernière guerre, le » gouvernement qui existait alors donna ordre aux vaisseaux de l'Etat de » laisser passer celui qui portait le célèbre navigateur Cook ; et cet » hommage rendu sous un régime monarchique au progrès des lumières » et à l'importance de votre profession dans la personne d'un grand » homme, n'a rien qui doive étonner, quand on sait qu'il fut suggéré à » l'administration par le républicain Turgot. » (Code des prises. Le Beau, vol. 3, p. 364).

(3) Louis-Antoine, comte de Bougainville, né à Paris le 12 novem-

Les deux bâtiments choisis appartenaient, l un au port de Rochefort, l'autre à celui de Brest. Ils étaient du port de 500 tonneaux, et se nommaient le *Portefaix* et l'*Autruche*, dénominations changées le 28 mai 1785 en celles de *Boussole* et d'*Astrolabe*.

Le commandement supérieur (1) en fut donné à Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, capitaine de vaisseau à prendre rang le 4 avril 1780, à la suite de la capture à la côte de Géorgie, le 10 septembre 1779, par l'*Amazone* qu'il commandait, de la frégate *Ariel*, capi-

---

bre 1729, y décédé, le 31 août 1811, chef d'escadre le 8 décembre 1779, maréchal de camp le 1er mars 1780, gouverneur des ville et château de Roquemaur, vice-amiral, 28 janvier 1792 (Exécution de la loi du 15 ma. 1791). *Refusa le brevet*. Marié à Brest le 25 janvier 1781 à Marie-Joséphine-Flore de Longchamps de Montendre, née à Brest le 2 janvier 1759, fille de Charles-Claude, lieutenant de vaisseau, *lieutenant en pied* sur le *Diadème*, commandé par Pierre-Claude de Breugnon, *tué le 16 mai 1760 dans un combat livré en sortant de cette rade* (Lettre du Commandant de la marine; Brest, 9 janvier 1761) et de Adélaïde-Yvonne Guillemette du Botdéru, remariée à Brest le 12 janvier 1769, à Joseph de Passerat de Silans, lieutenant de vaisseau. Naissance à Brest (26 décembre 1781) de Hyacinthe-Yves-Philippe Potentien de Bougainville, capitaine de vaisseau, 3 juillet 1811; gentilhomme honoraire de la Chambre du Roy, 1830, contre-amiral, 1er mai 1838. Ne figure plus à l'annuaire de 1847.

(1) Primitivement cette dangereuse mission, qui eut une si funeste issue, était destinée à M. de Granchain lui-même! A quoi tiennent les destinées humaines. (Adolphe de Bouclon. — Liberge de Granchain, p. 186). Elle ne lui fut pas donnée, parce que de Granchain se trouvait hors de France, à Terre-Neuve, sur la *Nymphe*, ayant sous ses ordres l'*Iris*, la *Belette* et l'*Autruche* pour le règlement d'une question de droit de pêche, qui a une certaine analogie avec celle *qui s'agite dans le moment*. Le récit en est fait par M. Bouclon, de la page 377 à 424. De Granchain, en quittant Terre-Neuve, en septembre 1784, se rendit à Boston pour prendre La Fayette et le ramener à Brest, où il arriva le 21 janvier 1785.

« C'est à contre-cœur qu'il (La Pérouse) entreprend ce long et hasar-
» deux voyage. Lettre du 9 juin 1785, de Liberge de Granchain au comte
» de Bourblanc d'Apreville ». Même document, p. 445.

L'Angleterre proposa à la France une grande partie des instruments qui avaient servi au capitaine Cook pour être confiés au chef de l'expédition (Ann. mar. 1828, p. 7).

taine Thomas Mackensie (1). Le 10 du mois suivant, il coopérait à la prise du *Tigre*. La Pérouse prenait rang le 9 mai 1781 (2). Il était chef de division depuis le 10 juillet 1785, et avait été admis dans l'*Association* de Cincinnatus à la même époque que Fleuriot de Langle.

Le comte de La Pérouse choisit le commandement de la *Boussole* et fit désigner son ami de Langle pour celui de l'*Astrolabe* (3). Ce dernier demandait un commandement depuis quelque temps déjà. Il avait jeté les yeux

---

Lettre de Don Joseph Galvez, ministre d'Espagne, aux gouverneurs généraux du Pérou, de la Nouvelle-Espagne, et aux capitaines-généraux du Pérou et des Philippines pour leur recommander l'expédition de La Pérouse. Aranjuez, 19 mai 1785. (Centenaire de La Pérouse, p. 312).

(1) La relation de ce combat, portant la date du 3 janvier 1780, fut envoyée de la rade de Cadix au Ministre. 13 hommes avaient été tués ; un, était mort de ses blessures ; on comptait onze blessés (dép. du 29 janvier 1780). L'auteur des *Récits hist. et chronolog., depuis* 1643, Ann. mar. 1822, p. 217, place ce combat à la date du 10 octobre. Dans le centenaire de La Pérouse, p. 244, le nom du capitaine est Makonsay.

Avec l'*Amazone*, La Pérouse prit ou coopéra à la capture des bâtiments dont le détail suit :

Le 9 septembre 1778, les *Bons-Amis* avec *Gentille* et *Guèpe*, capitaines de Maingault et de Fougerai-Garnier ; *Nelly*, le même jour avec les mêmes ; le 27 octobre, le *Swan* avec la *Gentille* ; le 21 novembre 1779, l'*Anna-Galloway* avec le *Sagittaire*, commandé par Albert de Rions, et l'*Experiment*, commandant de Roquefeuil-La Devèze ; le 10 décembre, le *Tigre* avec les mêmes ; le 12 février 1780 et le 19 du même mois, l'*Amazone* prend le *Speedwell* et la *Nancy-de-Poole*.

(2) Après avoir examiné, Monsieur, la demande que le sieur de Rosily, (François-Guillaume Vieuxbourg de Rosily etc), et le chevalier du Lou (Jean-Julien-Prosper Aubert, chevalier du Lou, fils d'une sœur de Lamotte-Picquet), majors de vaisseau (1er mai 1786), ont fait du grade *de capitaine de vaisseau à prendre rang* ; j'ai pris les ordres du Roi à ce sujet. S. M. m'a fait connaître que son intention n'était pas d'accorder *le traitement du grade à prendre rang*. Elle juge qu'une grâce de cette espèce est plus souvent illusoire pour celui qui l'éprouve ou une source de réclamations de la part de ceux qui se croient lésés par cette faveur prématurée. Je vous prie de ne plus vous prêter à ces sortes de demandes. (Ministre de la Luzerne, 31 mai 1788).

(3) Lettre de La Pérouse adressée au Ministre. Paris le 9 février 1785. Centenaire, p. 320.

sur l'*Experiment* (1) et le 4 janvier 1785, le comte d'Hector avait fait parvenir sa demande au Ministre.

« M. de Langle, capitaine de vaisseau, ayant appris » que l'*Experiment* (2) devait armer, est venu me réitérer » le désir qu'il avait d'être employé (3) et la prière de

---

(1) Prise effectuée le 16 octobre 1778 par les vaisseaux le *Saint-Michel*, commandant Mithon de Genouilly ; le *Triton* par de Ligondès-Rochefort, et la corvette l'*Ecureuil* par le Saige de la Mettrie. Il arma comme bâtiment du Roy le 24 septembre 1779 et continua jusqu'au 31 décembre 1788. D'après *l'Abrégé historique et chronologique*, etc., etc. (Ann. mar. 1822, p. 196), ce combat aurait eu lieu le 20 octobre 1778. Le porcès-verbal de la commission, présidée par le chef d'escadre Le Bègue, p. 21, donne la date du 16 octobre.

Un autre bâtiment de ce nom fut pris, avec le *Myrthe*, le 24 septembre 1779 ; c'est sans doute celui dont le *Sagittaire*, commandant Albert de Rions, s'empara (Ann. mar. 1822, p. 213). — qui le rencontra (le *Sagittaire*) sur le Fort-Royal, *démâté de tous ses mats, et à qui il se rendit sans résistance*. Ce vaisseau était chargé d'officiers pour l'armée de Savanah ; portait le général-major Garth qui venait relever le général Prévost ; ce qui valait mieux, c'était la paie de l'armée de Savanah, 660,000 l. argent de France. (Extrait du journal d'un officier de la marine de l'escadre de M. le comte d'Estaing, p. 140. Procès-verbal de la commission Le Bègue, page 166).

(2) Le commandement en fut donné à de Girardin. Il avait pour destination la station de Terre-Neuve (12 mai). Le rôle d'équipage, ouvert le 8 avril, fut clos le 31 décembre ; il se rouvrit le 1er janvier 1786, ce qui, selon les usages de l'époque, constituait *un nouvel armement, pour la supputation du temps de commandement*. M. de Girardin conserva ce commandement jusqu'au 11 octobre 1786, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Rivière (François-Emmanuel de Girardin, contre-amiral, 28 janvier 1792 ; Charles-Joseph Chevalier de Rivière, capitaine de vaisseau de la 1re classe d'appointements, 28 janvier 1792).

(3) Pendant leur séjour à terre, les capitaines de vaisseau n'étaient employés qu'un certain nombre de mois, aux termes de l'ordonnance du 28 août 1784 et de celle du 1er janvier 1786 qui la remplaça. Conformément à l'art. 9 de cette dernière ordonnance, la solde des capitaines de vaisseau était de 3,200 l. ; savoir : 200 pour chacun des 8 mois *qu'ils ne seront pas obligés de servir dans le port* et 400 *pour chacun des 4 mois qu'ils y passeront ;* quant à ceux qui ne *seront pas en activité*, l'art. 21 leur allouait les 2/3 de leurs appointements en justifiant de leur existence et du lieu de leur résidence dans les formes prescrites par l'ordonnance du 28 août 1784, rendue à ce sujet.

» vous faire parvenir la lettre qu'il a l'honneur de vous » écrire à ce sujet (1) ; mais je vous prie d'être persuadé, » Monseigneur, que c'est moins par les titres qu'il a » vis-à-vis de Mme d'Hector que par la persuasion où je » suis que c'est un des meilleurs officiers, à tous égards, » que vous puissiez employer » (2).

En l'absence du comte de La Pérouse qui ne rallia le port que dans les premiers jours de juillet, le chevalier de Langle fut chargé de l'armement des deux bâtiments. Le comte d'Hector désigna les lieutenants de vaisseau de Closnard (3) et de Monti, pour en suivre plus spéciale-

---

(1) Je ne perds pas de vue la demande d'un commandement pour M de Langle, capitaine de vaisseau. (Ministre, 20 février).

(2) « M. le vicomte de Langle est un excellent officier, qui joint au plus » grand talent pour son métier un caractère ferme et inébranlable. Son » exactitude à me suivre a été si grande que nous n'avons peut-être jamais » été hors de la portée de la voix que lorsque je lui ai ordonné de s'éloi- » gner et de chasser en avant » (Lettre de La Pérouse au Ministre. Macao, 18 janvier 1787. Centenaire, p. 309).

(3) Sutton du Closnard, garde de la marine, 18 août 1767; passe de Rochefort à Brest, 29 novembre 1771; enseigne de vaisseau, 1er octobre 1773; chevalier de Saint-Louis après 8 ans de services pour action d'éclat dans l'Inde, en qualité de garde; lieutenant de vaisseau, 13 mai 1779; capitaine de vaisseau, 1er janvier 1787. A commandé les bâtiments suivants :

1o Cutter le *Pilote*, du 25 mars au 2 octobre 1779. Combat du 18 août 1779, de concert avec le *Mutin*, commandant Charles Balthasard, chevalier de Roquefeuil, à 15 l. dans le N. de Ouessant contre un vaisseau anglais et deux frégates. Prise du *Mutin* (Levot. Essais de Biographie maritime, p. 207. Roquefeuil). Les bâtiments dont parle M. Levot se nommaient : *Jupiter*, *Apollo* et *Croissant* (Ann. mar. 1822, p. 214) ; d'après le procès-verbal de la commission Le Bègue, p. 74 et 78, le *Pilote* et le *Mutin* furent capturés *le même jour, mais à la date du* 2 *octobre* 1779 ; 2o *Comte d'Artois*. Combat du 30 juillet 1780 (Ann. mar. 1822, p. 384) ; 3o *Diligent*, devenu le *Richemont*, 12 septembre 1781 au 2 février 1782 ; 4o *Cochrane* le 11 février 1782 au 25 mai 1783 ; 5o *Guyane*, du 25 mai 1783; 6o *Lourde*, 29 avril 1784 au 31 décembre, même année.

De Clonard, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, 1775.

ment les diverses opérations, et prit la haute direction. Il y apporta un soin tout particulier, ainsi que sa correspondance le fait voir. *Je m'en occupe avec plus de soin que si je devais les commander*, écrit-il, le 16 mai, et le 20 du même mois, parlant du matériel à fournir à ces bâtiments : *mon opinion et mes réponses sont toujours que le meilleur n'est pas assez bon.*

A l'arrivée du *Portefaix (la Boussole)*, le comte d'Hector fit débarquer son équipage qu'il répartit sur les divers bâtiments en armement et remplacer par un personnel entièrement breton.

« Les Bretons, disait-il dans la lettre qu'il écrivait au » Ministre le 6 mai, sont ceux les plus propres à faire des » campagnes de ce genre ; leur force, leur caractère et » le peu de calculs qu'ils font sur l'avenir, doivent leur » faire donner la préférence : aussi ces bâtiments en » auront-ils leur équipage entièrement composé. »

Le Ministre répondit :

« Il est convenable de donner la plus grande attention » au choix des équipages et de préférer les Bretons qui, » par leur constitution et leur insouciance, sont très » propres à naviguer longtemps. » (14 mai).

Le 2 mai, le Commandant de la marine adressait ses propositions relativement à la composition des états-majors des bâtiments :

(Mazas, vol. 2, p. 227) ; 14 ans de services, mais avait servi sur les bâtiments de commerce et sur les corsaires, a eu beaucoup de commandements et de combats. Sous-aide-major dans l'escadre du comte D'Estaing, tué à bord du *Languedoc*, dans l'une des attaques dirigées par le comte D'Estaing, dans le mois de décembre 1778, contre la division anglaise, vice-amiral Barrington, embossée à l'entrée de la baie du Carénage de Sainte-Lucie. Extrait du journal d'un officier de la marine de l'escadre du comte D'Estaing, p. 68. Baron de Clonard, lieutenant de vaisseau, 1766, Annuaire 1777.

« J'ai l'honneur de vous adresser les états-majors des » deux flûtes, le *Portefaix* et l'*Autruche*. Je n'ai été » embarrassé pour la formation que de tempérer le zèle » que l'on montrait ; mais j'ai senti, comme MM. de Lan- » gle et de La Pérouse, qu'il fallait éviter les tables » nombreuses et n'employer que des individus bien por- » tants et bien déterminés à substituer le zèle et la » constance aux douceurs que l'on peut se procurer dans » d'autres campagnes. M. le chevalier de Monti (1) a » poussé les choses jusqu'à abandonner le commande- » ment que vous aviez bien voulu lui confier (2). »

En conséquence, par dépêche du 8 mai, ces états-majors furent composés de la manière suivante, savoir (3) :

---

(1) Excellent homme de mer, modèle de conscience, de sagesse, de prévoyance et de fermeté, disait de Langle. (Centenaire de La Pérouse, p. 310).

(2) La *Dorade*, commandement donné le 24 avril au chevalier de la Bourdonnaye ; deux frères : Charles-François, chevalier de Montluc de la Bourdonnaye, garde, 13 juillet 1762 ; capitaine de vaisseau, 1er mai 1786 ; retiré le 11 avril 1789. 1880 l. de pension : 880 sur Trésor-Royal, 1000 sur les Invalides *Adjoint* de l'Acad. de marine, 30 novembre 1773 ; *ordinaire*, 31 janvier 1782 ; obtint la *Vétérance*, 30 juillet 1789 ; *Associé* de Cincinnatus, 29 septembre 1784.

Jean-François de la Bourdonnaye, chevalier de Coëtuisan, garde de la marine le 11 novembre 1764 ; plus tard le commandeur .... major de vaisseau le 1er mai 1786 ; capitaine de vaisseau de la 2e classe d'appointements, 28 janvier 1792. A la même famille appartenaient sans doute René-Marie-Anne-Jules de la Bourdonnaye de Boishulin, garde, 1er février 1770, lieutenant de vaisseau, 9 mai 1781 : et Jean-Baptiste-François-Auguste de la Bourdonnaye de Coatcandec, aspirant-garde, 21 octobre 1777 ; garde, 8 avril 1778 ; du pavillon, 1er juillet 1778 ; retiré du service le 27 mars 1779.

(3) Les indications portées dans ce tableau sont celles de la dépêche ; nous les compléterons par les notes, lorsque nous en aurons les moyens.

Boussole (Anciennement *Portefaix*)	*Astrolabe* (Anciennement *Autruche*)
De La Pérouse, capitaine de vaisseau, commandant(1); De Clonard, lieutenant de vaisseau (2).	Vicomte de Langle, capi- de vaisseau, commandant ; Chevalier de Monti, lieutenant de vaisseau (3).

(1) Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, né au château du Guo, commune d'Albi, le 23 août 1741, naufragé à Vanikoro en 1788. Marié à Paris, le 17 juin 1783, à Louise-Eléonore Broudou, née à Nantes le 15 mai 1755, fille de Abraham, chef de bureau à l'île de France, et de Françoise Caillaud, décédée le 3 *avril* 1807, *près Paris* (Centenaire de La Pérouse, p. 181), *à Toulouse le* 5 *mars* 1826 (Ann. mar., numéro 73, p. 180) ; elle obtint une pension de 800 l. (Décret du 1er novembre 1804). Centenaire, p. 262. La famille de La Pérouse remonte à 1507 (Centenaire, p. 231). Pour les autres branches de la famille, voir le dictionnaire de Moréri, vol. 4, p. 204.

(2) A la page 245, nous avons donné l'indication suivante : Sutton du Closnard, d'après une dépêche ministérielle L'annuaire de 1787 le désigne ainsi : le chevalier Sutton de Closnard. Il est inscrit comme capitaine de vaisseau à la date du 1er janvier 1787. *A prendre rang selon le Centenaire de La Pérouse*, p. 307.

(3) Anne-Georges-Augustin, garde de la marine le 1er février 1770. Gratification de 120 l. pour les examens de fin d'année (16 décembre 1771) ; 240 l. s'étant déjà distingué à l'examen précédent..... et *auxquels il avait été promis une gratification double pour l'examen suivant, s'ils persévéraient dans leur application* (19 février 1771) ; garde du pavillon (1er mars 1773) ; enseigne de vaisseau (4 avril 1777) ; lieutenant de vaisseau (9 mai 1781) ; de 1re classe (30 juin 1786). *A bien servi, rempli de connaissances, n'a pas encore commandé.* (Comte d'Hector, 16 février 1785). Refusa un congé pour suivre le capitaine de vaisseau, Charles-René-Louis, vicomte Bernard de Marigny, à l'expédition de Cabinde, côtes d'Afrique (21 février au 27 septembre 1784), ce qui lui valut un témoignage de satisfaction du Ministre (21 février 1784). *A bien servi pendant la guerre.* Croix de Saint-Louis, par *anticipation* (24 octobre 1784). Ne s'accordait qu'aux lieutenants de vaisseau *ayant* 22 *ans de services*, et la pension qu'aux officiers *ayant* 20 *ans ou des blessures* qui les missent hors d'état de continuer leur service (29 juin 1774 et dépêche, direction générale. Canonniers-matelots relative à de Selve de Pomarède, 2 août 1788). Remise de la croix au comte de Soulange, au château de Preuille, par Montaigu, pour qu'il puisse procéder à la réception de de Monti (31 octobre 1784). Capitaine de vaisseau, 14 avril 1788 ; avait sollicité sa retraite antérieurement (28 janvier 1792).

Boussole	*Astrolabe*
Descures, lieut. de v. (1) ; De Pierrevert, enseigne de vaisseau (2).	Vaujuas, lieut. de v. (3) ; D'Aigremont, enseigne de vaisseau (4).

(1) Charles-Gabriel Morel d'Escures (parent du vice-amiral d'Aché), élève de l'école du Havre (ouverte le 22 novembre 1773, sous la direction du capitaine de vaisseau de Cézaire, supprimée par l'ordonnance du 19 mars 1775, *qui rétablit les gardes dans l'esprit de l'ordonnance du 4 septembre* 1764 et créa les aspirants-gardes) ; au nombre des 13 aspirants-gardes dirigés sur la Cie de Brest (3 février 1775) ; garde (1er juillet 1775) ; enseigne de vaisseau (1er août 1777) ; lieutenant de vaisseau (14 avril 1782). Embarqué sur la *Sybille*, commandée par Théobald René, comte de Kergariou-Locmaria (orthographié dans la correspondance de Loëmaria et Loémaria). Prit le commandement de la frégate après la blessure de Kergariou, dans le combat soutenu le 2 janvier 1783 par la *Sibylle* et le *Railleur*, partis de Saint-Domingue le 27 décembre 1782 pour l'Amérique du Nord, avec un convoi de 16 voiles, contre *Endymion*, *Esmérald* et *Magicienne* (Ann. mar. 1882, vol. 2, p. 612). Figurant parmi les 41 blessés, Descures obtint la croix de Saint-Louis et une gratification de 800 l. pour perte d'effets (7 juin 1783). Une cicatrice au visage occasionnée par une balle qui lui a laissé une marque assez forte, du moins dans le moment..... M. de Kergariou, commandant la frégate la *Sibylle* et ses officiers ont été pillés au point qu'ils n'ont sauvé absolument que ce qu'ils avaient sur le corps (28 avril 1783. Commandant de la marine). Adjoint de l'Académie de marine (23 juin 1785) ; sa sœur résidait à Alençon (Centenaire de La Pérouse, p. 309).

(2) Ferdinand de Pierrevert, enseigne de vaisseau, 16 février 1780 ; brigadier des gardes de la marine en 1783 ; lieutenant de vaisseau 1er mai 1786, neveu de Suffren. (Lettre du 1er mai 1787, de Paris, à Mme de Seillans Perrault, comtesse d'Alais. Moniteur universel du 5 novembre 1859, p. 1261).

Ses frères : ..... Enseigne du 1er octobre 1773 à 800 l., de la brigade de Marseille, passe à Brest ;

Marquis de Pierrevert, lieutenant de vaisseau du 1er avril 1778 ; chevalier de Saint-Louis, 1781 ; major de vaisseau, 1er mai 1786 ; capitaine de la 2e classe d'appointements, 1792 ;

Melchior de Pierrevert, lieutenant de vaisseau, 4 avril 1780. Tué sur la *Bellone* le 11 août 1782. Combat à la hauteur de Friarshood, île de Ceylan, contre la frégate anglaise le Cowentry.

(3) *François-René-Charles* Tréton de Vaujuas, aspirant-garde, 8 octobre 1775 ; garde, 1er juin 1776 ; du pavillon-amiral, 1er juillet 1777 ; enseigne de vaisseau, 1er avril 1778 ; fit partie de l'expédition de la baie d'Hudson et obtint une gratification de 600 l., 23 novembre 1782 ; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786 ; chevalier de Saint-Louis, 1er janvier 1787 ; major de vaisseau, 14 avril 1788. Figure sur une liste du 28 janvier 1792, comme ayant demandé sa retraite antérieurement : *Major de vaisseau, Tréton de Vaujuas, embarqué avec M. de La Pérouse.* Sa famille habitait Mayenne, (*Jean-François* Tréton de Vaujuas, d'après le Centenaire de La Pérouse, p. 229 et 378), ainsi que d'après Hapdé, p. 72).

(4) Prosper-Philippe d'Aigremont Pepinvast : Aspirant-garde, 1er juil-

Boussole	*Astrolabe*
Colinet, lieutenant de frégate (1).	Blondela, lieutenant de frégate (2).

« Le sieur Blondela, lieutenant de frégate, que vous » trouverez porté sur l'état-major de l'*Autruche*, est un » jeune officier fort instruit et plein de talents ; il rem- » plira les fonctions d'officier, de dessinateur, et sera » chargé de la comptabilité.

» Le sieur Colinet, aussi lieutenant de frégate, pourrait, » à bord du *Portefaix*, remplir ce dernier emploi.

» J'ai pensé qu'on pouvait charger ces deux officiers » de cette partie sans rien altérer de leur état et fonctions » militaires, puisque ci-devant les *lieutenants en pied* en

---

let 1777 ; garde, 8 avril 1778 ; enseigne de vaisseau, 16 février 1780 ; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786. Son frère probablement, Louis-René de Pepinvast d'Aigremont, né au Vicel, près Boulogne, retraité en qualité de lieutenant de vaisseau le 30 ventôse an x, avec 1,200 fr. de pension décédé vers 1818.

(1) Lieutenant de frégate, 22 novembre 1782 ; sous-lieutenant de vaisseau le 1er mai 1786.

Un Colinet, maître d'équipage, faisait partie du personnel de l'*Astrolabe*, commandé par Dumont-Durville. Rapport du 5 janvier au 29 août 1828 (Ann. mar. 1829, p. 106).

(2) Lieutenant de frégate, 22 mai 1778 ; *lieutenant en pied*, embarqué sur la *Fine* (armée du 1er janvier 1781 au 30 décembre 1784, sous le commandement de Tanouarn et de Saint-Félix) ; commandant la corvette les *Amis*, venant de l'île de France, où il y était depuis 4 ans ; désarmé à Lorient, 19 février 1780 ; a obtenu le brevet de *capitaine de brûlot pour la campagne* (5 mai 1781), officier auxiliaire sur *Auguste* (armé du 1er janvier 1781 au 28 juin 1783 avec de Barras, de Bougainville, Vaudreuil, Clavières et de Castellan) ; a obtenu le brevet de *lieutenant de frégate à demeure* à l'occasion de la dernière campagne en Amérique (16 octobre 1784) ; sous-lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786. Fils de Blondela, lieutenant de frégate, 9 août 1762 ; capitaine de brulôt, 16 février 1764 ; chevalier de Saint-Louis le 30 juin 1776 ; nommé lieutenant de vaisseau à la suppression du titre de capitaine de brulôt (ordonnance au 1er janvier 1786). Retraité le 1er mai avec 1,500 l. de pension.

Boussole | *Astrolabe*

» étaient chargés..... Je pense que dans une expédi-
» tion comme celle de ces bâtiments, il ne faut embarquer
» que les individus d'absolue nécessité et qui puissent,
» autant que possible, remplir plus d'un état : c'est de
» quoi je m'occupe dans ces deux armements. »

Tel était l'avis exprimé par le comte d'Hector au Ministre, dans sa lettre du 2 mars 1785.

Le 8 mai, le Ministre répondit :

« Je ne crois pas devoir acquiescer à la proposition
» que vous faites de charger un officier de chacune des
» gabares le *Portefaix* et l'*Autruche* de la comptabilité,
» pendant la longue campagne qu'ils vont faire. Il ne me
» paraît pas convenable de les détourner de la manœuvre
» et des opérations qui peuvent assurer le succès de ce
» voyage. J'ai arrêté que

» le sieur de Rosières, commissaire, s'embarquerait
» sur la gabare que doit
» commander M. de Lapérouse (1)

» et qu'un des pilotes,
» en serait chargé sur l'*Autruche*. »

(1) De Rosières, commissaire surnuméraire des ports et arsenaux de marine du 8 mai 1785. Commissaire à la suite de l'escadre d'évolutions en remplacement de de Najac (15 juin 1786); ce dernier appelé à Lorient (2 décembre). Désigné pour embarquer sur le *Patriote*, commandé par le chef de division, vicomte de Beaumont, de l'escadre d'Albert de Rions (à destination des Iles sous le Vent), et débarqué le 6 octobre 1786 à la suite d'une discussion relativement à son logement à bord. Réembarqué le 17 du même mois. Commissaire ordinaire de 1re classe, commissaire de l'armée navale au 25 fructidor an IX, rejoignit Lorient son port d'attache, le 4 brumaire an X ; secrétaire général au ministère de la marine et des colonies, chef d'administration, 12 juin 1814, et membre de la Légion d'honneur en l'an XIII. A cessé ses fonctions le 14 avril 1815. Commissaire général de la marine à Brest, 1817 Chevalier de Saint-Louis, 1820.

Boussole | *Astrolabe*

L'ordre, donné pour les fonctions de commis aux Revues à bord des deux bâtiments, était formel et cependant il ne fut pas exécuté, du moins en ce qui concerne de Rosières. *Il ne fut pas embarqué.* Le Ministre revint-il sur sa décision première? Nous n'avons trouvé à cet égard aucune dépêche. Le comte d'Hector confia-t-il de sa propre autorité les fonctions administratives aux deux pilotes, ou plutôt n'en chargea-t-il pas, suivant sa première idée, les lieutenants de frégate Colinet et Blondela? Quoiqu'il en soit, l'état général et nominatif du personnel de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* figurant à la page 229 de l'historique du Centenaire de La Pérouse, ne fait pas connaître par qui les fonctions administratives étaient remplies. L'absence aux rôles d'équipage de cette mention obligatoire semble indiquer que le comte d'Hector avait *peut-être prescrit de faire silence sur ce point* (1).

Le service médical fut assuré par un médecin désigné par le Ministre, en ce qui concerne la *Boussole* : le choix de celui de l'*Astrolabe* fut laissé au port :

Parmi les articles nécrologiques insérés aux annales maritimes, on lit : « Rosières, Louis-Raymond, secrétaire général de gouverneur, né à Albi le 18 juillet 1757, décédé à Albi le 7 avril 1825. »

Un garde de la marine de ce nom, débarqué à Brest avant le départ de la *Boussole*, devint maire d'Albi sous la Restauration (La Pérouse par M. J.-A. Lahondès. Société de géographie de Toulouse, 1888, numéros 7, 8, 9, p. 237. Reproduction d'une note d'un travail de M. Jules Rolland. Revue du Tarn, janvier 1888, p. 4).

(1) Dans la notice intitulée : *un Coin de Brest* (Soc. Ac. de Brest, année 1888-1889, p. 105, à propos de la construction du mur de la caserne de l'infanterie de marine, nous avons cité l'extrait d'une lettre de l'intendant Redon de Beaupréau, qui présentait le comte d'Hector comme un *autoritaire*, et indiqué qu'il était désigné sous le nom de *Tire-poil*, dans la correspondance des Représentants du Peuple.

Boussole	*Astrolade*
Rollin, chirurgien-auxiliaire, ayant servi dans la dernière guerre (1).	Lavaux, chirurgien-auxiliaire, embarqué le 11 juillet 1785 (2).

Le 10 mai le Ministre écrivit :

« Les états-majors arrêtés des gabares que doivent » commander MM. de La Pérouse et le chevalier de » Langle ne comprennent, Monsieur, que le nombre » d'officiers strictement nécessaires ; il a paru convenable d'en ajouter un de plus, sur chaque bâtiment, » pour les remplacements qu'il pourrait y avoir lieu de » faire dans le cours d'une campagne aussi longue. En » conséquence :

» Le sieur Duverne, enseigne de vaisseau, s'embarquera avec M. de La Pérouse (3)	» et le sieur de la Borde de Marchainville, sur l'*Autruche*. »

(1) Il était connu du comte de La Pérouse et venait de Nancy. Il obtint un brevet de *chirurgien ordinaire* de la marine le 4 juin 1785 et fut nommé *chirurgien-major de vaisseaux*, à 1,200 l. le 24 novembre 1786.

(2) *Chirurgien-major de vaisseaux*, à 1,200 l., 24 novembre 1786. Son nom dans la dépêche ci-dessus est orthographié Lavos.

Le nombre des chirurgiens-majors de vaisseaux était de 30 ; 1/2 à 1,500 l., 1/2 à 1,200 l.

Suivant l'état général et nominatif inséré à l'historique du Centenaire, p. 229, et au titre *Surnuméraires*, il existait un chirurgien en sous ordre, Jacques Le Car (Le Cor sans doute), *second chirurgien de la Boussole* et Jean Guillou, était *chirurgien de l'Astrolabe*. Parmi les officiers de santé destinés, aux termes de la dépêche du 24 novembre 1786, *à servir sur les vaisseaux du Roy*, on voit figurer Le Corre, *aide-chirurgien* à 480 l. (2 classes : 13 à 480 livres, 12 à 360) et Guillou ou Guillon, *élève chirurgien* à 240 l. (au nombre de 25). Lecore Jacques (dép. du 20 vendémiaire an III).

(3) Chevalier Duverne, major du régiment de Beaujolois, demande une place d'aide de port pour son neveu, qui navigue depuis 2 ans et qui est parent de M. le comte de Breugnon (31 juille 1775, Ministre). Duverne, Louis-Gabriel-Charles-Claude, né le 3 février 1756, volontaire le

Boussole | *Astrolabe*

A son arrivée au port, le sieur Duverne, fit valoir auprès du comte d'Hector, le mauvais état de sa santé, et demanda à ne pas faire la campagne. Sa demande fut soumise au Ministre (1) qui, à la date du 19 juin, prescrivit au commandant de la marine de diriger, sans délai, le sieur Duverne sur le port de Toulon, *sans passer par Paris* et autorisa, le 24, son remplacement par le sieur de Flassan, garde de la marine (2).

Ce jeune officier, qui avait le plus grand désir de faire

1er avril 1773; aide maître de port, 8 septembre 1775; enseigne de vaisseau et de port, 1er avril 1780; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786, avec supplément de 300 l. comme ancien enseigne de port; chevalier de Saint-Louis, 2 novembre 1787. Pension de 200 l. sur les invalides de la marine, portée à 300 le 14 octobre 1783. Ne figure plus à l'annuaire de 1787. Jouissait de sa pension le 29 janvier 1817. Voir Mazas, vol. 2, p. 418.

(1) « M. Duverne, enseigne de vaisseau, qui s'était rendu de Toulon à » Brest pour faire la campagne de M. de La Pérouse, vient de me dire » que sa santé ne lui permet pas de l'entreprendre et m'a prié de vous » faire parvenir l'aveu qu'il a l'honneur et le désagrément de vous en » faire; il m'a paru très fondé à cet abandon ayant la fièvre et une santé » trop chancelante pour remplir cette mission. M. le vicomte de Langle, » auquel il paraît destiné après quelques arrangements entre lui et M. de » La Pérouse, ne demande pas d'officier en sa place; mais qu'il prenne » M. de Flassan, garde de la marine, qui a suivi son armement et qui a » l'instruction et tout ce qu'il faut pour faire une telle campagne et joint » le plus grand désir de la faire. » (Le comte d'Hector, 15 juin 1785).

De Verne de Praile, garde de la marine du port de Toulon; fait enseigne de vaisseau, 17 septembre 1781; passe de Toulon à Brest pour embarquer sur la *Sincère*, commandant Duvivier de Barnave, 10 mars 1786; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786. Quérard, France littéraire, page 751, vol. 3. Duverne de Praile (Th.), *ancien off. de marine. Guerre (de la) perpétuelle et de ses résultats probables*..... par M. T. D. D. P. Paris-Petit sans date; brochure in-8° de 60 p.

Duverne de Praile, Thomas-Laurent-Madeleine, capitaine de frégate en retraite, chevalier de Saint-Louis, 1816 Mazas, vol. 3, p. 217.

(2) Raxi de Flassan, garde de la marine de Toulon, promotion du 1er juillet 1780, passe à Brest, 30 janvier 1782; obtient un octant à l'examen de sortie (19 décembre 1784); lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786.

cette campagne, avait fait ses démarches pour obtenir l'agrément de La Pérouse, à l'insu du commandant de sa compagnie, M. de la Vaultière (1). Il devint la cause d'un conflit entre ce dernier et le commandant de la marine qui eut raison vis-à-vis du Ministre (2).

A cette liste il y a lieu d'ajouter (3) l'enseigne de vaisseau Boutin, embarqué le 24 juin, c'est-à-dire postérieu-

---

(1) « M. de la Vaultière m'a écrit pour se plaindre de ce que le sieur » Raxi de Flassan, sans son aveu et même à son insu, a sollicité son » embarquement sur la gabare l'*Autruche* et demande justice de ce » garde. Je vous prie de lui faire entendre qu'il s'est interdit le moyen de » l'obtenir puisqu'il se l'est déjà fait en mettant le sieur de Flassan aux » arrêts sur quelques mécomptes qu'il ne détaille pas, ce qui, dans la » circonstance où il a infligé une punition à ce garde, annonce plutôt de » la part de ce commandant un effet de son ressentiment qu'un acte de » discipline.

» Je suis fâché que M. de la Vaultière se soit mis par trop de chaleur, » dans le cas d'éprouver un refus; mais, d'un autre côté, l'intention du » Roi étant de laisser le *choix des gardes et des élèves aux commandants* » *de l'expédition secrette*, il convient que l'ordre que vous avez donné » d'embarquer le sieur de Flassan, sur l'*Autruche*, soit exécuté. Je n'ai » pas besoin de vous recommander de mettre dans cette affaire, tous les » ménagements qui sont dûs à M. de la Vaultière et à la place qu'il » occupe. » (21 mai, Ministre à Hector).

(2) Vous avez bien fait de le remplacer par le sieur de Flassan (24 juin).

(3) En l'absence des rôles d'équipage existant à Paris et qui n'ont pas été remplacés pour notre utilité personnelle par la copie annexée au Centenaire de La Pérouse, nous avons puisé nos renseignements dans la correspondance existant à Brest. Une lettre du 27 août 1785, datée de Madère et mentionnée dans les Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des Lettres, tome 29, p. 39, nous permet, malgré l'incorrection de la plupart des noms cités, de compléter les indications ci-dessus.

A cette date étaient présents sur la *Boussole* et l'*Astrolabe*, savoir :

Sur la *Boussole* :

Boutin, lieutenant de vaisseau, appelé Botin.

Guiral de Montarnal, garde de la marine, ainsi désigné : Céran de Montarnal.

Broudou, volontaire, nommé Broudac.

Sur l'*Astrolabe* :

De Lauriston, garde la marine.

Boussole	*Astrolabe*

rement à la constitution générale de l'état-major des bâtiments, ainsi que des gardes de la marine. La correspondance mentionne *quatre* gardes, dont la dépêche du 8 mai ne se préoccupe, pas puisque le choix en avait été laissé aux deux commandants, ainsi que l'explique la lettre ministérielle du 21 mai, au comte d'Hector.

En examinant la copie des rôles d'équipage de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, insérée dans l'historique du Centenaire de La Pérouse, on peut connaître les noms de ces gardes ; ce sont :

Mel de St-Céran, garde, 1er juillet 1781 ; lieutenant de vaisseau, 1er juillet 1786 ; débarqué à Manille le 16 avril 1787 ; capitaine de vaisseau de la 2e classe d'appointements le 28 janvier 1792 (1).	De Laborde de Boutervilliers, garde le 11 juillet 1781 ; lieutenant de vaisseau, 1er juillet 1786.
Guirald de Montarnal, garde, 11 juillet 1781 ; élève de la 1re classe de la marine le 1er janvier 1786 ; lieutenant de vaisseau, 1er juillet 1786 (1).	Law de Lauriston, Jean-Guillaume, garde de la marine le 1er janv. 1782 ; passe de Toulon à Brest, 29 juillet 1782 ; lieutenant de vaisseau, 1er août 1786 (2).

(1) A la page 307 de l'historique du Centenaire de La Pérouse, on trouve la mention de brevets d'enseigne de vaisseau, délivrés à la date du 1er juillet 1786 pour Céran et à celle du 1er juillet 1787 pour de Montarnal. Ces brevets ont sans doute été délivrés par de La Pérouse. Mel de Saint-Cévan et Guirald de Montarnal sont inscrits à l'Annuaire de 1787, comme étant *lieutenants de vaisseau du 1er juillet* 1786. (Mel de Saint-Céran, père et fils en survivance, receveurs généraux des Finances à

Le commandant de la marine, le comte d'Hector, ne restait pas inactif. Il s'occupait du choix des hommes devant composer les équipages des deux bâtiments. Il y mettait non moins de soin que pour le matériel, et ne négligeait pas le personnel qui devait servir sous les ordres du comte de La Pérouse :

« Je réponds pleinement, disait-il au Ministre, à la » confiance que M. de La Pérouse a placée en moi ; je » dispute à M. de Langle qui est présent, les meilleurs » hommes, afin de les garder pour le *Portefaix*, et il n'y » a pas un de destiné pour lui, que je n'aye choisi moi- » même. Je ne désespère pas, M. le Maréchal, que » M. de Langle ne vous porte plainte contre moi. » (11 mai).

Dès le 28, le Ministre faisait parvenir au port la liste

Montauban, 1771. Alm. Royal, 1789, p. 611). L'ordonnance du 1er janvier 1786, portant suppression de la Cie des gardes du pavillon-amiral et de celles des gardes de la marine établissant *les élèves de la marine*, avait posé en principe que tout élève de la 1re classe réunissant 6 *années de navigation* serait susceptible d'être fait *lieutenant de vaisseau* (art. 56). Le 12 avril, le Ministre demanda qu'on lui fît connaître le temps de service accompli par les élèves de la promotion de 1780, tant comme volontaires que comme gardes de la marine. Le 21 du même mois, il pressait l'envoi de la liste de ceux réunissant *particulièrement* 6 *années de navigation ou à peu près*. Le 1er mai, *tous ceux* qui réunissaient 6 ans de navigation étaient promus lieutenants de vaisseau, ainsi que ceux auxquels il ne manquait que *quelques mois* pour parfaire ce temps. La promotion de 1781 et les suivantes arrivaient successivement au grade de lieutenant de vaisseau, au fur et à mesure que les intéressés remplissaient la condition prescrite ou à celui de sous-lieutenant de vaisseau. C'est ce que vient confirmer l'examen de la liste générale des officiers de la marine pour l'année 1790. A partir du 11 mai 1786 au 16 décembre 1789, les promotions sont de deux lieutenants de vaisseau, quelquefois de trois ; le plus souvent elles sont isolées.

(2) Mazas, vol. 3, p. 174.

des savants et artistes devant faire partie de l'expédition; ils furent présentés au Roi le 18 juin suivant. En voici les noms ; savoir :

Sur la *Boussole*

Chevalier de Lamanon (1).	Agréé par le Roi, pour être embarqué, *sans traitement*, en qualité de Physicien, Minéralogiste et Météorologiste.
de Monneron (2).	Capitaine au corps royal du Génie, embarqué en qualité d'Ingénieur en chef, 3,000 l. d'appointements (3).

(1) Robert de Lamanon de Paul, né à Salon en 1752. Un garde du pavillon-amiral de la brigade de Saint-Malo, fait enseigne aux appointements de 600 l. (1er octobre 1773); enseigne de vaisseau de la dernière promotion, demande à quitter le service pour sa mauvaise santé (1er avril 1774). Paul de Lamanon d'Albe, Joseph-François, capitaine de frégate (11 mai 1808), capture du *Georges Town* par le brig le *Serpent* (13 novembre 1809), né à Salon le 23 août 1773, fils de André-Auguste de Paul de Lamanon d'Albe et de Elisabeth de Reguiston de Hauteville ; marié à Brest, le 3 ventôse an XII de la République à Françoise-Marie Guillemette. Etait lieutenant de vaisseau à ce moment.

(2) Envoyé à Londres, en mai 1785, pour le choix des instruments àse procurer. Recommandé, à cette occasion, au chevalier, Joseph Banks, président de la Société Royale de Londres (Centenaire, p. 312); avait fait partie de l'expédition de la baie d'Hudson ainsi que nous l'avons indiqué à la page 234 avec MM. Le Certain et de Mansui.

Le Certain devint major de la 1re division du Corps Royal des canonniers-matelots, et fut nommé, le 19 novembre 1786, sous-directeur d'artillerie à Rochefort, avec rang de major de vaisseau, à la démission de Pommereul (François-René-Jean, baron de), né à Fougères, 12 décembre 1743, mort à Paris le 5 janvier 1823 (Capitaine d'artillerie, 1779; lieutenant-colonel, 1787; maréchal de camp, inspecteur général, 1790; général de division, 18 octobre 1796; réformé, 1798; remis en activité, 8 novembre 1800; préfet d'Indre-et-Loire, 1er décembre 1800; du Nord, 7 décembre 1805. *Correspondant* de l'Académie de marine, 15 janvier 1778.)

(3) Payés sur les fonds de l'expédition (Dép. du 28 mai).

Sur la *Boussole*

Bernizet.	Ingénieur - Géographe à 1.200 l.
d'Agelet (1).	De l'Académie royale des Sciences, Astronome, 3000 l.
Duché de Vancy.	Dessinateur en figures et paysages, 1.500 l.
Prévost le Jeune.	Dessinateur pour la Botanique, 1.200 l.
Abbé Mongiez (2).	Chanoine régulier de Ste-Geneviève, Aumônier, 600 l. d'appointements; 600 l. en qualité de Physicien.

(1) Le Paute d'Agelet, Joseph, né à Thogne-la-Long (aujourd'hui Tonne-la-Long, Meuse) le 25 novembre 1751. Précédemment avait fait le voyage aux Terres Australes avec Yves-Joseph de Kerguelen, seigneur de Trémarec, et Charles-Louis Saulx de Rosnevet, commandants le *Rolland* et l'*Oiseau*. D'Agelet était embarqué en qualité d'astronome sur l'*Oiseau* et de Mersais sur le *Rolland*. Leurs appointements avaient été fixés à 1,200 l. et 600 de supplément; mais ce supplément ne devait leur être payé qu'au retour de la campagne, *sur le témoignage qui sera rendu d'eux* (Dép. 6 mars 1773). De Mersais mourut sur le *Rolland* ainsi que d'Aché, gardè du pavillon; 38 matelots, 4 soldats, pendant les 18 mois 12 jours que dura l'absence, du 26 mars 1773 au 9 septembre 1774. Le *Rolland* et l'*Oiseau* quittèrent l'île de France le 29 août 1773.

Le supplément s'élevait à 920 l..... et cette somme, jointe aux 1,840, à quoi montaient ses appointements, pendant le même temps, à raison de 1,200 l., forme un objet de 2,760 l. (Ministre le 8 juillet 1775).

Lettre d'Agelet sur ce voyage. Journal des Savants, juin 1775, p. 349.

Professeur à l'Ecole militaire, 1778; associé ordinaire de l'Académie des sciences pour l'astronomie, 1785.

Lettre du Ministre, à d'Agelet, lui annonçant que si le sort lui était contraire pendant l'expédition, il serait fait à ses père et mère une pension de 750 l. (Centenaire, p. 306).

(2) Jean-André Mongez, né à Lyon en 1751, chanoine régulier de la Congrégation de France. Lettre du 21 août 1785 du maréchal de Castries ministre de la marine, à l'archevêque de Narbonne. Pension de 600 à la sœur de ce religieux s'il venait à mourir (Centenaire, p. 308). Lettre de ce chanoine, Moniteur du 9 février 1791.

Sur l'*Astrolabe*

Monge (1).	Astronome, 2.400 l.
de la Martinière	Botaniste, 2.400 l.
Prévost	Dessinateur pour la Botanique.
R. P. Receveur (2).	Cordelier du Grand Couvent à Paris, aumônier, 600 liv. d'appointements, 600 l. de supplément en qualité de Naturaliste.

Antoine, son frère aîné, chanoine régulier de la Congrégation de France, garde des antiques et du cabinet d'histoire naturelle de Sainte-Geneviève, des Acad. de Lyon, Dijon, Rouen. Auteur d'un mémoire sur le chant des Cygnes. (Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des Lettres, vol. 23, p. 288). Membre de l'Ac. des inscriptions et B. Lettres (1785), de l'institut (1796) ; mort à Paris le 30 juillet 1835.

(1) Louis, professeur de philosophie au Petit Séminaire d'Autun ; professeur à l'École Militaire, 1774-1778 ; à celle de Mézières, 1780-1781. *Débarqué à Ténériffe pour cause de santé le 20 août* 1785. Rentré à l'Ecole Militaire. Hydr.-exam., au traitement de 2,400 l., 1er janvier 1787. Examinateur de la marine an XI. Retraité, 1824.

Frère de Gaspard, ministre de la marine (12 août 1792 au 10 avril 1793) ; comte de Péluze (10 juin 1809, avec dotation de 10,000 fr.), et de Jean-Baptiste, professeur à l'école militaire de Rebais, 1785-1789. Consul à la Corogne, 1792-1795. Succéda comme professeur d'hydrographie à Antoine Rollin de la Farge, nommé à Nantes le 4 septembre 1791. Le 27 germinal an VII (16 avril 1799), Monge était élu membre résidant de l'Institut départemental des sciences et des arts séant à Nantes. Professeur de navigation à Anvers en l'an XI, à 3,600 francs (1811).

Ils étaient fils d'un marchand forain :

Gaspard, naquit à Baumes-sur-Salette (Vaucluse), 10 mai 1746, mourut à Paris le 28 juillet 1818.

Louis, naquit à Beaumes-sur-Salette (Vaucluse), 11 avril 1748, mourut en 1827.

Jean-Baptiste, naquit à Beaumes-sur-Salette (Vaucluse), 27 juin 1751, mourut à Anvers, 1813.

(2) Laurent Receveur, décédé à Botany-Bay en 1788. La Pérouse fit graver sur sa tombe l'inscription suivante :

Sur l'*Astrolabe*

Dufresne (1).	Naturaliste.
d'Arbaud de Jouques (2), élève de l'École Militaire(3).	Embarqué (4) comme volontaire (5).

Hic Jacet, Le Receveur, FF., minimis, Galliæ sacerdos physicus in circumnavigatione mundi; Duce de La Pérouse. Obiit die, 17 *februari anno* 1788. (Biographie Michaud, p. 395).

(1) Il sera, comme les autres artistes, à la table des officiers; mais comme il n'a pas de traitement de la marine, il ne peut être question de lui faire compter des avances, ni de lui rembourser ses frais de voyage (Ministre, 18 juin).

(2) Il s'agit de Roux d'Arbaud et non d'Arbaud de Jouques (Ministre' 10 juin). Ce d'Arbaud, élève de la marine, 1er janvier 1786; lieutenant de vaisseau, 14 avril 1786 (Centenaire, p. 229). (La date exacte est du 14 avril 1788), se nommait Louis-Antoine, était fils d'un gentilhomme de Provence, établi depuis longtemps aux colonies. (Lettre de la Martinique du 15 septembre 1771. Président de Peynier et Valière au Ministre.) Il était sans doute le fils du baron, dont on trouve les services dans Mazas, vol. 2, p. 219 :

Garde, 1754; enseigne, 1757; lieutenant, 1765; retiré le 13 mars 1779 avec la commission de capitaine de vaisseau et une pension de 1,200 l., qui n'aura lieu que du jour de la cessation de son traitement, *lorsqu'il se retirera du service des colonies*. D'après l'annuaire de 1777, il remplissait à la Martinique les fonctions de major général.

Il existait un garde de la marine, de ce nom, de la promotion du 1er juin 1782; lieutenant de vaisseau, 3 mai 1789.

Le 28 janvier 1792, un Roux d'Arbaud était nommé lieutenant de vaisseau de la 2e classe d'appointements.

(3) Edit de janvier 1751, enregistré le 22 du même mois, *Fondation de l'Hôtel-Royal de l'Ecole militaire*, au profit exclusif de la noblesse pauvre. 8 classes de candidats : 1o orphelins dont le père avait été tué au service; 2o ceux dont le père était mort au service ou ne s'était *retiré* qu'après 30 ans de *commission*. Les autres classes s'échelonnaient selon la nature et la durée des services paternels; 7o enfants dont les ancêtres seuls auraient servi; 8o ceux qui n'avaient d'autres titres à faire valoir que leur pauvreté. Agés de moins de 8 ans — sachant lire et écrire — 4 générations de noblesse du côté paternel seulement. — A la sortie recevaient une marque distinctive qu'ils devaient porter toute leur vie, c'est-à-dire *une croix à 4 branches, suspendue à la boutonnière de l'habit par un ruban cramoisi; une plaque au centre portant d'un côté l'image de la Vierge et de l'autre un trophée accompagné de 3 fleurs de Lys avec la devise : Atavis et Armis*. Pension de 200 l. sur les fonds de l'école pour se soutenir dans les

Jean-Nicolas Collignon, jardinier-botaniste à 600 l. de gages et à la ration d'officier-marinier, *sur l'un ou l'autre bâtiment*, au choix de La Pérouse (1) ;

Guéry, horloger.

Dès le 6 juin, des ordres étaient envoyés à Louis-Anne Prévost de Langristin, commissaire général des ports et arsenaux de la marine en Bretagne (2), d'avoir à payer les avances de solde, dont le détail suit :

---

premiers emplois. (Analyse d'un travail intitulé : *l'Ecole Royale militaire*, 1751-1788, par M. Achille Taphanel. Soc. des Sc. morales et B. Lettres de Seine-et-Oise, tome 12, p. 217)..... ceux qui en sortent (écoles militaires), pour être placés en service, jouissent d'une pension de 200 l. sur les fonds de ladite école jusqu'à ce qu'ils aient un emploi dont le traitement soit au moins de 1,200 l. (Ministre de la marine, 13 juin 1789).

Un décret de la Convention nationale du 13 prairial an II (1er juin 1794), remplaça les écoles militaires par un camp établi dans la plaine des Sablons, et qui reçut le nom d'école de Mars. Soc. arch. de Nantes, tome 15, 2e trimestre de l'année 1876, p. 101. La levée du camp eut lieu le 5 novembre suivant, décret du 23 octobre, p. 103.

(4) Sur la *Boussole* ainsi que le beau-frère de La Pérouse, Frédéric Broudou, volontaire ; lieutenant de vaisseau, 1er août 1786 (Centenaire, p. 229). Nous n'avons pas trouvé son nom sur les listes de promotion de 1786.

(5) Ordonnance du 14 septembre 1764. Les services de volontaire pouvaient entrer dans la supputation du temps exigé des gardes du pavillon et de la marine pour parvenir au grade d'enseigne de vaisseau (art. 10). Une ration de vivres par jour, 15 l. de paye par mois à la première campagne ; 3 l. d'augmentation par 6 mois de navigation et ainsi progressivement jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à celle de 30 l. (art. 98). Réorganisés par l'ordonnance du 1er janvier 1786. Choisis parmi les fils de gentilshommes ou de sous-lieutenants de vaisseau ou de port, et les fils de négociants en gros, armateurs, capitaines marchands et gens vivant noblement (art. 2). 3 classes : 1re, 30 l. par mois ; 2e, 24 ; 3e, 30 (art. 11). Les volontaires de la 1re classe, après 6 ans de navigation, étaient susceptibles d'être faits sous-lieutenant de vaisseau (art. 18).

(1) Sur la *Boussole* avec l'horloger Guéry.

(2) En remplacement de Guillot, Frédéric-Joseph, intendant de la marine à Brest, depuis le 17 novembre 1781, et qui avait sollicité son admission à la retraite ; son successeur fut Jean-Claude Redon de Beaupréau.

Six mois aux équipages (1) ;

Dix-huit mois de table, d'appointements et de suppléments d'appointements aux capitaines, aux officiers de l'Etat-major, des deux commandants de l'*expédition secrette* (2).

Deux mille piastres devaient en outre être embarquées sur chacun des bâtiments, à titre de fonds de prévoyance.

De son côté, le comte d'Hector, tenait le ministre au courant de la situation du personnel de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*.

« Leurs équipages sont au complet et au-delà ; mais » ils resteront de même jusqu'à la revue, afin qu'à cette » époque on puisse renvoyer tout ce qui ne conviendra » pas ou qui n'aurait pas la volonté et le désir de faire » cette campagne ; car, je juge qu'il ne faut embarquer » que les individus qui auront l'un ou l'autre et qu'il » faut encore, autant qu'il est possible, qu'ils puis- » sent remplir plus d'un état. C'est ce qui se rencontre » pour la majeure partie, et j'ai la satisfaction de croire » que ces bâtiments réuniront toutes les choses qui » doivent assurer la réussite de leur entreprise. J'ai pre- » scrit aux officiers qui en suivent l'armement (3), de me » dire tout ce qui pourrait leur paraître susceptible de » la plus légère observation, que j'y aurais égard. » Je pense, que dans de telles campagnes, il faut empor-

(1) Les 6 mois d'avances montaient à 180,060 l. (Dép., 17 juin).

(2) 60,000 l. furent envoyées au port pour permettre de payer en *piastres* la moitié des avances qui devaient être faites aux capitaines, aux officiers employés dans l'expédition secrette (26 juin).

(3) MM. de Clonard et de Monti.

» ter l'idée qu'on a le meilleur des bâtiments et le mieux » approvisionné, afin que toutes les facultés se portent » vers l'objet prescrit » (3 juin).

Le 26 juin, le maréchal de Castries, ministre de la marine, remettait à La Pérouse ses instructions pour la campagne (1) ; en conséquence, il quittait Paris le 1er juillet et arrivait à Brest le 4. Il s'était arrêté au château de Lézerassien (2), où se trouvait le comte d'Hector, et lui remettait, de la part du Ministre, des paquets à l'adresse du chef d'escadre, comte d'Albert de Rions ; mais quelque célérité que le comte d'Hector, eût recommandé d'apporter dans l'envoi du paquet (3), il n'arrivait à Brest que quelques heures après l'appareillage de la division de cet officier général, com-

(1) Elles ont pour titre : *Mémoire du Roi Louis XVI pour servir d'instruction particulière au sieur de La Pérouse, commandant les frégates la « Boussole » et l' « Astrolabe »* et sont insérées aux annales maritimes, année 1816, tome 4, p. 11.

Leur rédacteur, Pierre Claret, comte de Fleurieu, né à Lyon le 22 juillet 1738, mourut à Paris le 18 août 1810.

Entré dans la marine, sous le nom de d'Eveux de Fleurieu, signature qu'il conserva jusqu'en 1773, il fut nommé lieutenant de vaisseau, le 1er octobre de cette même année. Il se *retira* du service le 7 décembre 1776, *avec la commission de capitaine de vaisseau*. Il était, à ce moment, *inspecteur au dépôt des cartes, plans et journaux de la marine*, en même temps que *directeur des ports et arsenaux* (ordonnance du 22 septembre 1776). Il conserva ses fonctions jusqu'au 24 octobre 1790, époque à laquelle il fut placé à la tête du département de la marine. Le 6 mai 1791, il fut remplacé par Antoine-Jean-Marie Thévenard, chef d'escadre du 20 août 1784, et promu vice-amiral le 27 juin 1792. (*Adjoint* de l'Académie de marine, 1769) *ordinaire*, 11 octobre 1776, de Fleurieu reprit le portefeuille de la marine, du 25 prairial an XI au 11 thermidor, même année, pendant l'absence du Ministre, duc de Crès.

(2) ..... Qui est entre Morlaix et Landivisiau, mais près de cette dernière ville, campagne appartenant à Mme d'Hector : c'est une distance qui permet d'être ici dans 3 heures et qui se trouve sur la grande route. (Lettre d'Hector au Ministre, 25 janvier 1781).

(3) Lettre du comte d'Hector du 4 juillet 1785.

posée de *Cléopâtre*, *Crescent*, *Clairvoyant* et *Pandour*. Le paquet contenait *le nouveau réglement de service*.

Le lieutenant général, comte d'Hector, continuait à veiller sur la composition des équipages.

« Les têtes des équipages, écrivait-il le 15 Juin, sont » bien montées. Il y a du zèle et de la volonté. Dès qu'un » homme ne démontre pas ces deux points essentiels, on » lui dit qu'il peut se retirer. Jusqu'à présent, ce parti a » peu diminué les équipages. M. de Langle a fait habiller, » à son bord, un homme avec tout ce qu'on se propose » de donner à chacun pour sa conservation, ce qui a » produit le meilleur effet. Les hommes de tous les états » sont bien aises de voir qu'on s'occupe d'eux. A ce » premier sentiment, en a succédé un autre, d'intérêt, » qui est de savoir si on leur fera payer ce supplément » de vêtement. Je n'ai pu solder cette question vis-à-vis » de M. de Langle (1).

Les esprits sont superbement montés, dit Hector, dans une autre lettre du 2 Juillet.

Par suite, il dut recevoir, avec satisfaction, la communication suivante du Maréchal de Castries :

« M. de La Pérouse ne m'a pas laissé ignorer qu'il a » trouvé à son arrivée (2) toutes choses à un point de pré-

(1) Une dépêche du 2 juillet fit connaître que ce supplément de vêtements ne serait pas à la charge des hommes ; il consistait en redingottes, gilets, bas, bottes (8 juillet).

(2) Lettre de La Pérouse écrite de Brest le 5 juillet 1785, p. 257 (de l'historique du Centenaire).

Il rend compte, ce qu'atteste d'ailleurs la correspondance, de l'état d'encombrement des bâtiments ; qu'il se voit dans la nécessité de laisser à terre une partie du matériel dont l'embarquement a été prescrit ; que dans cette occurence, pour conserver *les effets de traite*, c'est-à-dire pour les échanges, il laisse 100 quarts de farine qu'il remplacera dans ses relâches. La *Choucrout* d'Hollande, dit-il, est entièrement pourrie.

Cet assaisonnement était d'introduction récente dans la marine (vers 1776).

» cision qui ne lui laissait rien à désirer ; que les équi-
» pages étaient contents et marquaient la meilleure
» volonté. » (23 juillet).

Le moment de la mise en rade approchait. Sur la proposition du comte d'Hector, le Roi décida que contrairement aux ordonnances qui n'accordaient la solde *entière* aux équipages, qu'à partir de la mise en rade du bâtiment, celle des hommes de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* leur serait concédée, à compter du jour de l'entrée en armement (1). Cette grâce, écrivait le Ministre, le 16 juillet, *qui produira nécessairement un bon effet, ne peut tirer à conséquence.*

En outre, le 7 Juin, le marquis de Castries avait fait donner avis aux équipages qu'ils pourraient être assurés, que pendant la durée de l'absence, des secours seraient distribués aux familles, conformément à l'ordonnance rendue le 31 octobre de l'année précédente, sur le service des *Classes*.

A la suite d'un accord entre La Pérouse et de Langle, le chiffre du personnel à embarquer sur chacun des bâtiments fût arrêté à 110 hommes tout compris. Pour se maintenir dans cette limite, les commandants se contentèrent de 35 matelots au lieu de 40 qu'ils comptaient prendre à l'origine.

Le 1er médecin de la marine Le Beau, décédé à Brest le 28 février 1777, qui connaissait la manière de préparer le *Sourcrout*, avait offert d'en faire fabriquer au port, sous sa direction, ce qui avait été accepté avec empressement (Lettre du Ministre du 15 octobre 1776). En 1793, on écrivait Sauer-Kraoute.

On se trouvait mieux disposé, et en quelque façon en meilleur éta qu'au départ de Brest. Lettre du 24 mars 1786 de la rade de la Conception du Chili. Mém. secrets, Rép. des Lettres, vol. 33, p. 11.

(1) Le règlement du 1er novembre 1784 prévoyait deux situations : *Journalier de port* (1/2 solde) et *journalier de rade* (art. 7 et 14).

« MM. les capitaines, disait le comte d'Hector, « le 13 juillet, se sont bornés à prendre 35 matelots au » lieu de 40, sur lesquels ils avaient d'abord compté. Ce » n'est pas qu'ils n'en trouvassent beaucoup et de fort » bons ; mais, d'après un calcul fait avec eux-mêmes, ils » ont désiré se réduire à *110 hommes, tout généralement* » *compris*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont été les » maîtres de choisir, ayant à bord plus qui ne leur en » fallait et qui, tous, montraient la meilleure volonté. » (1).

En raison de la mission confiée à de La Pérouse, la mesure suivante avait été prise :

« La mission importante qui a été confiée à M. de La » Pérouse, nommé au commandement de la *Boussole* et » de l'*Astrolabe*, a déterminé le Roi à décider que ce » capitaine de vaisseau sera employé comme *Chef de* » *division pour son traitement personnel.* » (18 juin) (2).

---

(1) Approbation par le Ministre, 23 juillet.

(2) Pour bien saisir la portée de cette faveur, il faudrait se reporter aux règlements divers qui ont été renouvelés par plusieurs ordonnances portant la date du 1er janvier 1786 : 1° *pour diviser les forces navales en 9 escadres ; 2° concernant les officiers de marine ; 3° concernant les capitaines de vaisseau ; 4° sur le traitement des officiers de la marine.*

De cet ensemble d'ordonnances, il résulte qu'il existait des capitaines de vaisseau appelés *capitaines-commandants de vaisseau* et d'autres *chefs de division*. Ces derniers au nombre de 27; que les uns et les autres étaient désignés indistinctement pour le service à la mer; que les 27 capitaines de vaisseau, chefs de division étaient spécialement attachés *aux 9 escadres composant la marine de France ;* que le surplus de ces 27 (ceux non attachés aux escadres) servaient dans les ports, qu'ils fussent capitaines de vaisseau ou chefs de division.

La Pérouse était dans ce *dernier cas* et la faveur qui lui était faite avait son importance au point de vue du traitement de table *surtout*. Bien que n'ayant que *deux* bâtiments sous ses ordres, il devait, selon nous, et en l'absence du rôle d'équipage aux archives centrales à Paris, avoir droit au traitement de 50 l. allouées au capitaine de vaisseau, commandant une division de *trois* bâtiments.

Contrairement à l'usage, un ordre de commandement n'avait été envoyé ni à de La Pérouse ni à de Langle (1). En conséquence, le 8 juillet, le comte d'Hector en adressait la demande au Ministre, au nom de ces officiers.

« MM. de La Pérouse et de Langle m'observent que » ni l'un ni l'autre n'a d'ordre de commandement ; ils » vous prient de les adresser pour eux. S'ils n'arrivent » pas à temps, je leur en donnerai, dans lesquels je » prescrirai d'avoir à se conformer aux ordres qu'ils ont » reçus de S. M. Je sens le peu de nécessité de cette » pièce ; il est cependant des occasions où elle peut être » exigée. »

Aucune communication n'étant parvenue à cet égard, et les bâtiments, étant pour le moment, retenus sur rade par les vents contraires, le commandant de la marine écrivit de nouveau au Ministre, le 15 du même mois.

« Cette position me fait prendre le parti de leur donner, » à chacun, un ordre de commandement dont vous trou- » verez ci-joint copie. Ces deux capitaines m'ont paru » tenir à ce titre, vu les différentes positions où ils pour- » ront se trouver. Si ceux que j'ai eu l'honneur de vous » demander arrivent avant le départ, ces premiers seront » retirés. »

Enfin, le 7 juillet, le maréchal de Castries expédiait les ordres dont il s'agit, et expliquait au comte d'Hector les motifs du retard apporté dans leur transmission :

« Je réponds à l'article de votre lettre du 8 de ce mois » où vous observez que MM. de La Pérouse et de Langle

(1) Lettre du comte de Blénac du 13 décembre 1758 demandant le rétablissement de cet *ancien usage*. Réponse affirmative du Ministre, 21 décembre 1758.

» n'ont pas eu d'ordre de commandement. Le secret qui
» s'observait dans l'expédition dont ces officiers sont
» chargés, n'a pas permis d'abord, de remplir cette forma-
» lité; depuis, elle a été oubliée. Je me hâte de réparer
» cet oubli, en vous adressant un ordre de commandement
» pour chacun d'eux. » (1)

La *Boussole* et l'*Astrolabe* conduites en rade le 12 juillet, passèrent successivement la revue de départ (2) et appareillèrent le 1er août (3), à 4 heures du matin, par un petit vent de N. E. qui, j'espère, disait le comte d'Hector, les mettra hors de terre, bien qu'il ne soit pas bien décidé.

Les chaloupes du port, que le commandant de la marine leur avait fait fournir pour les accompagner dans le goulet de Brest, ayant été renvoyées de la baie de Bertheaume, par le comte de La Pérouse (4), donnèrent l'assurance que la *Boussole* et l'*Astrolabe* étaient hors de vue. Le comte d'Hector en informa le Ministre et il terminait sa lettre du 3 Août de la façon suivante :

---

(1) Cette lettre ministérielle fut confiée à l'Intendant de la marine, Redon de Beaupréau, qui venait de quitter Paris. *M. de Redon de Beaupréau est arrivé ici depuis lundi au soir* (Hector, 20 juillet). C'est ce qui explique la seconde lettre au Ministre.

(2) Outre les matières et objets d'échange avec les peuplades que les bâtiments allaient visiter, ils emportaient 14 bâtiments à rames montés ou démontés, semblables à ceux que M. de Langle avait remarqué à la baie d'Hudson (Lettre du Ministre des 3 avril, 31 mars, 7 mai 1785).

(3) Certaines notices, sur La Pérouse, donnent comme date du départ : les unes, le 1er avril ; les autres, le 1er septembre. La légende de la médaille en bronze, frappée à cette occasion, porte : Les frégates du Roi de France la *Boussole* et l'*Astrolabe*, commandées par MM. de La Pérouse et de Langle, *parties* du port de Brest en *juin* 1785.

Cette médaille est la 10e du règne de Louis XVI. Journal des Savants, 1785, p. 819.

(4) Bien des gens révoquent en doute sa capacité, et prétendent que M. de Langle, capitaine du second bâtiment, serait plus propre pour l'expédition. Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des Lettres, vol. 29, p. 210.

» La *Boussole* a mis un homme à l'hôpital. Tout le » reste est dans le meilleur état, pour le corps et pour » l'esprit.

» J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour remplir » vos vues sur cette expédition. Je ne puis plus que faire » des vœux pour sa réussite ; mais je le fais de grand » cœur. Elle emporte beaucoup d'officiers vraiment pré- » cieux. »

Le 13 du même mois, le Ministre répondait au comte d'Hector :

» L'attention particulière que vous avez donnée à cet » armement, auquel le Roi prend le plus vif intérêt, n'a » pas échappé à S. M. qui me charge de vous en mar- » quer toute sa satisfaction... » (1)

Deux jours avant le départ, le commandant de Langle se présentait au siège de l'Académie de marine, à Brest, et, sur le dos de *Cartes à jouer* (2), écrivait les notes que nous allons transcrire :

---

(1) « Je ne puis donner trop d'éloges au zèle, à l'intelligence et aux » soins qu'a mis M. le vicomte de Langle, dans toutes les parties de cet » armement. M. de Closnard l'a parfaitement bien imité. J'ai du plaisir » à croire que ces deux bâtiments sont aussi bien à tous égards qu'il est » possible de les mettre » (Hector au Ministre, 6 juillet).

Le 15 novembre 1786, on plaçait sur la *Calypso*, un tourniquet en fer, de l'invention de de Langle, pour empêcher le tournevire de porter contre le corps de pompe. Le Roi désira que l'expérience fut renouvelée en 1787, sur l'un des bâtiments faisant partie de l'escadre d'évolutions.

(2) L'usage était établi à Brest, de se servir de ces cartes pour les communications de peu d'importance. La profession de cartier était lucrative, à en juger par le nombre de ceux l'exerçant, et dont les noms figurent au registre des paroisses de la ville. L'industrie n'était cependant pas libre. En effet, *le Roi accordait à l'Ecole militaire, à titre de première dotation, la jouissance du droit établi par la déclaration du* 16 *février* 1745 *sur les cartes à jouer, droit qui devait être totalement détaché des finances publiques.* (*L'école Royale militaire*, 1751-1788, par M. Achille Taphanel. Bulletin de Seine-et-Oise, tome 12, p. 128).

» Reçu un sextant du sieur Mercier (1) appartenant à » l'Académie de marine, un télescope appartenant à » M. le duc de Chartres, et une horloge marine apparte- » nant aussi à ce prince.

« J'ai mis celle-ci entre les mains de Paufer, horloger, » demeurant à Brest (2), Grand'rue, chargé de la répara- » tion des instruments de l'Académie, ainsi que le téles- » cope, si je pars demain.

« Signé : Le chevalier DE LANGLE. »

A Brest, le 29 Octobre 1785.

Nous voyons, par la correspondance de la marine, que ce droit ne se percevait pas à Brest dans des conditions régulières :

« On prétend, écrivait le Ministre, César-Gabriel de Choiseul, duc de » Praslin au commandant de la marine Aymar, Joseph, comte de » Roquefeuil, qu'on en embarque beaucoup dans ce port, qui ne paient » qu'un droit très modique, parce qu'elles sont destinées pour l'étranger » et qu'ensuite ces mêmes cartes rentrent dans la ville et y sont consom- » mées dans les maisons, où la surveillance des commis préposés à la » perception du droit ne peut produire aucun effet » (6 mai 1770).

Le lieutenant-général de Roquefeuil, répondit, le 4 juin, qu'il avait fait appeler le sieur Féburier, receveur de ce droit..... *jusqu'à présent, il ne m'a deffiny aucune contravention à sa connaissance.*

(1) Ouvrier opticien, venu de Paris s'établir à Brest, attaché à la marine en qualité d'ingénieur pour les instruments d'optique et de navigation à Brest, pour, sous les ordres du commandant de la marine et la direction de l'Académie Royale de marine, exécuter et réparer tous les instruments d'optique et à l'usage de la navigation au port de Brest. Brevet du 1er juin 1777. 1,200 l. et placé sur l'état des maîtres de sciences et d'arts, 14 juin 1777. Remplacé le 1er mars 1786 par Vincent Martin, élève de Ferdinand Berthoud. 1,200 l. d'appointements, 1800, 1 prairial an VI ; ce dernier, avec Bralle, ingénieur hydraulique de la Généralité de Paris et mécanicien, avait fondé la manufacture d'horlogerie. Arrêt du Conseil du 26 décembre 1785. Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la Rép. des Lettres, tome 34, p. 171.

(2) Paufer, Cyprien-René, remplit, en 1794, les fonctions d'officier municipal de la ville de Brest. C'était un habile ouvrier. Le Ministre de la marine lui accorda, le 21 novembre 1784, une gratification pour des pompes à incendie de son invention.

» *Astrolabe*. — Reçu un télescope appartenant à
» M. le duc de Chartres (et une horloge appartenant à ce
» prince), lesquels deux articles étaient en dépôt à
» l'Académie.

» Signé : Le chevalier DE LANGLE. »

Plus bas :

« Je n'ai reçu que le télescope,

» Signé : Le chevalier DE LANGLE. »

Le 23 juin 1786, la *Boussole* et l'*Astrolabe* poursuivant leur route étaient rendues sur les côtes de l'Amérique, à la baie à laquelle le comte de La Pérouse donna le nom de *Baie du Port des Français*, lorsque survint le malheureux évènement qui commença la série de ceux qui vont suivre :

Trois canots commandés par le lieutenant de vaisseau Morel d'Escures furent envoyés pour faire les sondages de la barre ; celui que conduisait cet officier fut entraîné dans les brisants et disparût (1).

---

(1) D'Escures, lieutenant de vaisseau, attaché à la 5e escadre, 1re division (du numéro 1 à 5, Brest), sollicita alors, la *réversion de la pension* dont jouissait Morel d'Escures.

« Je suis le cadet de 6 enfants de Normandie, n'ayant absolûment que
» mon traitement pour vivre. Je viens de perdre mon cousin germain, le
» chevalier d'Escures, avec MM. de la Borde, pendant la campagne
» autour du monde, supplie Monseigneur de vouloir bien avoir égard à
» ma position, en continuant la pension dont jouissait feu mon cousin,
» qui lui avait été concédée pour les blessures qu'il avait reçues sur la
» *Sybille*. »

Au bas de cette lettre se trouvent les mentions suivantes : à voir M. Fleurieu, 4 septembre 1788. Les divers règlements s'opposent à toute réversion (27 octobre). La notification du refus au port se fit en ces termes : Les règlements arrêtés pour les pensions ne permettent pas de réversion, *surtout pour les collatéraux*. — Ce D'Escure, lieutenant de vaisseau du 21 mai 1787, donna sa démission le 16 décembre 1791.

Lors du compte rendu de cet évènement, La Pérouse appela la bien-

Les deux frères la Borde volèrent à son secours et eurent le même sort (1).

Le canot de Boutin (2) revint seul à bord, et ce fut par cet officier que La Pérouse connut le récit de ce cruel évènement qui eut lieu le 13 juillet 1786 (3).

---

veillance du Ministre sur la sœur de cet officier, demeurant à Alençon, *qui n'a rien et qui vivait des épargnes de son frère* (Centenaire de La Pérouse, p. 309).

(1) Fils de Jean Benjamin, premier valet de chambre du Roi Louis XV, retiré le 4 août 1774, gouverneur du Louvre pendant 25 années ; l'un des fermiers généraux de Louis XVI, marié en secondes noces, après 1774, à Suzanne-Adélaïde de Vismes, auteur de poèmes imités de l'anglais (1785) dont le portrait fut gravé par Denon et Masquelier. Les collections de la Borde disparurent dans l'incendie de son hôtel, place du Carroussel, le 10 août 1792 et le 25 août 1794, sa tête tombait sous la hache révolutionnaire (Soc. arch. de Nantes, tome, 26, 1er sem. 1887, p. XLI). Dame du lit de la Reine, 13 décembre 1780. (Mémoires secrets pour l'histoire de la Rép. des Lettres, tome 16, p. 93). Nommée en 1780 lectrice adjointe et *survivancière* de Mme la Comtesse de Neuilly, *titulaire* depuis 1774, dans la maison de la Reine. Alm. royal, 1789, p. 128.

« M. de la Borde avait eu peine à obtenir que ses 2 fils fissent cette » campagne ; ce qui avait occasionné beaucoup de murmures dans la » marine : de son côté, prévoyant quelque malheur, il avait eu la précau- » tion de les faire séparer sur chacun des 2 bâtiments ; soins inutiles ! il » lui reste au surplus 2 fils et deux filles ». (Mémoires secrets, etc., tome 35, p. 94 et 95).

(2) Charles-Marie Faustin, *fils de M. Boutin, Charles-Robert, conseiller d'Etat, intendant des finances*. Le frère de ce dernier, Simon-Charles, receveur général des finances en 1771, devint trésorier-payeur général de la marine en 1781. (Acad. de Bordeaux 1882 et 1883 p. 129 et 130). Nommé aspirant-garde le 28 mars 1777 ; garde de la marine le 1er mai ; enseigne le 1er avril 1778 ; lieutenant de vaisseau de 1re classe, 1er mai 1786 ; major de vaisseau le 14 avril 1788 (Centenaire, p. 229). Figure avec le grade de capitaine de vaisseau dans une liste du 28 janvier 1792, *d'officiers ayant demandé leur retraite*. Se trouvait dans le *petit canot* de la *Boussole*. Etait présent sur la *Cérès* lors du départ du convoi expédié de Brest au comte de Grasse-Tilly, mentionné à la page 231. Voir autographe. Centenaire, p. 378.

(3) Annales maritimes, 1823, p. 414. Extrait du voyage de La Pérouse. Centenaire, p. 381. Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres, tome 35, p. 170 et suivantes.

Parmi les 21 victimes dont on eut à déplorer la perte, se trouvèrent les six lieutenants de vaisseau dont les noms suivent :

Morel d'Escures , De la Borde de Marchainville (1) ; De la Borde de Boutervilliers (2) ; Raxi de Flas-

---

(1) Garde, 2 septembre 1776 ; enseigne de vaisseau, 1er avril 1778 ; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786 ; porté à la 1re classe le 30 juin 1786.

(2) Aspirant-garde, 1er mai 1781 ; garde, 20 juin, à la suite des examens subis les 30 mai et 1er juin ; lieutenant de vaisseau, 1er mai 1786.

Dans l'historique du Centenaire de La Pérouse, p. 377, on lit :

No 122. Billet de demande. Autographe de M. La Borde, enseigne à bord de l'*Astrolabe*, 24 janvier 1780. Signé : La Borde-Marchainville ;

No 123. Billet de demande du *second* des frères de La Borde, 27 avril 1781 *Résolue*. Signé : Laborde.

Le *second* frère, c'est-à-dire de Boutervilliers, n'était pas encore au service au 27 avril, puisqu'il n'y est entré que le 1er mai. Le second autographe est probablement celui de La Borde-la-Salle, lieutenant de vaisseau de la promotion de 1767, inscrit à l'Etat de la marine, année 1777, comme capitaine de fusiliers. Parmi les promotions de chevaliers de Saint-Louis, en 1818, on trouve dans Mazas (histoire de l'ordre), vol. 3, p. 225 :

La Borde-la-Salle (Jean-Baptiste-Hector), capitaine de frégate du 31 décembre 1828. Figure sur la liste de 1830 et ne se trouve plus sur celle de 1831.

Cet autographe peut être enfin celui d'un 3e frère La Borde, enseigne de vaisseau du 6 août 1778 ; retiré du service le 22 juin 1785 pour entrer en fonctions de la charge de garde du Trésor Royal. Inscrit : de La Borde de Méreville. Alm. royal, 1789, p. 564.

Il existait un 4e La Borde, François-Louis-Joseph, aspirant-garde le 20 mars 1779 ; enseigne de vaisseau le 9 mai 1781.

D'après les mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres, vol. 35, p. 95, La Borde avait 4 *fils* et 2 filles.

On lit dans *les Mémoires secrets pour servir à la République des Lettres*, vol. 14, p. 236, à propos d'une maladie de l'un des fils, enseigne de vaisseau, et soigné chez son père..... « une de ses précautions (du docteur » Petit) a été de changer le malade deux fois par jour de matelats et de » lui en donner de neufs chaque fois Ce soin excessif ne pouvait avoir » guères lieu que chez un richard, comme ce banquier de la cour (24 octobre 1779).

» M. de la Borde marie sa fille au chevalier d'Escars, capitaine des » gardes du corps en *survivance* de M. le comte d'Artois..... il lui donne » un million comptant ; lui assure un million à sa mort, et loge,

san (1) ; Guirald de Montarnal (2) ; De Pierrevert (3).

Six officiers, un premier pilote et 14 hommes d'équipage (Journal des Savants, 1787, p. 498).

Le 8 juillet La Pérouse quittait le *Port des Français*, après avoir fait élever, dans l'une des îles de l'intérieur de la baie, un cénotaphe avec une inscription à la mémoire de ces infortunés, dont le plus âgé n'avait que 34 ans (4).

Le 6 septembre 1787 les bâtiments avaient atteint la baie d'Avatcha (port St-Pierre et St-Paul), devant Petropaulowski au Katmschatka.

La Pérouse y recevait l'avis de sa nomination de chef d'escadre des armées navales, à la date du 2 nov. 1786 (5) et de la concession d'une pension de 1000 l. faite au chevalier de Langle.

Jean-Baptiste-Barthélémy de Lesseps, embarqué sur

» nourrit, etc., le mari et la femme tant qu'ils voudront », 25-27 avril 1783. Mém. secrets pour l'histoire de la République des Lettres, tome 22, p. 225 et 231.

(1) Celui qui fut la cause d'un conflit entre le comte d'Hector et le commandant de la Cie des gardes de la marine Jacques-Nicolas Teyssier Desfarges de la Vaultière, né à Versailles le 6 mars 1738, capitaine de vaisseau *qui, se trouvant sans fonctions par la suppression de la Cie des gardes qu'il commandait et que sa santé ne permettait pas de mettre en activité pour le service, a obtenu sa retraite avec la commission de chef de division et une pension de* 5,000 *l. sur le Trésor Royal* (16 juillet 1786). — Note sur la famille Flassan (Centenaire de La Pérouse, p. 309).

(2) Garde de la marine, 20 juin 1781, après l'examen déterminé par l'ordonnance du 2 mars 1775 ; lieutenant de vaisseau, 1er juillet 1786. Cousin de La Pérouse. Note sur la famille (Centenaire, p. 309).

(3) Lettre de Suffren, de Paris, 1er mai 1787, à Mme de Seillans, comtesse d'Alais. Le bailli de Suffren, dans l'Inde, par J. S. Roux, p. 222.

(4) Lettre de La Pérouse, datée du 23 septembre, de Monterey, Californie septentrionale, et arrivée par la voie d'Espagne. Mém. secrets, tome 35, p. 134-171.

(5) Avis de cette nomination était donné à Brest, et la communication concernait La Pérouse et trois autres chefs de division, Cillart de Suville, comte Le Bègue, marquis de Castellet; le premier depuis 1782, les deux autres le 1er mai 1786.

l'*Astrolabe* en qualité d'interprète (1) pour la langue russe, quittait ses compagnons de navigation, le 25 septembre (2). Il emportait les manuscrits qui devaient constituer la première partie de la relation du voyage (3), et arrivait le 17 octobre 1788, à Versaillles, après avoir traversé la Sibérie et la Russie Asiatique.

Pendant son séjour au port St-Pierre et St-Paul, La Pérouse fit réparer les tombes de Clerke (4) et de Lisle

---

Aux termes de l'art. 9, du titre VII de l'ordonnance du 1er janvier 1786, *concernant les officiers de la marine*, pour obtenir ce grade, il fallait avoir commandé une division composée de 3 vaisseaux, frégates ou corvettes à 3 mâts.

(1) « Cette lettre vous sera remise, Monsieur, par le sieur de Lesseps « dont le Roi a fait choix pour être embarqué en qualité d'interprète pour » la langue russe, sur l'un des bâtiments commandés par M. de La » Pérouse..... à la table de l'état-major..... 1,500 l. d'appointements..... fils » du consul général en Russie : Martin de Lesseps. » (Ministre, 3 juin 1785).

Lui-même d'abord, consul à Cronstadt, devint, le 7 janvier 1793, consul général à Saint-Pétersbourg et commissaire général des relations commerciales dans la même ville, le 8 mars 1802. Il mourut à son poste le 6 avril 1834. Il était né à Cette le 27 janvier 1766.

(2) Relation de ce voyage. Paris, Imprimerie Royale, 1790, 2 vol. in-8o; avec préface par Ferdinand de Lesseps, 1880. (Centenaire de La Pérouse, p. 349).

(3) Louis-Antoine Destoufe, baron Milet-Mureau, fit décréter par l'assemblée nationale (séance du 29 février 1791), l'impression des manuscrits de La Pérouse avec remise par le Roi d'un certain nombre d'exemplaires à Mme de La Pérouse (Moniteur des 24 avril, 4 mai 1791) et, par une lettre datée de Nantes le 8 février 1793, cette dame pria le Ministre de charger le général Millet-Mureau de la publication de ces manuscrits formant 4 volumes avec atlas. 25 exemplaires furent offerts au Directoire par le Ministre de la marine (Moniteur du 20 germinal an VI).

Des comptes rendus et des extraits de la relation de Milet-Mureau sont insérés au Moniteur des 21, 24 nivôse, 3 et 6 pluviôse an VIII.

Milet de Mureau, Louis-Marie-Antoine, général de brigade, 1796, ministre de la Guerre du 21 février 1799 au 2 juillet suivant, général de division le 2 juillet 1799, né à Toulon le 26 janvier 1751, décédé en 1825.

(4) Décédé le 22 août 1779 (38 ans). Gore prit *Résolution*, King *Découverte*. Arrivèrent à Nore le 4 octobre 1780. Etaient partis de Plymouth le 12 juillet 1776.

de La Croyère (1).

La *Boussole* et *l'Astrolabe* reprenaient la mer le 29 septembre. Les bâtiments arrivaient le 6 décembre en vue de l'une des îles composant l'archipel de la Polynésie auquel de Bougainville a donné le nom d'Archipel des Navigateurs (2).

---

(1) « Là reposaient les restes d'un navigateur anglais, compagnon, succes-
» seur du malheureux Cook et ceux d'un géographe célèbre que la France
» avait vu naître. La Pérouse voulut consacrer à leur mémoire des ins-
» criptions durables, plus glorieuses peut-être pour lui-même que pour
» ceux dont il rappelait les travaux ». (Eloge de La Pérouse, ouvrage qui a obtenu l'*Eglantine d'or* décernée par l'Académie des jeux floraux de Toulouse au concours de 1823, par J. A. Vinaty, de Verdun, employé au ministère de la marine et des colonies. Ann. mar. 1823, vol. 2, p. 413).

M. d'Agelet a profité de son séjour à Avatska pour mettre une épitaphe sur le tombeau de Louis de Lisle de La Croyère, frère du géographe et de l'astronome de ce nom, qui mourut en 1742 dans ce port au retour d'une expédition faite par les Russes sur les côtes de l'Amérique, où il avait fait diverses observations astronomiques. Journal des savants, 1789, p. 53.

Guillaume, géographe du Roi, membre de l'Ac. des Sc. né à Paris, le 28 février 1675, y décédé le 25 janvier 1726; Joseph Nicolas, astronome-géographe, doyen de l'Ac. des Sc. né à Paris, le 4 avril 1688, y décédé le 12 septembre 1768; Louis (de la Croyère, nom de sa mère).

Fils de Claude, géographe et historien, né à Vaucouleurs, le 5 novembre 1644, mort le 2 mai 1726.

Sur la montagne Nikolsk se dresse le monument élevé à La Pérouse par le docteur russe Dyboski (1883) : il est entretenu par les navires russes qui mouillent chaque année dans ces parages (Centenaire de La Pérouse, page 222).

(2) L'archipel se nommé aujourd'hui : archipel de Hamoa ou Samoa et l'île de Na-ouna ou Mahouana (nom du chef de l'île au moment de sa découverte) a reçu le nom de Tutuila, dans la baie d'Asu. Il fut reconnu le 3 mai 1768 par de Bougainville, lors de son voyage avec la *Boudeuse* (203 hommes d'équipage). Parti de Nantes, le 15 novembre 1766 et en dernier lieu de Brest, le 5 décembre.

De Bougainville s'arrêta d'abord aux Malouines pour procéder à la remise aux Espagnols de ces îles. Il avait fondé sur l'une d'elles, la Soledad, un établissement prospère, 3 années auparavant; il se rendit à Rio de Janeiro attendre l'*Etoile*, armée à Rochefort (112 hommes d'équipage),

Le surlendemain, La Pérouse gagna le mouillage de l'île qu'il appela Naouna ou Mahouna, et fit aussitôt faire l'eau dont il avait besoin.

Le 11, soixante-un hommes répartis dans quatre canots, se rendaient de nouveau à terre pour compléter l'approvisionnement des deux bâtiments, en eau et en bois. Le commandant de Langle avait pris la direction de la corvée qu'il avait conduite dans une baie favorable, selon lui, pour ce double objet. Il était 4 heures de l'après-midi, l'opération était entièrement terminée, le personnel avait rejoint les canots qui, malheureusement, se trouvaient échoués, lorsqu'une grêle de pierres, lancées par les naturels, vint s'abattre sur les embarcations. Le commandant de Langle, le naturaliste Lamanon et 9 hommes de l'armement des canots s'affaissèrent et furent achevés à coup de tomahawks. Voici les noms de ces nouvelles victimes :

Equipage de la *Boussole* :

Robert de Lamanon de Paul, naturaliste.

Equipage de l'*Astrolabe* :

De Langle, cap. de v., commandant.

---

sous le commandement du capitaine de brûlot, F. Chesnard de la Giraudais. La *Boudeuse* rentra à Saint-Malo le 16 mars 1769 et l'*Etoile* quelques jours après.

De Bougainville, colonel d'infanterie, n'avait qu'un brevet de *capitaine de vaisseau pour la campagne* ; le 31 mars 1770 il fut nommé *à titre définitif pour prendre rang du 13 juin 1763, date de ce premier brevet*. Il fut alors inscrit sur les listes de la marine immédiatement après le chevalier de Médine.

Sur la *Boudeuse* se trouvaient les frères Héricourt, l'un *hautbois* et l'autre *flûte* que Bougainville *avait engagés mal à propos*. Le ministre lui fit donner l'ordre de les débarquer. L'ordre fut-il exécuté ? On constate par la lecture des relations de ce voyage qu'il existait des musiciens sur ce bâtiment.

Equipage de la *Boussole :*	Equipage de l'*Astrolabe :*
P. Talin, maître canonnier.	Hamon, Yves, Redellec, Jean, Ferret, François, Robin, Laurent, } Matelots.
Roth, André, canonnier-servant.	Un chinois.
Rayns, Joseph, canonnier-servant.	David, Louis, canonnier-servant.
	Guérard, Louis, domestique.

Dès que la nouvelle de cet affreux malheur parvint en France, le Ministre de la marine adressa au comte d'Hector, qui commandait encore la marine à Brest, la lettre qui suit :

« Connaissant, M., votre attachement pour la mémoire » de feu M. le vicomte de Langle et votre intérêt pour » sa veuve, j'ai pensé que vous seriez bien aise de lui » remettre la lettre ci-jointe qui lui annonce une première » grâce du Roi pour elle et pour son fils, et l'intention » où est S. M. d'y ajouter une nouvelle. » 4 juillet 1789. Signé : de Fleurieu.

Il s'agit sans doute dans la première partie de cette lettre, de la concession faite à Mme de Langle d'une pension de 1.000 l. pour elle, et d'une seconde d'égale somme pour son fils. La notification administrative en fut faite à l'intendant Redon de Baupréau, le 22 octobre 1789.

« J'ai procuré, M., à la veuve et au fils de M. de Langle, » capitaine de vaisseau, commandant l'une des frégates » qui font le tour du monde, une pension de 1.000 l. à

» chacun (1). Vous voudrez bien les faire comprendre
» sur l'état de Brest, à compter de la mort de cet offi-
» cier. » Signé : de la Luzerne.

Le second point de la dépêche est relatif, très vraisemblablement, à l'admission au collège de Vannes, aux frais du Roi, de Jean Charles Marie de Langle, né à Brest, le 9 décembre 1784.

En effet, sous la date du 8 décembre 1787, le maréchal de Castries, alors ministre de la marine, avait promis à Mme de Langle, une place à ce collège, pour son jeune fils.

« Je ne perds pas de vue, Madame, ce qui intéresse
» l'état de votre fils que vous destinez au service de la
» marine. Je serai attentif à mettre votre demande sous
» les yeux du Roi, lorsqu'il y aura lieu à remplacement
» parmi les jeunes gens élevés aux frais du Roi, au col-
» lège de Vannes. » (A madame de Langle à Hennebont).

La date de la mort du commandant de Langle, ne fut fixée définitivement, qu'en 1790 (dép. du 20 novembre).

94 ans après la catastrophe, le lieu de la sépulture des victimes était retrouvé. Le R. P. Vidal, supérieur de la mission apostolique de Tutuila, aujourd'hui Mgr d'Abydos, archevêque des îles Fidji, en donnait avis le 5 octobre 1882 au père Procureur des Missions ; 4 jours plus tard, le 9, il faisait une communication dans le même sens, à M. le vicomte de Fleuriot de Langle, contre-amiral en retraite, petit-fils du navigateur. Il pensait que les restes du chevalier de Langle et ceux de ses compagnons reposaient au même endroit. Sa lettre est insérée au Bulletin

(1) Réduites à 600 l. (Art. 2 du titre VII de la loi du 13 mai 1791), elles furent rétablies sur le pied primitif le 27 messidor an XII.

de la Société de Géographie de Paris, année 1883, numéro 10, p. 289, son destinataire l'ayant communiquée à M. Ferdinand de Lesseps, neveu du compagnon de La Pérouse, président de cette société. Le compte rendu de la séance se lit à la page 287 du même recueil.

Sur la demande du père Vidal, le gouvernement Français fit expédier, en juillet 1884, par le *Kerguélen*, commandant, Agénor Fournier, une plaque commémorative portant les noms des victimes et destinée à être posée sur le monument élevé à Tutuila, le 2 octobre 1882, par les soins du père Vidal.

Le 4 novembre suivant, le *Fabert*, commandant Benier, mouillait à la baie d'Asu ; il apportait une grille en fer destinée à entourer le monument. Ce fut alors qu'eut lieu la remise des restes du commandant de Langle en présence du père Jaboulay, missionnaire apostolique.

Le transport le *Calédonien*, attendu à Brest dans le courant de ce mois, ramène ces restes. Suivant ordre du Ministre de la marine, des honneurs militaires seront rendus au débarquement ; il se fera représenter à cette cérémonie. Il en sera de même de la Société de Géographie de Paris, qui a confié cette mission à l'un de ses membres, M. le contre-amiral Cavelier de Cuverville, major de la flotte, à Brest (1).

Une année après la mort du commandant de Langle, le comte de La Pérouse, se dirigeant vers l'archipel de Santa-Cruz, se perdait sur les récifs de Vanikoro, et le 12 février 1791, le Ministre de la marine prononçait la clôture des rôles d'équipage de la *Boussole* et de *l'Astrolabe*.

(1) La cérémonie a eu lieu le 25 juin 1889. Voir annuaire de Brest.

Le sort de ces deux bâtiments préoccupa la France entière. A la suite d'une demande présentée par la Société d'histoire naturelle de Paris, le 22 janvier 1791, l'Assemblée Nationale rendit le décret du 10 février, ordonnant l'armement de deux bâtiments, destinés à la recherche de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*. Dans ce but, un million fut voté.

La *Truite* et la *Durance*, appartenant au port de Brest, reçurent cette destination et, le 18 juillet, on changea leur nom en celui de *Recherche* et d'*Espérance*.

Le commandement supérieur en fut confié au chevalier Dentrecasteaux, capitaine de vaisseau, chef de division, qui eut sous ses ordres Huon de Kermadec, major de vaisseau.

Dès l'entrée en armement, le départ de ces deux bâtiments avait été fixé au 20 août. Des réparations imprévues forcèrent de l'ajourner au 23 septembre, et cette circonstance permit à Dentrecasteaux de n'arriver à Brest que le 31 août.

Ainsi que cela s'était pratiqué pour la *Boussole* et l'*Astrolabe*, les équipages de la *Recherche* et de l'*Espérance* furent invités à déclarer si leur intention était de suivre la destination qui leur avait été assignée.

Le 20 septembre, les bâtiments quittèrent la rade de Brest.

Le 6 mai 1793, Kermadec meurt à la baie de Balade (Nouvelle-Calédonie); le 20 juillet, Dentrecasteaux décède en vue de l'île à laquelle de Bougainville a donné le nom d'île des Anachorètes.

D'Hesmivi d'Auribeau, nommé capitaine de vaisseau

depuis le 28 janvier 1792, prend la direction de l'expédition ; il meurt à Samarang le 21 août 1794.

De Rossel, passé sur la *Recherche*, le 16 mai 1793, en qualité de capitaine de pavillon de Dentrecasteaux et qui, à la mort de ce dernier, avait pris le commandement de l'*Espérance*, succède à d'Auribeau et Denis de Trobriant est alors désigné pour celui de l'*Espérance*.

Les Hollandais, en guerre avec la France, se saisissent des deux bâtiments, à Sourabaya (Ile de Java), le 26 septembre 1794.

Enfin de Rossel, renvoyé en Europe sur un bâtiment de la compagnie hollandaise (1795), est fait prisonnier à la hauteur des Shetland, et conduit à Londres, où il arriva le 1er novembre. Il y séjourna *sept années*.

Dentrecasteaux, en quittant Balade le 9 mai 1793, après la mort de Kermadec, reconnut, le 19 du même mois, l'archipel de Santa-Cruz et y détermina la position d'un îlot auquel il donna le nom d'île de la Recherche. Ses calculs font voir qu'il s'agissait de Vanikoro. Il en passa à 12 ou 15 lieues et ne put y atterrir à cause de la force du vent.

En même temps que s'organisait l'expédition de Dentrecasteaux, deux tentatives de même nature se produisirent : l'une demeura sans suite, ce fut celle de négociants de Lorient, les sieurs Garnier, Torkler, Piron et Dussault qui, par lettre du 22 février 1791, sollicitèrent un passeport pour une expédition, destinée au commerce des pelleteries au Kamtschatka et *à la recherche de La Pérouse* ; l'autre eut un commencement d'exécution : c'est celle dirigée par Aristide Aubert Dupetit-Thouars.

Il avait demandé à se joindre aux bâtiments de Dentrecasteaux, mais le Ministre de la marine n'y consentit pas.

Il partit de Brest, le 22 août 1792, sur le *Diligent*, acheté à Rouen, avec partie du produit d'une souscription nationale, ouverte par ses soins.

Parmi les souscripteurs on remarquait le Roi Louis XVI, l'Assemblée nationale et Jean Benjamin de la Borde, père des enseignes de vaisseau, la Borde-Marchainville et de Boutervilliers, disparus lors de la catastrophe du 13 juillet 1786 au port des Français.

Le 22 décembre, l'Assemblée nationale (Loi numéro 1749), concédait à Dupetit-Thouars et aux deux officiers qui l'accompagnaient, le paiement d'avances de deux années d'appointements. Brunet de la Charrie, seul officier de marine employé dans l'expédition (dép. du 27 juin 1792) ; chevalier de l'Eglise de Félix, lieutenant de Grenadiers (Mazas, vol. 3, p. 137).

Lors de son passage à l'île de Sel, Dupetit-Thouars y recueillit 40 matelots portugais, abandonnés dans cette île. Il les conduisit à Saint-Nicolas du Cap-Vert et alla ensuite à San-Yago. Son équipage y contracta la fièvre jaune, circonstance qui l'obligea à relâcher à Fernando de Norhona (Brésil). Les autorités locales s'emparèrent du bâtiment et envoyèrent Dupetit-Thouars en captivité à Lisbonne. Sa détention cessa en avril 1793. Le 22 août, il partait pour l'Amérique où il fit un séjour de *trois années* à l'expiration desquelles il sollicita et obtint sa réintégration dans la marine (26 ventôse an IV).

L'incertitude continuait donc à subsister à l'égard du lieu du naufrage de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*.

En mai 1793, Bowen, capitaine du corsaire anglais *Albermale*, amené à Morlaix, avait déclaré devant le juge de paix de cette localité, que La Pérouse s'était perdu à la Nouvelle-Géorgie et près le cap Déception ; que dans la nuit du 30 décembre 1791, il avait vu les débris de son vaisseau.

Insensiblement l'oubli se fit sur La Pérouse jusqu'en 1827.

A cette époque, le capitaine Dillon, commandant un navire de la compagnie anglaise des Indes, fit part au conseil suprême, à Calcutta, des observations faites par lui dans un précédent voyage.

Commandant le *Saint-Patrick*, allant de Valparaiso à Pondichéry, il avait relâché, le 13 mai 1826, à l'île de Tucopia ou Tikopia ou encore Barwel. Il y avait obtenu, par l'entremise d'un prussien de Stettin, Martin Butcher ou Buschart, et d'un Lascar nommé Joé, laissés dans cette île le 20 septembre 1813, par le capitaine Robson du *Hunter*, sur lequel Dillon servait comme second, des renseignements de nature à permettre de préciser le lieu de la perte de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*, c'est-à-dire dans la partie de l'île de Malicolo que les naturels appellent Vanikoro. Il les communiqua à la Société Asiatique, et le gouvernement de l'Inde plaça sous son commandement une expédition dont le but était d'éclairer la destinée du malheureux navigateur français. (Ann. mar., 1829, p. 201, et Moniteur universel du 24 février 1829, p. 247).

Lord Combermère, vice-président du gouvernement du Bengale, lui donna le commandement du navire de la compagnie des Indes, *The Reasearch*, avec mission de continuer ses investigations.

M. Joseph-Marie-Emmanuel Cordier, capitaine de vaisseau honoraire, chargé du service de la marine à Chandernagor, demanda qu'un agent français fut placé à bord de ce bâtiment. C'était M. Chaigneau, neveu du Mandarin de la Cochinchine. (Ann. mar , 1820, p. 533. Mazas, vol. 3, p. 238) ; il était lui-même agent consulaire à Hué ; mais de la délibération du conseil suprême de Calcutta, en date du 16 novembre 1826, signée Combermère et J.-A. Harrington, il résulte que M. Chaigneau se trouvait *comme simple passager et comme l'hôte du capitaine Dillon* sur *Reasearch*.

Ce bâtiment amenait en outre Martin Bushart, le matelot prussien. Dillon, partit de Calcutta le 23 janvier 1827 ; le 8 septembre, il était à Malicolo et y pratiquait des recherches dont le résultat est consigné dans 14 procès-verbaux insérés aux annales maritimes, année 1828, vol. 2, p. 576 à 584. Il en repartait le 14 octobre, pour Port-Jackson, où il abordait le 19 décembre.

Dillon fit part de ses découvertes, par la voie de la Gazette de Sydney, en date du 5 novembre 1827, et publia, plus tard, l'ouvrage ayant pour titre : *Voyage aux îles de la Mer du Sud en 1826 et 1827 et relation de la découverte du sort de La Pérouse.*

D'un autre côté, une ordonnance du 15 janvier 1827, signée de Chabrol, approuvée par le Roi Charles X, portait que *si Dillon périt dans son voyage, le gouvernement français se chargerait du sort de ses enfants, et que, dans tous les cas, une récompense proportionnée à l'importance de sa mission sera accordée soit à lui, soit à ses enfants, après la fin du voyage.*

Le capitaine Dillon se rendit à Paris en novembre 1828.

Le roi Charles X, par une ordonnance du 22 février 1829, lui donna la croix de chevalier de la Légion d'honneur et une pension de 4,000 francs, qui a figuré pendant un certain nombre d'années sur les comptes annuels de la caisse des Invalides de la marine ; il lui fut fait en outre remise de la somme de 10,000 francs devant être accordée, suivant décret de l'Assemblée nationale du 28 février 1791, *au marin français ou étranger qui, le premier, découvrirait les traces du naufrage de La Pérouse*. Dillon fut enfin présenté au Roi, le 2 mars suivant, par le ministre de la marine, baron Hyde de Neuville.

Depuis le mois d'avril 1826, un bâtiment de la marine Royale, parti de Toulon, avait eu pour mission de compléter l'exploration de divers points sur lesquels la corvette la *Coquille*, commandant Duperrey, n'avait pu s'arrêter assez longtemps, particulièrement les côtes de la Nouvelle-Zélande et celles de la Nouvelle-Guinée.

C'était la *Coquille* qui, à l'occasion de cette mission, reçut le nom d'*Astrolabe*. Le commandement en avait été confié à un capitaine qui avait déjà parcouru ces mers en qualité de second de Duperrey. C'était Dumont-Durville.

Le chargé de la marine à Chandernagor, M. Cordier, ne perdit pas de vue cette occasion d'utiliser la présence de Dumont-Durville dans ces parages, pour le faire mettre, s'il était possible, en relations avec Dillon, et il rendit compte au Ministre de l'essai dont il prenait l'initiative. (Lettre du 1er décembre 1826. Ann. marit.).

Le 19 décembre 1827, Dumont-Durville, venant d'Amboine, jetait l'ancre à Hobart-Town (terre de Van Diemen). Il y trouvait une lettre de Dillon, ne lui donnant

que des renseignements inffisusants pour déterminer la position de Tucopia. Néanmoins, il partit le 2 janvier 1828 et fut assez heureux pour y arriver le 14 du mois suivant. Le 21 il était à Vanikoro. Les divers objets qu'il ramena du fond de la mer lui permirent de constater qu'il était sur le lieu du naufrage. En conséquence, il fit élever une sorte de mausolée. *Sa forme est celle d'un cube de six pieds sur chaque arête, construit en pierres et surmonté par un obélisque de six pieds d'arête*, dit Dumont-Durville, dans son rapport du 5 juin au 29 août 1828. *Une des faces porte une plaque en plomb sur laquelle nous fîmes graver en caractères très lisibles*, l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

DE LA PÉROUSE ET DE SES COMPAGNONS

de l'*Astrolabe*

14 MARS 1828

OBSERVATIONS. — A la page 260 nous avons indiqué, comme lieu de naissance des trois frères Monge, Beaumes-sur-Salettes (Vaucluse), bien que les biographies désignent Beaune (Côte-d'Or) comme l'endroit où naquit Gaspard, ministre de la marine. Nous avions pensé qu'il y avait, peut-être, une de ces erreurs si fréquentes dans les articles biographiques.

L'indication de Baumes a été relevée sur des matricules de la marine ; l'un des frères y est inscrit: né à Beaumes, l'autre à Beaumes-sur-Salette. (Beaumes, village du dép. du Vaucluse, sur la petite rivière de Salette. — 1,410 h. — Dictionnaire de géographie de Girault de St-Fargeau, 1826, page 105).

Nous nous rectifions en ce qui concerne Gaspard et hésitons à nous prononcer pour les deux autres frères.

Nous avons écrit, à la page 282, *Dentrecasteaux* et non *d'Entrecasteaux*. La première façon d'ortographier est celle adoptée par Beautemps-Beaupré, dans son travail intitulé : *Méthode pour la levée des Plans, etc.* (1811) et qui, en tête de ce recueil, le désigne ainsi : Bruny Dentrecasteaux, et, à l'intérieur, presque à chaque page, Dentrecasteaux.

A. K.

RAPPORT

SUR LE

18e CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

L'*Association française pour l'avancement des Sciences* tient un Congrès chaque année. Mais, bien que le siège de cette importante société soit à Paris, le Congrès se réunit dans une ville quelconque de France ou d'Algérie, et jamais deux fois de suite dans la même. La plupart des grandes villes consentent, du reste, à certains sacrifices pour l'obtenir.

L'an dernier, il se trouvait à Oran. Pour l'an prochain, deux villes, Marseille et Limoges, se le disputaient ; c'est Limoges qui l'a emporté définitivement.

Le Congrès de cette année, qui était le dix-huitième depuis la fondation de l'Association, a eu lieu à Paris, comme celui de 1878, il a duré du 8 au 14 août.

L'Association avait invité la Société Académique de Brest à envoyer un délégué, pour suivre les travaux de ce Congrès. Vous avez bien voulu, et je vous en suis très reconnaissant, me charger de cette mission, dont je viens, aujourd'hui, vous rendre compte.

Je résumerai, d'après mes souvenirs, et les quelques notes que j'ai pu prendre, ce que j'ai entendu dans les diverses séances auxquelles j'ai assisté. Je vous parlerai aussi de ce qui m'a le plus intéressé, dans les visites industrielles que j'ai faites.

Ces visites, qui ont ordinairement lieu l'après-midi, sont organisées par les membres du bureau. Elles sont annoncées, la veille, par des imprimés remis à chaque membre du Congrès, qui indiquent l'heure, le lieu du rendez-vous, et les moyens de transport. Il peut y avoir plusieurs visites simultanément; chacun prend, au secrétariat, une carte particulière pour celle à laquelle il désire assister.

Elles sont toutes très intéressantes. Cependant, sans vouloir aucunement critiquer les organisateurs, qui ne ménagent certes pas leurs peines, et à qui nous devons beaucoup de reconnaissance, et sans mettre en doute la compétence ou la complaisance des personnes qui veulent bien servir de guides, je crois pouvoir dire que ces visites seraient beaucoup plus instructives si les visiteurs étaient divisés en petits groupes. Dans ce cas, chacun pourrait entendre les explications données par le guide, et même lui demander quelques renseignements, ce qui n'est pas possible, quand le groupe est nombreux. Je ne suis évidemment pas seul de cet avis. L'Association ne renferme pas seulement des curieux, qui désirent voir, mais encore, et surtout, des savants qui désirent s'instruire quand l'occasion se présente. C'est ce qu'ont très bien compris MM. Appert, dont nous avons visité la verrerie, à Clichy, comme je le dirai plus tard.

J'adopterai, pour ce qui suit, la division en *journées*, qui me paraît tout indiquée.

Journée du Jeudi, 8 Août

SÉANCE D'OUVERTURE

La séance d'ouverture a lieu, à 2 heures et demie, dans la salle des conférences de l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.

Cette salle, qui peut contenir environ 600 personnes, se compose de deux parties : l'une, où se trouve la chaire, est une cour vitrée ; l'autre, séparée de la première par une sorte de balustrade, est disposée en amphithéâtre, et fait face à la chaire. Longtemps avant l'heure indiquée, toutes les places sont occupées. On remarque, dans l'assistance, un grand nombre de sommités scientifiques, mais principalement des naturalistes : MM. de Quatrefages, Giard, Milne-Edwards, Mortillet, Carthaillac, etc., et aussi un assez grand nombre de dames, dont plusieurs sont sociétaires.

M. Gariel, secrétaire général de l'Association, s'occupe de placer convenablement les savants étrangers venus pour assister au Congrès.

A deux heures et demie, M. de Lacaze-Duthiers, l'éminent zoologiste, président de l'Association, déclare la séance ouverte, et donne la parole à M. Richard, délégué du conseil municipal de Paris, dont il est vice-président. Ce dernier souhaite, au nom de la ville de Paris, la bienvenue aux membres de l'Association, et les remercie d'avoir bien voulu, l'année du Centenaire et de l'Exposition universelle, tenir leur Congrès dans la capitale.

M. le Président prend ensuite la parole. Il remercie

tout d'abord le conseil municipal des souhaits de bienvenue exprimés par M. Richard, et il ajoute que la ville de Paris, toujours généreuse, et qui se voit toujours au premier rang, quand il s'agit de progrès, a mis 30,000 fr. à la disposition de l'Association, pour lui permettre de tenir convenablement son dix-huitième Congrès. Il remercie, en son nom, la ville de Paris de sa libéralité.

M. de Lacaze-Duthiers rappelle aussi, en quelques mots, comment fut fondée l'Association, en 1871, par un petit cénacle dont il est le seul survivant, dont Wurtz était l'âme, et qui comprenait, en outre, Delaunay, Claude Bernard et Decaisne.

Il commence ensuite son véritable discours qui pourrait, peut-être, aussi bien, s'intituler : *Histoire de la Zoologie depuis un siècle,* que : *De la méthode en Zoologie*.

Je vais essayer de le résumer, en mêlant à mon récit un certain nombre de citations textuelles.

« Je voudrais, dit-il en commençant, rechercher avec » vous ce qu'a été, ce qu'est encore pour quelques-uns, » ce que doit être pour d'autres, la zoologie. *La science* » *des animaux* d'il y a cent ans et celle d'aujourd'hui ne » se ressemblent guère. »

Le savant orateur nous montre d'abord Linné et Buffon, résumant à eux deux toute la zoologie, à la fin du siècle dernier, en faisant ressortir combien ils diffèrent pourtant l'un de l'autre.

Le premier, classificateur avant tout, voulait mettre de l'ordre dans le règne animal comme dans le règne végétal. Sa nomenclature, claire et simple, s'imposait, d'abord par ses qualités mêmes, et ensuite parce qu'elle répondait aux besoins du moment.

Buffon, au contraire, décrivait, de la manière que l'on sait, un certain nombre d'animaux, et cherchait, à l'aide du raisonnement, à connaître le règne animal, dans le passé et dans l'avenir, comme dans le présent. Mais il était l'ennemi de toute classification. Il a même écrit que, sous ce rapport, l'ordre dans lequel les animaux se présentent à nous est suffisant, et qu'il est tout naturel de placer le chien après le cheval, puisqu'il a l'habitude de le suivre.

« Où en serions-nous, s'écrie M. de Lacaze-Duthiers, » si nos musées étaient arrangés d'après ces principes? »

Mais Linné et Buffon ne considéraient guère, dans les animaux, que leurs formes extérieures et leurs mœurs. On commençait à trouver cela insuffisant.

Alors parut Cuvier, qui eut l'idée d'établir, dans le règne animal, des divisions d'après l'organisation, d'après la structure intérieure des êtres, et qui apporta ainsi un grand changement dans la zoologie. Son influence fut immense. Sa classification fut bientôt adoptée universellement, et, aujourd'hui encore, on la suit presque partout, avec quelques modifications.

L'orateur défend énergiquement l'œuvre de Cuvier, si vivement attaquée, de nos jours, par quelques-uns. Il dit qu'on ne doit pas juger, qu'on ne doit pas apprécier ses travaux comme s'ils eussent été faits aujourd'hui. En outre, c'est Cuvier qui a fondé la Paléontologie, grâce à ses connaissances anatomiques.

Il cite Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, qu'on peut opposer à Cuvier comme on oppose Buffon à Linné, mais dont l'influence fut peu considérable.

La zoologie resta, à peu de chose près, ce que Cuvier

l'avait faite, jusque vers le milieu de notre siècle. Alors eurent lieu les importantes découvertes de Boucher de Perthes, découvertes qui, avec quelques autres semblables, modifièrent profondément une partie de l'histoire de l'homme.

Mais il se produisit bientôt un autre fait, plus important au point de vue de la zoologie générale ; ce fut l'apparition, en 1859, du célèbre livre de Darwin, sur l'*Origine des espèces*. On retrouvait, dans cet ouvrage, la théorie émise, autrefois, par Lamarck, et qui alors était passée inaperçue ; mais dans le livre du savant anglais, elle était mieux présentée, appuyée par des arguments nouveaux, et, de plus, elle se montrait à une époque où le monde savant était à même de la comprendre.

Cette théorie, à laquelle on donna le nom de *Darwinisme*, et qui n'est, au fond, que le *transformisme*, excita un véritable enthousiasme, chez un certain nombre de naturalistes.

« Qu'on soit transformiste, dit M. Lacaze-Duthiers, » ou qu'on ne le soit pas, et je n'ai pas, en ce moment, » à me prononcer, ne voulant m'occuper que de l'in- » fluence qu'ont eue quelques découvertes et quelques » hommes sur la marche de la science, il faut s'incliner, » et reconnaître la puissance de l'élan prodigieux qu'a » déterminé l'impulsion donnée par le grand naturaliste » anglais. »

L'orateur se plaint, ensuite, qu'on ait été injuste envers notre compatriote Lamarck, qui a eu le tort d'être en avance sur ses contemporains.

Il profite de l'occasion pour demander que le nom de ce savant soit donné à une rue de la rive gauche, et non

laissé à une rue d'un quartier éloigné de la rive droite. « Pourquoi, dit-il spirituellement, le conseil municipal de » Paris, qui n'a jamais reculé, que je sache, devant les » modifications à apporter dans les noms des rues, ne » donnerait-il pas le nom de Lamarck à l'une de celles » qui avoisinent le Muséum ? »

Aujourd'hui, après les découvertes inattendues, auxquelles on a été conduit par l'étude de quelques animaux inférieurs, on sait qu'il ne suffit pas d'étudier l'organisation d'un animal à un moment donné de son existence, pour le bien connaître ; mais qu'il faut en suivre toute l'évolution. On sait, en effet, que des animaux, rangés primitivement dans des espèces, des genres et même des ordres différents, ont été reconnus plus tard, pour n'être que des individus d'une même espèce, observés à des âges différents. On sait aussi qu'il existe des animaux dits à *génération alternante*, dont les individus ne ressemblent ni à leurs parents ni à leurs descendants immédiats, mais à leurs grands-parents et à leurs petits-enfants.

M. de Lacaze-Duthiers cite, à ce sujet, quelques exemples extrêmement curieux d'observations récentes ; puis il conclut en disant que, dans l'état actuel de la zoologie, l'expérience est non-seulement utile, mais nécessaire, et répond seule aux besoins du moment. Et ce n'est pas seulement à Paris que les observations doivent et peuvent se faire, mais encore, et surtout, en province, dans les milieux mêmes où évoluent les êtres qu'on se propose d'étudier. C'est d'après cette idée qu'ont été créés les laboratoires maritimes.

Parlant ensuite du but de l'Association, et de l'esprit qui doit présider aux observations, il dit :

« Le but de notre Association est la recherche du pro-
» grès. A cet égard, nous n'avons tous, ici, qu'une seule et
» même opinion. Ainsi, dans les considérations qui pré-
» cèdent, en me plaçant exclusivement à ce point de vue,
» je n'avais pas à discuter, en elles-mêmes, les opinions
» et les théories des grands naturalistes dont je vous
» ai parlé. Je n'avais à chercher en elles, quelles qu'elles
» fussent, que les raisons des progrès qu'elles ont déter-
» minés, en évitant de me prononcer sur leur valeur. J'ai
» voulu, d'ailleurs, respecter et réserver ainsi les convic-
» tions et la liberté de tous.

» Si j'agis de la sorte, continue-t-il, c'est que j'estime
» qu'il importe de fuir les controverses, pour rester exclu-
» sivement dans les régions sereines de la recherche de
» la vérité. »

Il nous rappelle Linné, ne répondant jamais aux attaques qu'on lui adressait, pour éviter les controverses ou les discussions, et dont la vie calme faisait dire à J.-J. Rousseau, naturaliste, lui aussi, à ses heures : « Que n'ai-je imité le professeur d'Upsal ! j'y aurais gagné quelques jours de bonheur, et des années de tranquillité ! »

Enfin, l'orateur termine en constatant que nous pouvons repousser dédaigneusement les accusations malveillantes, qui représentent la France comme un pays où le travail scientifique se perd, où la décadence est proche. Le spectacle de l'Exposition vient leur donner un éclatant démenti.

Ce discours, rempli de faits intéressants, et prononcé de manière à être entendu de toute la salle, a été écouté attentivement d'un bout à l'autre, et fréquemment applaudi.

La parole est ensuite donnée à M. Fournier, secrétaire. Il parle d'abord des membres de l'Association décédés depuis un an, parmi lesquels je citerai *Debray*, chimiste, ancien collaborateur de Sainte-Claire Deville, *Fieuzal*, l'oculiste bien connu, *Silva*, *Teissier*, etc. Ensuite il cite les noms des membres qui ont obtenus des distinctions honorifiques : *MM. Duclaux* et *Schutzenberger*, élus membres de l'Académie des sciences ; *M. de Lacaze-Duthiers*, nommé membre honoraire de l'Académie de Moscou ; *M. Poincarré*, lauréat du grand concours de Mathématiques de Stockolm, nommé chevalier de la Légion d'honneur ; *M. Yves Guyot*, devenu Ministre des Travaux publics, etc...

M. Fournier termine par un agréable récit des excursions faites, l'an dernier, par les membres du Congrès qui, comme je l'ai déjà dit, siégeait à Oran.

Enfin, M. Émile Galante, trésorier, rend compte de la situation financière de l'Association, situation extrêmement prospère, comme on va en juger.

Les recettes pour l'année écoulée, se sont élevées à 93,966 fr. 50, et les dépenses à 86,967 fr. 20. L'Association possède un capital de réserve de 527,474 fr. 96, et elle doit être mise, prochainement, en possession d'un legs de 172,000 fr.

Les subventions qu'elle a distribuées, depuis qu'elle existe, pour recherches scientifiques, publications d'ouvrages, etc., s'élèvent à près de 200,000 fr.

Après cet exposé la séance est levée.

ORGANISATION DES SECTIONS

La plupart des membres de l'Association se rendent ensuite à l'Ecole des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, véritable siège du Congrès, où doivent avoir lieu les séances des jours suivants.

Toutes les sciences étant représentées, les travaux commmuniqués sont toujours très nombreux et très variés ; de là résulte la nécessité de former des sections. L'Association en admet dix-sept, qui sont :

1° Mathématiques et Mécanique ;
2° Astronomie et Géodésie ;
3° Génie civil et militaire ;
4° Navigation ;
5° Physique ;
6° Chimie ;
7° Météorologie ;
8° Géologie ;
9° Botanique ;
10° Zoologie ;
11° Anthropologie ;
12° Sciences médicales ;
13° Agronomie ;
14° Géographie ;
15° Économie politique ;
16° Pédagogie ;
17° Hygiène.

En arrivant à l'Ecole des Ponts et Chaussées, chaque membre reçoit un plan de l'établissement, avec une légende, ce qui lui permet de trouver facilement le local affecté à sa section,

Parmi les sections où mes goûts et mes aptitudes peuvent m'appeler, je choisis celle de Physique. Je ne vous parlerai que des communications qui seront faites à cette section, ne pouvant voir ce qui se passe dans les autres, qui siègent en même temps.

Les membres de la section de Physique, réunis sous la présidence de *M. Baille,* maître répétiteur à l'Ecole polytechnique, nommé, suivant l'usage, au Congrès précédent, complètent le bureau. *M. Féry* est nommé secrétaire. Ils décident ensuite que la première séance aura lieu le lendemain, à 9 heures du matin.

Dans la soirée, il y a réception à l'Hôtel de Ville, pour les membres des divers Congrès, et les étudiants étrangers.

Journée du Vendredi, 9 Août

SÉANCE DU MATIN

La section de Physique se réunit à 9 heures, comme cela avait été convenu.

M. Pricourt indique un procédé pour tremper les forets destinés à percer le verre et le cristal. Au lieu de plonger le foret, rougi, dans l'eau, il faut le plonger dans un bain de mercure. On fait remarquer à l'auteur que la trempe au mercure est connue depuis longtemps. D'autre part, quelqu'un ajoute que les forets, même mal trempés, mordent très bien sur le verre, si on les mouille avec de l'essence de térébenthine saturée de camphre.

M. Guntz communique les résultats des recherches faites par lui et *M. Bichat*, sur les conditions de production de l'ozone. L'effluve d'électricité négative produit, dans un appareil particulier, une plus grande quantité

d'ozone que l'effluve d'électricité positive. Des observations antérieures ayant démontré que l'effluve négative dégage plus de chaleur que l'effluve positive, les auteurs de la communication sont portés à croire que la formation de l'ozone est uniquement due à un dégagement de chaleur, produit par l'effluve électrique.

Ils ont, de plus, observé que quand on se sert de l'appareil de M. Berthelot, qui donne habituellement d'excellents résultats, il existe une certaine différence de potentiel pour laquelle il ne se produit pas d'ozone, ou bien, s'il s'en produit, il se détruit à mesure. Cet appareil fonctionnerait comme l'appareil chaud et froid de H. Sainte-Claire Deville.

M. Baille, président de la section, donne en son nom et au nom de *M. Féry*, la description d'une balance d'une sensibilité extrême, qu'ils ont imaginée. C'est une balance ordinaire, très sensible, dont on peut observer et mesurer les moindres déplacements du fléau. A cet effet, une des extrémités de ce fléau porte un morceau de verre qui, dans la position horizontale, se trouve au-dessous d'un autre morceau de verre fixe. Ces deux pièces de verre forment un appareil à anneaux colorés. Le fléau ne devant s'incliner que de très peu, puisque cette balance est destinée à constater des différences de poids extrêmement faibles, les pièces de verre restent toujours dans les conditions voulues pour que les anneaux apparaissent. Si on observe avec une lunette fixe, chaque déplacement du fléau en fait passer un certain nombre devant cette lunette. Il est facile de les compter, car l'appareil, rendu apériodique par un amortisseur, se meut très lentement. Du nombre d'anneaux qui passent, on déduit l'inclinaison du fléau.

M. Decharme envoie, à la section de Physique, quatre brochures, qui traitent : 1° « Des analogies électriques et magnétiques ; » 2° « Des forces à conquérir au point de vue industriel ; » 3° « Des forces perdues au point de vue industriel ; 4° « De nouveaux galvanomètres. »

VISITE A LA MANUFACTURE DES GOBELINS

Dans l'après-midi, il y a visite à la manufacture des Gobelins. Un assez grand nombre de membres de l'Association s'y rendent à l'heure indiquée ; je me garde bien d'y manquer.

Celui qui s'attendrait à voir, aux Gobelins, une usine importante, avec de vastes locaux, de nombreux ouvriers, des machines perfectionnées, des appareils compliqués, comme ceux dont on se sert dans l'industrie, pour la teinture et le blanchiment, serait bien surpris en y entrant. Il n'y a qu'un très petit nombre d'ouvriers ; le travail s'y fait par les anciens procédés ; et, en ce qui concerne le local tout y est vieux et délabré. Il paraît que la reconstruction de cet établissement est décidée depuis longtemps, que les plans sont prêts, et qu'on s'attend à ce que le Parlement vote prochainement les fonds nécessaires.

On nous conduit d'abord dans une salle où nous voyons quelques claies, de petites chaudières dans les coins, un ouvrier qui trempe, en les soutenant avec des baguettes, deux ou trois écheveaux de laine dans une petite marmite ; et, sur une table, un certain nombre d'écheveaux teints de diverses couleurs et de divers tons, rangés suivant l'ordre classique.

M. Decaux, directeur des teintures, se plaçant près de cette table, nous fait une petite conférence extrêmement intéressante, sur les couleurs et les matières colorantes. Collaborateur pendant trente ou quarante ans, de Chevreul, à qui il a succédé en 1883, il est pénétré de ses principes, et nous expose, avec une très grande clarté, la classification des couleurs du grand physicien chimiste.

Cette classification, résumée en un cercle chromatique, est admise à peu près partout, aujourd'hui, et je n'ai pas à vous l'exposer ici.

Ensuite, M. Decaux ajoute à peu près ceci : Nous cherchons à faire beau et bon, aussi n'employons nous que des couleurs solides. Les matières colorantes artificielles, l'alizarine exceptée, n'entrent jamais ici. Elles sont très brillantes, c'est vrai, et conviennent parfaitement à l'industrie qui, pour produire à bon marché, les applique souvent sur des tissus qui ne doivent guère durer plus qu'elles. Mais, pour nous, elles ne nous conviendraient aucunement, car elles durent générale ment moinsque le temps nécessaire à la confection d'un tapis.

Il rappelle, ensuite, que si les tissus d'Orient avaient autrefois des couleurs très solides, c'est que les Orientaux n'employaient pour les teindre, que des couleurs capables de résister à l'éclatant soleil de leur pays ; et que, s'il n'en est plus de même aujourd'hui, c'est que ces mêmes Orientaux teignent les tissus qu'ils nous envoient, avec les couleurs artificielles que nous leur vendons. Il ajoute, enfin, que les couleurs de *grand teint*, ou de *bon teint*, ne le sont que relativement ; toutes finissent par s'altérer, à la longue. Le rouge et le bleu sont celles qui durent le

plus longtemps ; aussi, dans les vieux tapis, ne voit-on plus que ces deux couleurs bien caractérisées.

Malheureusement, les plus rapprochés seuls, parmi lesquels j'ai le bonheur de me trouver, peuvent entendre convenablement ce que dit, pourtant si clairement, M. le Directeur des teintures. Les trois quarts des visiteurs n'entendent rien ou presque rien.

Pendant la sortie qui s'opère très lentement, après que M. Decaux a fini de parler, un ouvrier ou un employé, dont j'ignore les fonctions, mais qui appartient à la mauufacture, me donne, à propos d'un renseignement que je lui demande, quelques explications que je crois devoir rapporter ici, sans me porter garant de leur exactitude. Non seulement, me dit-il, en substance, le rouge et le bleu *bon teint* ne pâlissent pas à l'air et à la lumière, mais ils semblent, au contraire, se foncer de ton... « Vous » pouvez remarquer, ajoute-t-il, et ici, je cite textuelle- » ment ses paroles, les drapeaux qui flottent sur les mo- » numents ; s'ils sont *bon teint*, plus ils sont vieux, plus » ils paraissent foncés. Mais il ne faut pas croire que les » couleurs elles-mêmes changent ; c'est uniquement la » poussière qui, s'attachant au tissu, les fait paraître » plus foncées ; ce dont vous pouvez vous assurer en » regardant le blanc qui, lui aussi, se fonce en devenant » gris. »

Nous traversons ensuite une salle qui sert, paraît-il, au classement des laines, mais où nous ne voyons rien du tout ; puis nous arrivons dans un atelier où l'on fabrique le tapis velouté de haute lisse. Notre guide marche loin devant, entouré d'un petit groupe, de sorte que si nous voulons des renseignements, nous sommes obligés de les

demander aux ouvriers. Pour ce tapis, la chaîne est tendue verticalement, ce qui caractérise la fabrication de haute lisse. L'ouvrier, placé devant, travaille sur l'endroit, tournant le dos au jour. Le dessin est décalqué en noir sur les fils de la chaîne ; et le tableau peint, que le tapis doit reproduire, est placé un peu au-dessus ; l'ouvrier n'a qu'à lever les yeux pour le voir. Le travail avance lentement ; les tapis qui restent cinq ou six ans sur le métier ne sont pas très rares. Un habile ouvrier, travaillant à un ouvrage d'une grande valeur, ne fait guère plus d'un mètre carré par an, souvent même moins.

Dans un autre atelier, nous voyons fabriquer la tapisserie. La chaîne est encore tendue verticalement, et le dessin décalqué sur les fils ; mais ici, l'ouvrier est placé derrière et travaille sur l'envers, recevant le jour au travers de la chaîne. Le sujet peint, qu'il doit reproduire, se trouve derrière lui.

Plusieurs des tapis et des tapisseries actuellement en cours de fabrication, sont destinés au palais de l'Elysée et à la Bibliothèque nationale.

En quittant l'atelier où se fabrique la tapisserie, nous traversons, pour sortir, les salles où sont exposés les vieux tapis. Il nous est facile de vérifier ce que nous a dit M. Decaux, à propos des couleurs qui persistent le plus longtemps.

Dans la soirée, il y a, au Ministère des Travaux publics, une réception à laquelle les membres du Congrès se rendent en assez grand nombre.

Journée du Samedi, 10 Août

SÉANCE DU MATIN

M. André fait une importante communication sur la comparaison des petits et des grands instruments d'optique, employés en astronomie. On sait que si l'on observe une étoile fixe avec une lunette puissante, bien au point, on aperçoit un point brillant bien net ; mais si on se sert d'une lunette de petites dimensions, il n'en est pas de même : on aperçoit alors une sorte de foyer lumineux, qu'on appelle habituellement tache centrale, d'où semblent partir des rayons. *M. André* dit que si, dans ce cas, c'est-à-dire quand on se sert d'une lunette peu puissante, au lieu d'employer un objectif ordinaire, on emploie un objectif *annulaire*, la tache centrale diminue, et paraît entourée, à une certaine distance, d'un cercle lumineux. Cet objectif s'obtient facilement en rendant opaque le centre et le bord d'un objectif ordinaire. Si la partie annulaire, qui reste seule transparente, est un réseau, le cercle lumineux s'éloigne et devient brillant, tandis que la tache centrale diminue jusqu'à devenir un point, comme celui qu'on voit dans les instruments de grandes dimensions.

Avec un objectif annulaire en réseau, de 20 centimètres de diamètre, on obtient un même pouvoir séparateur, dit *M. André*, qu'avec un objectif ordinaire de 60 centimètres.

M. Cornu demande quelques explications sur les réseaux dont parle *M. André*, qui n'ont rien de commun avec ceux de Fraunhofer.

M. Henry fait ensuite une communication assez longue sur : *Le principe et la construction d'un thermomètre physiologique vrai.* Je ne suivrai pas l'auteur dans ses hypothèses et ses explications qui se rapportent peut-être plus à la Physiologie, et même à ce qu'elle renferme de plus obscur, qu'à la Physique. Voici, à peu près, son point de départ : « Puisqu'il existe des harmoniques des » sons, des harmoniques des formes, ne pourrait-on pas » trouver des harmoniques des températures ? Il doit » exister une mécanique animale. »

L'auteur nous montre des planches, sur lesquelles s'étalent plusieurs couleurs, qui, par leurs divers arrangements, forment des contrastes plus ou moins agréables; et d'autres sur lesquelles sont tracées des figures géométriques qui paraissent plus ou moins déformées suivant leur position. Il se sert de toutes ces planches pour expliquer sa théorie.

Dans cette même séance, *M. Marin* donne quelques formules relatives à l'écoulement des gaz, et *M. Haura* présente un petit appareil de *M. Matthieu*, destiné à démontrer les lois de la chute des corps.

VISITE A L'USINE A GAZ DE LA VILLETTE

Il y a, dans l'après-midi, simultanément deux visites : l'une aux nouvelles galeries du Muséum, l'autre à l'usine à gaz de La Villette.

Je me rends à l'usine.

C'est un établissement extrêmement important. En dehors de l'usine proprement dite, qui produit le gaz livré à la consommation, il en renferme une plus petite, dite *d'essais*, composée seulement de deux fours, et où les

charbons qui doivent être employés sont d'abord *essayés*, au point de vue de la quantité et de la qualité du gaz et du coke qu'ils peuvent fournir.

Un petit groupe de visiteurs, parmi lesquels je me trouve, se rendent à *l'usine d'essais*. Le chimiste, M. Sainte-Claire Deville, veut bien nous la faire visiter. Il nous donne, en outre, une foule de renseignements intéressants sur les procédés d'analyse qu'il emploie. Il nous fait remarquer, entre autres choses, que le gaz contient toujours une certaine quantité de vapeur de benzine, qu'on peut faire condenser par un refroidissement convenable, mais qui se dissout et passe inaperçue quand le gaz reste en contact avec l'eau. Si l'eau des gazomètres ne la dissout pas, c'est qu'elle en est saturée.

Quand un charbon est à l'essai, les cornues sont toujours chauffées avec du coke provenant de ce même charbon. L'épuration chimique se fait, comme presque partout aujourd'hui, au moyen du mélange Laming. Mais, dans cette usine, avant d'arriver aux caisses qui contiennent le mélange Laming, le gaz passe, de bas en haut, dans une caisse de même forme, ne contenant que de la sciure de bois, traversée, de haut en bas, par un courant d'eau. C'est là qu'il se débarrasse des composés du cyanogène qu'il peut contenir. Il circule ensuite dans les caisses où est le mélange, mais assez lentement pour être complètement épuré avant d'arriver à la dernière, dont le contenu reste inaltéré. Cette dernière joue donc un rôle analogue à celui du tube témoin que les chimistes emploient dans quelques appareils.

Notre visite à l'usine d'essais étant achevée, nous rejoignons les autres visiteurs qui, eux, ont visité l'usine

principale, et la poterie, où l'on fabrique les cornues qui servent à la distillation de la houille. Nous allons ensuite, tous ensemble, voir l'annexe, où on distille le goudron ; non seulement celui qui est produit dans l'usine même, mais aussi celui de toutes les autres usines de la Compagnie Parisienne, qui est amené dans de grands tonneaux métalliques.

La distillation se fait dans d'immenses récipients en tôle, presque cubiques, allignés en plein-air, et chauffés en dessous, à feu nu. Chacun d'eux communique avec un appareil particulier, situé assez loin, où se fait la condensation. On nous montre des produits obtenus par une première séparation, des lames de naphtaline et des mers de brai ; mais nous sommes beaucoup trop nombreux pour pouvoir entendre convenablement les explications données et pour demander un renseignement quelconque. Je crois pourtant comprendre que, par une première distillation, on sépare les produits qui passent en *huiles légères*, *huiles lourdes* et *huiles anthracéniques ;* quant au brai, qui reste dans le récipient, on le fait écouler dans d'immenses réservoirs, où il soulève les couches figées qui y sont depuis un certain temps. Mais il m'est impossible de savoir si on livre telles quelles, au commerce, les huiles obtenues, ou bien si on les traite dans l'usine même pour en retirer les benzols, la naphtaline, l'anthracène, etc. Nous n'avons pas vu d'appareils pour cela.

J'entends dire à l'un de nos guides : « Nous traitons » le goudron de manière à le transformer en produits » utilisables par l'industrie. » Ce renseignement est bien vague, attendu que le goudron est lui-même utilisable par l'industrie, qui le distillerait si l'usine ne le faisait pas

J'ignore aussi, complètement, si les eaux ammoniacales sont traitées dans cette usine ou envoyées ailleurs. Je ne puis rien apprendre à ce sujet.

On nous montre, pour terminer, une machine à fabriquer les agglomérés ou briquettes.

Journée du Dimanche, 11 Août

Ce jour-là, les travaux des sections sont suspendus, et il n'y a pas de visites industrielles.

Il y a une excursion générale à Saint-Germain-en-Laye et à Meudon, mais avec un nombre limité d'excursionnistes. Je ne puis y assister.

Journée du Lundi, 12 Août

SÉANCE DU MATIN

A la séance du matin, on procède d'abord à un certain nombre d'élections ; entre autres, à celle d'un président pour l'an prochain, car l'usage veut que les présidents des sections soient désignés à l'avance.

M. Urio, de Limoges, est nommé président de la section de physique, pour le prochain Congrès, qui, comme je l'ai déjà dit, doit se tenir dans cette ville.

M. Decharme résume, en quelques mots, le contenu des quatre brochures qu'il a offertes à la section, dans la séance du vendredi 9.

M. Marcellin Langlois fait une communication sur les chaleurs spécifiques de l'éthylène et du gaz ammoniac ; puis il offre, à chaque membre, quelques brochures contenant des communications qu'il avait faites à la section, dans les précédents Congrès.

M. Féry, secrétaire de la section, fait ensuite une communication sur les résultats des recherches qu'il a faites, avec *M. Baille*, sur l'amalgame d'aluminium.

Ce n'est qu'en 1885 qu'on a remarqué que le mercure et l'aluminium pouvaient se combiner, dans un thermomètre à poids.

Le mercure chauffé dissout l'aluminium en quantité d'autant plus grande que la température est plus élevée. Quand la durée de chauffe se prolonge sans que la température change, la quantité d'aluminium dissoute augmente d'abord ; puis, au bout de deux heures environ, elle reste constante. La vapeur de mercure n'attaque pas l'aluminium.

La formule de l'amalgame d'aluminium est Al^2Hg^3. Cet amalgame est oxydable ; il décompose l'eau en donnant de l'alumine. Sa chaleur de formation est très faible. Il peut servir à déterminer la chaleur de formation de l'alumine anhydre.

M. Baille, président de la section, donne lecture de trois notes qu'il a reçues. La première est de *M. Moulin*, c'est la description d'une boussole sans pivôt ; la seconde, de *M. Van Asshe*, traite du spectre de carbone ; et la troisième, de *M. Poullain*, s'occupe des verres *toriques*, verres pour lunettes, ayant une forme particulière, appelés, semble-t-il, à rendre de grands services aux myopes et aux presbytes.

VISITE A LA VERRERIE DE MM. APPERT, A CLICHY

Dans l'après-midi, il y a simultanément, deux visites industrielles : l'une à la verrerie de MM. Appert, frères, à Clichy ; l'autre à l'usine de construction des phares, de MM. Sautter, Lemonnier et Cie, avenue Suffren.

Ayant le choix, je me rends à la première.

Bien que j'eusse vu, plusieurs fois auparavant, fabriquer le verre, c'est de toutes les visites que j'ai faites, celle qui m'a paru la plus intéressante et la plus instructive ; non-seulement par la variété des travaux qu'on exécute dans cette usine, mais aussi, et surtout, par la façon intelligente dont on nous a guidés.

D'abord, une courte conférence de M. Appert, sur la composition du verre et sur les principes généraux de sa fabrication, nous initie à ce que nous allons voir. Il nous dit, entre autres choses, que la température des fours, dans lesquels on fond le mélange vitrifiable, est moins élevée qu'on ne le croit généralement. Il nous dit aussi que le soufflage à la bouche, si difficile, et si nuisible à la santé, quand il s'agit de grosses pièces, a été presque complètement remplacé, dans leur usine, par l'emploi de l'air comprimé. C'est du nouveau pour moi.

Chaque visiteur reçoit une petite brochure, où se trouve clairement décrite l'installation qui sert à comprimer, à contenir et à distribuer l'air.

Dans la salle même où nous sommes réunis, on nous montre des échantillons de verres colorés, pour vitrage, qui, une fois en place, doivent paraître plus foncés au centre qu'aux bords. La matière colorante est cependant, répandue uniformément dans toute la masse ; l'effet est

uniquement dû à ce que la pièce de verre est plus épaisse au milieu qu'aux bords.

On nous divise ensuite en trois groupes, dont chacun, conduit par un guide compétent et complaisant, prend un itinéraire particulier. Le troisième, dont je fais partie, est guidé par M. Appert fils.

De cette manière, les groupes, qui ne sont pas trop nombreux, ne se gênent point; chacun de nous peut voir et comprendre ce qu'il voit, à l'aide des explications qui nous sont données.

Nous voyons d'abord opérer les mélanges qui doivent être introduits dans les creusets, pour former le verre.

On nous montre ensuite un petit fourneau, où chauffent, chacun dans un petit creuset de forme spéciale, des verres de montre dont il s'agit d'augmenter la courbure. Tout près, nous voyons fabriquer, par le coulage, de grandes plaques de verre translucide, dit *verre cathédrale*. Ces plaques sont immédiatement introduites dans un long fourneau inégalement chauffé, qu'elles parcourent lentement dans toute sa longueur, de l'extrémité la plus chaude à l'autre, qui est presque froide, de manière à éviter un refroidissement brusque, ce qui donnerait un verre cassant. Nous voyons ensuite fabriquer des manchons, pour verre à vitre, qu'on fend, et qu'on étend plus tard, dans les fourneaux où on fait passer le *verre cathédrale*; puis des globes dans lesquels se découpent les verres de montre.

L'air comprimé joue un grand rôle dans ces deux dernières fabrications.

L'idée d'employer l'air comprimé, pour souffler les grosses pièces de verre, n'est pas nouvelle ; elle date

d'une cinquantaine d'années, au moins ; mais les dispositions imaginées par MM. Appert rendent seules son emploi très pratique. A la portée de chaque ouvrier, se trouve un tube en caoutchouc, terminé par une sorte d'embouchure pouvant s'adapter à l'extrémité de la canne. En appuyant le pied sur une pédale, placée également à sa portée, l'ouvrier peut, sans l'aide de personne, faire arriver l'air et régler à son gré la pression qui, du reste, ne doit jamais dépasser un maximum déterminé (1). Dès que la pédale n'est plus pressée, l'air cesse d'arriver.

On nous montre ensuite des manchons de verre doublé, formé d'une couche assez épaisse de verre blanc, et d'une couche très mince de verre coloré, très foncé même. L'ensemble paraît d'un ton assez clair ; et, en enlevant, par endroits, la mince couche colorée, on peut y faire des dessins.

Un peu plus loin, nous voyons étirer des tubes de verre. Un petit garçon les coupe par bouts de longueur voulue, en se servant d'un morceau d'acier, avec une facilité qui étonne plusieurs visiteurs. Il y en a de deux sortes : les uns cannelés à l'intérieur, paraissent extrêmement brillants, et sont livrés aux fabricants de perles ; les autres qui sont unis, sont vendus pour faire des baromètres etc., et pour l'usage des chimistes.

Nous voyons ensuite fabriquer les verres de montre, opération qui consiste tout simplement à les découper dans les globes dont j'ai déjà parlé. Les ouvrières chargées de ce travail, se servent avec beaucoup d'habileté, d'une pointe de diamant fixée à une monture, et assujettie

(1) C'est ainsi qu'ont pu être fabriqués ces énormes ballons en verre, qu'on admire, à l'Exposition, et dont l'un contient plus de 1.800 litres,

à se mouvoir circulairement. Chacune en découpe environ 6.000 par jour. L'usine Appert, si je suis bien renseigné, est la seule, en France, à fabriquer des verres de montre ordinaires, et l'Europe n'en possède qu'une autre, qui se trouve en Allemagne.

Je ne dois pas non plus oublier de vous signaler un nouveau type de verre pour vitrage, qui se fabrique exclusivement à l'usine Appert. C'est le verre perforé, dont l'idée est due à M. Emile Trélat. Il est translucide, et se fait en blanc ou en couleur : en feuilles de 3 millimètres 3/4 d'épaisseur, ayant 5,000 trous par mètre carré, et en feuilles de 4 millimètres d'épaisseur, n'ayant que 2.900 trous.

Le verre perforé s'obtient en coulant le verre fondu sur des plaques de fonte, garnies de saillies présentant la forme conique que doivent avoir les trous. La couche de verre, submergeant ces saillies, les trous restent bouchés à la partie supérieure. On les ouvre plus tard, à l'aide d'un foret à section hexagonale. Pour cela, la feuille de verre est placée honrizontalement, et la face supérieure, où agit le foret, est recouverte d'un peu d'eau de savon. Une ouvrière fait glisser cette feuille, de manière à amener chaque trou sous le foret.

Le verre perforé, dont l'usage commence à se répandre, a été adopté par le génie militaire pour divers emplois. Il a l'avantage d'établir une ventilation continue, tout en abritant convenablement, surtout si, comme cela doit être, on ne le place qu'à une certaine hauteur, en tournant vers l'intérieur la partie évasée des trous.

CONFÉRENCE DU GÉNÉRAL TCHENG-KI-TONG

Le soir, à 9 heures, il y à dans la grande salle de l'hôtel, de la rue Serpente, une Conférence faite par le général Tcheng-Ki-Tong, sur l'*Économie sociale en Chine*.

Ce grand personnage, général de l'armée chinoise et attaché à l'ambassade du Céleste Empire, à Paris, est bien connu de tous ceux qui lisent. Il contribue puissamment, par ses écrits et ses conférences, à nous faire connaître son pays et ses compatriotes ; nous devons lui en être reconnaissant.

Il se présente, comme toujours, dans son costume national, et prend possession de la chaire avec beaucoup d'aisance et un air souriant, laissant deviner le caractère sympathique que lui reconnaissent tous ceux qui l'approchent.

Il commence par s'excuser, lui, appartenant à une nation qui honore surtout les lettres, d'avoir osé prendre la parole devant une assemblée scientifique ; mais les sciences enseignent l'indulgence, et ceux qui les étudient sont nécessairement indulgents.

Cela dit, il entre dans son sujet, qu'il traite avec une clarté remarquable. Ses phrases, d'une correction tout académique, et toujours nettement dites, sont parfaitement entendues de toute la salle. Aussi, avec quelle attention on l'écoute !

Il nous explique brièvement l'état social en Chine, et nous montre le peuple chinois marchant dans le chemin tracé par les ancêtres, selon les principes de Confucius, sans jamais chercher à s'en écarter. Il insiste sur l'harmonie qui règne dans les familles, sur le respect si pro-

fond des enfants pour leurs parents, et des inférieurs pour leurs supérieurs, ainsi que sur la bienveillance de ces derniers pour ceux qui leur sont soumis.

Tout le monde, en Chine, reconnaît l'autorité telle qu'elle est établie ; aussi ne comprend-on pas ce que c'est que la politique. Mais il ne faudrait point en conclure qu'il n'existe pas d'opinion publique dans ce pays ; au contraire.

Les Chinois ont, le plus souvent, un grand nombre d'enfants, sans se soucier des lois de Malthus ; mais comme tous vivent très sobrement, ils n'éprouvent pas de grandes difficultés pour les élever. Presque tous sont agriculteurs ; et ce qu'ils peuvent économiser, ils l'emploient à l'amélioration du sol qu'ils cultivent, et non à l'achat d'actions ou d'obligations. Du reste, il n'y a pour ainsi dire point, en Chine, de ces grandes sociétés commerciales ou industrielles, qui ont pour but la ruine de ceux qui leur font concurrence, et réussissent souvent à ruiner leurs actionnaires. Il existe cependant des banques, qui font des avances aux agriculteurs.

Les contestations, quelles qu'elles soient, au lieu de se transformer en procès interminables, sont jugées simplement, et promptement. Aussi n'existe-t-il, en Chine, ni notaires, ni avocats, ni avoués, ni huissiers.

D'autre part, il ne faut pas se figurer que, si les Chinois cultivent surtout, et presque exclusivement les lettres, ils ne soient pas aptes à comprendre et à appliquer les sciences. Il y a bien longtemps qu'ils ont prouvé le contraire, en inventant la poudre à canon, la boussole, l'imprimerie, etc., que les Occidentaux n'ont découvertes que beaucoup plus tard.

On reproche aussi, souvent, aux Chinois, de ne pas adopter, avec assez d'empressement, les grandes inventions des Européens, comme les chemins de fer, la télégraphie électrique, etc. Cela tient à ce que, se trouvant bien, comme ils sont, ils ne veulent accepter une innovation, qui doit toujours apporter quelques changements dans leurs habitudes, que s'il leur est parfaitement prouvé qu'il en résultera un bien général.

L'orateur termine en manifestant l'espoir que les relations devenant de plus en plus fréquentes, les Européens et les Chinois se connaîtront mieux, s'apprécieront plus exactement, et marcheront de concert à la recherche du progrès et du bien-être de l'humanité.

Inutile de dire que toute la salle applaudit.

Journée du Mardi 13 Août

SÉANCE DU MATIN

La séance du mardi matin est une des mieux remplies

M. Pellin, constructeur d'instruments de précision, présente, à la section, trois appareils dont il explique l'usage. C'est d'abord un réfractomètre pour les liquides, puis un brûleur spécial pour le sodium, puis enfin un appareil permettant à deux observateurs de voir simultanément un même spectre.

MM. Cornu et *Baille* prennent successivement la parole Ils trouvent, l'un et l'autre, que les appareils présentés sont plus compliqués que ceux qui existent déjà, sur lesquels ils ne semblent pas présenter d'avantages bien sérieux.

M. Dufour fait ensuite une intéressante communication, sur la déformation des images des objets réfléchis à la surface de l'eau. Il en tire une nouvelle preuve de la rotondité de la terre.

Les phénomènes d'optique qu'il nous décrit, ont été observés par lui, sur le lac de Genève. Il résulte des explications que donne M. Dufour, et c'est aussi sa propre opinion, qu'il devait se produire, non une réflexion ordinaire, mais une réflexion totale, donnant lieu à un véritable mirage. En effet, à ce moment, et d'après les expériences mêmes de l'auteur, l'eau était à la température de 16°, à la surface du lac, tandis que celle de l'air, à une hauteur de 2 à 3 mètres, n'était que de 6° ou 8°. Les couches d'air voisines de l'eau devaient évidemment s'échauffer à son contact, et devenir moins dense que celles qui étaient placées au dessus. Ainsi se trouvaient réalisées les conditions dans lesquelles les mirages se produisent d'après la théorie de Monge, que tout le monde admet.

M. Cornu dit avoir observé, assez souvent, le matin, sur les côtes de la Manche, des phénomènes analogues, et il est tout-à fait de l'avis de M. Dufour (1), quant à l'explication qu'il convient d'en donner.

M. Egoroff, savant russe, présente, au nom de *M. Khomantoff*, des épreuves photographiques obtenues par les décharges d'une bouteille de Leyde, sur des plaques sensibles. La plaque reposait horizontalement sur un support métallique, d'une certaine largeur, qui communiquait

(1) Il y a plusieurs années, un M. Dufour, le même, je crois, avait déjà observé, sur le lac de Genève, des effets de réflexion qui lui paraissaient tenir du mirage.

avec l'une des armatures; et on approchait, de la face supérieure de la plaque, un conducteur mis en communication avec l'autre armature. La bouteille de Leyde employée était de moyenne grandeur. Les dessins obtenus ainsi sont de formes très variées ; mais ils présentent presque toujours un centre, d'où partent des rayons courbes ou sinueux, plus ou moins ramifiés, et présentant eux-mêmes, parfois, des centres secondaires.

Un certain nombre de ces photographies, toute d'une très grande netteté, sont offertes aux membres de la section (1).

Le même savant présente ensuite quelques observations sur les expériences de M. Hertz. Ces expériences, faites, pour la première fois, il y a quelques mois, à Berlin, démontrent l'existence d'ondulations électriques extrêmement rapides, analogue aux ondulations lumineuses, et pouvant interférer. *M. Egoroff* a répété ces curieuses expériences, en apportant quelques modifications à l'appareil de *M. Hertz* ; entre autres choses, il a remplacé le conducteur secondaire dont s'était servi de le physicien allemand, par un tube Geissler. Mais il nous fait remarquer que la plupart de ces tubes ne conviennent pas, ne donnent aucun résultat ; sur toute une série, il n'a pu en trouver qu'un seul fonctionnant bien. Avec ce tube, qui renfermait du gaz ammoniac, les effets obtenus étaient bien plus intenses qu'avec l'appareil de *M. Hertz*.

Enfin, *M. Egoroff* communique à la section quelques photographies d'une éclipse de lune, qui ont été prises simultanément dans plusieurs villes de Russie.

---

(1) M. Ducretet a dû obtenir des photographies à peu près semblables avec l'étincelle d'une bobine de Rhumkorff, en 1884 ou 1885.

M. Colley, autre savant russe, communique les résultats de ses expériences sur les oscillations électriques lentes. Il est arrivé à constater que, quand on réunit par un circuit conducteur les deux armatures d'un condensateur électrique chargé, chacune d'elles change de signe un certain nombre de fois, avant que l'équilibre s'établisse : l'armature chargée positivement, par exemple, devient un instant négative, puis un instant après positive et ainsi de suite, pendant que l'autre est de signe contraire. Il s'établit alors, évidemment, dans le circuit qui réunit les deux armatures, un courant alternatif. La durée d'une oscillation dépend de la capacité du condensateur et du coefficient d'induction du circuit. Elle est généralement du même ordre de grandeurs que celles des vibrations sonores.

Pour compter les oscillations, ou, ce qui revient au même, les changements de sens du courant, *M. Colley* se sert d'une sorte de galvanomètre très sensible, dont l'aiguille aimantée, qui est très courte et placée au centre d'une bobine, porte un petit miroir. Le fil de cette bobine étant intercalé dans le circuit qui réunit les armatures, chaque fois que le courant change de sens, la déviation de l'aiguille en change aussi. Le miroir qui participe à tous les mouvements de l'aiguille est observé au travers d'une roue dentée qui tourne. Une source de lumière se réfléchissant dans le miroir, fait apercevoir une ligne lumineuse, dont les sinuosités permettent de calculer le nombre des changements de sens qui se sont produits, en un temps donné. *M. Colley* en a trouvé de 400 à 600 par seconde.

M. d'Abadie lit une petite note sur le *Quobar*, sorte de brouillard sec qui s'observe souvent sur les côtes de la mer Rouge, et dans l'Europe méridionale. On le voit même quelquefois, paraît-il, en France, sur les flancs de certaines montagnes. L'auteur ne donne aucun détail, ne propose aucune explication ; sa communication n'a pour but, dit-il, que d'appeler l'attention et de provoquer des observations sur ce phénomène météorologique.

M. Ranque présente en son nom et au nom de *M. Ghébart*, un petit appareil servant à produire des éclairs magnésiques d'intensité suffisante pour permettre de prendre des photographies instantanées. Cet appareil, facile à construire, et peu embarrassant, se compose tout simplement d'un petit tube de verre recourbé en cor de chasse. Pour s'en servir, on le met autour du pouce, on y introduit un peu de poudre de magnésium, et on approche la flamme d'une allumette, ou mieux, d'une bougie, de l'une des extrémités tournée en haut, pendant qu'on souffle dans l'autre, avec la bouche. La poudre de magnésium s'enflamme en sortant et brûle en répandant une lumière très vive, mais qui ne dure guère plus qu'un éclair.

VISITE A LA MANUFACTURE DES TABACS

Dans la matinée du 13, les sections des Sciences médicales et d'Hygiène vont visiter l'Institut Pasteur.

Il y a, dans l'après midi, deux visites industrielles : l'une à la manufacture de porcelaine, à Sèvres, l'autre à la manufacture des Tabacs, quai d'Orsay.

Je me rends aux Tabacs.

Nous arrivons, en assez grand nombre, un peu en avance sur l'heure fixée. On nous fait entrer dans une

sorte de salle d'attente, complètement dépourvue de sièges, où sont exposés, sur une table, les plans de l'établissement. Au mur, sont suspendus des échantillons représentant 28 espèces de Tabacs ; espèces industrielles, bien entendu, ne correspondant pas nécessairement à des espèces botaniques. Chaque échantillon consiste en une seule feuille étendue sur du papier blanc. Ce papier porte le nom industriel, un ou plusieurs noms botaniques souvent suivis d'un point d'interrogation, etc ; puis sous le titre de *caractères*, deux indications seulement : la longueur de la feuille, et l'angle que font les nervures secondaires avec la nervure principale, ou côte. Il est bon de remarquer combien ce dernier caractère, auquel les botanistes ne s'arrêtent généralement pas, a d'importance ici.

Voici les chiffres que j'ai relevés pour quatre échantillons. Pour le tabac du Lot, l'angle est de 35° ; c'est un des plus faibles ou même le plus faible ; pour celui d'Alsace, il est de 60° ; pour celui de la Meurthe, de 65° ; enfin, pour le tabac de la Havane, l'angle atteint 70°, le double de celui du Lot.

Pour visiter la manufacture, on nous divise d'abord en trois groupes ; mais comme il ne se trouve que deux personnes pour nous guider, le troisième groupe, dans lequel je me trouve, est obligé de se joindre au deuxième, qui devient ainsi, beaucoup trop nombreux. De plus, nous suivons le même itinéraire que le premier groupe, avec lequel nous nous mélangeons bientôt. Dans ces conditions il est impossible, au plus grand nombre d'entre nous, d'entendre les explications qui peuvent être données, ou de demander le moindre renseignement.

J'avoue, pour ce qui me concerne, ne m'être pas suffisamment rendu compte de plusieurs opérations, sur lesquelles j'aurais désiré avoir quelques détails.

Nous voyons des monceaux de feuilles en fermentation, pour faire du tabac à priser. Ces feuilles ont d'abord été mouillées, nous dit on, avec de l'eau salée ou du jus de tabac. Mais comment fait-on cette opération ? Comment prépare-t-on ce qu'on appelle le jus de tabac ? Dans quel cas faut-il mettre l'eau salée, dans quel cas le jus de tabac ? L'un de ces liquides peut il toujours remplacer l'autre? Voilà ce que je ne puis savoir. J'entends seulement répéter, deux ou trois fois, que l'eau salée favorise la fermentation qu'on désire obtenir, et arrête celle qu'on veut empêcher. Je m'en doutais déjà, et je trouve que quelques détails sur la nature de ces fermentations, sur les inconvénients ou les avantages qu'elles peuvent avoir ne seraient pas de trop. Nous passons ensuite devant quelques appareils dont je ne puis m'expliquer l'usage.

Nous voyons déballer des tabacs d'Amérique, qui arrivent, fortement pressés, dans des tonneaux : Nous parcourons d'immenses ateliers, où se fabriquent les paquets de tabac, les cigares et les cigarettes ; c'est là que sont occupées la plupart des douze cents ouvrières qu'emploie la manufacture. Les cigarettes de luxe sont faites à la main, à l'aide d'un petit moule ; les communes sont frabiqués par un grand nombre de petites machines très ingénieuses, se ressemblant beaucoup, mais présentant cependant quelques différences, principalement dans la manière d'enrouler le papier. Chaque machine est dirigée par une ouvrière, dont la principale occupation consiste à introduire le tabac d'une manière bien régulière.

J'ai la bonne fortune de me trouver près de la balance qui vérifie les paquets de tabac, pendant qu'un ingénieur en explique le mécanisme. Cet ingénieux appareil laisse tomber au milieu les paquets acceptables, rejette d'un côté ceux qui sont trop légers, et de l'autre ceux qui sont trop lourds.

Les machines à broyer le tabac à priser ne présentent pas grand intérêt ; celles qui coupent le tabac à fumer ont des lames triangulaires qui ressemblent presque à des couteaux de guillotine.

Pour terminer, nous allons voir la machine qui fabrique les cordons de tabac à chiquer.

Mais on ne nous montre point, on ne nous indique point comment on vérifie la valeur d'un tabac ; comment on procède pour doser la nicotine, etc. Je ne puis même pas savoir si la manufacture possède la *machine à fumer*, décrite dans quelques ouvrages scientifiques, et qui sert à voir si les cigares brûlent convenablement.

Journée du Mercredi 14 Août.

SÉANCE DU MATIN

Quelques sections n'ont plus rien à l'ordre du jour, et ne siègent plus ; mais il n'est pas de même de celle de Physique, et sa séance du mercredi matin, pour être la dernière, n'en est pas moins bien remplie.

C'est d'abord *M. Richard*, constructeur d'appareils de précision, qui présente deux galvanomètres enregistreurs, propres à mesurer et à inscrire ce que donnent les *dyna-*

mos. Les galvanomètres employés jusqu'alors étaient trop faibles pour enregistrer ce qu'ils marquaient. Dans ceux de *M. Richard*, il n'y a pas d'aimants permanents ; la pièce mobile est en fer doux, et présente une forme toute particulière, qui a d'abord été déterminée par des considérations théoriques, et que l'expérience a ensuite fait modifier quelque peu. Cette pièce se meut dans un plan vertical, sous l'action, et en face de deux pôles d'un électro-aimant horizontal, excité par le courant qu'il s'agit de mesurer. Une forte aiguille fixée à cette pièce, laisse un trait sur une feuille de papier portée par un cylindre qui tourne d'un mouvement bien uniforme. Cette feuille est préparée d'une façon telle qu'on n'a presque pas de calculs à faire, pour trouver la quantité d'électricité qui a passé en un temps donné.

L'un de ces galvanomètre est un *ampèremètre*, c'est-à-dire qu'il est destiné à indiquer la quantité d'électricité qui passe; l'autre est un *voltmètre*, destiné à faire connaître, à chaque instant, la différence de potentiel, ou, comme disent les électriciens, la *chute de potentiel*.

Pour que ce dernier appareil ne s'échauffe pas, *M. Richard* emploie une résistance accessoire, formé par un long fil de maillechort. Les fils des bobines sont toujours en cuivre.

Ces deux appareils, bien que leur invention remonte à moins d'un an, sont très employés aujourd'hui, à Paris, particulièrement dans les établissements éclairés à l'électricité. Ils préviennent toutes les contestations entre l'industriel qui fournit la lumière et celui qui en profite.

A l'un des membres qui demande s'il ne serait pas

possible de construire, d'après le même principe, un appareil donnant à la fois les *ampères* et les *volts*, *M. Richard* répond que la chose ne lui paraît pas impossible ; mais qu'un appareil de ce genre, qui serait la réunion des deux qu'il présente, coûterait plus cher que les deux ensemble, quand ils sont séparés.

M. Hénocque présente ensuite un hématoscope et un spectroscope. Son hématoscope a ceci de particulier qu'il n'est pas nécessaire, avec lui, de diluer le sang pour l'étudier ; on l'observe sous une épaisseur variant de 0 à 300 millièmes de millimètre. Son spectroscope permet de suivre facilement, dans certaines conditions, la réduction de l'oxyhémoglobine.

Mme Clémence Royer fait une communication sur la *Constitution de la matière*. Elle commence par s'excuser d'obliger ses auditeurs à descendre des hauteurs de la physique supérieure, au sujet qu'elle doit traiter devant nous, et qu'elle qualifie d'élémentaire. « Si nous arri-« vions, dit elle, à connaître la constitution d'une simple « molécule d'eau, la physique totale serait achevée. »

Elle nous parle alors de la constitution de cette molécule ; et, pour mieux se faire comprendre, elle étale sous nos yeux une collection de solides de diverses grosseurs. Chacun de ces solides est formé par un certain nombre de petites boules, dont les plus grosses sont en verre ordinaire, tandis que les autres, beaucoup plus petites, sont colorées les unes en bleu, les autres en rouge, et représentent des atomes d'Oxygène et des atomes d'Hydrogène.

« Notre physique, continue-t-elle, est encombrée par » l'hypothèse d'Epicure. On admet que les corps sont

» constitués par des particules solides infiniment petites,
» qui, dans les gaz, sont toujours en mouvement, dansant
» un perpétuel quadrille, dont le rythme a été marqué
» par le violon de Clausius. »

A la place de cette hypothèse, qui, d'après elle, n'a rien produit, Mme Royer en propose une autre consistant à considérer les corps comme formés de particules fluides qui seraient les atomes. La chaleur que contiennent les corps, ne seraient pas autre chose que la vibration des surfaces de contact. Si tous les atomes avaient la même force expansive, tous les corps seraient homogène ; mais il n'en est pas ainsi. Chaque atome, toujours d'après l'hypothèse, de l'auteur, devrait avoir une densité dynamiqne différente de sa densité de masse.

La molécule d'éther, de l'éther des physiciens, bien entendu, serait formée de 13 atomes. L'atome d'éther étant pris pour unité, celui de l'Hydrogène aurait pour volume $1/2^3$, ou 1/8 ; celui d'Oxygène en serait la moitié, ou 1/16. La molécule d'eau aurait la forme d'un tétraèdre à faces courbes. Mais si les quatre faces de ce tétraèdre n'avaient pas le même rayon de courbure, il se produirait des vibrations ; et ces vibrations, se succédant aux divers points de contact, tendraient à faire tourner la molécule. Alors, si le mouvement de rotation s'établissait, il en résulterait une force centrifuge, et les divers éléments de la molécule tendraient à se séparer, pour s'attacher à une molécule d'éther, en pénétrant dans les intervalles que les 13 atomes de la molécule éthérée laissent entre eux. L'eau serait, dans ce cas, à l'état vésiculaire.

Tels sont, si j'ai bien entendu et bien compris, les principaux points de l'hypothèse de *Mme Clémence Royer*.

Je ne la suivrai pas plus loin. Elle est, du reste très diffi. cile à suivre, bien que sa phrase soit toujours claire. Cela tient à ce que, pressée par le temps, elle est obligée d'aller très-vite dans son exposition, et d'omettre beaucoup de détails essentiels pour l'intelligence du sujet qu'elle traite, sujet qui est tout nouveau pour moi, et qui me paraît extrêmement curieux.

M. Piltschikoff présente un nouveau réfractomètre pour les liquides. La pièce principale de cet appareil est une lentille creuse, dont les éléments sont parfaitement connus. Pour s'en servir, on introduit le liquide dans la cavité, puis on fait tomber sur la lentille, parallèlement à son axe principale, un faisceau de lumière monochromatique, et on observe où se forme le foyer. Il est préférable, au point de vue de la précision, de mettre devant la lentille, un écran percé de deux petits trous, laissant passer deux minces faisceaux parallèles à l'axe, et de mesurer la distance à laquelle ils se coupent. — Il suffit alors d'appliquer les formules connues. Cet appareil présente plusieurs avantages, entre autres celui de pouvoir opérer sur de toutes petites quantités de liquide.

Enfin, *M. Zeigler* donne quelques renseignements sur les procédés qu'il emploie pour photographier les rayons infra-rouge et ultra-violets.

L'ordre du jour est épuisé.

VISITE A LA CANALISATION DES ÉGOUTS

Dans la matinée, il y a visite à l'imprimerie Chaix, où se rendent principalement les membres des sections qui ne siègent plus ; et, dans l'après-midi, visite à la analisation des égouts, et à la fabrique de pianos de MM. Pleyels, Wolf et Cie, à St-Denis.

Je ne veux pas manquer l'occasion de voir les égouts, puisqu'elle se présente. Pour cette visite, on nous distribue des cartes de deux couleurs, des blanches et des roses. Ceux qui ont les premières, doivent descendre à la place du Châtelet ; les autres près de la Madeleine. Les deux groupes doivent, du reste, faire le même trajet, mais en sens inverse ; et les heures de départ sont réglés de façon que le croisement ait lieu sous la place de la Concorde.

Ayant une carte blanche, je me rends, à l'heure indiquée, près de la fontaine du Châtelet. Nous nous trouvons, là, une soixantaine environ, dont plusieurs dames.

On nous fait descendre par un petit escalier tournant, et nous arrivons bientôt dans une sorte de tunnel, éclairé de distance en distance par des lampes : c'est le *Collecteur de Sébastopol.* Il longe le boulevard de ce nom, celui de Strasbourg, et se termine à la gare de l'Est ; mais nous ne devons en parcourir qu'une petite partie. Il a 5 mètres de largeur, et, au milieu, 3^{m} 60 de hauteur. Sa cuvette, qui a 1^{m} 70 de profondeur, et 1^{m} 20 de largeur, est bordée de deux larges trottoirs. A la voûte, sont fixés trois tuyaux ; deux gros, qui conduisent, l'un l'eau de la Vanne, l'autre celle de l'Ourcq, et un beaucoup plus petit qui contient de l'air comprimé. Près de ces tuyaux, on voit aussi beaucoup de fils télégraphiques et téléphoniques ; mais aucune conduite de gaz.

On remet à chacun de nous, un plan du trajet que nous devons faire, plan accompagné de coupe cotés, d'où sont tirés les chiffres que je cite.

Un train composé de quelques petits vagons, rappelant ceux du chemin de fer Decauville, mais découverts et indé-

pendants les uns des autres, nous attend. Ces vagons, qui servent au transport des visiteurs, peuvent aussi servir, paraît-il, après une légère transformation, au curage de la cuvette, sur les bords de laquelle sont placés les rails. Dans l'endroit où le train est arrêté, au bas de l'escalier par où nous sommes descendus, la cuvette est recouverte de plaques de fonte, qui n'existent pas ailleurs.

Nous prenons place dans les vagons qui partent l'un après l'autre, mais se suivant de très près, et sont poussés par des hommes proprement vêtus de blanc, marchant sur les trottoirs. Nous allons jusqu'à la hauteur de la rue de Rivoli. Là, chaque vagon, avec ses voyageurs, est tourné sur une sorte de plaque, et nous nous engageons dans le *Collecteur de Rivoli*, qui suit la rue de ce nom. Ce collecteur présente les mêmes dispositions générales que le précédent, mais avec des dimensions différentes : il a 3^m 75 de hauteur, et seulement 2^m 40 de large ; et comme sa cuvette, qui n'a que 1^m 20 de profondeur, a la même largeur que l'autre, il s'ensuit que les trottoirs sont très étroits. Il reçoit les égouts particuliers des rues qui aboutissent à la rue de Rivoli, côté nord, dont les eaux tombent, souvent en cascade, dans la cuvette.

Une chose qui me surprend beaucoup, c'est l'absence complète ou presque complète de mauvaises odeurs.

Nous arrivons bientôt sous la place de la Concorde, ou le *Collecteur de Rivoli* se jette dans le *grand Collecteur d'Asnières*. Ce dernier, que nous devons suivre, s'engage sous la rue Royale. Sa largeur est de 5^m 60, et la hauteur de sa voûte 3^m 05 ; sa cuvette a 1^m 25 de profondeur et 3 mètres de large, de sorte que les vagons ne pourraient pas y circuler. Il est parcouru par des bateaux de forme

particulière, qui servent, alternativement, au transport des visiteurs et au curage de la cuvette.

Il nous faut donc descendre des vagons et monter dans les bateaux. Nous croisons, là, les autres visiteurs qui abandonnent les bateaux, pour nous remplacer dans les vagons. Nos nouveaux véhicules sont aussi traînés par des hommes qui marchent sur les trottoirs. Enfin, 55 minutes après être descendus, nous quittons les bateaux, et nous remontons par un petit escalier qui débouche près de la Madeleine.

Je considère, alors, ma mission comme terminée.

Il y a bien, à 4 heures et demie, séance de clôture, à l'Hôtel des Sociétés savantes ; mais les membres titulaires, munis de cartes jaunes et ou cartes vertes, doivent seuls y assister.

Je n'assiste pas, non plus, au dîner qui a lieu le soir, sur la tour Eiffel.

Enfin, retenu à Paris, je ne puis, à mon grand regret, prendre part à l'excursion générale du vendredi, 16, à Corbeil, Essonnes et Petit-Bourg, excursion si attrayante pourtant, si on en juge par le programme.

Voilà, Messieurs, le résumé de ce que j'ai vu et entendu, dans les conférences générales, dans les séances de la section de Physique et dans les visites industrielles. Ce résumé, je le devais à la Société académique, tant pour l'honneur qu'elle m'a fait en me déléguant pour la représenter, que pour le profit scientifique que j'ai personnellement retiré de cette mission.

Brest, le 15 Octobre 1889.

J. DELALANDE.

LE FRANGIPANIER
ET LA
FRANGIPANE

Quel rapport ont entre eux le bel arbuste connu sous le nom de *Frangipanier* (1) et la délicieuse pâtisserie que l'on désigne sous le nom de *Frangipane*, c'est ce que nous allons essayer d'expliquer.

Le Frangipanier *(Plumiera* ou *Plumeria)* est un arbrisseau de la hauteur de nos pommiers, qui croît dans les contrées les plus chaudes des deux continents. Il fait partie de la pentandrie monogynie de Linné, et de la famille des apocynées, de Jussieu, qui comprend des végétaux très connus, soit par leur odeur : la pervenche, le laurier rose, etc., soit par leurs qualités malfaisantes, l'apocyn, le tanghin, soit par le produit qu'on en retire ; le mangalea (*hancornia speciosa*), au Brésil, qui fournit du caoutchouc.

Le fruit de plusieurs espèces de carissa ou calac, (c. carandas, c. edulis) est comestible, ainsi que le suc laiteux de quelques *tabernæ montana* (arbre à vache).

On compte une trentaine d'espèces de frangipaniers, peu répandus au Mexique, au Pérou, au Brésil, dans les Guyanes, aux Antilles, aux Philippines et aux Moluques ainsi qu'à Madagascar.

(1) On écrit aussi Franghipanier, mais la première orthographe est plus conforme à l'étymologie.

Cet arbre porte à la Réunion le nom de Bois de lait. Descourtilz *(Flore médicale des Antilles)* ainsi que le P. Plumier *(Description des plantes de l'Amérique)* pensent qu'il a été apporté de la terre ferme dans les Iles Sous le Vent, par le marquis d'Angenne (Ch. Fr.) gouverneur de Marie Galante, de 1679 à 1686. Il croît dans les lieux pierreux du bord de la mer. J'en ai vu cependant dans les mornes de la Martinique à une altitude de 2 à 300 mètres, et à une distance du rivage de plusieurs kilomètres.

Sloane *(Voyage aux îles de Madère, etc.)*, le nomme *nerium arboreum*. Hernandez le désigne sous celui de *chupirani arbor ignea (arbre de feu)* et sous le nom mexicain de *quaunhlipatli*. On l'appelle aussi *Jasmin rouge, red Jasmine*. Une espèce, de Madagascar, porte le nom de *Antefara*.

Le nom scientifique du frangipanier lui a été donné par Tournefort *(plumiera* et *plumeria)*. (1) en mémoire du religieux minime dont nous avons déjà cité le nom, naturaliste botaniste sous Louis XIV, qui a donné une description des plantes de l'Amérique recueillies dans ses voyages. Ce nom a été adopté par tous les botanistes après Tournefort, Linné, Jacquin, Lamarck, de Jussieu, de Candolle, Wildenou, etc.

Le P. Labat, dans son voyage aux îles d'Amérique, donne la description du végétal qui nous occupe, sous le nom de « Jasmin à fleur, dont le bout est de couleur de pourpre », désignation un peu longue et peu scientifique ;

(1) Stendel (nom. bot.) et quelques autres écrivent *plumeria*, mais le nom de *plumiera* doit être préféré comme plus en rapport avec son étymologie.

il parle de son odeur douce, qui s'étend assez loin, surtout le matin et le soir ; il indique que, pour en faire des boutures, il faut auparavant fermer la plaie avec de la cire, afin d'éviter la pourriture, en ayant soin de faire ça et là quelques incisions le long de l'écorce, pour laisser passer la sève.

Les fleurs du frangipanier sont grandes, réunies en espèce d'ombelle à l'extrémité des rameaux. Les Péruviennes en font des guirlandes. Elles ont un goût âcre et piquant, comme celui du piment.

De Lanessan *(Les plantes utiles des Colonies françaises)*, dit qu'on en mange le fruit, qui n'est point malfaisant.

Il est singulier, dit O. Reveil, que si ce fruit est comestible, ni Sloane *(catal. plant. Ins. Jamaïcæ)*, ni Lunan *(Hortus Jamaïcensis)* n'en fassent pas mention. Ces auteurs, en parlant du frangipanier, ont pu négliger ce détail, d'autant plus que le fruit, assez insignifiant, n'entre pas, comme la pomme et la poire, dans l'alimentation ordinaire.

Lorsqu'on rompt une branche, il en découle un suc laiteux, abondant, qui s'épaissit bientôt. Ce suc est tellement corrosif que si l'on n'a le soin d'essuyer le couteau qui a servi à faire une incision, le fer se rouille aussitôt et tombe en écailles. Le tissu d'un linge taché de ce liquide est brûlé. On peut le comparer au suc des euphorbes.

Les habitants des Antilles se servent encore de cette production végétale pour faire passer les verrues, guérir les dartres, les ulcères et quelques maladies, entre autre celle du Pian. Il paraît que la racine est quelquefois usitée comme purgatif et apéritif.

D'après Leschenault de Latour, la semence serait employée contre le flux de sang. Il est plus prudent, pour l'emploi interne, d'avoir recours à des remèdes autres que celui dont les propriétés sont si dangereuses, lorsqu'il n'est pas administré avec la plus grande prudence.

On fait un sirop pectoral avec les grandes fleurs rouges du frangipanier. Il n'en a, jusqu'à présent, été extrait aucun produit odorant. On n'a pas d'avantage utilisé dans le commerce ou l'industrie l'huile essentielle qu'on pourrait en obtenir. Facile dans les régions chaudes des deux continents, la culture en France du végétal qui nous occupe, ne peut avoir lieu qu'en serre chaude. Il lui faut une terre facilement perméable à la chaleur, sans humidité. Les graines ne venant pas à maturité, on le multiplie de bouture. Il fleurit même difficilement. Nous en avons cependant vu un pied en fleurs dans une des serres de M. Emmanuel Liais, ancien maire de Cherbourg.

Quand on parle de frangipane, il faut s'entendre. Si l'on est dans la zone torride, on peut vouloir désigner le fruit du frangipanier. Dans la zône tempérée, au contraire, il s'agit d'une préparation culinaire, mélange d'amandes pilées et de crême cuite dont on fait d'excellente pâtisserie.

Quelle analogie a donc le fruit tropical avec la tarte à la frangipane, par exemple ? On croirait, au premier abord, qu'il entre dans cette friandise du fruit du frangipanier, comme il entre des fraises, des cerises, des pommes, dans les tartes désignées sous ces noms. Il n'en est rien. Ainsi qu'on vient de le dire, le frangipanier fleurit rarement en France, ne donne jamais de fruits, et l'on

n'a pas encore songé à en importer des contrées où il se développe.

Voici en quelques mots d'où vient cette similitude d'appellation :

L'usage des parfums fut très répandu dans l'antiquité, d'abord pour la cérémonie du culte, puis pour l'usage de la toilette. L'encens, le baume, l'opobalsamum, la myrrhe, le nard, les roses de Pœstum et plusieurs autres produits odoriférents faisaient l'objet d'un commerce important de Rome avec les pays de production. Ce commerce cessa à peu près à l'époque de l'invasion des barbares.

Juvénal, dans sa satire VIII, parle d'un certain Cosmus, fameux par son luxe et sa mollesse, et qui avait donné son nom à plusieurs sortes de parfums. Il se plongeait dans des bains parfumés.

Martial rapporte qu'on mangeait de ses pastilles pour ne pas sentir le vin, quand on avait trop bu.

Pastillos Cosmi luxuriosa voras.

Les croisés rapportèrent en Occident le goût et l'usage des parfums, non seulement pour flatter l'odorat, mais encore le goût.

« Iceux, dit Rabelais, fournissaient par chacun matin « les chambres des dames, d'eau rose, d'eau de napre « et d'eau d'ange. »

« Je voudroy bien, pour en iuger, dit Montaigne, avoir » eu ma part de l'ouvrage de ces cuisiniers qui sçavent » assaisonner les odeurs estrangières avecques la saveur » des viandes; comme on remarque singulièrement au ser- » vice du roi de Thunes (Muley-Hassan, roi de Tunis) » qui de nostre aage (1543) print terre à Naples pour

» s'aboucher avecques l'empereur Charles (Charles-
» Quint). On farcissoit ses viandes de drogues odorifé-
» rantes, de telle somptuosité, qu'un paon et deux
» faisands se trouvèrent sur ses parties revenir à cent
» ducats, pour les apprester selon leur manière; et quand
» on les despéceoit, non la salle seulement, mais toutes
» les chambres de son palais et les rues d'autour, estoient
» remplies d'une très souefve (suave) vapeur, qui ne
» s'esvanouissoit pas si soubdain. »

Cette mode de parfums atteignit son plus grand développement aux XVIe et XVIIe siècles. Préconisés en France par Catherine de Médicis et Henry III, ils devinrent presque un objet de première nécessité dans un certain milieu. On avait des parfums spéciaux pour chaque jour de la semaine, pour chaque objet de toilette. On faisait cadeau à ses amis de gants, de sachets parfumés à la frangipane, par exemple. Balzac fait mention de ce parfum dans une de ses lettres à M. Desloges ; M. de Cerizante l'indique dans les vers latins qu'il adressait à Voiture. Scarron dans sa traduction en vers burlesques de l'Enéide, s'est souvenu de cette odeur, quand il dit :

Notre pauvre messire Enée
La voyant (Vénus) grandir à l'instant
De quatre pieds et d'un empan.
Sentant de son corps diaphane
Sortir odeur de frangipane.....

L'Italie, puis la France, virent chaque jour paraître de nouvelles découvertes, en fait d'odeurs, sans parler de celles qui étaient lethifères.

Un seigneur Romain, de l'illustre famille des Fran-

gipani s'était appliqué à cette étude. Il avait trouvé une composition merveilleuse qui fut aussitôt adoptée par la mode, et qui reçut le nom de son illustre inventeur. Il est à supposer que le P. Plumier, se rappelant cette odeur, lorsqu'il herborisait à la Jamaïque, trouva de l'analogie entre la frangipane d'Europe et l'odeur de l'arbuste qu'il venait de découvrir, et lui donna le nom vulgaire qu'il porte encore maintenant.

D'après Mérat et Delens *(Dict. de mat. médic.)* le nom de *frangipanier* viendrait du fruit de cet arbre, parce qu'on retrouve en lui, quand il est mûr, le goût de la frangipane.

Que ce soit le goût ou l'odeur, la question est peu importante, il suffisait de faire voir la relation entre le végétal et la pâtisserie.

ED. JARDIN.

LE RÉVEIL DE BÉBÉ

(SONNET)

Il dort, le cher petit, et pendant qu'il repose,
Je vais à pas comptés, sans bruit, vers son berceau
(Pour éveiller cet ange, il faut si peu de chose !)
Et je lève en tremblant un coin de son rideau.

Voyez, qu'il est joli ! Sous sa paupière close
Se cache son œil bleu dont l'azur est si beau,
Voyez sur l'oreiller sa tête blonde et rose
Plus fraîche que jamais bergère de Watteau.

Je me penche sur lui ; son souffle me caresse
Et je reste plongé dans une douce ivresse
Devant ce cher enfant, le fruit de notre amour...

Il s'éveille, aussitôt s'étire à sa manière,
Soulève lentement les plis de sa paupière
Et sourit à son père en revoyant le jour.

SUR LA PLAGE

Aimes-tu, comme moi, ces jours où, sur la grève,
Nous n'avons devant nous que la mer et les cieux ?
Les flots gonflés soudain par le vent qui se lève
Contre les noirs rochers se dressent furieux.

La mer s'étend là-bas jusqu'où le ciel s'achève,
Tous deux sont confondus à l'horizon brumeux ;
Et devant l'infini l'esprit s'envole et rêve
Sous des climats nouveaux des pays merveilleux.

Comme cet Océan, notre amour est immense,
Il s'étend, comme lui, jusqu'où le ciel commence
Et la sonde jamais n'en connaîtra le fond.

Et, comme ces rochers battus par la tempête,
Aux orages du monde il saura tenir tête
Et restera debout tant que nos cœurs battront.

F. HÉBERT.

CONFÉRENCES

Comme les années précédentes, la Société Académique a donné plusieurs conférences, dans l'ordre suivant :

12 Janvier. *Influence du sol sur l'évolution des peuples*, par M. COUTANCE.

19 — *Les Fêtes amusantes*, par M. DELALANDE.

26 — *Le Roi Bébé*, par M. THOMAS FÉLIX.

2 Février. *La France et l'Angleterre sur mer au siècle dernier*, par M. E. AUGIER.

9 — *Histoire de France dans les Archives de l'Opéra*, par M. GUÉNEAU DE MUSSY.

23 — *Les Sociétés de Secours aux blessés et nos Enfants*, par M. E. BROUSMICHE.

20 Avril. *Madagascar*, par M. J. DELONCLE.

Cette dernière conférence a été donnée par l'un des membres de la Société de Géographie de Lorient, où il remplit les fonctions de secrétaire général. M. J. Deloncle a laissé à Brest le meilleur souvenir, et sa conférence sur Madagascar a vivement intéressé l'assistance d'élite venue pour l'entendre et l'applaudir.

A. C.

NÉCROLOGIE

Mme PENQUER. — Le 19 décembre 1889 mourait à Brest Mme Penquer (Léocadie-Auguste), membre honoraire de la Société Académique de Brest dont elle faisait partie depuis l'année 1868. L'un de nous, M. Langeron, Professeur d'histoire au Lycée de Brest, a dit aux premières pages de ce volume quelle perte nous avons faite en Mme Penquer et quels regrets elle emporte. Ses obsèques ont été un deuil pour la ville de Brest, deuil auquel notre Société Académique a pris la plus large part.

C'est par la voix de son Président, M. A. Coutance, que les derniers adieux lui ont été adressés. Voici ses paroles :

« MESSIEURS,

» C'est au nom de la Société Académique de Brest dont elle était membre honoraire, que je viens adresser à Mme Penquer un suprême adieu et dire un dernier merci !

» La terre armoricaine ne peut se refermer sur celle qui l'a célébrée en si beaux vers et qui l'aimait si passionnément, sans que cette tombe ne renvoie à la Bretagne l'écho de nos regrets et de notre admiration.

» Dès ses premières années, Mme Penquer fut poète dans la plus noble acception du mot. Elle avait le culte du beau, et le manifesta dans les œuvres charmantes qui, sous le titre de *Chants du foyer*, parurent en 1862. Leurs

éditions successives témoignèrent qu'un poète nouveau était né, une étoile nouvelle scintillait en effet dans le ciel poétique de notre province, où brillaient déjà Turquety et Brizeux. Vinrent ensuite les *Révélations poétiques*, dans lesquelles elle payait tour à tour les dettes de l'amitié, de la charité, de la reconnaissance et du patriotisme.

» Mme Penquer aimait alors en leur dédiant ses plus beaux chants, à faire éclater les affinités qui la rattachaient aux plus nobles esprits de son temps. Sa muse, c'est elle qui le dit dans l'épilogue des *Révélations poétiques*, c'est-à-dire dans la maturité de son talent, sa muse n'était pas une sœur d'Apollon de myrte couronnée ;

— Ma muse était chrétienne et née en mon vallon.

» Plus tard, lorsque déployant ses ailes, elle s'éleva dans l'épopée jusqu'à *Velléda*, œuvre écrasante pour une femme et faite de sentiments et non de raisonnements, Mme Penquer garda encore le même caractère. Son héroïne, c'était en effet la Bretagne païenne, la Bretagne druidique aspirant à devenir chrétienne, et déjà pardonnée dans une suprême expiation.

» Le thème était emprunté à Chateaubriant et tiré des *Martyrs*. C'était le même métal coulé dans le même moule : Mme Penquer, suivant son expression, y avait seulement mêlé un peu d'argile afin de l'humaniser : quelles sont les œuvres purement humaines auxquelles ne se mêle toujours un peu de cette argile !

» Œuvre d'imagination, ce poème valut à son auteur des suffrages venus de tous les points de l'horizon littéraire. Ces succès ne la troublèrent pas. Ce ferme esprit était

doublé d'un grand cœur. Elle resta la même, toujours simple et bonne au milieu d'une famille tendrement aimée, réservant son encens pour ses idoles préférées, sa Bretagne et la poésie.

» Lorsqu'un deuil cruel vint la frapper, Mme Penquer se replia sur elle-même et voulut se consacrer à ses chers souvenirs. Mais son recueillement lui-même prit bientôt la forme poétique. Elle ne pouvait ni penser, ni prier, ni pleurer autrement. Il nous est bien permis de le dire, si ces souvenirs intimes sont publiés, et nous l'espérons, ils diront avec plus de force encore, qu'au soir de sa vie, Mme Penquer n'a pas cessé d'être chrétienne et bretonne comme dans les vallons de Kerouartz.

» Et maintenant, noble esprit, entrez dans cette immortalité en laquelle vous avez cru d'une foi si vive, entrez dans ce repos mérité par votre long travail, entrez dans la paix, vous qui fûtes de bonne volonté.

» C'est, vos livres à la main, que le penseur et le touriste parcourront nos plages armoricaines, et quand la marche du temps aura nivelé tous les sommets, uniformisé toutes les races, c'est encore dans vos écrits qu'on retrouvera la trace perdue des parfums austères de la lande bretonne. »

Amiral HALLIGON (J. L. V.). — L'année 1890 a vu s'éteindre encore un de nos confrères les plus distingués, M. le Contre-Amiral Halligon (Julien-Louis-Victor), commandeur de la Légion-d'honneur. Forcé par une cruelle affection dont les retours étaient de plus en plus fréquents, de prendre sa retraite, l'amiral Halligon s'était retiré dans le département de Seine-et-Marne, près de la Ferté-sous-Jouarre. Il habitait là une magnifique pro-

priété, héritage du vice amiral Laplace, dont il avait épousé la fille.

Nous ne raconterons pas cette carrière maritime dont le mérite et les travaux le conduisirent rapidement au sommet de la hiérarchie militaire, à un âge où l'on attend encore. Nous avons connu Halligon aux débuts de sa carrière, alors que simple enseigne il accomplissait sur l'*Ariane* une de ces brillantes campagnes où il annonçait déjà ce qu'il serait un jour. Halligon était un lettré bien digne de faire partie d'une société littéraire.

Il avait écrit tous ses souvenirs de campagne avec le plus grand soin et quelques-uns méritent assurément d'être publiés. Ses souvenirs de l'*Ariane* ont déjà vu le jour. D'un esprit humoristique et très fin, il a laissé encore des souvenirs sur les eaux de Bourbonne-les-Bains, où il se rendait presque tous les ans, et où il fit même des séjours prolongés pendant l'hiver. Tout ce qui peut intéresser un baigneur, renseignements scientifiques, littéraires et historiques, y est délicatement analysé ; on est tout étonné de trouver sous la plume d'un amiral qui, peu de temps avant, commandait encore l'une de nos stations navales les plus importantes (Etats Unis), des détails purement techniques sur ces eaux minérales, ainsi que la physionomie mondaine de cette station balnéaire. Nous nous plaisons à rendre hommage, ici, au souvenir d'un homme dont la vie trop courte a brillé d'un vif éclat.

Tous nos regrets encore à MM. Guérandel, Demeule, Chauvin, Eichoff, membres résidents de la Société Académique de Brest pendant bien des années, et à laquelle ils ne cessèrent jamais de prêter leur concours dévoué.

OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EN 1890

1° *Notice historique sur les divers modes de transport par mer*, par M. G. TROGNEUX, Ingénieur des Constructions navales, Professeur à l'École d'Application du Génie maritime. Dessins de H. DERENAUCOURT.

2° PLON et NOURRIT, 8, rue Garancière. 1889. Prince Roland BONAPARTE.

A *Le glacier de l'Aletsch et le lac Margelen. 1889.*

B *Le premier établissement des Néerlandais à Maurice.*

3° *Le trésor de Saint-Pabu.* 1890. Canton de Ploudalmézeau, par M. P. DU CHATELLIER. 1889.

4° *La France préhistorique*, par M. P. DU CHATELLIER.

5° L. DE MILLOUÉ. Annales du musée Guimet. *Histoire des religions de l'Inde*. Ernest LEROUX, Editeur, 28, rue Bonaparte. 1890.

6° Jean MARIELD. *La France à Madagascar*. Challamel Aîné, 5, rue Furstenberg, Paris.

7° *Essai sur la cartographie de Madagascar*, par M. DE BASSILAN.

8° *Protestation de la Société de Géographie de Lisbonne, contre la politique anglaise.*

COMPTE DE GESTION

PRÉSENTÉ AU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DANS SA SÉANCE DU 26 MAI 1890

Au 1er juillet 1889, la Société académique possédait (voir le dernier bulletin) :

1° Une créance sur le comptoir du Finistère en liquidation	238 25	4.312 15
2° Deux titres de rente achetés ensemble	3.107 40	
3° Espèces en caisse	966 50	

Dans l'année qui vient de s'écouler, les recettes se décomposent comme suit :

1° Intérêts des rentes de la Société.	110 »	2.333 20
2° Cotisations, droits de diplôme.	1.910 »	
3° Vente de bulletins. . . .	13 30	
4° Subvention municipale 1890.	299 90	
TOTAL des ressources de l'année. . . .		6.645 35

Les dépenses faites dans le cours de cette année se décomposent comme suit :

A REPORTER. . . 6.645 35

REPORT.		6 645 35
1° Correspondance, envois de bulletins, recouvrements, commissionnaires	124 20	
2° Matinées.	70 »	
3° Bulletin 1888-89 (1.392.50) et imprimés de l'année (152 40). . .	1.544 90	
4° Loyer soldé jusqu'en Octobre 1890.	375 20	
5° Impôts et assurances . . .	39 75	
6° Cinq années d'impôts, portes et fenêtres.	60 50	2.530 45
7° Abonnement perpétuel à l'association pour l'avancement des sciences (Décis. du 13 juillet 1889.)	200 »	
8° Honneurs funèbres rendus à Madame Penquer.	65 »	
9° Chauffage, éclairage, entretien du mobilier	50 90	
Actif de la société au 1er juillet 1890. .		4.114 90

Cet actif est représenté de la manière suivante :

1° Deux titres de rente ayant coûté. . .	3.107 40
2° Un livret de Caisse d'Épargne . . .	750 »
3° En caisse	257 50
TOTAL égal	4.114 90

Il est à remarquer que la Société a effectué cette année des dépenses qui ne peuvent se présenter qu'à titre exceptionnel. Ces dépenses sont comprises sous les

numéros 7 et 8. En résumé la situation est prospère, car elle se compose d'une réserve qui, à moins que les valeurs d'État ne baissent dans une proportion formidable (de 1/3 environ), représente largement plus d'une année de cotisation. Elle a de plus, en avances, toutes dettes payées, à la Caisse d'Épargne et en Caisse une somme immédiatement disponible de 1.007 fr. 50, suffisante pour parer aux dépenses imprévues qu'elle croirait devoir faire.

Le Trésorier,
E. BOURRUT-DUVIVIER.

Vu et approuvé par le bureau de la Société Académique dans sa séance du 26 Mai 1890.

Le Président,
A. COUTANCE.

Les Vice-Présidents,
ED. LANGERON, LE BALLE, O. PRADÈRE.

Les Secrétaires,
Dr HÉBERT, COLIN, URSCHELLER.

L'Archiviste-Bibliothécaire,
KERNÉIS.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST

EXERCICE 1889-1890

M. ZÉDÉ, G. O. ✻, Vice-amiral, com. en chef, Préfet maritime du 2e arrondissement, *Président d'honneur*.

BUREAU

M. COUTANCE (A. G. A.), O. ✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite, *Président*.

1RE SECTION

GÉOGRAPHIE

M. LANGERON (E.), O. I., Professeur au Lycée, *Vice-Président*.

M. HÉBERT (G.), Docteur-Médecin, *Secrétaire*.

2E SECTION

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS

M. PRADÈRE-NIQUET (A. O.), ✻, Agent comptable principal de la marine, en retraite, *Vice-Président*.

M. COLIN (E.), ✻, Capitaine au 19e Régiment de ligne, *Secrétaire*.

3E SECTION

SCIENCES

M. LE BALLE, O. A., Prof. au Lycée, *Vice-Président*.

M. URSCHELLER (Henri), Professeur au Lycée, *Secrétaire*.

M. KERNÉIS (A. A.), ✻, Sous-Commissaire de la marine, en retraite, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. BOURRUT-DUVIVIER (S. L. E. J. E), ✻, O. A., Professeur de Physique à l'École Navale, *Trésorier.*

COMITÉ DE PUBLICATION

MEMBRES DU BUREAU

MM.

CUZENT (G.), ✻, O. I., Pharmacien de la marine, en retraite.

FOURNIER, Avoué.

GUÉNEAU DE MUSSY, Avocat.

MARÉCHAL, ✻, Médecin principal de la marine, en retraite.

PESLIN, O. A., Professeur au Lycée.

BOURGEOIS, O. ✻, Lieut.-Col. d'art. territoriale.

BAILLY, O. A., Professeur au Lycée.

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM.

LAFONT, G. O. ✻, O. A., Vice-Amiral.

DUBURQUOIS, G. O. ✻, Vice-Amiral, en retraite.

DE LA BARRE-DUPARQ (Ed.), O. ✻, O. I., Colonel du Génie, en retraite, à Paris.

JOUBERT, O. A., Avoué honoraire, r. des Boulevards, à St-Brieuc.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

1884 THOUAR (Arthur), Voyageur géographe.
1884 DE LESSEPS (Ferdinand), G. O. ✻.
SAVORGNAN DE BRAZZA, O. ✻, Capit de frégate.
COTTEAU, Voyageur géographe.

MEMBRES RÉSIDENTS

MM.

1 1858 ALLANIC*, ✻, O. I., Professeur honoraire de Philosophie, r. de Siam, 61.
ALLANIC, O. ✻. Médecin en chef de la marine, en retraite.
1858 ANTOINE* (Louis-Charles), O. ✻, Ing. de la mar. de 1re cl., en retr., r. Voltaire, 17.
1878 ANJOT, O. A., Profes. au Lycée, r. Algés., 12.
5 1880 ALLAIN (L.), Docteur Médecin, r. Neptune, 2.
1880 ALLAIN (L.), Avoué, r. Neptune, 2.
1881 ALLÈGRE, Prof. de Musique, r. de Siam, 61.
1884 AUGIER (Antoine-Eloi), Professeur à l'*Ecole Navale,* r. de Siam, 58.
1886 ANSART (Maurice), capitaine d'infanterie de marine, à Lambézellec.
10 1887 AUDOUARD (Etienne-Prosper), O. ✻, Chef d'Esc. d'Art. de m., en ret., r. de Siam, 119.
1889 ARNOULT (Mme), Place de la Halle, 9.
1889 ABALAN, Juge au Tribunal de Commerce, r. de Paris, 36, en Lambézellec.

1858 BERNIER (Alfred), ancien Médecin de la marine, rue Kléber, 3.

1868 BRÉMAUD, Architecte, r. de la Mairie, 23.

15 1876 BAILLY, O.A., Prof. au Lycée, r. Ducouédic, 4.

1877 BERGER (Charles-V^or^), ❋, O. A., ancien Médecin de la Marine, Ajd.-M., r. de Paris, 54.

1878 BOURRUT-DUVIVIER, (F^ois^-Léopold-Eug^e^-Jean-Edouard), ❋, O. A., Professeur à l'*Ecole Navale*, r. de Siam, 89.

1880 BIACABE (Armand), Propriétaire, r. Foy, 5.

1889 BENOIT, ❋, Président du Tribunal de Com., r. de la Mairie, 12.

20 1880 BARON, Pharmacien civil, Grand'rue, 13.

1880 BASTIT (Joseph), Nég., pl. du Château, 5.

1880 BASTIT (Michel), Propriétaire, r. Voltaire, 8.

1881 BONNEAU (Paul), ❋, Agent-compt. princ. de la mar., en retr., r. Algésiras, 21.

1882 BOURGEOIS, O., ❋, Lieut.-Col. d'Art. terr. r. d'Aiguillon, 38.

25 1883 BAISNÉE, Négociant, r. de Siam, 65.

1883 BRÉMAUD (Paul), ❋, Médecin principal de la marine, r. de la Rampe, 10.

1884 BOISRAMÉ, O. A., Profes. au Lycée, r. de l'Observatoire, 4.

1887 BAISNÉE (D^lle^ Eugénie), r. de Siam, 65.

1887 BÉRARD (F^ois^-Théophile), S.-Ag. du Com^at^ de la mar., r. Monge, 5.

30 1877 BURGUET, ❋, S.-Int. mil., boul. Thiers, 1.

1887 BRETON (Paul), Négociant, r. Armorique, 40.

1888 BELLOT DE VARENNE (Pierre-Joseph-Alphonse), O. ✻, Lieut-Col. d'Inf. de mar. en retr., r. Saint-Yves, 16.

1889 BOISMOREL (Mme Anne de), r. de Madrid, 20, à Paris.

1889 BIZIEN (Edouard), Juge au Tribunal de commerce, r. de Paris, 51.

35 1889 BODET, Médecin prof., r. de Siam, 85.

1890 BOHY, Professeur de musique, r. de Siam, 34.

1890 BROUSMICHE (Edouard), C. ✻, O. I., Méd. principal de la marine, en retraite.

1869 CHIC (Léon), ✻, O. A., Chef de mus. des Equip. de la Flotte, en retr., r. Voltaire, 31.

40 1874 COUTANCE (Amédée Gme-Auguste), O. ✻, O. A., Pharmacien en chef de la marine, en retraite, r. d'Algésiras, 17.

1876 CHASTANET (Pierre-Victor), Rentier, r. Saint-Yves, 27.

1876 CHABAL (Abel), Arch., r. de la Rampe, 46.

1879 COATPONT (Le Bescond de), Av. r., Siam, 14.

1879 CARADEC (Théophile), O. A., Doct.-Méd., r. de la Mairie, 15.

45 1883 CHALMET, Docteur-Médecin, à Landerneau.

1883 CARRIVE (Paul), Négoc., r. de la Rampe, 46.

1883 CHÉDEVILLE (Alexandre-Louis), C. ✻ Dir., des Const. Nav., en retr., r. de la Rampe, 2.

1885 CALVET, Profes. au Lycée, r. de la Mairie, 37.

1885 COLIN, ✻, Capit. au 19e rég. de ligne, r. de Siam, 64.

50 1886 CHEVILLOTTE (Charles), Négociant, ancien député, r. d'Aiguillon, 2.

1887 COUTANCE (Mme Jules), à Rennes.
1889 COLLOT-BÉRANGER, Avoc., r. Rampe, 51.
1889 CORBÉ, Pharmacien civil, à Landerneau.
1859 DELAPORTE* (François-Louis), Avocat, rue du Château, 41.
55 1859 DUVAL* (Jn-Charles Marcellin), C. ✻, Dir. du Serv. de santé de la m., en ret. r. Colbert, 26.
1859 DUBOIS* (Edmond-Paulin), O. ✻, O. I., Exam. d'hydrog., en retr., rue Saint-Yves, 13.
1874 DENOUEL, Propriétaire, r. de la Porte, 77.
1879 DELOBEAU, Avoué, Maire de Brest.
1880 DELECLUSE (Emile), Commis principal des Télégraphes, en retraite, r. Algésiras, 17.
60 1882 DUCHATEAU (Adolphe, Louis-Léon), ✻, Médecin-Professeur, r. du Château, 34.
1883 DUPUIS (Théodore-Edmond), O. ✻, Capit. de vaisseau, r. de Traverse, 7.
1883 DUBLED, Contrôleur principal des Douanes, r. d'Aiguillon, 9.
1884 DELALANDE (Julien), Professeur au Lycée, r. du Château, 41.
1885 DARRAGON, Pharm. civil, r. de la Mairie, 73.
65 1886 DANIEL (H.), Directeur de l'Ecole communale de Keroriou.
1888 DELESTRE (Paul), Rent., r. du Château, 15.
1889 DESHAYES (A.), Juge au Tribunal de commerce, r. de Paris, 35.
1889 DUMONT (Ambroise), Imp., Grand'Rue, 86.
1889 DE LORME, O. I., Professeur au Lycée, r. de la Rampe, 50.

*Membre Fondateur.

70 1885 ÉLY-LABASTIRE, Négociant, r. Rampe, 53.
1880 FRANÇOIS (Adolphe), Nég., r. de Paris, 79.
1882 FALLIER (Louis-Constant), O. ✻, Docteur-Médecin, r. de Siam, 24.
1882 FOUCAULT, O. ✻, ancien Rec. mun., r. Foy.
1884 FOURNIER, Avoué, r. de Siam, 50.
75 1886 FONTAINE, Pharmacien civil, r. Neuve, 44.
1886 FREUND, Négociant, r. Suffren, 1.
1886 FOUCARD, Notaire, r. de la Mairie, 15.
1889 FLANDRIN, Professeur au Lycée, r. de la Rampe, 2.
1870 GHILINO, Propriétaire à Kerhuon.
80 1876 GUICHET, ✻, Médecin de la mar., en retraite. r. de Paris, 110.
1879 GÉRARD (Victor), Avoué, r. de Siam, 24.
1881 GALACHE (François), C. ✻, Cap. de vais., r. de Traverse, 39.
1882 GLEIZES DE FOURCROY (Charles-Philippe), O. ✻, Inspect. en chef de la mar., en retr., r. Voltaire, 36.
1882 GOUYE (Michel-Gustave), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, r. de Traverse, 5.
85 1883 GUÉZENNEC (L.), Négociant, r. de Paris, 46.
1883 GUÉNEAU DE MUSSY, Av., r. Voltaire, 40.
1883 GRALL, Pharmacien civil, r. de Siam, 49.
1885 GOOD, Pharmacien, r. de la Rampe, 37 bis.
1886 GUYADER, Doct.-Médecin, r. de Paris, 105.
90 1887 GRENETIER, Négociant, Grand'Rue, 11.
1888 GEIL (Gustave), ✻, Chef de bataillon d'inf. de marine, Cité d'Antin.
1888 GEFFROY, Pharmacien à Lorient.

1888 GATEAU, Propriétaire à Kerinou.

1888 GADREAU, Imprimeur, r. de Siam, 99.

95 1869 HOMBRON, Conservateur du Musée de Brest, Grand'Rue, 73.

1880 HÉLAIN (Aug.), ✻, Agent comptable de la marine, r. de Siam, 54.

1882 HEUREUX (d') (Ernest), ✻, Commissaire de la marine, en retraite, rue du Château, 42.

1883 HÉBERT (Jules), Doct.-Méd., boul. Thiers. 3.

1886 HÉBERT, Professeur au Lycée de Rennes.

100 1889 HAMEL (Jean-Marie), Lieut. de vaisseau, r. du Moulin, 28.

1890 HERMITTE, Agent de Manutention.

1858 JARDIN* (Désiré-Stanislas-Aimé-Edélestant), ✻, O. A., Insp. des serv. admin. de la mar. en retr., r. de la Rampe, 51.

1851 JOUBERT, O. A., Avoué honoraire, St.-Brieuc.

1886 JEHANNE (Charles-François-Prosper), ✻, Méd. de la mar., en retraite, r. de Siam, 55.

105 1879 KERNÉIS (A.-A), ✻, S.-Comm. de la marine, en retraite, Grand'Rue, 74.

1880 KEROS (Edouard), Négociant, Agent consulaire, r. Voltaire, 19.

1858 LEFOURNIER (L.), Lib.-Éd., r. de la Rampe, 1.

1858 LEFOURNIER* (A.), r. Saint-Yves, 11.

1869 LEVOT-BÉCOT, Propriétaire au Trez-Hir.

110 1870 LE LOUP DE VARENNE, Propriétaire, r. du Château, 37.

---

*Membre fondateur.

1876 LA BARRE DUPARCQ (de) (Ed.), C, ✻, Col. du Génie, en r., à Paris, r. de Seine, 19.

1878 LANGERON (Edouard), O. I , Professeur au. Lycée, r. du Château, 15.

1879 LE BEURRIER (A. E.), Négociant, rue de Brest, 2, en Lambézellec.

1879 LE ROUX (Sylvère), Médecin-Vétérinaire), r. de Paris, 82.

115 1879 LE GOLLEUR (Jh-Fois-Marie), Professeur au Lycée, place Ornou, 1.

1880 LAMARQUE, Notaire, r. de Siam, 36.

1880 LE HIDEUX (Alfred-Michel-Edouard), Négociant, r. St-Yves, 19.

1880 LE JANNIC DE KERVIZAL, au château de Lesgall (Lesneven).

1882 LE POUTRE, Négociant, place Latour-d'Auvergne, 14.

120 1882 LE LOARER (Pierre-Marie), O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite, r. de la Rampe, 1.

1882 LAVARDE, Négociant, r. de l'Observatoire, 4.

1883 LE MOINE (Eugène-Jules Théodore), O. ✻, Pharm. en ch. de la m., en ret., r. Siam, 117.

1883 LE BALLE, O. A., Prof. au Lycée, r. du Château, 56.

1883 LE DALL (Félix), O. A., Professeur au Lycée, Grand'Rue, 88.

125 1883 LORSA, Négociant, r. d'Aiguillon, 42.

1884 LE GUAY (Gustave-Stanislas), ✻, Commissaire de la marine, r. d'Aiguillon, 54.

1885 LE BIAN, Officier du mérite agr., Propriétaire, r. Monge, 5.

1885 LE LAN (Victor-Marie), Médecin de la marine.
1886 LE GO, Propriétaire, r. d'Aiguillon, 36.
130 1886 LE BEURIER, fils, Négociant, r. de Brest, à Kérinou.
1887 LE MONNIER (Mme Henri), r. Voltaire, 31.
1888 LAUNAY (Jules-Bon), ✻, Com.-adj. de la marine, en retraite, Grand'Rue, 86.
1889 LE ROUX, Négociant, r. du Pont, 9.
1889 LEJEUNE (Constant), Notaire honoraire, r. de la Rampe, 25.
135 1889 LIZIARD (Dlle Philomène)., Prof. au cours de jeunes filles, r. du Port de Commerce, 12.
1889 LE PIVAIN (René), Juge au Tribunal de com., r. de la Rampe, 10.
1889 LULLIEN, Conseiller municipal, Gr.'Rue, 26.
1889 LORÉAL (Hippolyte), Chef d'esc. de gendarmerie, en ret. r. de la Mairie, 13 ter.
1890 LÉTONDOT, Professeur au Lycée.
140 1890 LALLEMAND (Mme) r. de la Rampe, 28.
1882 MARION (Charles Ernest-Alfred), ✻, Anc. Médecin de la marine, Bibl. de la ville, r. du Château, 17.
1885 MIRIEL (Aristide-Pierre-Marie), Agent-comp. de la marine, en retr., r. Voltaire, 19.
1886 MULLER (Emile), Pharmacien, r. de la Rampe, 37.
1887 MAREC (Félix Yves-Marie), Aide-Com. de la marine, r. de Paris, 120.
145 1888 MATHIEU (Etienne-Jean-Esnest). O. ✻, Cap. de vais., Com. des Pupilles, à la Villeneuve.
1888 MAGNIÈRE, Elève à l'école de St-Maixent.

1888 MAINGARD, Inspect. des Télégr., en retr., r. de la Rampe, 17.

1888 MALLARMÉ (Charles-Alfred), O. ✻, Cap. de vais., r. de Siam, 119.

1888 MARÉCHAL (Firmin-Mie-Jules), ✻, Médecin princ. de la mar. en ret., r. de la Mairie, 2.

150 1888 MOTET (Charles-Edouard), ✻, Lieut. de vais., r. de la Rampe, 37.

1889 MARFILLE, Juge au Tribunal de commerce, Grand'Rue, 49.

1890 MILIN, Propriétaire

1871 NEWTON (Georges), Profes. à l'*Ecole Navale*, en retr., r. de la Rampe, 34.

1889 NICOLE, Négociant à Lesneven.

155 1862 PRADÈRE-NIQUET (Alexandre-Onésime), ✻, Agent compt. princ. de la mar., en ret., r. de la Rampe, 2.

1879 PITTY, Chimiste, r. Voltaire, 26.

1881 PICOT, Receveur Municipal, r. St-Yves, 13.

1883 PAILLET, Négociant, place Ornou, 1.

1883 PARIN-LAMARQUE, Nég., r. du Château, 47.

160 1884 PALIERNE DE LA HAUDUSSAYE, Propriétaire, r. Voltaire, 28.

1884 PESLIN, O. I., Prof. au Lycée, r. de Siam, 55

1884 POULLAOUEC, Notaire, r. de Siam, 30.

1884 PRÉTOT (Henri-Armand), ✻, Commre de la marine, place du Château, 21.

1884 PELLEN, Pharm. de la mar., r. Duquesne, 14.

165 1884 PICARD (Henri-Eugène-Marie), Sous-Agent comptable de la Marine, r. de Siam, 38.

1890 PERDOUX, Proviseur au Lycée.

1888 QUINTAL, Prof. au Lycée, pl. du Château, 19.
1868 RAILLARD, Notaire, rue Saint-Yves, 29.
1868 ROUGET, Sous-Directeur de la Cie du Gaz, r. Voltaire, 26.
170 1879 RAOUL (Edouard-Fois Armand), O. ✻, Pharm. principal de la marine.
1881 ROBERT Fils, Libraire, r. d'Aiguillon, 44.
1883 RIVET (Louis Jean), O. ✻, Cap. de vaisseau, Paris.
1883 RÉGURON, Négociant, r. de la Rampe, 10.
1886 RENAUT, Pharmacien, Place Médisance.
175 1887 ROSUEL, Entrepreneur, r. du Château, 15.
1883 SANQUER, ✻, Cap. du Génie, en ret., r. Paris, 46.
1886 SIMOTTEL (Robert), r. Vauban, 1.
1886 SEGONDAT (Albert), Contrôleur des contributions indirectes, r. Voltaire, 2.
1876 TRONQUET (Jh-Alfred), Nég., r. St-Yves, 25.
180 1881 TRANVOEZ, Notaire, r. Algésiras, 21.
1883 TOUBLANC, Négociant, r. Algésiras, 19.
1883 TROBRIANT (Cte Alphée de), Sous Insp. de l'Enregistrement, r. de la Rampe, 14.
1884 THIERRY, Négociant, r. de Siam, 24.
1884 URSCHELLER, Professeur au Lycée, r. Saint-Yves, 4.
185 1870 VITASSE (Jh-Isidore), ✻, O. I. Professeur au Lycée, rue du Château, 41.
1888 VILLIERS, Prop., r. de la Rampe, 6 bis.
1888 ZÉDÉ (Barthélémy-Théobald), C. ✻, Cap. de vaisseau, en retraite.
1889 WILLOTTE (Henri-Louis-Emile), Ing. des trav. hydrauliques, r. du Château, 18.

1890 VIOLEAU (Hippolyte), Homme de lettres, rue de Paris, 14, en Lambézellec.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ALLAIRE, Chimiste à Levallois-Perret.
ALLANIC, ✻, Médecin en chef de la marine.
1863 ARNAUD, ✻, Propr., à St-Pierre-Quilbignon.
ARNOULD, Professeur au Lycée de Bordeaux.
BÉCHART, ancien Sous-Préfet de Brest.
BERBINEAU, O. ✻, Capitaine de frégate, en retraite.
BERTIN, O. ✻, Ingénieur des constructions navales.
BLAIN, O. I., Inspecteur d'Académie, en retraite.
BLÉAS, O. I., ancien Directeur d'école normale primaire.
BONNEFOY, ✻, Mécanicien de la marine, en retraite.
1872 BONNEL, Professeur de mathématiques à Lyon.
BOURDAIS, O. ✻, Ingénieur civil à Paris.
1878 CARCARADEC (de), ✻, Ingénieur en chef à Nantes.
1881 CHALUS (Paul de), Lamballe.
1881 CLAPARÈDE, Ingénieur à Paris.
1872 CLOSQUINET, Instituteur.
1872 COMBETTE, ✻, O. I., Inspecteur de l'Académie de Paris.

DALIMIER, Proviseur du Lycée Michelet.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.
DAURIAC (Lionel), O. A., Profes. à la Fac. des lettres de Montpellier.
D'AURIAC, Secrét. de la préfecture de Quimper.
D'AURIAC, ✻, Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
DELAVAUD, O. ✻, O. I., Pharmacien Inspecteur de la marine, en retraite.
DENNIÈRE, Archéologue à Paris.
DESCHANEL, O. A., ancien Sous-Préfet de Brest, député.
DE RAUGLAUDRE, Gérant des Pêcheries de Kerlouan.
DEVAUX, Prof. de phys, au Lycée de St-Brieuc.
DUCHATELIER (Paul).
DANIEL (Louis-Paul), ✻, Cap. de Frégate en retraite, à Paris.
FALLOY (L.-E.)
FIERVILLE, O. I., Proviseur.
1881 FLEURIOT DE LANGLE, C. ✻, Contre-Amiral, en retraite.
1874 GADOT, Pharmacien, à Terre-Neuve.
1859 GARNAULT*, ✻, O. A., Examinateur de la marine, en retraite, Inspecteur à l Ecole des hautes Études Commerciales, à Paris.
GAUGUET, Publiciste, à Paris.
1875 GAUTIER, Docteur-Médecin à Magny (S-et O).
GAUTIER, O. A., Dir. de l'Ecole norm. prim.

---

*Membre Fondateur.

GAYET (Abel), Agent-Comptable de la marine, à Lorient.

GÉRARD, Botaniste, à Neuilly-Saint-Frout (Aisne).

GRENOT, Juge de Paix.

1859 GUICHON DE GRANDPONT*, C. ✻, Commissaire général de la marine, en retraite.

GUILLEBERT, Propriétaire, à Saint-Cloud.

HÉLIÈS, Sous-Agent administratif, à Toulon.

HENRY, ✻, Médecin en chef.

1879 HERLAND, Chimiste-Pharm., à Concarneau.

JARRY, O. ✻, Recteur de l'Académie à Rennes.

JOUAN, O. ✻, O. I., Capitaine de vaisseau, en retraite.

KÉRÉBEL, Pharmacien de la marine.

1877 KERVILER, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Saint-Nazaire.

KLEINHANS (Mlle), Profes. à Ste-Barbe, à Paris.

LALANDE, Parmacien de la marine.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, ✻, Inspecteur de la marine, en retraite.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT fils, Avocat à Cherbourg.

LECLERT, O. ✻, Ingénieur de la marine, en ret., à Paris.

1882 LE GROS, O. ✻, Colonel d'infanterie de marine, en retraite.

1882 LEJANNE, ✻, Pharmacien de la marine.

LE MESL DE PORZOU.

---

*Membre fondateur.

LEMIÈRE, Propriétaire, à Saint-Brieuc.
1885 LÉONARD, ✻, Pharm. principal de la marine.
LÉPISSIER, Astronome à l'Observatoire de Paris.
1875 LE PLÉ, Docteur-Médecin, à Rouen.
LESEINE, Pharmacien, à Paris.
LE TELLIER, Propriétaire, à Caen.
1874 LIEBAER, Directeur de sucrerie, à Magny (Seine-et Oise).
LIÉGARD (A.), ✻, Docteur-Médecin, à Paris.
LOUDUN, Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
LOZÉ, O. ✻, ancien Sous-Préfet de Brest, Préfet de Police.
LOYER, O. A., Anc. Professeur au Lycée de Brest.
LUZEL, O. A., Archiviste du Finistère
MARIOT, O. ✻, Capitaine de frégate.
MENIÈRE, Pharmacien, à Angers.
MILLIEN, Architecte, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).
1881 MILNE, Professeur d'Anglais, au Lycée Henri IV.
MITTRECEY, C. ✻, Général de brigade de la réserve, à Paris.
MONTIFAULT (de), ancien Sous-Préfet de Brest.
NICOLAI, O. A., Chef d'institution, à Paris.
NOGUES, Lieutenant de vais., en retr., à Paris.
ORTOLAN, Lieutenant de vaisseau.
PARMENTIER, Docteur-Médecin, à Corbeny (Aisne).
PARIS, C. ✻, Général de brigade.
1874 PIEDAGNIEL, Homme de lettres, à Paris.

PESLOCHE, Architecte.

POL, ancien Secrétaire d'inspection académique à Paris.

ROUSSEL, Agent-Comptable principal de la marine, à Toulon.

RAGOSINE, Directeur, d'usine à Paris.

RASLIER (de), Homme de lettres, à Bordeaux.

ROBERT, Docteur-Médecin, archéologue à Belle-Vue (Seine-et-Oise).

ROCHARD, G. O., ❋, O. I., Inspecteur général du service de santé de la marine, en retraite.

SALSAC, Percepteur.

SAULNIER, Conseiller à la Cour de Rennes.

TAPSNIER, Publiciste, à Paris.

THOMAS (Félix), Professeur au Lycée de Versailles.

VIEL DE HAUTMESNIL, Emile (Abbé).

1884 YUNG, O. ❋, Général de brigade.

Liste des Académies, Sociétés Savantes

AVEC LESQUELLES SE FAIT L'ÉCHANGE DU BULLETIN

(Ordonnance royale du 16 Mai 1847)

1re SECTION. — GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 BOUCHES-DU-RHONE : *Marseille*. — Société de Géographie.

2 — *Montpellier*.—Société Languedocienne de Géographie.

3 COTE-D'OR : *Dijon*. — Société Bourguignonne d'Histoire et de Géographie.

4 CHARENTE-INFre: *Rochefort*.—Société de Géographie.

5 GIRONDE : *Bordeaux*. — Société de Géographie commerciale.

6 GARONNE(Haute-): *Toulouse*.—Société de Géographie.

7 INDRE-ET-LOIRE : *Tours*. — Société de Géographie.

8 LOIRE-INFre : *Saint-Nazaire*. — Société de Géographie commerciale.

9 — *Nantes*.— Société de Géographie commerciale.

10 MEURTHE-ET-MOSELLE : *Nancy*. — Société de Géographie de l'Est.

11 MORBIHAN : *Lorient*. — Société Bretonne de Géogr.

12 NORD : *Douai*. — Union Géographique du Nord de la France.

13 NORD : *Lille.* — Société de Géographie.
14 RHONE : *Lyon.* — Société de Géographie.
15 SEINE : *Paris.* — Société de Géographie.
16 — *Paris.* — Revue Géograph. internationale.
17 — *Paris.* — Société de Géographie.
18 — *Paris.* — Société des Études coloniales et maritimes.
19 et 20 : *Paris.* — Bibliothèque des Sociétés savantes.
21 SEINE-INFre : *Le Havre.* — Société de Géographie commerciale.
22 — *Rouen.* — Société Normande de Géogr.
23 VAR : *Toulon.* — Société de Géographie.
24 CONSTANTINE : *Constantine.* — Société de Géograph.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

25 ANGLETERRE : *Manchester.* — Manchester Geographical Society.
26 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société royale belge de Géographie.
27 — *Anvers.* — Société royale de Géographie d'Anvers.
28 BRÉSIL : *Rio de Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Rio de Janeiro.
29 — *Rio de Janeiro.* — Sociedade de Geographia de Lisboa do Brazil.
30 ÉGYPTE : *Le Caire.* — Société Kédiviale de Géogr.
31 FINLANDE : *Helsingfors.* — Fennia (Société de Géographie Finlandaise).

32 PORTUGAL : *Lisbonne.* — Sociedade de Geographia de Lisboa.

— *Porto.* — Sociedade de Geographia commercial do Porto.

33 SUISSE : *Genève.* — Le Globe.

34 — *Neufchâtel.* — Société Neufchâteloise de Géographie.

35 WURTEMBERG : *Stuttgart.* — Société Wurtembergeoise de Géographie.

2e ET 3e SECTIONS. — LITTÉRATURE, BEAUX ARTS ET SCIENCES

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

1 AISNE : *Château-Thierry.* — Société hist. et archéol. de Château-Thierry.

2 — *Laon.* — Société académique de Laon.

3 — *St-Quentin.* — Soc. académ. des sciences, belles lettres, agric. et indust. de Saint-Quentin.

4 — *Soissons.* — Soc. arch., hist. et scientifique de Soissons.

5 ALLIER : *Moulins.* — Soc. d'émulation du département de l'Allier.

6 ALPES-MARITIMES : *Nice.* — Soc. centrale d'agric., d'hort. et d'accl. des Alp.-Mar.

7 — *Nice.* — Soc. des lettres, sc. et arts des Alpes-Maritimes.

8 ARDÈCHE : *Privas.* — Soc. d'agric., sc., arts et lettres du départ. de l'Ardèche.

9 AUBE : *Troyes.* — Soc. acad. d'agr., de sc., arts et belles-lettres de l'Aube.

10 AUDE : *Carcassonne.* — Soc. des arts et des scien. de Carcassonne.

11 — *Narbonne.* — Commission orchéol. et littéraire de Narbonne.

12 AVEYRON : *Rodez* : — Soc. des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.

13 B.-du-RHONE : *Aix.* — Acad. des Sciences, Agric., Arts et Belles-Lettres d'Aix.

14 — *Marseille**. — Académ. des sciences. belles-let. et arts de Marseille.

15 — *Marseille.* — Société de statistique de Marseille.

16 — *Marseille.* — Comité médical des Bouches-du-Rhône.

17 CALVADOS : *Caen.* — Académie nationale des sc., arts et belles-lettres de Caen.

18 — *Caen.* — Soc. des antiq. de Normandie.

19 — *Caen.* — Soc. linnéenne de Normandie.

20 — *Caen.* — Soc. des beaux-arts de Caen.

21 CHARENTE : *Angoulême.* — Soc. archéologique et historique de la Charente.

22 CHARENTE-INFE : *La Rochelle.* — Société des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.

23 — *Saintes.* — Soc. des arch. histor. de la Saintonge et de l'Aunis.

---

*Voyez section de Géographie.

24 CHER : *Bourges.* — Soc. hist., littéraire, statistique et scientifique du Cher.

25 COTE-D'OR : *Dijon.* — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

26 — *Dijon.* — Soc. Bourguignonne d'hist. et de Géographie.

27 — *Semur.* — Société des sciences hist. et naturelles de Sémur.

28 — *Baune.* — Soc. d'hist., d'archéol. et de littérature de l'arrond. de Baune.

29 COTES-DU-NORD : *Saint-Brieuc.* — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

30 — *Saint-Brieuc.* — Soc. archéol. et historique des Côtes-du-Nord.

31 CREUSE : *Guéret.* — Société des sciences naturelles et archéol. de la Creuse.

32 DOUBS : *Besançon.* — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

33 — *Besançon.* — Soc. d'émulation du Doubs.

34 — *Montbéliard.* — Société d'émulation de Montbéliard.

35 DROME : *Romans.* — Com. d'hist. ecclésiastique et d'archéol. relig. du diocèse de Valence.

36 EURE : *Evreux.* — Soc. libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

37 FINISTÈRE : *Morlaix.* — Société d'études scientifiques du Finistère.

38 — *Quimper.* — Soc. archéol. du Finistère.

39 GARD : *Nîmes.* — Académie de Nîmes.

40 GARONNE (H^te^) : *Toulouse**. — Acad. des Jeux floraux.

*Voyez section de Géographie.

41 GARONNE (Hte) : *Toulouse*. — Académie de législation de Toulouse.

42 — *Toulouse*. — Académie des sciences, nscript. et bel.-let. de Toulouse.

43 — *Toulouse*. — Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse.

44 — *Toulouse*. — Société d'histoire natu relle de Toulouse.

45 — *Toulouse*. — Société archéologique du midi de la France.

46 GIRONDE : *Bordeaux** — Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

47 — *Bordeaux*. — Soc. linnéenne de Bordeaux.

48 — *Bordeaux*. — Soc. des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

49 HÉRAULT : *Béziers*. — Soc. archéol., scientifique et littéraire de Béziers.

50 — *Montpellier** — Académie des sciences et lettres de Montpellier.

51 ILLE-ET-VILAINE : *Rennes*. — Soc. archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine.

52 INDRE-ET-LOIRE : *Tours**. — Soc. d'agr., sc., arts et
— bel. let. du dépt d'Indre et-L.

53 ISÈRE : *Grenoble*. — Académie Delphinade.

54 — *Grenoble*. — Soc. de statist. des sciences nat. et des arts ind. du dépt de l'Isère.

55 LANDES : *Dax*. — Société de Borda.

56 LOIRE (Hte) : *Le Puy*. — Soc. agricole et scientifique de la Haute-Loire.

---

*Voyez section de Géographie.

57 LOIRE INFre : *Nantes*. — Soc. acad. de Nantes et du dépt de la Loire Inférieure.

58 — *Nantes*. — Soc. archéol. de Nantes et du dépt de la Loire Inférieure.

59 — *Nantes*. — Revue de Bretagne et de Vendée.

60 LOT : *Cahors*. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

61 MAINE-ET-LOIRE : *Angers*. — Société académique de Maine-et-Loire.

62 — *Angers*. — Soc. nat. d'agr., sc. et arts d'Angers.

63 — *Angers*. — Société ind. et agric. d'Angers.

64 MANCHE : *Cherbourg*. — Soc. des sc. nat. et math. de Cherbourg.

65 MARNE : *Châlons-sur Marne*. — Soc. d'agr. com., sc. et arts du dép. de la Marne.

66 MEURTHE ET-MOSELLE : *Nancy*. — Ac. de Stanislas.

67 MORBIHAN : *Vannes*. — Soc. polym. du Morbihan.

68 NORD : *Cambrai*. — Soc. d'émulation de Cambrai.

69 — *Douai**. — Soc. cent. d'agric., sc. et arts du départ du Nord.

70 — *Dunkerque*. — Soc. Dunkerquoise pour l'encourag. des sc. des lettres et des arts.

71 — *Lille**. Soc. des sc. de l'agric. et des arts de Lille.

72 — *Lille*. — Soc. rég. des arch. du Nord de la France.

73 — *Valenciennes*. — Soc. d'agr., sc. et arts.

---

*Voyez section de Géographie.

74 OISE : *Bauvais.* — Soc. acad. d'archéologie, sc.
— et arts du département de l'Oise.

75 OISE : *Compiègne.* — Soc. Française d'archéologie.

76 PAS-DE-CALAIS : *Arras.* — Com. des ant. départ.
et mon. hist. du Pas-de-Calais.

77 — *Boulogne-sur-Mer.* — Soc. acad.
de Boulogne-sur Mer.

78 — *St-Cmer.* — Soc. des antiquaires
de la Morinie.

79 PYRÉNÉES-ORIENTALES : *Perpignan.* — Soc. agric.,
sc. et lit. des Pyrénées-
Orientales.

80 RHONE : *Lyon*.* — Soc. des sciences, belles-lettres
et arts de Lyon.

81 — *Lyon.* — Soc. lit., hist. et arch. de Lyon.

82 SAONE-ET-LOIRE : *Autun.* — Société éduenne.

83 — *Châlons-sur-Saône.* — Soc. des
sc. natur. de Saône-et-Loire.

84 — *Châlons-sur-Saône.* — Soc. d'hist.
et d'arch. Châlons-sur Saône.

85 — *Mâcon.* — Acad. des arts, sc.,
belles-let. et d'agr. de Mâcon.

86 SARTHE : *Le Mans.* — Soc. d'agr., sciences et arts
de la Sarthe.

87 — *Le Mans.* — Soc. hist. et arch. du Maine.

88 SAVOIE : *Chambéry.* — Acad. des sc., belles-lettres
et arts de la Savoie.

89 — *Chambéry.* — Soc. Savoisienne d'hist. et
d'archéologie.

90 SAVOIE (HAUTE-) : *Annecy.* — Société Florimontane.

*Voyez section de Géographie.

91 SEINE : *Paris**. — Soc ac.Indo-Chinoise de France.

92 — *Paris*. — Société de médecine de Paris.

93 SEINE : *Paris*. — Société philotechnique.

94 — *Paris*. — Romania.

95 — *Paris*. — Soc. des antiquaires de France.

96 SEINE-INFre : *Le Havre**. — Société Havraise d'études diverses.

97 — *Le Havre*. — Soc. des sc. et arts agr. et hortic. du Havre.

98 — *Rouen*. — Acad. des sc., belles-lettres et arts de Rouen.

99 — *Rouen*. — Soc. lib. d'émul. du com. et de l'ind. de la Seine-Inférieure.

100 SEINE ET-MARNE : *Fontainebleau*. — Soc. hist. et archéol. du Gâtinais.

101 — *Meaux*.— Soc. d'agr., sciences et arts de Meaux.

102 SEINE ET OISE : *Versailles*. — Soc. des sc. nat et médicales de Seine-et-Oise.

103 — *Versailles*. — Soc. des sc. morales, des let. et des arts de Sne-et-Oise.

104 SOMME : *Abbeville*. — Soc. d'émulation d'Abbeville.

105 — *Amiens*. — Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens.

106 — *Amiens*. — Soc. des antiq. de Picardie.

107 — *Amiens*. — Soc. linnéenne du Nord de la France.

108 TARN-ET-GARONNE : *Montauban*. — Acad. des sc., b.-let. et arts de Tarn-et-G.

109 VAR : *Draguignan*. — Soc. d'études scientifiques et archéol. de la ville de Draguignan.

*Voyez section de Géographie.

110 VAR : *Toulon.* — Académie du Var.
111 VIENNE : *Poitiers.* — Soc. des antiquaires de l'Ouest.
112 VIENNE (HAUTE-) : *Limoges.* — Soc. archéol. et historique du Limousin.
113 VOSGES : *Épinal.* — Soc. d'émul. du dép. des Vosges.
114 — *Saint-Dié.* — Bulletin de la Soc. philomatique Vosgienne.
115 YONNE : *Auxerre.* — Soc. des sc. hist. et naturelles de l'Yonne.
116 — *Sens.* — Soc. archéol. de Sens.
117 — *Avallon.* — Soc. d'études d'Avallon.
118 CONSTANTINE : *Bône.* — Académie d'Hippone.
119 — *Constantine**. — Soc. archéol. du département de Constantine.
120 COCHINCHINE : *Saïgon.* — Soc. des études indo-chinoises de Saïgon.
121 ILE DE LA RÉUNION : *St-Denis.* — Soc. des let., sc., et arts de l'île de la Réunion.

122	MINISTÈRE	*Revue des Travaux scientifiques.*
123	DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS	*Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*
		Bulletin archéol. du Comité des Travaux hist. et scientifiques.
125	—	*Répertoire des Travaux histor.*
126	—	Musée Guimet.
127	(Ordon. du 27 juillet	Biblioth. des Soc. Savantes.
128	1845. Art. 2).	— —
129	MINISTÈRE	Archives de médecine navale.
130	DE LA	*Revue maritime et coloniale.*
131	MARINE	Soc. des études marit. et colon.

*Voyez section de Géographie.

SOCIETÉS ÉTRANGÈRES

132 ALSACE-LORRAINE : *Colmar.* — Société d'histoire naturelle de Colmar.

133 — *Metz.* — Académie de Metz.

134 AMÉRIQUE : *Washington.* — Smithsonian Institution.

135 — *Washington.* — U.-S. Geological Survey.

136 — *Washington.* — National Académy of Sciences.

137 BELGIQUE : *Bruxelles.* — Société Royale de Botanique de Belgique.

138 BRÉSIL : *Rio de Janeiro.* — Revista do observatorio.

139 CROASIE : *Zagreb-Agram.* — Société d'histoire naturelle.

140 ITALIE : *Rome.* — Reale accademia dei Lincei.

141 NORWÈGE : *Christiania.* — Académie Royale des lettres, histoires et antiquités.

142 — *Christiania.* — Université Royale.

143 RÉP. ARGENTINE : *Cordoba.* — Academia nacional de ciencias en Cordoba.

144 SUÈDE : *Lund.* — Université de Lund.

145 SUISSE : *Genève.* — Société Murithienne (Société Valaisanne des sciences naturelles).

146 — *Genève.* — Institut national Genevois.

147 — *Genève.* — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

148 — *Neufchâtel.* — Société des sciences naturelles de Neufchâtel.

149 — *Zurich.* — Antiquarische Gesellschaft in Zurich.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

De Toulon à Tourane (suite), par M. P. Audouard..... 5

Madame Auguste Penquer, par M. Ed. Langeron..... 81

Les Intendants de la Marine au Port de Brest, par M. A. Guichon de Grandpont..... 93

Dissertation sur l'origine de la famille des Tanguy ou Tanneguy Duchastel-Trémazan, par M. H. Le Jannic de Kervizal (comte du Brieux)..... 113

Légende sur l'ancien Manoir de Tréziguidy, par M. Alfred Bourgeois..... 149

Trois anciens Plans de Brest, par M. A. Kernéis..... 159

Le Chevalier de Langle, par M. A. Kernéis..... 221

Rapport sur le 18e Congrès de l'Association Française pour l'avancement des Sciences, par M. J. Delalande. 289

Le Frangipanier et la Frangipane, par M. Ed. Jardin.... 332

Le Réveil de Bébé (sonnet). — *Sur la Plage*, par M. F. Hébert..... 339

Conférences..... 341

Nécrologie..... 342

Ouvrages offerts à la Société Académique de Brest, en 1890. 346

Compte de Gestion, par M. Bourrut-Duviver..... 347

Liste des Membres de la Société 350

Membres honoraires..... 352

Membres correspondants..... 362

Listes des Académies, Sociétés savantes :

Première Section : Géographie. — Sociétés françaises..... 367

— — Sociétés étrangères..... 368

2e et 3e Sections : Littérature, beaux-arts et sciences. — Sociétés françaises..... 369

— — Sociétés étrangères..... 377

Brest. — Société anonyme d'imprimerie, A. DUMONT.

L'OCÉAN

3 2044 100 905 587